Soixante-dix-neuvième année. — N° 138. Le Numéro : 4 francs. Jeudi 12 Juin 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : 1° *l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — 2° *l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — 3° *tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — 4° *les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

AVIS

Le n° 1 de l'édition spéciale annexée au *Journal officiel* pour la publication des avis et rapports du Conseil économique est mis en vente, dans les bureaux du *Journal officiel*, et expédié moyennant la somme de 6 F (France et pays de l'Union française) et 8 F (étranger).

Le prix de l'abonnement pour la période restant à courir sur l'année 1947 est fixé à 60 F pour la France et les pays de l'Union française et à 80 F pour l'étranger.

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 47-1043 du 11 juin 1947 modifiant le décret n° 46-2302 du 21 octobre 1946 relatif aux indemnités du chef surveillant et des huissiers du secrétariat général du Gouvernement (p. 5422).

Ministère de la justice.

Décret du 11 juin 1947 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 5444).

Décret n° 47-815 relatif au tarif des notaires (rectificatif) (p. 5441).

Décret n° 47-817 relatif aux droits et émoluments des avocats postulants dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (rectificatif) (p. 5444).

Arrêté du 7 juin 1947 nommant un membre du jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (p. 5444).

Liste des candidats déclarés aptes à l'emploi de commis des établissements pénitentiaires (p. 5445).

Médaille d'honneur des conseils de prud'hommes (rectificatif) (p. 5445).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 7 juin 1947 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5422).

Décret du 11 juin 1947 portant nomination d'un préfet (p. 5422).

Décret du 11 juin 1947 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 5422).

Décret n° 47-1002 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (rectificatif) (p. 5423).

Ministère de la guerre.

Décret n° 47-1044 du 2 juin 1947 portant organisation du conseil supérieur de la guerre (p. 5423).

Décrets du 6 juin 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5424).

Décrets du 6 juin 1947 portant concession de la médaille militaire (p. 5434).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 5442).

Décret portant promotions et nominations dans l'armée de terre (rectificatif) (p. 5442).

Arrêté portant dégagement des cadres d'un officier de l'armée de terre (active) (p. 5442).

Décision portant nominations de sous-officiers européens et indigènes des troupes coloniales (active) (p. 5442).

Décisions portant admission à l'honorariat :

Ex-cadre spécial du service d'état-major (p. 5444).

Train (p. 5444).

Troupes coloniales (artillerie) (p. 5444).

Liste de classement des candidates reconnues aptes à la suite des épreuves définitives du concours pour l'emploi ou l'obtention d'un certificat d'aptitude à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militaires (p. 5444).

Ministère de l'air.

Décret du 6 juin 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5423).

Ministère des finances.

Décret n° 47-1045 du 11 juin 1947 relatif aux échéances des effets de commerce (p. 5445).

Arrêté du 4 juin 1947 fixant les modalités d'application aux sociétés par actions dont les titres sont cotés en Bourse des dispositions des articles 7, 9, 10 et 11 de la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et déterminant les caractéristiques des parts bénéficiaires allouées aux anciens actionnaires et porteurs de parts de fondateur des sociétés d'assurances nationalisées (p. 5445).

Arrêté du 10 juin 1947 relatif au recomplètement des fonds d'avances des unités administratives dans les armées de terre, de mer et de l'air (p. 5446).

Arrêté portant nomination d'un agent de change près la Bourse de Paris (p. 5447).

Ministère de la production industrielle.

Décret du 11 juin 1947 portant nomination du directeur général d'Electricité de France (service national) (p. 5445).

Ministère de l'éducation nationale.

Récompenses aux professeurs des cours professionnels (p. 5447).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décrets du 7 juin 1947 portant déclassement et reclassement dans le réseau des chemins vicinaux des communes de Jarmenil et Pouxeux de parties de la route nationale n° 59 *bis* (p. 5448).

Décret du 9 juin 1947 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français (p. 5449).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 9 juin 1947 plaçant et maintenant des fonctionnaires coloniaux dans la position de mission en France (p. 5449).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décision du 4 juin 1947 portant classification des emplois dans certaines branches des industries de l'alimentation (p. 5450).

Ministère de la santé publique et de la population.

Circulaire relative au contrôle de l'hygiène des établissements de natation et autres lieux de baignade (rectificatif) (p. 5450).

Ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 47-1046 du 10 juin 1947 modifiant le décret n° 46-1344 du 6 juin 1946 portant organisation de l'inspection générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 5450).

Décret du 11 juin 1947 nommant un membre du bureau national des poids et mesures (p. 5451).

Arrêté du 3 juin 1947 modifiant l'arrêté du 14 mai 1947 portant délégation de signature (p. 5451).

Arrêté conférant l'honorariat (service des instruments de mesure) (p. 5451).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Arrêtés du 11 juin 1947 portant nomination au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 5451).

Décret du 11 juin 1947 portant nominations à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5451).

Arrêté du 3 juin 1947 relatif à la composition du conseil supérieur des entreprises de presse (p. 5451).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5452).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5453).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Situation résumée des recouvrements budgétaires, de la dette de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement et des opérations du Trésor (p. 5455).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Avis aux exportateurs (additif à l'avis aux exportateurs du 10 février 1946) (p. 5454).

Annonces (p. 5457).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 47-1043 du 11 juin 1947 modifiant le décret n° 46-2302 du 21 octobre 1946 relatif aux indemnités du chef surveillant et des huissiers du secrétariat général du Gouvernement.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 31 janvier 1935 portant organisation des services administratifs de la présidence du conseil, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 46-2302 du 21 octobre 1946 relatif aux indemnités du chef surveillant et des huissiers du secrétariat général du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret susvisé du 21 octobre 1946 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art. 1er.* — Des indemnités peuvent être accordées au chef surveillant et aux huissiers titulaires du secrétariat général du Gouvernement, en raison du travail supplémentaire permanent auquel ils sont astreints, dans la limite des maxima annuels suivants:

« Chef surveillant..... 7.200 F.
« Huissiers ..... 9.000 ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prend effet à compter du 1er janvier 1947.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 7 juin 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 7 juin 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Lenoir (Louis-Auguste-Théodore), président honoraire du conseil général de la Marne, Officier de la Légion d'honneur du 8 janvier 1921.

Au grade d'officier.

MM.

Barrière (Marcel-Marie-André), publiciste, homme de lettres, à Paris. Chevalier du 31 janvier 1925.

Lamblin (Georges-Marie), maire d'Esprels (Haute-Saône). Chevalier du 23 février 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Boisseau (Gustave-Louis-Clément), maire de Thury (Yonne); 58 ans d'activité professionnelle et de fonctions électives.

Champarnaud (Antoine), ancien conseiller général de la Dordogne, directeur d'école honoraire à Piegut-Plouviers; 57 ans d'activité professionnelle et de fonctions électives.

Courant (Louis), ancien maire d'Ecorpain (Sarthe); 57 ans d'activité professionnelle, de fonctions électives et de services militaires de guerre.

Dumont (Ernest-Alexandre), maître imprimeur, le Neubourg (Eure); 47 ans d'activité professionnelle et de services militaires de guerre.

Naboulet (Joseph), ancien conseiller d'arrondissement de la Gironde à Daubèze; 57 ans de services civils et de fonctions électives.

Papault (Henri-Georges), chef de division honoraire de la préfecture de la Vienne; 45 ans de services civils et militaires.

Petit (Joseph-Marie), secrétaire général retraité de la mairie d'Annecy; 57 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Décret du 11 juin 1947 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale, modifiée par l'ordonnance du 20 juin 1945;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Dubois (André-Louis), directeur de l'administration et des affaires générales de la sûreté nationale, est nommé préfet de Seine-et-Marne (1re classe), en remplacement de M. Pelletier, nommé préfet de la Haute-Garonne.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de l'intérieur.
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 11 juin 1947 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Sudreau (Pierre), directeur général adjoint du S. D. E. C. E., est nommé directeur de l'administration et des affaires générales de la sûreté nationale, en remplacement de M. Dubois, nommé préfet de Seine-et-Marne.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret n° 47-1002 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juin 1947: page 5201, article 5, alinéas 1er et 2, au lieu de: « article 11 », lire: « article 10 »; article 11, 2e alinéa, avant-dernière ligne, au lieu de: « article 19 », lire: « article 18 »; article 13, 2e alinéa, au lieu de: « Conseil de vingt-deux membres », lire: « Conseil de vingt-trois membres »; 3e alinéa, au lieu de: « sept représentants des intérêts nationaux », lire: « huit représentants des intérêts nationaux »; 5e alinéa, au lieu de: « Deux désignés par le ministre de la production industrielle », lire: « Trois désignés par le ministre de la production industrielle »; article 15, 1er alinéa, 8e ligne, au lieu de: « personnes prévues », lire: « personnes privées »; article 10, 4e alinéa, 2e et 3e ligne, au lieu de: « Caisse nationale d'équipement et d'électricité et du gaz », lire: « Caisse nationale d'équipement de l'électricité et du gaz »; article 17, 1re et 2e ligne, au lieu de: « Caisse nationale d'équipement et d'électricité et du gaz », lire: « Caisse nationale d'équipement de l'électricité et du gaz »; article 18, 2e et 3e ligne, au lieu de: « Caisse nationale d'équipement et d'électricité et du gaz », lire: « Caisse nationale d'équipement de l'électricité et du gaz »; dernière ligne, après les mots: « d'électricité et de gaz », ajouter les mots: « et déterminé, pour chaque émission, par le ministre des finances »; article 19, dernier alinéa, dernière ligne, au lieu de: « loi n° 46-828 du 8 avril 1946 », lire: « loi n° 46-628 du 8 avril 1946 »; article 20, 2e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « de la production industrielle », lire: « et de la production industrielle »; 3e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « ses comptes », lire: « ces comptes »; dernier alinéa, 9e ligne, au lieu de: « article 11 », lire: « article 13 »; article 21, trois dernières lignes, au lieu de: « les décisions prises sur ces comptes rendus seront annexés à ce rapport », lire: « les décisions prises sur ces comptes rendus par le gouverneur général de l'Algérie seront annexées à ce rapport »; article 23, 6e ligne, entre les mots « coopérative d'usagers » et les mots « qui pourront être », ajouter les mots: « et sociétés de distribution d'économie mixte »; article 26, 3e alinéa, 5e ligne, au lieu de: « ce dernier rend compte », lire: « ce commissaire provisoire rend compte »; article 28, avant-dernier alinéa, quatre dernières lignes, au lieu de: « lui sont notamment délégués les pouvoirs du conseil supérieur relevant de la compétence du gouverneur général de l'Algérie », lire: « lui sont notamment déléguées les attributions du conseil supérieur concernant les questions pour lesquelles le pouvoir de décision appartient au gouverneur général de l'Algérie ».

MINISTÈRE DE L'AIR

Décret du 6 juin 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 6 juin 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'air, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 24 avril 1947 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1946, l'officier dont le nom suit:

Au grade d'officier.

ACTIVE

(Avec traitement.)

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique.

CHOSSAT (Georges), contrôleur général de 2e classe; 24 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1933.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret n° 47-1044 du 2 juin 1947 portant organisation du conseil supérieur de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée;

Vu le décret du 18 janvier 1935 relatif à la réorganisation du conseil supérieur de la guerre et de l'état-major de l'armée;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil supérieur de la guerre est le plus haut organisme consultatif de l'armée de terre; il est chargé de fournir des avis motivés sur les questions essentielles se rattachant à la préparation de l'armée, à ses missions du temps de paix et du temps de guerre.

Il est présidé par le ministre de la guerre.

Art. 2. — Font partie du conseil supérieur de la guerre:

1° Comme membres permanents, avec voix délibérative et droit de vote:

Le général d'armée, inspecteur général de l'armée, vice-président du conseil.

Les généraux ayant rang de commandant d'armée.

Le général chef d'état-major général de l'armée.

Cinq généraux nommés annuellement par décret;

2° Comme membres non permanents:

a) Lorsque le conseil traite des questions d'armement et de fabrication, sont convoqués avec voix délibérative et droit de vote:

L'ingénieur général, directeur des fabrications d'armement.

L'officier général ou supérieur de l'E. M. A. chargé des études et de l'armement;

b) Le ministre peut, en outre, appeler à siéger telles personnalités militaires ou civiles qu'il juge particulièrement qualifiées pour l'étude et la discussion des questions de leur compétence; ceux-ci ont voix délibérative sans droit de vote;

c) Lorsque le conseil est appelé à émettre un avis sur des questions intéressant également le département de l'air ou le département de la marine, le chef d'état-major général de l'air ou de la marine ainsi qu'un membre du conseil supérieur de l'air ou de la marine font partie du conseil avec voix délibérative;

3° Les sous-chefs de l'état-major de l'armée assistent au conseil; un officier supérieur de l'état-major de l'armée remplit les fonctions de secrétaire; un registre est tenu des délibérations.

Art. 3. — Le conseil supérieur de la guerre est obligatoirement consulté sur tous les sujets intéressant:

L'organisation générale de l'armée de terre;

La loi de recrutement;

Les bases générales de l'instruction des cadres et de la troupe;

Les dispositions essentielles de la mobilisation et la répartition des forces pour la défense de la France et de l'Union française, en ce qui concerne les forces terrestres;

L'adoption de nouveaux engins de guerre et la politique générale de l'armement;

L'organisation générale de la défense aérienne du territoire, en ce qui concerne le département de la guerre.

Il peut, en outre, être consulté sur toutes les questions que le ministre juge opportun de lui soumettre.

Art. 4. — Le conseil supérieur de la guerre se réunit sur l'ordre du ministre de la guerre. L'inspecteur général de l'armée, vice-président du conseil, peut en proposer la réunion quand il le juge utile.

Le conseil supérieur de la guerre peut, sur convocation du vice-président, siéger en commissions dans le but d'assurer l'étude préalable des affaires à soumettre ultérieurement à une réunion plénière. La composition de ces commissions est fixée par le ministre de la guerre.

Avant chaque réunion du conseil, un rapport de présentation sur les questions à traiter, accompagné d'un questionnaire, est adressé aux officiers généraux et aux personnalités appelées à siéger au conseil; ceux-ci répondent par écrit, les questions sont ensuite discutées en séance.

Art. 5. — La désignation comme membre permanent du conseil supérieur de la guerre n'entraîne, pour les officiers généraux qui en sont l'objet, aucun changement de position, ni aucune prérogative particulière.

Art. 6. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 7. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 6 juin 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 6 juin 1947 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Blanchetière (Frédéric-Victor), administrateur de 2e classe; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 26 juillet 1930.

François (Edmond-Louis-Marie), administrateur de 1re classe; 35 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 janvier 1931.

Brodin (Alfred-Alexis-Alcide), professeur agrégé, directeur des études au prytanée militaire; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

Au grade de chevalier.

Mmes

Mallet (Marie-Aimée-Diane-Jacqueline), née de Maupeou, directrice des services médicaux-sociaux de la Croix-Rouge française; 30 ans de services. Titres exceptionnels en 1939-1945.

Tauleigne (Delphine-Mélanie), en religion sœur Nicéphore, infirmière à l'hôpital mixte de Montélimar; 52 ans de services.

MM.

Trebes (Emile), agent supérieur de 1re classe; 23 ans de services, 3 campagnes.

Menin (Edouard-Charles), administrateur de 1re classe; 20 ans et demi de services, 1 campagne et demie.

Mlles

Noël (Germaine-Marie-Jeanne), administrateur de 2e classe; 29 ans de services.

Molinie (Berthe-Marie), administrateur de 3e classe; 33 ans de services.

MM.

Prat (Henri-Léon-Gabriel), agent supérieur de 2e classe; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fabre (Marc-André-Marie), bibliothécaire archiviste; 22 ans de services, 4 campagnes.

Lemoult (Donatien-Gilbert), agent supérieur de 2e classe; 33 ans de services, 4 campagnes.

Espiau (Pierre-Justin), chef de groupe; 36 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Décret du 6 juin 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 juin 1947, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Pour services de guerre exceptionnels.

Au grade de commandeur.

AUBRY (Albert-Jules-Marie), capitaine.

Au grade d'officier.

POTTIER (Charles-Ernest), commandant.

Ces promotions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Au grade de chevalier.

DESPAX (René-Jules), lieutenant.

Annule la citation à l'ordre du régiment n° 287 du 16 juin 1945.

DUDOUET (Henri-Jules), lieutenant.

Annule la citation à l'ordre de la division accordée pour faits de résistance analogue.

LANGLOIS (Suzanne-Gérardine-Marie-Louise-Thérèse), lieutenant.

Annule la citation à l'ordre de l'armée, décision n° 343 du 20 septembre 1946.

MATTEI (Pierre), lieutenant.

Annule la citation à l'ordre de la division n° 197.

MOULIN (René), lieutenant.

PAUTY (André), lieutenant.

PUGNAIRE (Henri-Scipion-Georges), commandant.

REPELIN (Edouard-Marie), capitaine.

Annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 33 du 10 décembre 1947.

REVILLARD (Irénée-Joseph), lieutenant.

TAINTURIER (Robert-Jules), lieutenant-colonel.

VALLIERE (André-Samuel), capitaine.

VIANNAY (Hélène).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

BRIOT (Louis), sous-lieutenant.

MOULY, dit SAINTE-FOY (Raymond-Henri-Joseph), commandant.

QUERILLEUX (Gilbert-Emile), lieutenant.

ROUXIN (Xavier), lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

A titre posthume.

BERNEX (Jean), docteur.

LYARD (Albert), capitaine.

MALGAROTTO (Roger), capitaine.

Annule la citation à l'ordre de la division, accordée pour faits de résistance.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 6 juin 1947 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 juin 1947, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Pour services de guerre exceptionnels.

Au grade d'officier.

PALAUD (Noël-Georges), commandant.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

LE GRAIN (René-Lucien-Gustave), lieutenant-colonel de réserve du train.

MAIRET (François), ingénieur à la section technique de l'armée (réserve).

Ces promotions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Au grade de chevalier.

FLORCH (Marcel), lieutenant de la 11e région.

Cette nomination annule la citation à l'ordre accordée le 7 mai 1945.

KRIEGER (Georges-Félix-Jean), lieutenant de réserve.

MOSCOVITCH (Alex), lieutenant du 1er groupe de commandos de France.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 10.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1945.

CASILE (Joseph-Marie), sous-lieutenant d'infanterie coloniale, du bataillon de marche de l'Oubangui-Chari (A. E. F.).

Cette nomination ne comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme que si elle n'a pas déjà été accordée pour la Croix de la Libération.

A titre posthume.

MAZEYRAT (Léon), sous-lieutenant du 151e régiment d'infanterie.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 9 janvier 1945.)

DE LA BASTIDE (Jean-Louis-René), lieutenant du 17e bataillon de chasseurs parachutistes.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 6 juin 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

AUBRY (Claude-Raymond-Joseph), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne: chef du détachement avancé de reconnaissance du groupe, s'est toujours acquitté de sa mission avec un total mépris du danger et une compétence professionnelle remarquable. Le 5 septembre 1944, dans la région Ouest du Valdahon, son détachement s'étant trouvé face à face avec un char et des automitrailleuses allemands, a été blessé au moment où il s'efforçait d'avertir par radio son groupe engagé sur la même route, du danger qui le menaçait. Constatant que l'infanterie allemande progressait dans sa direction, a ordonné au canonnier qui était resté auprès de lui de se replier et de l'abandonner sur le terrain. A réussi, malgré une blessure à la jambe, à ramper pendant deux cents mètres et à rejoindre un point d'appui tenu par des éléments amis.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 220.

AUGUSTE (Jacques-Paul), sous-lieutenant, 49e régiment d'infanterie: officier animé des plus nobles sentiments. Fait prisonnier en juin 1940, a été rapatrié d'Allemagne en juillet 1943. Dès son retour en France, est immédiatement entré dans la résistance. A participé aux opérations pour la libération du Sud-Ouest, à partir de juin 1944, et a conduit remarquablement sa section en toutes circonstances. A affirmé ses qualités au cours des combats menés à Autun les 7, 8 et 9 septembre 1944, puis au cours des opérations des Vosges et d'Alsace, d'octobre 1944 à février 1945. A été très grièvement blessé le 4 février 1945, à la tête de sa section, et, malgré sa douleur, ne s'est laissé évacuer qu'après avoir passé ses consignes à son sous-officier adjoint. Exemple constant de courage et d'abnégation.

Cette nomination annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 356.

BALLE (Paul-Louis-Fernand), capitaine, 96e bataillon du génie: du 3 novembre 1944 au 2 février 1945, dans les durs combats devant Gérardmer et de la libération de la Haute-Alsace, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort, sur la Doller, à Thann, enfin, à Jebsheim, a su conserver à la compagnie qu'il avait formée, malgré les lourdes pertes, dont quatre chefs de section, un magnifique moral offensif. De jour et de nuit sur la brèche, servant avec ses sections en première ligne, galvanisant ses hommes, a obtenu un rendement extraordinaire dans le déminage devant les chars, l'enlèvement d'abatis piégés, le comblement des fosses antichars, la construction de sept ponts Treadway, malgré les réactions violentes de l'ennemi. Modèle de conscience professionnelle et de bravoure.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 363.

BARBIER (Germain-Gaston), capitaine, 65e régiment d'artillerie d'Afrique: commandant de batterie remarquable à tous points de vue. En Alsace, devant Mulhouse, a obtenu de son personnel des efforts prodigieux dans les conditions les plus pénibles, dans la boue glacée et dans la neige. S'est distingué à Froningen le 20 janvier et à Zimmersheim le 26 janvier. Au cours de la campagne d'Allemagne, s'est surpassé par la compréhension instantanée des ordres et la rapidité de ses interventions, en particulier, a réussi à faire trois mises en batterie en vingt-quatre heures, le 27 avril, à Neuhausen, à Emingen et à Hattingen, alors que son unité venait de faire une étape de plus de 200 km en zone accidentée. S'est distingué par son courage au cours de l'attaque de son unité par un élément ennemi à Shura, le 26 avril, et au cours d'une reconnaissance armée envoyée en avant des lignes amies à Gupf et Kaltenherberg, à 11 km de Mulheim, le 23 avril.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 20 et 89.

BEGUE (Gilbert-Raymond), sous-lieutenant, 49e régiment d'infanterie: officier dynamique, d'un courage communicatif, entraîneur d'hommes remarquable. Toujours volontaire pour les opérations délicates et les coups de main. S'est distingué à plusieurs reprises, tant au cours des opérations dans le maquis qu'au cours de la campagne des Vosges, d'Alsace et d'Allemagne. Au combat de Cleebronn (Allemagne), le 7 avril 1945, est monté à l'assaut d'une crête d'où l'ennemi prenait dangereusement de flanc le dispositif d'attaque de la compagnie. A mis ainsi une vingtaine d'ennemis hors de combat. Repartant ensuite de l'avant, a jeté audacieusement sa section sur Cleebronn, refoulant les éléments ennemis bien supérieurs en nombre et en armement, s'est maintenu sur la position conquise malgré des tirs d'artillerie ennemis et s'emparant du village le 8 avril 1945.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1248 du 16 octobre 1945.

BERMOND (René-Roger-Paul), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: chef de section d'élite incarnant magnifiquement la bravoure et la modestie. Plusieurs fois cité en Italie et en France, vient d'être décoré d'une médaille militaire gagnée sur les champs de bataille; s'est particulièrement distingué dans la région de Ventron, les 26 et 27 novembre 1944, en se portant avec sa section à l'assaut d'une maison occupée par l'ennemi. A soutenu pendant trois heures un combat meurtrier, infligeant de lourdes pertes à l'ennemi et lui faisant cinq prisonniers. S'est encore illustré au mont d'Oderen et au col d'Oderen en progressant dans un terrain difficile, semé de pièges, et en conservant le terrain conquis en dépit de toutes les contre-attaques ennemies.

Annule la citation à l'ordre de l'armée accordée par décision n° 17 du 22 mai 1945.

BERTRAND (Henri-Emile-Joseph), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: officier d'un calme et d'une bravoure exceptionnels. Le 19 mai 1944, s'est porté seul, à la cote 178, au-devant d'une résistance ennemie pour lui intimer l'ordre de se rendre. A été accueilli par des coups de feu. A poursuivi sa mission jusqu'à destruction de la résistance. Blessé au cours de l'action.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée accordée par ordre général n° 83 du 22 septembre 1944.

BARON (Yves-Loic-Marie), chef de bataillon, 5e régiment de tirailleurs sénégalais: officier qui met au service d'un patriotisme ardent une abnégation totale et un goût du risque conscient et réfléchi. Chef du secteur de résistance militaire de Tay-Ninh, a organisé un groupe remarquable par sa cohésion, son esprit et sa discipline, réussissant trois parachutages à Chup-Krek et Myn-Than. Le 10 mars 1945, a organisé et réussi le transport et le camouflage par enfouissement de sept tonnes de matériel parachuté. Fait prisonnier au cours de sa mission, a été torturé.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 347.

BRAZO (Camille-Louis-Auguste), capitaine, 1re division motorisée d'infanterie: officier de troupe d'un courage et d'un allant au combat magnifiques. S'est distingué en Italie comme adjoint à un commandant de compagnie de voltigeurs dans la bataille de rupture au sud de Rome. Commandant de compagnie antichars de la brigade dans les combats de poursuite au nord de Rome. Le 21 août, à Hyères, commandant un groupe de choc, a traversé la ville le premier et s'est maintenu sur son objectif final malgré de lourdes pertes, permettant ainsi l'occupation totale de la ville. Commandant une compagnie de fusiliers voltigeurs, a été blessé grièvement en tête de sa compagnie par éclats de grenade le 19 novembre 1944, au départ de l'attaque sur la verrerie de Champagney.

Annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1203 du 27 septembre 1945.

BRUNET (Aimé-Edouard), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne: officier d'un courage et d'une bravoure au-dessus de tout éloge. Toujours volontaire pour les missions périlleuses. S'est brillamment comporté au cours des opérations offensives menées par la division du 1er au 20 avril 1945 pour le franchissement de vive force du Rhin et la poursuite jusqu'au Neckar. S'est particulièrement fait remarquer le 22 avril devant Stuttgart en effectuant malgré un violent bombardement d'artillerie ennemie et des tirs d'armes automatiques, une mission de commandement importante auprès d'un bataillon de tirailleurs de premier échelon. A fait à cette occasion l'admiration de tous par son calme et son mépris total du danger.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 308.

BRUTHIAUX (Henri-Pierre-François), capitaine, 3e régiment de spahis marocains: officier de valeur plein d'allant et de courage. A assuré du 31 mars au 1er mai les fonctions délicates et primordiales de chef de service auto du groupement. Payant largement de sa personne, a assuré au mieux les ravitaillements en carburant et munitions, se portant sans cesse auprès des éléments avancés. A dirigé personnellement sous le feu des automoteurs et des mortiers ennemis la récupération des véhicules momentanément endommagés et dont la remise en état rapide a permis au régiment de maintenir au plus haut degré son potentiel de combat. S'est particulièrement distingué le 4 avril, à Karlsruhe et les 15 et 16 avril au cours des combats acharnés de la route de la Forêt Noire.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 317 du 5 juin 1945.

CHANUT (Pierre-Robert), lieutenant, 2e régiment de tirailleurs marocains: chef de section d'un calme et d'un sang-froid étonnants. Le 8 décembre 1944, à Lutterbach, a entraîné sa section d'accompagnement à travers un violent bombardement par mortiers pour appuyer la compagnie au moment où celle-ci se trouvait dans une position particulièrement difficile. A été blessé au moment où il partait spontanément en avant afin de déterminer avec précision l'emplacement d'une arme automatique ennemie qui arrêtait la progression de la compagnie. A rendu par sa parfaite connaissance de la langue allemande de remarquables services pendant les opérations en Bade et en Wurtemberg en avril 1945, en allant le plus souvent très avant dans les lignes pour rechercher de précieux renseignements.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 17 et 11.

COUPE (Emile-Louis), capitaine, 18e régiment de dragons: brillant officier dont la conduite a été particulièrement remarquée au cours de la campagne 39-40 et Tunisie 42-43. En France, a de nouveau affirmé ses qualités de chef comme commandant d'un escadron de Sherman, où, travaillant en soutien d'un bataillon d'infanterie, a su réaliser une coopération étroite avec les fantassins et a contribué ainsi au succès des opérations du 10 au 13 août, démolissant quatre Mars IV, deux automoteurs lourds et trois A. M.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 48.

CHOMBART DE LAUWE (Marc-Henry-Jean), capitaine, 49e régiment d'infanterie: officier dynamique plein de fougue, ayant eu une attitude splendide durant toute la campagne. A commandé un bataillon au feu en septembre et octobre 1944, dans le secteur des Vosges dans d'excellentes conditions. Ensuite comme commandant en second du 2e bataillon, a, par des initiatives judicieuses et par son action personnelle au cours de combats, grandement contribué au succès des opérations menées par le bataillon, depuis le Rhin jusqu'à Stuttgart. Toujours prêt pour les missions périlleuses, a assuré le 9 avril 1945, devant Walheim (Wurtemberg) avec un mépris complet du danger, sous un violent barrage d'artillerie et de minen, une liaison indispensable avec une compagnie en difficulté en vue de rétablir une situation compromise.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 933 du 15 juillet 1945.

CAIRE (Raymond-Joseph), capitaine, 68e régiment d'artillerie: capitaine commandant de batterie plein d'allant et de bonne humeur et de calme. Au cours de l'avance sur Fribourg, a constamment suivi au plus près les premiers éléments de l'infanterie, assurant ainsi, sans en être particulièrement chargé, une liaison des plus étroites. Le 21 avril 1945, à Gündelfingen, ayant laissé un peu en arrière son équipe d'observation pour se rendre seul à un observatoire mitraillé et bombardé et apprenant que cette équipe se trouvait menacée par des fantassins ennemis, s'est porté immédiatement à son secours avec ses half-track et a réussi à le dégager en faisant 19 prisonniers.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1203.

CAMPISTRON (Marius-Honoré), dit MAURICE, capitaine, 4e groupe de tabors marocains: vétérinaire de réserve entré dans la résistance depuis le 13 novembre 1942. A formé et commandé à l'Isle-Jourdain les F. F. I., dont il était l'âme et dont il obtenait le maximum de rendement. Au maquis depuis le 6 juin 1944, a participé à de nombreuses opérations et a affirmé ses qualités d'entraîneur d'hommes et son sens tactique très développé. A participé brillamment au combat de l'Isle-Jourdain et a assuré les liaisons les plus dangereuses. Bel exemple de dynamisme, de sang-froid et de courage.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 20.

CARLIER (Henri-Alexandre), lieutenant, 2e régiment d'artillerie: chef de section de Piper Cub pendant la campagne d'Allemagne du 10 octobre 1944 au 7 mars 1945, a fait preuve des plus belles qualités militaires. Donnant constamment l'exemple de la bravoure, en plus haut sens du devoir et d'un profond mépris du danger. Titulaire de trois citations, dont la dernière en mars 1945 à l'ordre de la division pour sa belle conduite pendant les opérations pour la libération de l'Alsace. A exécuté, du 10 octobre 1944 au 7 mai 1945, 81 missions au-dessus des lignes ennemies, totalisant 107 heures de vol de guerre. S'est particulièrement distingué à Geney, Arcey, à Delle au cours de la bataille pour Belfort et Mulhouse, à Witteisheim et Chalampe pour la libération de l'Alsace, à Germesheim et à Sniebel pour la prise de Stuttgart, où, survolé par la chasse ennemie, il n'a atterri que sur ordre. Dans toutes les circonstances il a rempli sa mission, allant jusqu'aux objectifs malgré les réactions de la D. C. A. Officier d'élite, âme de chef.

DALBAN (Raymond-Jules), lieutenant, 2e régiment de tirailleurs marocains: officier de tout premier ordre, d'un courage réfléchi et toujours égal, possédant un grand ascendant sur ses hommes. A fait, comme chef de section, la totalité des campagne d'Italie, de France et d'Allemagne dans la même unité. Le 27 novembre 1944, commandant un groupement de deux sections, s'est emparé du village d'Heinsbrunn (Alsace) au cours d'un combat acharné et au prix de lourdes pertes. Resté seul gradé français avec un effectif réduit à 14 tirailleurs, a, néanmoins, poursuivi le lendemain son avance et avec une énergie farouche a donné par deux fois l'assaut à Pont-d'Apach, réussissant par la prise de ce village à assurer la liaison avec la 5e division blindée. Le 27 janvier 1945, à Cernay, a puissamment secondé son commandant de compagnie en assumant, au prix de déplacements incessants, la cohésion de l'unité dans une progression difficile à travers une épaisse couche de neige sous les feux conjugués de chars, de mitrailleuses et de mortiers. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 43.

DECUQ (Henri-Albert), capitaine, 64e régiment d'artillerie: officier observateur d'un allant et d'une ardeur exceptionnels. S'est à nouveau dépensé sans compter dans les Vosges, en Haute-Alsace et devant Mulhouse. Le 29 octobre 1944, dans la région de Cornimont, s'est porté dans un secteur voisin pour ajuster des tirs exécutés sur Xoulce. Le point d'appui où il se trouvait étant attaqué, a continué ses réglages avec calme et précision, et la menace se faisant plus précise a provoqué l'intervention du groupe et ne s'est replié qu'une fois l'attaque repoussée et ses réglages terminés. Le 21, 22 et 23 novembre 1944, à Saint-Lours, d'une tour située en première ligne et battue par les armes automatiques et les tireurs d'élite, a ajusté les tirs au plus près de la frontière suisse. Devant Lutterbach, le 8 et 9 décembre 1944, a contrôlé d'un observatoire très avancé et dangereux les tirs de préparation et d'appui. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 664 du 26 avril 1945.

DUFOUR (Henri-Gaston), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne: officier d'état-major joignant à une intelligence très vive le sens des réalités et un courage exemplaires. A été au cours de la campagne Palatinat-Rhin-Neckar, un auxiliaire précieux du bureau des opérations, en accomplissant avec un mépris total du danger de nombreuses missions de liaison avec les unités de premières lignes. S'est particulièrement distingué au cours de l'offensive contre la ligne Siegfried dans la forêt de Bienwald, les 21 et 22 mars 1945, en rapportant d'une mission périlleuse des renseignements de grande importance pour le commandement. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 300 du 7 juin 1945

DUMOUCHEL (Pierre), lieutenant, 6e regiment de chasseurs d'Afrique : mis à la tête d'un peloton de chars légers en pleine opération, s'est imposé dès le début par son mépris total du danger, sa clairvoyance et sa ténacité. Le 19 mars 1945, chargé d'une mission de reconnaissance particulièrement délicate, a progressé en forêt de Bienwald, sur un itinéraire infesté de mines et d'abatis, avec beaucoup de méthode, allant lui-même reconnaître à pieds les points les plus minés, a ramené des renseignements de première importance sur l'ennemi. Le 23 mars 1945, alors qu'il était chargé d'appuyer la progression d'une compagnie d'infanterie en direction de Worth, tombant sous le feu d'automoteurs ennemis et pris à partie par des fantassins allemands armés de bazzokas, s'est maintenu énergiquement sur ses positions, causant des pertes sévères à l'ennemi et lui neutralisant ses armes automatiques. A ainsi grandement facilité la progression de l'infanterie.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 344 du 30 juin 1945.

DEBACQ (Jules-Paul), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne : remarquable officier qui n'a cessé, en France comme en Italie, de faire preuve d'une inlassable activité dans toute la zone d'action de la division, toujours présent sur le terrain aux instants les plus critiques, a su coordonner dans des conditions souvent très difficiles et périlleuses le travail des équipes fil et radio. A été particulièrement brillant les 5, 6 et 7 octobre dans la région de Rupt et de Ferdrupt où, à travers de fréquents bombardements, il a dirigé avec succès le travail de détachements de monteurs de l'axe d'effort divisionnaire. A réussi durant toute cette période à maintenir constante la liaison avec le P. C., avance du 3e régiment de tirailleurs algériens et celui d'un bataillon isolé du 4e régiment de tirailleurs tunisiens. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 67.

DE FERRY (Bernard-Louis-Marie), mle 129, capitaine, 49e régiment d'infanterie: officier d'élite d'un calme et d'une bravoure exemplaires au feu, ayant un sens très élevé de son devoir. S'est déjà fait remarquer par son mépris du danger au cours de la campagne des Vosges et d'Alsace. Adjoint au chef de bataillon le 6 avril 1945, lors de la prise de Cleebronn (Wurtemberg) a, sous un feu ennemi extrêmement violent, contribué largement par ses initiatives et son action personnelle à la prise du village par le bataillon. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation accordée à l'occasion de ces faits.

DEBAY (Jean), capitaine, régiment de chasseurs de chars : officier d'un allant et d'un courage magnifiques. Le 10 décembre 1944, à Lœchle, commandant en second de l'escadron et chargé d'assurer la liaison avec le colonel commandant le groupement d'attaque, a fait montre d'un mépris réel du danger en se portant sur un terrain découvert et battu par le feu, au-devant d'un chef de char grièvement brûlé et en le soutenant jusqu'au poste de secours. A été blessé grièvement peu après alors qu'il regagnait sa place au P. C. du groupement.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 625.

DUCANI (Dominique-René-Henri), capitaine, école d'application d'artillerie: officier modèle de cran et d'allant, vient à nouveau d'affirmer ses brillantes qualités, le 11 octobre 1944, lors d'une reconnaissance hardie poussée très en avant des premières positions d'infanterie dans la région de la montagne de Seigne, pris sous le feu des mortiers ennemis et la main traversée par un éclat, continua à exécuter sa mission, faisant l'admiration de tous. A ramené des renseignements du plus haut intérêt pour une opération projetée. N'a pu être soigné que très tard dans la soirée. A refusé de se laisser évacuer.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 221.

DAMY (Francis), capitaine, 1er régiment de tirailleurs algériens: officier de grande valeur, particulièrement remarqué en Tunisie, en 1942-1943. Après avoir participé à la campagne d'Italie, a affirmé de nouveau ses brillantes qualités militaires, en qualité de commandant de C. B. et d'officier de renseignements. En France depuis le 20 décembre 1944, jusqu'au 20 janvier 1945, s'est dépensé sans compter pour renseigner son chef de bataillon, dont il a été l'auxiliaire le plus précieux. A été blessé le 20 janvier 1945 sur le Rangenkopf (nord de Thann) alors que sous un violent tir de minens, il s'était porté en terrain découvert à hauteur des premiers éléments pour observer et renseigner son chef, donnant un magnifique exemple de courage tranquille et de mépris du danger.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 650 du 19 avril 1945.

FOUGEROUX (Jean-Léon-Lucien), capitaine, 92e bataillon du génie: brillant officier remarquable par son courage et son allant. Après s'être distingué au cours de la campagne d'Italie, a de nouveau affirmé en France ses belles qualités militaires notamment le 21 octobre 1944. Alors qu'il organisait en premières lignes dans le bois du Haut-du-Faing, un chantier de pose de mines et d'organisation du terrain dans un secteur particulièrement exposé, et soumis par l'ennemi à un bombardement systématique, il fut gravement blessé à son poste de combat.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 52.

FICHOT (Lucien), matricule 574, sous-lieutenant, 81e compagnie de garnison: après s'être fait particulièrement remarquer au cours des opérations sur le Panteno (Italie), a, à deux reprises le 15 mai 1944 assuré la liaison avec un commandant de compagnie dont l'unité était engagée dans un sévère combat et privée de toute transmission avec le chef de bataillon. Par la rapidité et l'intelligence avec laquelle il a rempli cette mission sous le feu des armes automatiques ennemies a permis le déclenchement d'une attaque couronnée de succès, essentielle au développement de la manœuvre. Plusieurs fois cité et blessé.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 54.

FRANCO (Lucien), adjudant-chef, 6e tabor marocain: sous-officier de goum d'une bravoure au-dessus de tout éloge, déjà plusieurs fois cité. Vient de se distinguer à nouveau du 6 au 31 décembre 1944 pendant les opérations d'Alsace. Après avoir contribué pour une large part à la capture de nombreux prisonniers au village d'Hachimette le 7 décembre 1944, a été engagé avec sa section au Grand-Faudé le 10 décembre 1944 réussissant à repousser des éléments ennemis qui tentaient de s'infiltrer après un violent bombardement d'artillerie et de mortiers. Enfin du 19 au 31 décembre, a magnifiquement entraîné sa section en avant pour le nettoyage des bois de Kaysersberg, contre un ennemi particulièrement mordant dans un terrain difficile et semé de mines. Plusieurs fois cité, une fois blessé. Médaillé militaire.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 636.

GRATECOS (Georges-René), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: excellent officier qui a participé aux campagnes de Tunisie et d'Italie comme chef de groupe franc de bataillon, puis comme chef d'une section de mitrailleuse et d'engins d'une compagnie de voltigeurs. Adjoint au commandant de compagnie depuis le débarquement, le 16 août 1944, à Saint-Tropez, a été pour celui-ci un auxiliaire précieux. Du 23 au 29 août 1944, pendant toutes les opérations ayant amené la reddition de la garnison allemande de Marseille, a effectué de nombreuses liaisons sous de violents tirs d'artillerie et d'armes automatique. Du 10 septembre au 20 octobre 1944, a montré en toutes circonstances tant dans la défense du village de Blamont que dans l'attaque de la Tête-des-Cerfs, un profond mépris du danger. S'est de nouveau particulièrement distingué pendant le mois de décembre 1944 à la descente Est du col d'Oderen assurant sous l'observatoire et le tir ajusté de l'ennemi le passage des véhicules et le ramassage de ceux qui étaient atteints. Courageux et énergique, a assuré la vie des unités de 1re ligne tenant le front de la vallée de la Thur à Kruth.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 56 et 193.

GAILLARD (Maurice-Alphonse-Jacques), lieutenant, 65e régiment d'artillerie d'Afrique: officier observateur de groupe plein d'allant et de courage, toujours volontaire pour les missions dangereuses. Dans la recherche d'observatoires avancés a montré un profond mépris du danger en se portant au plus près de la ligne de feu. A subi les feux ennemis sans se détourner de sa mission, particulièrement lors de la reconnaissance des observatoires du Vaudois le 19 novembre 1944 et du Salbert le 20 novembre 1944. S'est de nouveau distingué les 15 et 20 décembre 1944 sur le front du pourtour Nord de Mulhouse, devant Reiningue le 26 décembre, au Puits Anna le 21 et 22 janvier 1945, et en Alemagne en avant de Schura le 26 avril 1945, en avant de Wilhemsdorf le 28 avril et dans la région d'Amstzell le 30 avril.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 5 et 89.

GUILLOT (Jean-Louis), capitaine, école d'application d'artillerie: officier de transmission d'un courage tranquille et d'un inlassable dévouement. A contribué largement de par son activité indifférente au danger, au maintien des communications essentielles dans un secteur incertain et exposé au feu de l'ennemi, en particulier du 9 au 15 octobre 1944 dans la vallée de la Moselle. A continué à se dépenser sans compter au

cours de l'offensive victorieuse menée par la 3e division d'infanterie algérienne en Alsace et en Allemagne. A donné toute la mesure et a obtenu de son personnel le maximum de rendement pendant la période du 1er au 22 avril 1945 au cours de nombreuses positions occupées par le groupe du Rhin à Stuttgart.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 52 et 92.

GOUILLARD (Georges), sous-lieutenant, 61e bataillon de marche de tirailleurs marocains: après s'être particulièrement distingué au cours des opérations précédentes, le 24 janvier 1944 a affirmé encore de réelles qualités de sang-froid et de commandement dans l'exécution d'un coup de main au Nord de la Costa San Pietro où il a pu mener son détachement jusqu'au contact immédiat de l'ennemi et permis de déterminer avec précision le nombre et l'importance des armes automatiques ennemies ainsi que leur emplacement. Ensuite durant la nuit du 11 au 12 mai 1944 a mené sa section à l'attaque d'un piton tenu fortement par l'ennemi. Contre-attaqué, a repoussé l'ennemi et est venu à bout de sa résistance, lui infligeant des morts et capturant des prisonniers. Plusieurs fois cité et deux fois blessé.

Annuler les citations à l'ordre nos 2 et 8.

GEORGES (Paul-Louis), lieutenant, troupes du Maroc: officier particulièrement brave et courageux, commandant une section de reconnaissance, n'a cessé depuis le début de la poursuite de foncer de l'avant. Le 30 juin 1944 ayant pris contact avec des éléments retardateurs a entraîné sa section sur cette résistance et a ramené deux prisonniers. Le 5 juillet dans des circonstances analogues, étant échelon de tête d'un élément de découverte a pris contact avec une résistance ennemie, faisant trois prisonniers et tuant trois Allemands

Cette nomination annule la citation armée no 83.

GALLE (Hans-Christian), lieutenant, forces françaises libres: sujet danois engagé volontaire en 1933 à la légion étrangère qui n'a jamais cessé de manifester les plus purs sentiments patriotiques à la cause de la France, même lors des jours les plus sombres. A participé à la campagne de Tunisie dans les rangs du corps franc d'Afrique puis de la 1re division des F.F.L. A fait preuve de courage et de dévouement en toutes circonstances. Détaché ensuite comme chef de mission a rendu de signalés services.

GUERNIER (Maurice-Charles), capitaine, 1er bataillon de choc: officier de réserve de premier plan, déjà titulaire de quatre citations. Animé du plus pur idéal, volontaire du premier jour pour combattre dans les troupes de choc a pu donner sa mesure au cours des campagnes de Corse, de l'île d'Elbe et de France. Après s'être particulièrement distingué au cours de la nuit du 19 au 20 novembre 1944 à Chalonvillars, en assurant, à pied, toutes les liaisons sous un violent tir d'artillerie et de mortiers, a continué à déployer le même courage lors des combats de l'entrée dans Belfort. Le 24 novembre 1944, au moment où une partie du bataillon était encerclée à Etueffont-Haut a permis au chef de bataillon de maintenir des liaisons continues avec la Madeleine, malgré un feu meurtrier appliqué sur cette route. S'est encore fait remarquer au cours des journées des 3, 4 et 5 décembre 1944 au col de Hundsruck.

Cette nomination annule les citations nos 23 et 414.

GARRIGUE (François), lieutenant, 96e bataillon du génie: officier de valeur, particulièrement ardent, toujours prêt et volontaire pour les missions les plus délicates et les plus périlleuses. D'un courage remarquable a assuré en avant des premiers éléments des reconnaissances audacieuses, a assuré devant les chars de nombreuses missions de déminage, a dégagé et rétabli des itinéraires dans le minimum de temps malgré les réactions de l'adversaire. En Autriche a assuré des reconnaissances hardies sur le Bregenzer Ach le 1er mai 1945 sur le Frutz B le 2 mai puis sur l'Alfenz les 6 et 7 mai.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 1146

GUISSET (Léonce Jean-Urbain), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: chef de section animé d'un courage et d'un mordant remarquables. Le 23 janvier 1944, à l'attaque du Carella, a entraîné sa section à l'assaut d'une position ennemie fortement retranchée sur des encadrements abrupts, sous de puissants tirs de barrage. Arrêté à 50 mètres par des tirs d'armes automatiques, a continué à combattre lui-même au pistolet mitrailleur et à la grenade. Regroupant sa section qui avait perdu les deux tiers de son effectif, a essayé par cinq fois de reprendre sa progression. N'ayant pu y parvenir, s'est cramponné toute une journée au terrain et ne s'est replié à la nuit que sur l'ordre de son chef.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée accordée par ordre général no 076/D.

HERBELIN (André), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: chef de section de volligeurs d'un courage et d'un sang-froid remarquables. S'est particulièrement distingué le 13 septembre 1944, à l'attaque d'Ecurcey (Doubs), en enlevant résolument sa section, malgré des lourdes pertes, à l'abordage d'un adversaire solidement retranché. Dans les durs combats sous bois des 7, 12, 13 et 14 octobre 1944, a fait preuve de la plus grande énergie et d'un mépris total du danger en menant résolument à six reprises sa section à l'abordage de l'adversaire. Blessé le 14 octobre 1944 à la Tête-des-Cerfs (Vosges), est resté à son poste et a maintenu son commandement. A participé ensuite, en novembre et décembre 1944, aux combats pour la libération de l'Alsace, forçant l'admiration de ses hommes et méritant la grande estime de ses chefs par son courage tranquille dans les pires instants au combat. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 56 et 493.

HUOT (André-Louis), adjudant-chef, 501e régiment de chars de combat: sous-officier d'élite, gravement blessé en char devant Dunkerque et engagé aux F. F. L., a déployé à la compagnie à laquelle il appartient depuis sa formation une activité sérieuse et constante. Décoré de la Croix de guerre et déjà trois fois cité, est un modèle pour le corps des sous-officiers de l'unité. Excellent chef de char et adjoint à son chef de section, a remplacé celui-ci gravement blessé et a mené sa section dans toutes les attaques de Paris en Lorraine. A personnellement détruit deux chars Mark V « Panther » à Paris et a fait subir de lourdes pertes à l'ennemi, notamment à Andelot et à Vaxoncourt. Plusieurs fois cité. Médaille militaire de 1940 pour faits de guerre.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 222.

HEINIS (Edouard), lieutenant, 4e régiment de tirailleurs marocains: officier de réserve faisant preuve de fanatisme et du plus grand courage. A fait campagne en Syrie en 1939-1940, puis en Tunisie en 1942-1943 où il s'est particulièrement distingué. Volontaire pour combattre en Italie malgré son âge, a continué à se distinguer à la tête de sa section, faisant toujours preuve du même courage et du même moral élevé. Blessé le 26 mai 1944 par éclat d'obus devant le Monte Nero, a refusé de se laisser évacuer. S'est à nouveau distingué par sa belle attitude au feu lors des attaques sur Montalcino et Buen Convento, alors qu'il était à la disposition d'une unité blindée de cavalerie.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 670.

JEANNOT (Pierre), capitaine, 7e régiment de tirailleurs algériens: commandant de compagnie des F. V., remarquable par son courage au feu. Le 26 novembre 1944, au cours d'une opération ayant pour but la pénétration en Alsace par le franchissement du col d'Oderen, fortement défendu par l'ennemi, chargé de porter son unité sur la croupe boisée 957, à l'Est de Ventron, a conquis son objectif en tête de sa compagnie. S'enfonçant résolument dans le bois, s'est heurté à une position fortement organisée et a été soumis à 50 mètres à un feu meurtrier. Dans ces circonstances critiques, a commandé avec calme et autorité, encourageant ses hommes par son exemple personnel. A été grièvement blessé par balle au cours de l'action, à la tête de la section de pointe de sa compagnie.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 933.

JACQUINET (Georges-Lucien), capitaine, troupe du Maroc: commandant de batterie de valeur, d'un métier et d'un cran éprouvés, qui a fait de son unité un bel outil de combat. En a tiré un excellent rendement au cours de tirs brillamment conduits. Toujours soucieux d'assurer le meilleur appui à nos chars et à notre infanterie, a été blessé aux carrières de Bremenil, le 18 novembre 1944, alors qu'à la pointe de notre avance il déterminait les positions à prendre auprès de son commandant de sous-groupement tactique.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 374.

KLEIN (Michel), sous-lieutenant, 8e régiment de tirailleurs marocains: jeune chef de section de mortiers qui vient de donner toute sa mesure au cours des opérations de poursuite du 22 juin devant Castiglione d'Orcia, du 29 juin devant Buomconvento, du 1er juillet devant Castellino, du 2 juillet devant Medane. A causé à l'ennemi des pertes très sévères le 1er juillet en tirant 1.580 coups de mortiers avec ses trois tubes, pertes constatées lors de la prise du mouvement (deux nids de mitrailleuses détruites, personnel et matériel, au Nord de Castellino, et nombreux morts dans un boqueteau à l'Est de cette agglomération). Plusieurs fois cité et blessé.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 83.

KLEIN (Gabriel-Adolphe), capitaine, 151e régiment du génie: officier de premier ordre, du 14 au 18 avril s'est constamment maintenu avec ses sections en contact avec l'ennemi pour assurer le relevage des mines du secteur fortifié de Royan et assurer les itinéraires des chars. Le 15 avril 1945, s'est particulièrement distingué en prenant lui-même le commandement d'une de ses sections devant l'ouvrage de Belmont, précédant ses sapeurs devant les chars sous un feu violent et ajusté de l'adversaire.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 256.

LEFEVRE (Georges-Auguste-Frédéric), capitaine, 1er régiment de chasseurs d'Afrique: ayant pris le commandement d'un escadron de chars moyens qui venait d'avoir des pertes très sensibles, l'a remis en état dans le plus bref délai et a été engagé à nouveau dans des conditions très dures. S'est imposé immédiatement par son solide courage et la précision de son commandement. Après s'être distingué au cours de la campagne pour Colmar, a mené, tout au long de la campagne d'Allemagne, une série de combats qui furent autant de succès, notamment à Stetten le 5 avril 1945, à Bonningheim le 7, à Kircheim le 8. A terminé en pointe de l'armée française dans la vallée de Voralberg, poussant avec hardiesse et opiniâtreté, malgré un terrain très défavorable tenu par des éléments retardateurs très agressifs.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 1118.

LASSURGUERE (Robert-Jean-Marie), capitaine, centre administratif des troupes coloniales: officier de valeur hors pair, d'une énergie et d'un entrain inlassables, et qui a su insuffler à sa troupe l'enthousiasme qui l'anime. Le 20 janvier 1945, au Nord de Mulhouse, à la tête d'un groupement tactique, a réalisé une percée profonde dans les organisations ennemies. Est rentré le premier dans Illzach et Kingersheim, progressant hardiment et faisant une centaine de prisonniers. Grâce à son ardeur, à son sens tactique averti, a atteint ses objectifs dans les plus courts délais et avec les moindres pertes. A été blessé au cours de l'action.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 699.

LUCCIONI (Alexandre-Jean), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: chef de section alliant à son grand courage personnel une connaissance parfaite de son métier. Dans la nuit du 29 au 30 novembre 1944, sur le Haut-du-Felzach, a participé à l'attaque d'une position ennemie fortement défendue. A atteint son objectif au prix de difficultés sans nombre. Pris sous un violent tir d'ar-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

tillerie lourde, a maintenu sa section sur ses positions. A conservé le terrain conquis bien qu'ayant perdu près de la moitié de ses effectifs. Les 24 et 25 janvier 1945, dans la région de Gambsheim, a assuré aux avant-postes, dans des conditions difficiles de température et sous des bombardements d'artillerie, l'observation des activités de l'ennemi, fournissant des renseignements précieux.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 385 et 176.

LUNET DE LA MALENE (Paul-Marie-Edmond), capitaine, 2e division marocaine: commandant de batterie de grande classe, trois fois cité au cours de la campagne d'Italie, a commandé son unité aussi brillamment pendant les campagnes de France et d'Allemagne; très actif, insouciant du danger, toujours renseigné sur la situation, a assuré à sa batterie le meilleur rendement. Le 31 mars 1945, observateur auprès d'un bataillon de tirailleurs, a franchi le Rhin avec les premiers éléments. Sous le feu constant de l'infanterie et de l'artillerie ennemies, a largement aidé notre infanterie en établissant un feu judicieux qui permit l'agrandissement de la tête de pont et en assurant, avec un autre observateur du groupe, une surveillance attentive de l'ennemi. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 1083.

LEHMANN (Fernand-René), capitaine, 1er régiment de chasseurs parachutistes: magnifique commandant de compagnie, payant sans cesse de sa personne, a été grièvement blessé le 4 octobre 1944, dans les bois de Longegoutte, à la tête de son unité, en repoussant une attaque ennemie particulièrement violente. Alors que son unité était en partie encerclée, a maintenu ardent l'esprit offensif de cette unité sous le tir des mitrailleuses d'un adversaire parvenant au contact et attaquant à la grenade. Quoique blessé, a contribué plus que tout par son attitude résolue à contenir l'adversaire par un décrochage difficile.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 459.

LIBLIN (Georges-Jacques-Henri), sous-lieutenant, forces françaises libres: officier radio de tout premier ordre. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, le 17 octobre 1939, il fut, au cours des années 1941-1942, un agent actif d'une importante chaine d'évasion de prisonniers de guerre, dont il réussit à en transiter près de 60. Arrêté par la Gestapo, il réussit à rejoindre les F. F. L. après cinq mois d'internement en Espagne. Affecté, sur sa demande, au 3e R. C. P., il fut parachuté en Vendée, le 2 août 1944. Il accomplit dernière les lignes ennemies de nombreuses missions de renseignements, dont l'une amena la destruction, par la R. A. F., d'un important train de munitions et de matériel ennemi. Parachuté à nouveau en Hollande, le 7 avril 1945, il se distingua par sa grande expérience professionnelle qui permet souvent, dans des situations critiques, de renseigner le G. Q. G. allié. A pris part à plusieurs engagements près de Ruinen, les 8 et 9 avril 1945, et affirmé ses belles qualités de calme et de courage.

Cette nomination annule la citation armée, accordée à l'occasion de ces dernières opérations.

LASSARTESSE (François-Maurice), lieutenant, 49e régiment d'infanterie; officier animé d'un patriotisme ardent et d'un idéal élevé, entré dans la résistance dès la dissolution de l'armée. A participé activement aux opérations qui ont amené la libération du Sud-Ouest de la France (juin-juillet et août 1944), et a été cité pour son énergique attitude au feu à la tête de son unité, au cours des combats livrés pour la libération de la vallée d'Arreau. Le 20 août 1944, à Mascarras (Hautes-Pyrénées), a été volontaire pour aller parlementer avec le chef de la garnison allemande de Tarbes en vue d'obtenir la reddition du détachement. Dès septembre 1944, dans les Vosges et en Alsace, a servi avec un dévouement total. A Oderen et Kruth (Haut-Rhin), a effectué volontairement de nombreuses liaisons de jour et de nuit avec les éléments avancés malgré de très dures conditions atmosphériques, les fréquentes embuscades tendues en arrière de nos positions et les incessants tirs de minens et d'artillerie ennemie. Au cours de la campagne d'Allemagne (avril 1945), s'est distingué par son mépris du danger, sur des parcours en partie déminés. Le 12 avril 1945, à Kleinsachenheim (Wurtemberg), malgré un violent bombardement d'artillerie, n'a pas hésité à se porter au secours des nombreux blessés faisant ainsi preuve d'abnégation et de calme courage.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 1081.

LEROY (Fernand-Gaston), lieutenant, 14e division d'infanterie: officier de grande valeur, pouvant être cité en modèle. Chargé de recueillir les renseignements nécessaires à la préparation de l'offensive du 14 novembre 1944, s'est acquitté d'une façon parfaite de sa tâche; au cours de l'opération elle-même, s'est dépensé inlassablement et avec le plus parfait mépris du danger; recherchant les renseignements en toute première ligne et dans les points les plus exposés, notamment à la prise de Saint-Julien et à l'attaque de Busserel. A été un auxiliaire précieux pour son chef de bataillon. Au cours des opérations du 20 janvier au 10 février 1945, a fait preuve des plus belles qualités de courage et de conscience prenant sans relâche contact avec les bataillons engagés, faisant des liaisons journalières avec le P. C., utilisant des routes violemment bombardées et à peine déminées.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 33 et 4.

LATRY (Jean-Gérard), capitaine, 62e régiment d'artillerie: commandant de batterie qui, au cours des opérations en Allemagne, malgré la rapidité de l'avance, a toujours eu sa batterie prête à appuyer le sous-groupement. De sa personne doublait généralement l'officier de liaison de façon à toujours être au courant de la situation et des décisions du commandant du sous-groupement. Dans les moments critiques, se portait à l'observatoire avancé. Au cours des combats de Durrensheim, le 5 avril 1945, de la prise du carrefour Nord de Neuenbourg, le 10 avril, à la tête de pont de Neuenbourg, le 13 avril, a déclenché et réglé lui-même les tirs de sa batterie malgré les bombardements et les tirs ennemis. Grâce à ses appuis de feux rapides, ajustés et précis, a permis au sous-groupement de remplir ses missions. Au cours des opérations sur Holzwir, le 27 janvier 1945, et sur Horbourg, le 31 janvier 1945, est venu lui-même assurer la liaison auprès du bataillon qu'il était chargé d'appuyer. Malgré le bombardement et les tirs d'armes automatiques ennemies, n'a pas hésité à se porter en avant pour remplir au mieux sa mission.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 320 et 10

MICHAUD (Marcel-Pierre), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: brillant officier d'une bravoure remarquable qui, en Italie et en France, à la tête d'une section de mitrailleuses a apporté aux unités de voltigeurs, l'appui le plus efficace. Suivant au plus près les sections de tête, galvanisant ses hommes par son calme et son sang-froid, a donné à tous l'assurance de son cran et de ses qualités de chef. Le 26 octobre 1944, à Cornimont (Vosges), ayant reçu le commandement d'un secteur formant pointe avancée au contact de l'ennemi, a su organiser rapidement et très judicieusement la défense de son point d'appui, disposant ses feux et ses barrages de mines avec un sens avisé du terrain. A fait preuve ensuite de la plus grande énergie et d'une grande activité, harcelant l'ennemi par ses patrouilles et repoussant avec pertes les attaques ennemies. En position au Griebkopf, au nord de Kruth, s'est une fois de plus distingué, le 25 décembre 1944, en engageant de nuit une lutte farouche au pistolet mitrailleur et à la grenade avec une patrouille ennemie qui avait réussi à pénétrer dans nos lignes.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 740 et 144.

MADELAINE (Eugène-Auguste-Aimable), lieutenant, 67e régiment d'artillerie d'Afrique: officier de liaison d'infanterie, a fait preuve, au cours des opérations du mois d'octobre 1944, dans les montagnes vosgiennes, d'une endurance et d'un courage dignes d'admiration. En particulier, le 11 octobre 1944, au cours de l'occupation de haute lutte par le bataillon du hameau des Tayeux, s'est porté sur la toute première ligne de l'infanterie sous les feux adverses, pour régler un tir efficace sur l'ennemi en fuite. Du 14 au 19 octobre, sur la position de la côte 906 et du bois du Couchetat, est parvenu, par son activité inlassable, à régler des tirs d'arrêt à quelques mètres devant l'infanterie, permettant ainsi de repousser de nombreuses contre-attaques ennemies, parvenues au contact immédiat des troupes amies. Du 23 au 25 octobre, a réglé lui-même depuis la première ligne d'infanterie et malgré le tir ennemi, des tirs précis et meurtriers, donnant ainsi à l'infanterie un appui efficace et sûr. Officier dont la conscience professionnelle et le courage doivent être cités en exemple. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 464.

MARTINI (Jean-Georges-Maurice-Marie), capitaine, 1er régiment de tirailleurs marocains: commandant de compagnie d'un remarquable courage, qui a fait de sa compagnie une unité ardente manœuvrière et toujours pénétrée de sa mission, après l'avoir conduite en Corse et en Italie, de succès en succès, vient de donner une preuve magnifique de ses qualités de commandement, de courage et de ténacité, le 30 novembre 1944, a pénétré profondément en forêt de Harth, bousculant un ennemi nombreux, malgré les chars, les champs de mines et les armes automatiques, a fait 20 prisonniers et capturé un nombreux armement, un 75 antichars et 4 mitrailleuses. Installé en point d'appui ferme, s'est maintenu trois jours sur sa position malgré une étreinte sans cesse plus serrée de la part des chars et de l'infanterie allemande et des bombardements continuels. Ayant reçu l'ordre de décrocher, a réussi à ramener presque intactes deux compagnies et un peloton de chars, malgré les efforts de l'ennemi le harcelant en forêt et au passage du canal de Huningue. Blessé, n'a été évacué qu'après avoir ramené son détachement et l'avoir installé sur la position de sûreté.

Cette nomination annule la citation armée no 462.

MARTINI (Antoine-Noël), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens: brillant chef de section de voltigeurs qui a participé à tous les combats depuis le débarquement. S'est particulièrement distingué dans les combats âpres et meurtriers qui se sont déroulés du 6 au 15 octobre 1944 dans le bois de la « Vrille » des Tonneux et de la Tête-des-Cerfs. A su insuffler à tous ses hommes son courage et son mépris du danger. Sa section étant réduite à quinze hommes, a continué à pousser de l'avant, ne laissant aucun répit à l'ennemi. S'est montré extrêmement courageux dans tous les combats où l'ennemi se trouvait à 30 m, passant au corps-à-corps. Plusieurs fois cité et blessé.

Cette nomination annule la citation armée no 359 du 6 février 1945.

MAZO (Joseph-Camille-André), lieutenant, bataillon de marche no 5: vétéran des forces françaises libres qu'il a ralliées au Cameroun, le 27 août 1940, et dans les combats d'El-Alamein, de Tunisie, d'Italie, des Vosges et d'Alsace, où il a été blessé trois fois, cité deux fois. Du 15 mars au 26 avril 1945, sur le front des Alpes-Maritimes, a assuré dans des conditions extrêmement difficiles le fonctionnement d'un réseau de transmissions très chargé, sur un front de 8 km en montagne. Constamment sur le terrain, parcourant inlassablement tout le secteur du bataillon, sans souci des champs de mines, des patrouilles et « snipers » ennemis, des coups de main des commandos adverses, des tirs d'artillerie fréquents et précis, galvanisant ses hommes par son exemple, il a assuré en permanence, avec un personnel réduit et peu entraîné, l'entretien permanent d'un réseau téléphonique comportant cinq centraux et près de 200 km de fil.

MOHAMED BEN AHMED ZARROUK BEN ALI, lieutenant, commandement supérieur des troupes de Tunisie: officier indigène tunisien de haute valeur morale. Le 27 janvier 1944, après deux jours d'attaques qui ont amené la prise du Belvédère (Italie), assurait le commandement d'éléments de sa compagnie dispersée par les tirs et les contre-attaques ennemies, s'est accroché au terrain. Faisant preuve d'une réelle maîtrise de soi et d'un

magnifique courage, bien que blessé, a organisé la résistance malgré les incessantes contre-attaques rapprochées allemandes et n'a pas lâché la position conquise. N'est tombé aux mains de l'ennemi qu'une fois la petite troupe qui se groupait auprès de lui décimée par des tirs de minen et ses moyens de feu épuisés.

MATHEY (Jean-Louis-Apollon), médecin commandant, 126e régiment d'infanterie: médecin de groupe d'artillerie d'appui direct pendant dix-huit mois de campagne. Avait déjà été médecin de corps de troupe pendant les opérations du Maroc et la campagne de France de 1940. S'est dévoué sans compter aux blessés qu'il va lui-même chercher sur la ligne de feu, chaque fois qu'il lui est possible. A ainsi sauvé des blessés dont la vie tenait à la rapidité de l'évacuation et de l'intervention. A travaillé sans compter pendant l'hiver 1944-1945 en Alsace, où il a aidé les médecins de l'infanterie et prodigué ses soins à la population civile. Le 31 mars 1945, jour du passage du Rhin de vive force, a traversé lui-même le fleuve sur une barque pour aller porter secours aux blessés de son groupe et du régiment d'infanterie appuyé qui était soit sur la berge du fleuve, soit sur une barque échouée dans une situation extrêmement critique. S'est montré le modèle du médecin de corps de troupe en opération.

Cette nomination annule toute citation accordée à l'occasion des faits se rapportant à la campagne d'Alsace et d'Allemagne.

NOEL (Maurice-Jean), capitaine, direction du génie: officier de renseignements au bureau central de renseignements et d'actions, exécute de nombreuses missions pendant l'occupation. Le 17 juillet 1944, attaque la base de Villacoublay. Durant ces combats pour la libération de la capitale et en liaison avec l'état-major des sapeurs-pompiers, ravitaille en armes et en munitions la préfecture de police assiégée. Prend part aux combats de la mairie de Neuilly où il est blessé. Réussit enfin, par son courage, son énergie et un mépris total du danger, à capturer de nombreux ennemis.

Cette nomination annule la citation Armée n° 1332.

PICQ (Jean), sous-lieutenant, 2e division marocaine: officier d'un cran exceptionnel. N'a cessé de se distinguer au cours des campagnes d'Italie et de France, à la tête de sa section de combat. S'est tout particulièrement révélé du 14 au 16 novembre 1944, devant Longevelle, Lougres, Bavans, en déminant sous le feu de l'artillerie ennemie de nombreux itinéraires. Les 22 et 24 novembre, a rétabli, sous le feu des armes automatiques de l'ennemi, les passages sur la Savoureuse et le Canan, entre Chatenois et Tredunans. A pris part au combat par le feu de ses mitrailleuses. N'a pu obtenir ces résultats, malgré des pertes sensibles, qu'en galvanisant sa section par l'exemple constant et la volonté farouche d'aboutir coûte que coûte.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée du 8 mars 1945.

PERRIN (Jean-Léon-Charles), lieutenant, 1re division motorisée d'infanterie: rallié à la France libre dès la première heure, a participé à toutes les campagnes des forces françaises combattantes en Afrique, en Italie et en France. En qualité d'officier chargé des transmissions à la 2e brigade de la 1re division française libre, a déployé pendant toute la campagne de France, depuis le débarquement d'Hyères jusqu'à la réduction de la poche d'Alsace, une activité constante quoique peu spectaculaire, pour assurer le bon fonctionnement des transmissions du R. C. T. 2. Devant équiper le réseau téléphonique sur des fronts très étendus, n'a pas cessé d'être sur la brèche. En particulier, pendant les attaques en Alsace d'abord, à Giromagny, du 19 au 25 novembre 1944, puis sur l'Ill, du 23 au 30 janvier 1945, dans des conditions atmosphériques très dures et par de grosses chûtes de neige, a assuré sans défaillance le bon rendement des installations.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 212.

PONT (Robert-Léon-Victor), chef de bataillon, 180e bataillon du génie: officier supérieur d'élite, animé au plus haut point du sens du devoir, d'une calme bravoure. A eu la plus belle conduite pendant la résistance puis à la tête d'une demi-brigade F. F. I., dans les combats des Vosges, en septembre 1944, notamment au cours des opérations de la trouée de Belfort et pendant la campagne d'Alsace. En avril 1945, lors du passage du Rhin, avec un grand mépris du danger, a tenu à effectuer personnellement les reconnaissances des rives du fleuve dans des zones abondamment minées et balayées par le tir des armes automatiques ennemies. A su communiquer à ses hommes la foi, l'ardeur, l'enthousiasme qui, le 19 avril, sous sa direction, ont permis, dans un temps record, le lancement d'un pont de péniches à Kehl, magnifiquement réussi, permettant ainsi la montée rapide et puissante des troupes et ravitaillements indispensables à la progression au delà de la Forêt-Noire, vers le Danube et l'Autriche.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 839.

PERINETTI (Martin-André), lieutenant, subdivision d'Ajaccio: officier colonial dont la longue carrière militaire et les très nombreuses campagnes sont toutes entières dominées par un sens fanatique du devoir et un dévouement sans limite à son pays et à l'armée coloniale. Exemple magnifique à citer aux jeunes. Blessé sérieusement en Italie, est revenu, à peine guéri, reprendre le commandement de sa section pour participer à la campagne de France. Blessé à nouveau grièvement devant Belfort.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 397.

ROLLIN (Lucien-Emile), capitaine, division de Marrakech: brillant commandant de compagnie qui s'est particulièrement distingué au cours du combat du 22 mai 1944, à Lenola (Italie), réussissant à capturer 160 prisonniers et à occuper, malgré une forte réaction ennemie, une position importante, facilitant ainsi l'enlèvement du village par une unité voisine.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 73.

POGGI (Napoléon), capitaine, 7e régiment de tirailleurs algériens: commandant de compagnie d'un cran et d'une activité remarquables, toujours prêt à aller de l'avant. S'est déjà distingué en Tunisie et pendant la campagne d'hiver dans les Abruzzes. A été blessé le 13 mai 1944, lors de l'attaque du village de San Lorenzo; à peine guéri, a rejoint sa compagnie et a participé aux actions sur les ponts Lancio et Cervaro et à la manœuvre qui a porté son bataillon aux bords du Tibre, le 4 juin 1944. Pendant la poursuite en Toscane, s'est à nouveau distingué le 17 juin 1944 devant Piab Castagno en effectuant une audacieuse patrouille dans les lignes ennemies et en rapportant des renseignements précieux. A de nouveau été grièvement blessé le 21 juin 1944, à la cote 691.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée accordée par décision 81 (*Journal officiel* du 5 novembre 1944).

PIGNEAUX DE LAROCHE (Jacques-Edouard), lieutenant, forces françaises libres: jeune officier parti dès juin 1940 pour répondre à l'appel du général de Gaulle. A participé avec la 1re D.F.L. à toutes les campagnes depuis la Syrie en 1941. Malgré une santé précaire, qui l'obligeait souvent au repos, a toujours rejoint son unité au moment du combat. Cité à Bir-Hacheim, s'est à nouveau fait remarquer le 4 juin en Italie, bien que l'appareil dans lequel il était ait déjà été atteint par le tir d'armes individuelles, n'a pas hésité à poursuivre sa mission à basse altitude au-dessus de l'ennemi. Enfin, en Alsace, à Belfort, devant Strasbourg, au mépris du danger, s'est toujours aventuré profondément dans les lignes ennemies pour obtenir les renseignements qui lui étaient demandés, essuyant à plusieurs reprises différentes le feu des batteries antiaériennes allemandes. Le 21 août, a dirigé un tir particulièrement efficace sur le fort Malagne. A accompli 12 missions de guerre entre le 20 et le 25 août 1944.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 110 et 203.

REULET (Léon-Jules), lieutenant, 67e régiment d'artillerie d'Afrique: belle figure de militaire énergique et courageux qui s'était déjà fait remarquer au Maroc en 1925. A fait toute la campagne de Tunisie 1942-1943, se signalant par son courage et sa belle attitude au feu. A participé à la campagne de France et d'Allemagne et n'a cessé d'être un exemple vivant de courage, de sang-froid, d'énergie en reconnaissant comme officier orienteur du groupe, des itinéraires bombardés et minés et en particulier auprès de Chatenois (territoire de Belfort), le 23 novembre 1944, en recherchant sous les feux de l'artillerie et de l'infanterie adverses des passages sur la Savoureuse. S'est enfin distingué à Didenheim le 17 décembre 1944 (près de Mulhouse) et surtout à Kentzingen (Allemagne) le 19 avril 1945 en poursuivant tranquillement sa mission lors d'un bombardement du village. Plusieurs fois cité.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 20 et 89.

ROUX (Paul), capitaine, 126e régiment d'infanterie: commandant de compagnie plein de flamme et animé d'un bel esprit offensif. Le 20 novembre 1944, à la tombée de la nuit, s'est emparé de haute lutte, en coopération avec un peloton de tanks destroyers, du village de Largitzen, âprement défendu par un ennemi nombreux; le 24 novembre, chargé du nettoyage d'un bois, s'est porté en premier échelon de son unité qui se trouvait en difficulté et a été blessé par un éclat de minen au cours de l'action.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 412.

DE RODOREL DE SEILHAC (Marie-Louis-Théodore-Marcy), capitaine, commandant des goums: officier d'une très grande bravoure. Le 17 avril 1945, alerté sans préavis pour participer à l'encerclement et au nettoyage de Pforsheim, a engagé son goum avec un sens tactique avisé. Placé en protection de blindés, a pris de judicieuses dispositions pour livrer un combat maison par maison. A infligé à l'ennemi de lourdes pertes, capturant plus de 156 prisonniers, dont 7 officiers et un important matériel de guerre, dont 2 canons de 88.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 303.

RENAN (Robert-Ernest-Esprit-François), chef de bataillon, 21e régiment d'infanterie coloniale: officier de grande classe. A pris en cours d'opérations les fonctions de chef d'état-major du régiment dont il a parfaitement coordonné l'action avec un remarquable esprit de décision. S'est particulièrement fait remarquer par son courage, son sang-froid et son allant, le 2 avril 1945, lors du franchissement de vive force du Rhin à Leimersheim et le 12 avril 1945 au passage de vive force de la Murg et à l'attaque de Rastatt. A contribué pour une grande part au succès des opérations menées par le régiment.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée accordée pour les mêmes faits.

ROBERT (Jean), chef d'escadron, 23e régiment d'infanterie coloniale: ardent, énergique, a conduit avec virtuosité au cours de la campagne de l'île d'Elbe au Danube, la compagnie canons et s'est affirmé comme un commandant d'unité de toute première valeur. Il s'est particulièrement distingué lors de la prise de la Fabrique le 22 janvier et pendant l'attaque de la Cité Anna le 23 janvier (Alsace) et le 23 avril devant Kingersheim (Allemagne) en occupant des positions avancées qui lui permirent de réduire au silence une batterie ennemie. Artilleur dont la bravoure connue a fait l'admiration de tous.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 40.

SUBILLEAU (Pierre-Joseph-Jules-Charles), lieutenant, 1re division blindée officier courageux, adjoint au commandant de bataillon, a effectué des liaisons dangereuses dans les zones patrouillées par l'ennemi. A participé à toutes les opérations du 3 au 24 octobre 1944 et s'est montré un auxiliaire précieux du commandement dans toutes les circonstances du combat. S'est distingué les 4 et 5 octobre 1944 dans l'attaque de la forêt de Long-Goutte, le 16 octobre dans l'attaque de la vallée du Mesnil et du 20 au 24 octobre dans l'occupation du Travexin. A été sérieusement blessé le 27 janvier 1945 au cours d'un violent bombardement de la position tenue par le bataillon au Moulin de Jebsheim, a eu une belle attitude en cette circonstance.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 21 et 51

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

SAIGNE (Gilberte), lieutenant, 3e bataillon médical: chef de groupe de la section féminine du 3e bataillon médical, a su communiquer à son unité sa foi et son dévouement exceptionnels. Refusant tout repos, faisant preuve d'un mépris absolu du danger, n'a eu d'autres soucis que de mener à bien les missions d'évacuation confiées à son unité, souvent au voisinage immédiat de l'ennemi, ou sous le feu meurtrier de l'artillerie. S'est particulièrement distingué dans la nuit du 15 au 16 mai 1944 à Annuntiata, ou, bien que soumise à un mitraillage par l'aviation, et prise ultérieurement sous un bombardement d'artillerie d'une rare violence, elle a mené à bonne fin et dans les délais les plus rapides ses missions d'évacuation, donnant la preuve de son mépris absolu du danger et de la haute conception qu'elle a de son devoir. Enfin a montré un courage remarquable notamment le 1er avril 1945 à Neulusheim, le 4 avril 1945 à Unterrowisheim, le 11 avril 1945 à Kleinglattbach et le 21 avril 1945 à Merklingen. A été constamment un modèle pour tous.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 213 et 358.

SI MOHAMMED OUFQUIR (lieutenant), 4e régiment de tirailleurs marocains: officier marocain d'un calme et d'un sang-froid magnifiques. Exemple du baroudeur né. Déjà cité au Cerasola, vient encore de se distinguer tant avec le groupe « Bretagne » qu'à la compagnie. A conquis Casano-Lucignano-Casano dit Sotta-Monte Molini-Vernoune-Asciano. A fait 4 prisonniers et s'est emparé d'un mortier de 81 et de 2 mitrailleuses. Grièvement blessé le 10 juillet 1944 à Saint-Aggia (Italie).

Cette nomination annule la citation armée no 255.

SIMON (Georges-Ferdinand-Jean-Marcel), adjudant de réserve de la mission militaire française auprès de la 7e division blindée U.S.A.: engagé volontaire en 1918, puis en 1939, rejoignant volontairement en août 1944 la mission militaire française près de la 7e division blindée américaine, fut aussi brillant combattant en 1918 qu'en 1939-1945. S'est distingué particulièrement d'abord en recherchant et apportant dans des circonstances dangereuses d'importants renseignements sur les emplacements ennemis de la région d'Eure-et-Loir, en août 1944, puis grâce à son intervention personnelle aux combats de Chartres et Melun, décida la prise de points stratégiques primordiaux, enfin sur la Moselle, à Overloo (Hollande) et à la bataille de l'Elbe (Allemagne) en 1945 effectua, au mépris de tout danger, trois patrouilles sous un feu ennemi violent, rapportant d'indispensables renseignements. Cité comme modèle de courage par nos alliés. Médaillé militaire. Plusieurs fois cité. 3 fois blessé.

Cette nomination annule la citation à l'ordre décision no 64.

SOULE (Pierre-Ambroise), lieutenant, 10e groupe de tabors marocains: brillant officier d'engins, joignant à un calme imperturbable, à un réel mépris du danger, ses connaissances techniques exceptionnelles. Après une brillante conduite en Italie et lors de la libération de Marseille, vient de se signaler à nouveau dans les Vosges et en Alsace, en particulier le 13 octobre 1944 au bois de Rondlaing, où, malgré un violent bombardement ennemi, par un tir d'une précision remarquable, il désorganise totalement la position ennemie et en permet l'enlèvement par le tabor. Le 2 décembre 1944, à Wildenstein, disperse par son tir une contre-attaque de l'ennemi et lui cause de lourdes pertes. Enfin le 3 décembre 1944 à l'auberge de Bramont, par l'action de ses mortiers sur la position du Rottenbach oblige l'ennemi à se replier.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 786.

SEGRETAIN (Marcel-Como-Gabriel), chef d'escadron, commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient: officier supérieur de tout premier plan. A affirmé les plus brillantes qualités militaires à la tête d'un groupe d'artillerie lourde longue. Animé d'une foi ardente s'est déjà distingué au cours de la bataille de Colmar durant laquelle il a conduit son groupe avec une maîtrise remarquable et une puissance efficacité. A continué à commander son unité avec la même virtuosité au cours de la bataille de Stuttgart. Attaché à une division blindée, a poussé hardiment ses batteries au plus près du premier échelon de cette grande unité sur l'axe « Tubongen-Stuttgart » avec le constant souci de la couvrir de ses feux lointains et de lui ouvrir la voie par ses concentrations massives. Déployant son groupe dans des régions peu sûres en raison de la situation mouvante de la bataille, a su remplir sa mission en protégeant constamment son dispositif par un système de sécurité efficace. Les 22 et 23 avril 1945, étant en position dans la région d'Oferdingengniébel, non encore nettoyé, a organisé d'intelligentes opérations de nettoyage au cours desquelles son groupe a ramené deux cent cinquante prisonniers, dont onze officiers. Enfin en qualité d'agent au directeur des services du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient, et plus spécialement chargé des commissions d'achat à l'étranger, a eu la responsabilité de prévoir, de réaliser et d'amener à pied d'œuvre l'ensemble des matériels qui ont permis aux troupes d'Indochine, de s'équiper. Grâce à son intelligence et à son allant a brillamment réussi dans cette fonction et a ainsi hautement contribué à la réussite des opérations en Indochine.

Annule la citation à l'ordre no 131.

SOLANO (Joseph-Gaston-Robert), sous-lieutenant, 18e régiment de tirailleurs sénégalais: magnifique chef de section, d'un dynamisme exceptionnel. Le 20 janvier 1945, au cours de l'attaque de Bourzwiller, la section de tête de la compagnie étant arrêtée par une résistance, l'a rapidement débordée, pénétrant profondément dans le dispositif ennemi. A atteint le premier l'objectif final du bataillon à la tête de ses hommes. Le 25 janvier, à Cité Anna, sa section étant prise sous un tir meurtrier à Nebelwerfer a pu faire déplacer ses hommes, limitant ainsi ses pertes. Plus tard, est allé lui-même rechercher ses morts et ses blessés. Le soir du même jour, au départ de l'attaque de Cité Anna sur Wittenheim, a été grièvement blessé en tête de sa section alors qu'il pénétrait dans une position fortement tenue. Jusqu'à son évacuation a continué à exhorter ses hommes au combat.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée no 633.

SCHILLING (Léopold), chef de bataillon, subdivision militaire d'Angers: superbe figure d'officier. Commandant une des plus belles compagnies du génie pendant toutes les campagnes d'Italie et de France, d'Alsace et d'Allemagne. A su communiquer à ses subordonnés ses qualités d'allant, de dynamisme, de calme, de volonté réalisatrice. Souvent en avant de l'infanterie et des chars, effectuant les reconnaissances les plus osées, mettant en chantier dans les terrains les plus dangereux ses équipes de démineurs a été un exemple pour l'arme du génie. Le 8 décembre 1944, à Villers, est allé seul, sous un tir violent de minen, reconnaître les ponts de la Thur et prendre toutes dispositions qui devaient permettre un poussée rapide des éléments de la division.

Cette nomination annule la citation à l'ordre accordée pour les faits rapportés *in fine* du texte.

THEVENON (Jean-Antoine-Pierre), capitaine, 67e régiment d'artillerie d'Afrique: assurant provisoirement le commandement de son groupe depuis l'entrée en Allemagne, n'a cessé d'apporter aux troupes appuyées le soutien le plus rapide et le plus précis, en particulier lors du passage du Rhin à Germersheim et de la poursuite sur Karlsruhe par un détachement blindé. Au cours de la marche sur Stuttgart (15 au 24 avril 1945), a constamment poussé en avant ses batteries dans une manœuvre extrêmement rapide, faisant preuve d'un courage exemplaire en assurant personnellement la liaison avec l'infanterie appuyée et entrant dans la ville avec nos premiers éléments. A ainsi parfaitement maintenu la belle tradition du groupe d'appui direct dont il assurait le commandement.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 309.

TERVER (Pierre-Nicolas), capitaine, Forces françaises libres: magnifique officier. Chef prestigieux et combattant valeureux. A rallié la France libre en 1940 et a remarquablement organisé, instruit et commandé la première unité du génie des Forces françaises libres; l'a brillamment conduite au feu en Tunisie dans le cadre de la 8e armée britannique. Commandant la première compagnie de combat du 13e génie, unité d'élite réputée dans toute la 2e D. B., a participé avec un rare brio à la campagne de France. Engagé sans désemparer, du 3 août au 20 septembre 1944, a pris part à la bataille d'Alençon et d'Argenton, à la libération de Paris et aux très durs combats fort coûteux du Bourget et de Montmorency. Au cours de la bataille de Dompaire, du 10 au 13 septembre, a fait preuve des plus belles qualités de présence d'esprit, d'intelligence de la situation et de bravoure qui ont largement contribué à repousser les attaques en force des « Panzer » allemands et à transformer une situation presque perdue en une victoire éclatante par la destruction de 63 chars ennemis.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 48.

TEISSEIRE (Aimé-Louis-Albert), sous-lieutenant, régiment de marche du Tchad: beau type du chef dont la préoccupation constante a été de lutter contre l'envahisseur. A participé à la première campagne de France où il a été cité. Fait prisonnier, s'est évadé, et a demandé à servir aux colonies et, de là, a rejoint les forces françaises libres. N'ayant pu participer aux combats menés au Fezzan et en Tunisie, malgré les demandes réitérées, a, dès l'ouverture de la seconde campagne de France, fait preuve d'une intrépidité et d'un courage magnifiques. A été de tous les combats, toujours au premier rang, entraînant sa section en forêt d'Ecouves, à Paris, où il a été blessé, à Andelot, à Châtel-sur-Moselle. C'est en enlevant sa section à l'assaut qu'il a été blessé une seconde fois, à Bréménil, le 18 novembre 1944.

Cette nomination annule la citation armée no 373.

THEVENON (François), lieutenant, troupes du Maroc: très brave au feu, a, depuis le début de la campagne, montré les plus belles qualités morales et militaires. S'est signalé en particulier, le 26 juin 1944, au Monte Quoyo où, blessé grièvement, ne s'est laissé panser que sur ordre, pour ne pas exposer les goumiers qui seraient venus le ramasser. Fait prisonnier le même jour, au cours de son évacuation, a réussi, avec l'aide de son ordonnance, à échapper à ses gardiens apeurés par un tir de mortiers; caché dans les buissons, a surveillé le repli de l'ennemi et a pu donner au commandement de précieux renseignements.

Cette nomination annule la citation à l'ordre no 164.

VITALI (Paul), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne: officier de réserve, a fait preuve au cours des opérations des Vosges des mêmes qualités militaires et morales qu'en Italie. A tenu à plusieurs reprises à se porter auprès des unités en liaison aux postes de commandement avancés des petites unités d'infanterie pour étudier sur place la nature de leurs besoins, en particulier le 14 octobre, à Cornimont, sous des tirs d'artillerie lourde particulièrement sévères et meurtriers. En liaison auprès des troupes engagées pendant la période de la prise d'Orbey et des lacs Blanc et Noir, a fait preuve journellement d'un absolu mépris du danger en se portant de sa propre initiative jusqu'à la hauteur des premières lignes, en particulier le 20 décembre 1944, au pont d'Orbey, battu par l'artillerie lourde ennemie, et le 23 décembre, sur les postes des lacs minés sous la neige. S'est encore particulièrement distingué, du 25 mars au 15 avril 1945, au cours de la prise de Spire, de la traversée du Rhin et de l'avance sur Stuttgart, en exécutant, de jour et de nuit des liaisons de commandement dans des zones encore infestées d'ennemis.

Cette nomination annule les citations nos 297 et 300.

VALIERE (Gabriel-Maurice-Aimé), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne: magnifique officier de réserve dont les mérites n'ont d'égal que la modestie. Engagé volontaire de la première heure au corps franc d'Afrique, a rejoint de sa propre initiative la 3e division

d'infanterie algérienne au début de la campagne d'Italie. Au cours des opérations qui ont conduit à la prise de Marseille et de Toulon, a affirmé ses brillantes qualités militaires et morales. Quoique sérieusement malade, a refusé de se faire évacuer. Toujours volontaire pour les missions de l'avant, a effectué, au cours de la prise de Marseille, des liaisons à travers des quartiers incomplètement nettoyés et sous le feu des forts de la ville. Enfin, dans les Vosges, s'est à nouveau distingué du 19 au 28 décembre au cours de l'avance au sud du Bonhomme, en se rendant journellement auprès des troupes engagées dans des combats acharnés, en particulier le 21 décembre, sur les pistes gelées et à peine déminées de la zone du lac Noir, mal nettoyées de l'ennemi et, le 23 décembre, dans la région d'Orbey, soumise à de violents bombardements d'artillerie ennemie.

Cette nomination annule les citations à l'ordre nos 18 et 367.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1944.)

BAUDRY (René), sous-lieutenant, forces françaises en Extrême-Orient: officier ardent patriote, blessé en 1939-1940. Arrêté en Espagne, le 9 août 1941, condamné à un mois de prison. A peine libéré, s'est engagé et est parti au Dahomey le 28 février 1942. Après treize mois d'efforts, a rejoint les forces françaises libres et participé alors à l'épopée du général Leclerc depuis la campagne du Fezzan jusqu'à la victoire. Plusieurs fois cité. Médaille militaire. Croix de la Libération.

Cette nomination ne comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme que si elle n'a pas déjà été attribuée avec la Croix de la Libération.

(Pour prendre rang du 26 juin 1945.)

THUILLIEZ (Lucien), sous-lieutenant, régiment de marche du Tchad: officier d'élite, médaillé militaire, Compagnon de la Libération, plusieurs fois cité. Depuis 1940 n'a pas cessé d'être sur la brèche. S'est distingué par son courage, son sang-froid et son énergie, entraînant ses hommes sous le feu de l'ennemi au cours de plusieurs combats, tant en Afrique qu'en Tunisie et en France. A fait en maintes circonstances l'admiration de tous et donné le plus bel exemple de patriotisme et de sens du devoir.

Cette nomination ne comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme que si elle n'a pas déjà été accordée avec la Croix de la Libération.

BEAUSEROY (Gabriel-Léon), lieutenant, 67e régiment d'artillerie d'Afrique: officier de tout premier ordre. Exemple de courage, de calme et de sang-froid. A fait les campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne. Dans tous les emplois qui lui ont été confiés, s'est dépensé sans compter effectuant notamment de ravitaillements et des liaisons difficiles au mépris de tout danger en Tunisie en 1942-1943 et à Toulon. Comme officier de liaison a affirmé les mêmes qualités en particulier en avril 1945. 21 ans de services. 10 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

BIZOT (Henri-Eugène-Alfred), capitaine, 6e régiment de tirailleurs marocains: brillant officier déjà remarqué en 1940 où il fut deux fois blessé et cité. Evadé de France par l'Espagne pour reprendre la lutte, se signale à nouveau dans les Vosges en décembre 1944 où, bien qu'à nouveau blessé sérieusement à l'œil, il refuse de se laisser évacuer, restant à son poste jusqu'au bout. Bel exemple du sentiment élevé du devoir. 17 ans de services. 4 campagnes. Cité et trois fois blessé.

BOIG (Antoine), lieutenant, 7e régiment de chasseurs d'Afrique: officier ancien consciencieux, dévoué et courageux. Après s'être distingué sur les T. O. E. en 1926, a participé aux campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. A effectué de nombreuses missions difficiles, parfois sous les feux de l'ennemi ou à travers des itinéraires incomplètement dégagés et nettoyés. En toutes circonstances, a donné la preuve de son sentiment élevé du devoir et un exemple constant de conscience professionnelle. 25 ans de services. 13 campagnes. Plusieurs fois cité.

BRUEL (Jean-Michel), capitaine, 96e bataillon du génie: officier de grande valeur. Après s'être distingué au cours de la campagne 1939-1940, a de nouveau montré la preuve de ses qualités techniques, de son courage, de son énergie tant en France en 1944 qu'en Allemagne en 1945. A lancé de nombreux ponts sous les tirs de l'ennemi, se faisant remarquer en particulier le 30 mars 1945 lors de la construction d'un pont sur le Rhin qui permit à ses premiers T.D. de franchir le fleuve. Dans les circonstances les plus difficiles sut galvaniser ses hommes et en obtenir le rendement maximum. 14 ans de services. 7 campagnes. Plusieurs fois cité.

BARBAGELATA (François), lieutenant, commandement Agadir-Confins-Cercle de Taroudant: après s'être distingué sur les T.O.E. au Maroc (1931-1933), a de nouveau pris une part brillante aux campagnes de Tunisie en 1942-1943 où il obtint pour faits de guerre la médaille militaire pendant les opérations de Corse. Magnifique entraîneur d'hommes dont les qualités de courage et d'énergie à la tête d'une section se sont maintes fois affirmées au feu. 17 ans de services. 11 campagnes. Plusieurs fois cité.

BOURGAUX (Jean-Pierre-François), lieutenant, services spéciaux du Maroc, service des affaires indigènes du Maroc: après avoir pris une part brillante à la pacification du Maroc, a de nouveau donné la preuve de ses qualités militaires au cours de la campagne d'Italie. S'est fait remarquer par son dévouement et une rare conscience professionnelle dans les fonctions qui lui ont été confiées. A assuré des liaisons dangereuses au mépris de tout danger. 21 ans de services. 17 campagnes. Blessé et cité. Médaille militaire de 1936.

COT (Antoine-Philippe), lieutenant, 3e division d'infanterie d'Afrique: a assuré les fonctions de chef du service S. M. au cours des campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. A déployé de brillantes qualités professionnelles n'hésitant pas à accomplir des missions dangereuses au mépris de tout danger. Energique et courageux, a assuré plusieurs missions difficiles sous le feu de l'ennemi. A obtenu d'excellents résultats. 21 ans de services. 4 campagnes. Plusieurs fois cité.

DULAC (Jean), capitaine, ministère de la guerre: brillant officier, dynamique, plein d'allant, dont les qualités de courage, d'énergie et de sang-froid se sont maintes fois affirmées au cours des campagnes de Tunisie, d'Italie et de France. Commandant une section de montagne, puis un groupe franc, en a fait une unité modèle par son endurance, sa discipline, sa bravoure et sa connaissance du combat. A leur tête, a déployé une activité soutenue, faisant de nombreuses patrouilles, reconnaissances et embuscades, n'hésitant pas à s'enfoncer profondément dans les lignes ennemies au mépris de tout danger, notamment au col du mont Genèvre, dans la région Est de Névache-Pamplinet, en octobre et novembre 1944, puis dans les Vosges. Plusieurs fois cité. 16 ans de services, 9 campagnes

DUBOS (Charles-Alexis), capitaine, de la 8e région militaire: officier de légion très remarqué au cours de la campagne de Tunisie 1942-1943, au cours de laquelle il fut grièvement blessé. Débarqué en Normandie en juin 1944 et affecté auprès du 7e C. A. U. S. en qualité d'officier de liaison, a pris part à toutes les opérations menées par cette grande unité, affirmant de nouveau ses brillantes qualités militaires et rendant de signalés services. 15 ans de services, 8 campagnes. Plusieurs fois cité.

DUGRAY (Marie-Albert-Michel-Gustave), capitaine, 6e régiment de tirailleurs marocains: après s'être distingué par son allant et son courage au cours de la campagne de France 1939-1940, a pris part aux campagnes d'Italie et de France en 1944, d'Allemagne en 1945. S'est à nouveau fait remarquer dans l'exécution des missions qui lui ont été confiées en qualité de commandant de C. B. S'est révélé un auxiliaire précieux pour son chef de bataillon, n'hésitant pas à se faire porter dans les endroits exposés pour s'assurer de la mise en place des armes lourdes de l'unité ou encore pour acheminer les ravitaillements du bataillon. 17 ans de services, 7 campagnes. Plusieurs fois cité.

DEGLIAME (André-Adonis), sous-lieutenant, méhalla chérifienne: officier qui a pris part aux campagnes de Tunisie, d'Italie et de France, s'est signalé en maintes circonstances à la tête d'une section, par son courage, son énergie et son sang-froid. A causé au cours de plusieurs actions couronnées de succès de sévères pertes à l'ennemi. Particulièrement dévoué et brave, s'est dépensé sans compter et a rendu de précieux services. 18 ans de services, 16 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé. Médaille militaire.

FARON (Paul-Abel), lieutenant, 2e division marocaine: après s'être distingué au Maroc en 1932, a de nouveau, en France en 1939-1940, en Tunisie en 1942-1943, en Italie, en France et en Allemagne, donné la preuve de son courage et de son sentiment élevé du devoir. Comme officier chargé du ravitaillement de son régiment, s'est dépensé sans compter, se portant aux endroits exposés pour mieux assurer son service et se rendre compte des besoins de son unité. A fait des reconnaissances dangereuses et s'est parfois porté sous le feu de l'ennemi. 19 ans de services, 18 campagnes. Plusieurs fois cité. Médaille militaire.

HAUET (Robert), capitaine, troupes françaises en Extrême-Orient: officier de grande valeur, qui a pris part parmi les premiers à l'œuvre libératrice de la France en se ralliant aux Forces françaises libres le 28 août 1940. A participé à toutes les opérations des F. F. L., au cours desquelles il a toujours fait preuve d'un courage tranquille, d'énergie et de sang-froid, donnant un bel exemple aux troupes placées sous ses ordres. S'est particulièrement distingué dans l'affaire de Sindara (Gabon), à Bir-Hakeim, en Italie, où il a été blessé et durant la campagne de France depuis le débarquement. A été plusieurs fois cité.

HOUDELLIER (Francis-Jean), lieutenant, 65e régiment d'artillerie d'Afrique: type du parfait officier de troupe, s'étant déjà fait remarquer pendant la campagne de Tunisie par son courage, son calme et son sang-froid. En 1944, malgré son âge, n'a pas hésité à suivre les cours du stage de formation de pilote d'aviation d'artillerie. A fait toute la campagne de France et d'Allemagne comme chef de section d'aviation. A continué à faire preuve des plus belles qualités militaires, a mérité deux citations élogieuses. 19 ans de services, 9 campagnes. Plusieurs fois cité.

JOULIA (André-Gérard), sous-lieutenant, 3e division d'infanterie algérienne: officier dévoué et brave. Après s'être fait remarquer en Tunisie en 1942-1943, a pris part aux campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. S'est dépensé sans compter dans les fonctions qu'il a exercées, accomplissant au mépris de tout danger des liaisons dangereuses et des reconnaissances sous le feu ennemi. 28 ans de services, 18 campagnes. Plusieurs fois cité. Médaille militaire.

LEMOND (Henri-Claude), capitaine, 1re division blindée: officier de valeur, tant par ses qualités techniques que par son courage personnel, qui, après s'être fait remarquer comme observateur en avion avant 1939, sur les T. O. E., a rempli les fonctions de chef du 3e bureau du C. C. I., où il a été à l'origine des brillantes manœuvres qui ont permis à ce C. C. de jouer un rôle glorieux et efficace dans la réduction de la poche de Colmar comme dans la poursuite de l'ennemi jusqu'à Ulm et aux contreforts de l'Arlbey. 16 ans de services, 10 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

LALUQUE (Jean), sous-lieutenant, 3e division d'infanterie d'Afrique: chef de section à la compagnie de transport, toujours volontaire pour les missions dangereuses. A effectué, au cours des campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne, de nombreux transports de troupes et de munitions en zone avancée, sous le feu de l'ennemi. A fait preuve, en toutes circonstances du plus grand mépris du

danger. A été plusieurs fois remarqué au cours de ces campagnes et a affirmé son courage, son dévouement et son sang-froid dans l'accomplissement des missions qui lui étaient confiées. 17 ans de services, 6 campagnes. Plusieurs fois cité.

LAFFLY (Fernand-Ernest), lieutenant, 7e régiment de chasseurs d'Afrique: officier ayant participé aux campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. A déployé au cours de ces campagnes les plus belles qualités de courage et d'abnégation. A effectué des ravitaillements de munitions et de carburant dans des conditions difficiles parfois sous le feu de l'ennemi. Grâce à son activité a apporté une aide efficace aux pelotons de T. D. en cours de progression et contribué ainsi aux succès remportés par son unité. S'est dépensé sans compter en toutes circonstances et a rendu de précieux services. 18 ans de services, 7 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

LE CHATELIER (Gérard-Louis), capitaine, division de Marrakech: brillant officier d'une haute valeur morale et d'une grande bravoure. S'est particulièrement distingué au cours de la campagne d'Italie en qualité de commandant de batterie et d'observateur et a été grièvement blessé par mine. 16 ans de services. 7 campagnes. A été cité.

MARZE (Etienne), lieutenant, 1er régiment de choc aéroporté: après s'être distingué au cours de la pacification du Maroc a de nouveau affirmé sa haute conscience professionnelle, son dévouement et ses qualités d'organisation au cours de la campagne de France et d'Allemagne. Chargé du ravitaillement s'est dépensé sans compter malgré les difficultés et a apporté une aide très appréciée de ses chefs. N'a pas hésité à se rendre dans les endroits exposés en toutes circonstances. 19 ans de services. 18 campagnes. Plusieurs fois cité.

MAHE (Yves), sous-lieutenant, 2e division marocaine, artillerie: officier remarqué au cours de la campagne 1939-1940. Pendant les campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne s'est dépensé sans compter en qualité d'officier de tir. A fait preuve dans des conditions parfois difficiles de courage et de dévouement effectuant des reconnaissances à travers des zones minées au mépris de tout danger. 16 ans de services. 10 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

MAGNANI (Jean-Baptiste), capitaine, 3e division d'infanterie algérienne: capitaine de réserve, d'un dévouement absolu et d'une conscience professionnelle éprouvée. A participé comme commandant d'unité aux campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne, réalisant dans les conditions les plus rapides les travaux demandés par le commandement. 21 ans de services. 4 campagnes. Plusieurs fois cité.

NOEL (Marcel), capitaine, 46e régiment d'infanterie: excellent officier d'une haute conscience. Après s'être particulièrement distingué au cours de la campagne 1939-1940 en qualité d'observateur en avion à de nouveau affirmé en Italie ses brillantes qualités militaires. Alors que blessé au cours d'un attaque menée à la tête de sa compagnie, il ne se fit évacuer que plus de 24 heures après donnant ainsi la preuve de son sentiment élevé du devoir. 16 ans de services. 9 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

PAIROUX (René), sous-lieutenant, 17e région militaire: officier de réserve ancien combattant de 1914-1918. Deux fois cité au cours de cette guerre et deux fois blessé. Dès 1940 n'a pas cessé de se dépenser pour le compte de la résistance en dépit des dangers courus. Traqué par la Gestapo a du gagner le maquis en juin 1944 et a pris part aux opérations de Castelvielh et à la libération de Tarbes. Affecté ensuite à l'E. M. de la 17e région militaire a continué à rendre de précieux services. 33 ans de services. 10 campagnes.

PARCOLLET (Maurice-Alcide), lieutenant, 10e division d'infanterie: excellent officier qui a montré au cours de la guerre des qualités exceptionnelles de courage, de sang-froid. Cité à l'ordre de l'armée en 1940 pour sa magnifique conduite à la tête de chars de combat il est de nouveau cité trois fois pendant la libération du territoire dans les secteurs de l'Aunis et de l'Atlantique. Officier ardent et énergiques a toujours fait l'admiration de ses chefs et de ses subordonnés. 23 ans de services. 3 campagnes. Plusieurs fois cité.

PATRICOT (Hubert-Adolphe), capitaine, forces françaises libres: magnifique officier de cavalerie blessé deux fois à la tête de son peloton de voltigeurs, pendant la campagne de 1939-1940, évadé de l'hôpital pour ne pas tomber aux mains des Allemands; malgré l'infirmité due à sa deuxième blessure a fait les campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne. Toujours volontaire pour les missions dangereuses, s'est signalé en maintes circonstances par son mépris du danger sous le feu ennemi. 11 ans de services. 7 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

POLI Jean-Dominique), lieutenant, commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne: officier consciencieux et très dévoué. A pris part aux compagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne. S'est fait remarquer en maintes circonstances à l'occasion de missions dangereuses qui lui avaient été confiées et au cours desquelles il déploya des qualités de courage, de calme et de sang-froid. 23 ans se services. 13 campagnes. Plusieurs fois cité.

ROUSSEAU (Marcel-Louis-Marie), capitaine, commandant supérieur des troupes d'occupation, état-major, 3e bureau: officier de valeur ayant participé à la campagne de France en 39-40 et au cours de laquelle il se signala par son ardeur et l'appui efficace de ses tirs. En Italie, en France et en Allemagne a affirmé ses brillantes qualités militaires au cours de nombreux combats. A exécuté des tirs couronnés de succès tant au cours de la progression de l'infanterie qu'à l'occasion des contre-attaques de l'adversaire qu'il brisa en lui causant des pertes sévères. 16 ans de services 9 campagnes. Plusieurs fois cité.

REVEILLAUD (Pierre-Auguste-Eugène), capitaine, commandement en chef en Allemagne: officier de réserve qui bien que dégagé de toutes obligations militaires a pris part à la campagne de Tunisie et a été trois fois cité et deux fois blessé. A refusé chaque fois de se faire évacuer. Revenu au Maroc, a organisé dans des conditions particulièrement difficiles le 95e goum. Parti comme volontaire aux F. T. G. B., a participé aux opérations de débarquement et aux combats pour la prise de Paris. A créé et dirigé le service des affaires musulmanes à l'E. M. G. G., a rendu de signalés services Modèle de conscience et de dévouement. 22 ans de services. 5 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

REZNIK (Albert-Serge), capitaine, 2e division blindée: après avoir pris une part active dans l'aide au débarquement des Alliés en Afrique du Nord, a volontairement servi dans l'infanterie pour les combats de la libération. Commandant de compagnie au corps franc d'Afrique, s'est révélé un chef et un entraîneur d'hommes remarquables. S'est particulièrement distingué le 24 avril 1943 et fut grièvement blessé à la tête de ses hommes au cours d'une attaque qui devait ouvrir la route de Bizerte à sa brigade. A sa sortie de l'hôpital, a été chargé de la mise sur pied et du commandement du groupe d'exploitation de la 2e division blindée. Organisateur de premier ordre, a assuré avec maîtrise et sans à-coup, dans les conditions les plus difficiles, le ravitaillement de sa division, contribuant ainsi de toutes ses forces au succès de cette dernière.

SELLIER (Jacques-Guy), capitaine, service militaire de liaison auprès des Alliés: officier de réserve, brillant combattant de la guerre 14-18, deux fois blessé, deux fois cité. Après avoir pris part à la campagne 39-40, a de nouveau servi en qualité de volontaire en 1944 et 1945 à la mission militaire française de liaisons où il s'est fait remarquer par ses qualités d'organisateur, se dépensant sans compter, rendant ainsi dans tous les postes qui lui ont été confiés de signalés services. 34 ans de services. 8 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

SCUDIER (Jacques-Marie), capitaine, 1er régiment d'artillerie coloniale: excellent officier, grièvement blessé et cité au cours de la campagne de France 1939-1940. Dynamique et courageux, a déployé durant la campagne de France et d'Allemagne des qualités de courage et d'entraîneur d'hommes, se signalant en maintes circonstances tant par l'efficacité des tirs qu'à l'occasion des missions de liaison qu'il assura au mépris de tout danger. 16 ans de services, 9 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

TRICOIRE (Georges-Victor), sous-lieutenant, 1re division motorisée d'infanterie: officier très dévoué et courageux. S'est particulièrement fait remarquer en Tunisie à la tête d'une section, au cours de l'attaque, en Italie, où il fut gravement blessé par bombardement aérien, enfin, en France, devant Belfort, alors qu'en cours de progression il fut à nouveau blessé après avoir donné la preuve de son sang-froid et de son abnégation. 24 ans de services, 12 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

TROUCHET (Edouard-Joseph), lieutenant, 3e régiment de tirailleurs algériens: officier de valeur remarqué en Tunisie, en Italie, en France et en Allemagne, s'est toujours acquitté de sa tâche ingrate avec un dévouement et une compétence hors de pair. A montré en outre les plus belles qualités guerrières en rejoignant à toute occasion les échelons de tête, faisant preuve, sous de violents bombardements et des tirs précis, de la plus absolue intrépidité. 16 ans de services, 10 campagnes. Plusieurs fois cité et blessé.

LE TALLEC (Paul), capitaine de réserve d'artillerie: magnifique officier de réserve qui, après avoir combattu brillamment au cours de la guerre 1914-1918 et y avoir été gravement blessé, a rendu, volontairement et malgré un état de santé précaire, des services éminents de 1939 à 1945. Membre de la mission de liaison à l'armée britannique en 1939-1940, est gravement blessé de nouveau au cours de ses liaisons. De 1940 à 1944, a participé activement aux opérations du réseau Overcland (31 Georges France) à l'évasion de prisonniers britanniques. Malgré une nouvelle blessure reçue le 3 août 1944, s'engagé volontairement pour la durée de la guerre. Effectue du 1er juillet 1945 au 22 mars 1946, en Allemagne et en Italie, des missions délicates concernant la recherche des crimes et criminels de guerre. 31 ans de services, 10 campagnes. Cité. Médaillé militaire de 1916.

THEVENY (Roger-Marie), capitaine, 65e régiment d'artillerie d'Afrique: brillant officier, commandant de batterie hors de pair, dynamique et courageux. Après s'être distingué particulièrement au cours de la campagne de Tunisie 1942-1943, a de nouveau, en France et en Allemagne, donné la preuve de ses brillantes qualités militaires. A exécuté des tirs d'une extrême précision, effectué des reconnaissances et des liaisons sous le feu et à travers les zones minées, affirmant son courage et sa haute valeur morale. 19 ans de services, 7 campagnes. Plusieurs fois cité.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 6 juin 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 juin 1947, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination dans l'ordre du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à l'ancien militaire dont le nom suit:

Artillerie coloniale.

SIMONETTI-MALASPINA (Ignace-François), lieutenant de réserve d'artillerie coloniale, anciennement au 21e régiment d'artillerie coloniale: officier courageux et plein d'allant. A été grièvement blessé le 22 mai 1940 à la Bellière, alors que son unité allait prendre position sur la Somme, sous un violent bombardement aérien.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 6 juin 1947 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 juin 1947, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

BEAUBOIS (Lucien-Henri), ancien sous-lieutenant du 161e régiment d'infanterie, mle 339 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

AU GRADE DE COMMANDEUR

JUSNIAUX (Robert-Jules), du 331e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 118 au recrutement de Dunkerque.

MANSART (Adolphe-Victor-Eugène), ancien chef de bataillon du 5e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 209 au recrutement d'Abbeville.

AU GRADE D'OFFICIER

ANE (Jean-Victor), ancien soldat du 302e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1890 au recrutement de Rennes.

APPERT (François), ancien soldat du 367e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 479 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

BENARD (Léon-Auguste), ancien soldat du 287e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 73 au recrutement de Versailles.

BLANC (Jean-Justin-Joseph), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1912, mle 688 au recrutement d'Aurillac.

BRAJEUL (Armand-Marie), ancien soldat du 9e régiment de zouaves, classe 1913, mle 479 au recrutement de Saint-Brieuc.

BREHAT (Ernest), ancien soldat du 226e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1710 au recrutement de Cosne.

CAPELLE (Louis-Joseph), ancien caporal du 28e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 619 au recrutement d'Evreux.

CORNILLON (Emile-Paul), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie, classe 1916, mle 27 au recrutement d'Avignon.

DEMAILLY (Stéphan-Adolphe-Edmond), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1452 au recrutement de Cambrai.

DERIVRY (Eugène-Marie-Gaston), ancien adjudant du 205e régiment d'infanterie, classe 109, mle 2268 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

DESCAMPS (Louis-Pierre-Joseph), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 33 au recrutement de Béthune.

DUCOURTIAL (Pierre-François), ancien sergent du 13e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 453 au recrutement de Nevers.

DUFOUR (Louis-Joseph), ancien sergent du 6e bataillon de chasseurs à pied, classe 1907, mle 365 au recrutement de Nancy.

FLOIRAC (Alfred-Hilarion), ancien caporal du 139e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 318 au recrutement de Cahors.

FONTAINE (Antoine), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 1520 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

FOREL (Charles), ancien soldat du 157e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 379 au recrutement de Montélimar.

FREDIERE (Antoine), ancien soldat du 74e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1427 au recrutement de Montbrison.

FROISSART (Henri-Joseph-Louis), ancien soldat du 137e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 773 au recrutement de Valenciennes.

GACHON (Jean-Marie), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 400 au recrutement d'Auxerre.

GAILLARD (Pierre), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 599 au recrutement de Belley.

GAMMET (Pierre), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 744 au recrutement de Montluçon.

GARCIN (Antoine-Pierre-Marie), ancien soldat du 36e régiment d'artillerie, classe 1897, mle 2111 au recrutement de Saint-Etienne.

GAUTHIER (Georges-Louis-Sylvain), ancien soldat du 267e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1698 au recrutement de Blois.

GOURSEAU (Antoine), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 616 au recrutement de Périgueux.

GREVIN (René-Charles-Eugène-Joseph), ancien sergent du 42e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 273 au recrutement de la Seine (1er bureau).

HUE (François-Marie-Joseph), ancien soldat du 410e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 536 au recrutement de Saint-Malo.

JOUVENAT (Edouard), ancien soldat du 1er régiment de la légion étrangère, classe 1904, mle 36.873 au recrutement de la Seine-Central.

LACOSTE (Jean), ancien maréchal des logis du 13e escadron du train des équipages, classe 1915, mle 430 au recrutement de Périgueux.

LARSONNIER (Armand-Camille), ancien soldat au 102e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 237 au recrutement de Chartres.

LECOMTE (André-Charles), ancien soldat du 63e régiment d'artillerie de défense contre avions, classe 1914, mle 47 au recrutement de Dreux.

LEGRAND (Jules-Alcide), ancien caporal du 29e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 434 au recrutement de Chartres.

LE GOAZ (Francis), ancien soldat du 410e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 9104 au recrutement de Guingamp.

LEJET (Georges-Eugène), ancien adjudant du 89e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 433 au recrutement de Sens.

LIGOUREL (Jean-Pierre), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1563 au recrutement de Mende.

MARIAUD (Pierre-Lucien), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1915, mle 817 au recrutement de la Seine (2e bureau).

MARTINEAU (Henri-Eugène), ancien soldat du 147e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 534 au recrutement de Châtellerault.

MATHIEU (François), ancien soldat du 85e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 163 au recrutement de Bourges.

MIGNOT (Jacques), ancien soldat du 14e bataillon de chasseurs à pied, classe 1902, mle 1132 au recrutement de Riom.

MILETO (Antoine), ancien caporal du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1913, mle 1956 au recrutement de Tunis.

MILLOT (Louis-François-Gustave), ancien soldat du 39e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1916 au recrutement de Versailles.

MOLLIER (Jean-Pierre), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1123 au recrutement de Chambéry.

MOREL (Marie-Théodore-Paul), ancien soldat du 30e bataillon de chasseurs alpins, classe 1906, mle 1182 au recrutement de Bourg.

NEYROUD (Claude-Louis-Félix), ancien soldat du 70e bataillon de chasseurs à pied, classe 1919, mle 2415 au recrutement d'Annecy.

NICOLAS (Louis), ancien caporal du 349e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 272 au recrutement de Magnac-Laval.

PAGEAUD (Pierre-Omer), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 187 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

PAURON (Louis-Auguste), ancien soldat du 39e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 605 au recrutement de Versailles.

PAVARD (Ernest-Arthur), ancien caporal du 80e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1867 au recrutement de Laval.

PENOT (Jean-Emile), ancien soldat du 78e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 861 au recrutement d'Angoulême.

PIERROT (Henri-Ernest), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2024 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

PIGNOT (Noël-Clovis), ancien sergent-major du 89e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 4083 au recrutement de Versailles.

PIPONNIER (Jean-Marie), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 349 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

PIRON (Jules), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 284 au recrutement de Rhône-Nord.

PORQUET (Zéphir-Emile-Romain), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2510 au recrutement de Béthune.

PORTET (Georges), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2039 au recrutement de Niort.

POULAIN (Albert-Charles), ancien sergent du 351e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 990 au recrutement de Saint-Quentin.

POUSSET (Georges-André), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 488 au recrutement d'Alençon.

PREVOST (Emile-Gabriel), ancien caporal du 153e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2676 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

PROVOST (Joseph-Pierre-Louis), ancien caporal du 48e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 3956 au recrutement de Rennes.

QUELARD (Georges), ancien sergent du 353e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2348 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

QUINET (Antoine), ancien soldat du 27e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 2466 au recrutement de Valenciennes.

RABINE (Louis-Alexandre), ancien soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1118 au recrutement d'Ancenis.

RABOIS (Pierre-Armand), ancien soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 3523 au recrutement d'Agen.

REVAULT (Noë-Alfred), ancien soldat du 208e régiment d'artillerie, classe 1910, mle 208 au recrutement d'Orléans.

REVEL (Elie-Augustin-Justin-François-Silvestre), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1902, mle 1237 au recrutement de Béziers.

RIVIERE (Emile-Joseph-Louis), ancien soldat du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1726 au recrutement de Rodez.

ROBINEAU (Fernand-Edouard-Armand), ancien sergent du 130e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 4496 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

ROCHELET (Pierre), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 385 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

ROGER (Léon), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 516 au recrutement de Bourges.

ROLD (Antoine), ancien soldat du 22e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1971 au recrutement de Chambéry.

ROYAU (Jules-Olivier), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1272 au recrutement de Mamers.

ROUSSE (Elie-Fernand), ancien soldat du 47e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 750 au recrutement d'Orléans.

SAUBERE (Jean-Marie-Joseph), ancien soldat du 28e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 3511 au recrutement de Saint-Gaudens.

SERAZIN (Jean-Louis), ancien sergent du 116e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 158 au recrutement de Vannes.

SCOTTI (Pascal), ancien soldat du 413e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 154 au recrutement de Rodez

SIMOND (Louis-Antoine), ancien caporal du 117e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 2099 au recrutement d'Annecy.

THERIET (Gaston-Antoine), ancien caporal du 69e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 647 au recrutement de Toul.

TIRRUEL (Edouard-Joseph), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 4504 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

TOUCHAIN (Fernand-Maurice), ancien soldat du 25e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 1059 au recrutement d'Orléans.

VARDINAL (Henri-Georges), ancien soldat du 32e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 3697 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

VIEL (Ernest-Auguste-Marie-Constant), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 487 au recrutement de Rennes.

VIGE (Jean), ancien caporal du 60e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1164 au recrutement de Libourne.

VOLLE (Ernest-Alfred), ancien sergent du 23e bataillon de chasseurs alpins, classe 1916, mle 1009 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

Décret du 6 juin 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 juin 1947, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent :

BERGER (Louis-Edouard), classe 1912, mle 1216 au recrutement de Lyon-Central, sapeur au 4e régiment du génie : a été très grièvement blessé, le 13 septembre 1915, à Vic-sur-Aisne.

ABBAD AMMAR BEN SAID BEN HACENE NAIT AMAR, classe 1915, mle N. I. 5016 au recrutement indigène d'Alger, tirailleur au 2e régiment de tirailleurs algériens : a été grièvement blessé, le 25 février 1916, devant Verdun.

AHMED BEN BELGACEM BEN HADJ, classe 1915, mle 10168 au recrutement de Tunis, tirailleur au 8e régiment de tirailleurs indigènes : a été grièvement blessé, le 15 février 1916, devant Verdun.

BERMON (François-Alexandre), classe 1895, mle 1145 au recrutement d'Antibes, cavalier au 26e régiment de dragons : a été très grièvement blessé, le 22 mars 1916, à Malancourt (Meuse).

BERNARD (Augustin), classe 1914, mle 1804 au recrutement d'Arras, chasseur au 19e bataillon de chasseurs à pied : bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 29 juin 1915, aux Eparges.

BERTE (Emile-Adolphe), classe 1906, mle 87 au recrutement de Valenciennes, adjudant au 117e régiment d'infanterie : excellent sous-officier, énergique et dévoué. A subi une très grave commotion par explosion d'obus, le 29 septembre 1916, à Rancourt.

BESSIERE (Hilarion), classe 1897, mle 599 au recrutement de Rodez, soldat au 276e régiment d'infanterie : bon soldat. A été très grièvement blessé, le 26 juillet 1916, à Avocourt.

BLANC-FATIN (Joseph-Pierre), classe 1902, mle 526 au recrutement de Grenoble, soldat au 340e régiment d'infanterie : bon soldat. A subi une grave commotion par éclatement d'obus, le 27 septembre 1914, à Rosières.

BOHEC (Joseph-Marie-Emmanuel), classe 1917, mle 8 au recrutement de Brest, soldat au 1er groupe d'aviation : bon soldat. A été très grièvement blessé, le 20 août 1918, à Blèmes.

BOICHON (Jean-Antoine), classe 1916, mle 295 au recrutement de Montbrison, soldat au 299e régiment d'infanterie : très bon soldat, très brave au feu. A été blessé le 12 novembre 1917, à son poste de combat alors qu'il contribuait vaillamment à repousser un fort coup de main ennemi.

BONNEFOY (André-Alfred), classe 1910, mle 1855 au recrutement de Nice, brigadier au 13e régiment d'artillerie de campagne : bon gradé. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 18 août 1917, devant Verdun.

BORAGNO (Marcel), classe 1916, mle 754 au recrutement d'Alger, soldat au 4e régiment de zouaves : a été très gravement intoxiqué par les gaz, le 2 juin 1918, dans l'Oise.

BOUCHERES (Charles-Hyppolyte), classe 1913, mle 1267 au recrutement de Mamers, soldat au 117e régiment d'infanterie : a été très grièvement blessé, le 23 septembre 1915, à la cote 119.

BOUDISSA BEN MOHAMED BEN BELGACEM, classe 1912, mle L. M. 283 au recrutement de Constantine, tirailleur au 7e régiment de tirailleurs algériens : brave tirailleur, le 16 septembre 1914, a été gravement blessé au cours d'une attaque au village de Carlepont.

BOUFFARD (Léonce-François-Hubert), classe 1908, mle 413 au recrutement de Toulon, chasseur de 1re classe au 67e bataillon de chasseurs à pied : bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 14 janvier 1915, devant Soissons. Une citation antérieure.

BOUGARD (Louis-Marie), classe 1902, mle 1103 au recrutement de Mamers, soldat au 141e régiment d'infanterie : bon soldat, courageux et dévoué. A subi une grave commotion par éclatement d'obus, en juin 1916, à Blercourt. Retourné au front, a été à nouveau blessé. A été cité.

BOUISSON (Victor-Marius), classe 1915, mle 435 au recrutement de Toulon, soldat au 112e régiment d'infanterie : a été très grièvement blessé, le 16 juin 1915, à Souchez.

BOUNI AMEUR BEN MOHAMED, classe 1916, mle 1115 au recrutement d'Alger, tirailleur au 1er régiment de tirailleurs algériens : bon tirailleur. A été très grièvement blessé, le 30 septembre 1918, devant Reims.

BOUTY (Félix), classe 1912, mle 284 au recrutement de Limoges, soldat au 172e régiment d'infanterie : a été grièvement blessé, le 1er juillet 1916, au Bois-Fumin.

BRAHIM BEN AHMED BEN HADJ OTHMAN, classe 1915, mle 57319 au recrutement de Tunis, tirailleur au 4e régiment de tirailleurs indigènes : bon tirailleur. A été très grièvement blessé, le 17 avril 1917, en Champagne.

BREMOND (Benjamin-Louis-Marcel), classe 1901, mle 1055 au recrutement de Cholet, soldat au 274e régiment d'infanterie : a été très grièvement blessé, le 23 février 1915, à Lyons.

CALLUAUD (Anatole), classe 1914, mle 1022 au recrutement d'Angoulême, chasseur au 26e bataillon de chasseurs à pied : a été très gravement intoxiqué par les gaz, le 5 septembre 1918, devant Agnolles.

CAMUS (Christophe), classe 1909, mle 2614 au recrutement de Brest, soldat au 118e régiment d'infanterie : bon soldat. A été très grièvement blessé, le 7 septembre 1914, à Fère-Champenoise.

CANIVEZ (Georges), classe 1906, mle 1096 au recrutement de Châlons-sur-Marne, soldat au 19e régiment d'infanterie : bon soldat. A subi une très grave commotion par explosion d'obus, le 23 août 1914, à Montigny-Saint-Christophe.

CANO (Manuel), classe 1915, mle 1037 au recrutement d'Oran, soldat au 3e régiment de zouaves : bon soldat. A été très grièvement blessé, le 5 juillet 1915, aux Dardanelles (Orient).

CARRE (Julien-Edouard), classe 1917, mle 2972 au recrutement de Saint-Omer, soldat au 51e régiment d'infanterie : bon soldat, courageux et dévoué. A subi une très grave commotion par éclatement d'obus, le 26 octobre 1917, en Belgique. A été cité

CARVAL (Jean-Marc-Corentin), classe 1917, mle 876 au recrutement de Quimper, soldat au 53e régiment d'infanterie : bon soldat. A été très grièvement blessé, le 27 juillet 1917, au Mont-Haut.

CATTEAU (Henri-Joseph), classe 1902, mle 3152 au recrutement de Lille, soldat au 91e régiment d'infanterie : a été très grièvement blessé, le 25 septembre 1914, à Baconnes. Amputé de la cuisse droite.

CAUVIN (Lucien-Aimé), classe 1913, mle 2626 au recrutement de Rouen, canonnier au 11e régiment d'artillerie : canonnier d'un courage remarquable et d'une attitude exemplaire sous le feu depuis le début de la campagne ; blessé grièvement, le 22 mai 1916, à Douaumont, a fait l'admiration de tous par son énergie, donnant avec le plus grand courage, lui-même, les indications nécessaires à son transport, manifestant le plus grand calme et encourageant ses camarades. Amputé de la cuisse droite.

CAVALIE (Zéphirin), classe 1894, mle 1435 au recrutement de Montauban, soldat au 101e régiment d'infanterie territoriale : a subi une très grave contusion par éclat d'obus, le 6 février 1915, à Perthes.

CHAMAYOU (Louis-Joseph-Armand), classe 1913, mle 1579 au recrutement de Mende, sergent-fourrier au 142e régiment d'infanterie : sous-officier dévoué et courageux. A été très grièvement blessé, le 12 novembre 1914, à son poste de combat, à Langemarck.

CHANTRON (Pierre-Henri), classe 1902, mle 1650 au recrutement de Limoges, soldat au 11e régiment d'infanterie : bon soldat. A été très grièvement blessé à son poste de combat, le 26 septembre 1914, à Perthes-les-Hurlus.

CHARLES (Alain-Marie), classe 1907, mle 2822 au recrutement de Brest, soldat à la section des ouvriers militaires coloniaux ; a été très gravement blessé, le 16 avril 1915, en Argonne.

CHARRIOT (Joseph-Claude-Marie), classe 1902, mle 2607 au recrutement de Lyon-Central, sapeur au 4e régiment du génie : bon sapeur. A été très grièvement blessé, le 13 août 1914, en Alsace.

CHAUVIRE (Joseph-Michel-Marie), classe 1900, mle 1121 au recrutement de Cholet, caporal au 77e régiment d'infanterie : bon gradé. A été blessé et a subi une grave commotion par explosion d'obus, le 9 novembre 1914, à Ypres (Belgique).

CHENOT (Augustin), classe 1916, mle 1963 au recrutement de Versailles, soldat au 165e régiment d'infanterie : bon soldat, cou

rageux. Très grièvement blessé, le 26 octobre 1917, au Mont-Cornillet, est retourné au front, où il a obtenu une citation. Une blessure, une citation antérieures.

CHERPIN (Marie-Emile), classe 1910, mle 948 au recrutement de Rhône-Sud, soldat à la 22e section d'infirmiers militaires: a été très grièvement blessé, le 20 août 1917, à Vadelaincourt.

CLARAC (Paul), classe 1918, mle 3269 au recrutement de Bordeaux, soldat au 418e régiment d'infanterie: bon soldat, ayant toujours accompli son devoir. A été très grièvement intoxiqué par les gaz, le 13 juillet 1918, à Rivecourt (Oise). Une blessure antérieure.

CLARON (Paulin-Alphonse), classe 1914, mle 778 au recrutement de Pont-Saint-Esprit, soldat au 13e escadron du train: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 22 mai 1915, à Ypres (Belgique).

CLEMENT (Louis), classe 1898, mle 1642 au recrutement de Poitiers, soldat au 290e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 4 février 1915, à Ypres (Belgique).

CLERC (François-Albert-Louis), classe 1915, mle 622 au recrutement de Langres, chasseur au 10e bataillon de chasseurs à pied: bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 26 mai 1915, à Aix-Noulette.

CLERET (Maurice-Paul-Octave), classe 1918, mle 283 au recrutement d'Arras, sergent au 14e bataillon de chasseurs à pied: excellent sous-officier, courageux et dévoué. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 28 juillet 1918, à Prosnes (Marne). A été cité

DARTIGUES (Emile-Auguste-Jean), classe 1914, mle 1469 au recrutement de Pau, maréchal des logis au 54e régiment d'artillerie: excellent sous-officier, plein de courage et de sang-froid. A été grièvement blessé, le 27 juillet 1916, à Souville. A été cité.

DEBUIS (Gabriel-Etienne), classe 1911, mle 412 au recrutement de Vienne, soldat à la 14e section d'infirmiers militaires: a été très grièvement blessé, le 20 août 1914, à Dieuze Amputé de la jambe gauche.

DEFLASSIEUX (Fleury), classe 1910, mle 426 au recrutement de Saint-Etienne, soldat au 157e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 28 août 1914, à Mesnil (Vosges).

DESBOIS (François), classe 1909, mle 1632 au recrutement de Bourges, soldat au 237e régiment d'artillerie: bon soldat. A été très gravement intoxiqué par les gaz le 6 octobre 1918, à la Malmaison (Aisne). A été cité.

DUFOUR (Jean), classe 1904, mle 1185 au recrutement de Mâcon, soldat au 334e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 20 août 1914, à Sallèce.

DUGAS (Jean-Joseph-Elie), classe 1906, mle 576 au recrutement de Privas, canonnier servant au 45e régiment d'artillerie: bon canonnier A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 25 juillet 1918, à Culses-la-Mothe. Une blessure antérieure.

DUHAU (Louis), classe 1914, mle 963 au recrutement de Pau, soldat au 3e régiment d'infanterie coloniale: bon soldat, brave et courageux d'une belle conduite au feu. A été très grièvement blessé le 7 octobre 1916, à Saint-Pierre-Waast. Une blessure antérieure.

DUMAS (Fernand-Louis-Georges), classe 1904, mle 522 au recrutement de Poitiers, soldat au 68e régiment d'infanterie: bon soldat. A subi une très grave commotion par explosion d'obus, le 28 juin 1915, à Neuville-Saint-Waast.

DUNGLASS (Pierre), classe 1916, mle 4329 au recrutement de Bordeaux, soldat au 151e régiment d'infanterie: a été très gravement intoxiqué par les gaz, le 21 mars 1918, à Pervyse (Belgique).

FERGANI MOHAMED BEN ALI, classe 1915, mle NII7 410 au recrutement indigène d'Alger, tirailleur au 1er régiment de tirailleurs algériens: a été très grièvement blessé, le 13 septembre 1916, dans la Somme, amputé du bras gauche.

FIANCET (Henri-Pierre-Félix), classe 1913, mle 1265 au recrutement de la Roche-sur-Yon, soldat au 1er régiment d'artillerie coloniale: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 5 septembre 1914, à la bataille de la Marne.

FLAUNET (Henri-Louis), classe 1907, mle 3615 au 2e bureau de recrutement de la Seine, soldat au 85e régiment d'artillerie lourde: bon soldat. A été gravement intoxiqué par les gaz, le 27 juin 1918, devant Pierrefonds.

FORESTIER (Louis-Maurice-Florian), classe 1915, mle 499 au recrutement d'Annecy, canonnier au 3e régiment d'artillerie coloniale: bon canonnier. Très grièvement blessé, le 6 mai 1915, aux Dardanelles (Orient), est retourné au front où il a obtenu une citation.

FOULOI (Henri), classe 1912, mle 1390 au 4e bureau de recrutement de la Seine, soldat au 4e régiment de zouaves: mitrailleur d'un sang-froid et d'un courage exceptionnel. Le 31 novembre 1914, au cours d'un combat au Bois-le-Prêtre et malgré un violent bombardement, a dirigé efficacement le feu de sa pièce. A été grièvement blessé au cours de l'action.

GAMMET (Armand), classe 1914, mle 1729 au recrutement de Moulins, soldat au 23e régiment d'artillerie de campagne: a été très grièvement blessé, le 22 novembre 1915, en forêt de Parroy (Meurthe-et-Moselle).

GARAPON (Joseph-Jules-Marie), classe 1918, mle 1299 au recrutement de Bourgoin, soldat au 184e régiment d'artillerie lourde: bon soldat. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 26 octobre 1918, au Tour (Ardennes). A été cité.

GARAUD (Joseph-François-Marie), classe 1917, mle 2152 au recrutement de Vannes, soldat au 2e régiment d'artillerie coloniale: soldat brave et dévoué ayant une belle attitude au feu, notamment à Veho (Lorraine), le 4 août 1917, où il fut grièvement blessé.

GARNIER (Louis), classe 1910, mle 604 au recrutement de Saint-Etienne, soldat au 17e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 15 juillet 1918, à Souain. Une blessure antérieure.

GAUBERT (Léon-Firmin-Marius), classe 1915, mle 1652 au recrutement de Rodez, soldat à la 14e section d'infirmiers militaires: a été très grièvement blessé, le 29 mai 1917, à la cote 304.

GAUDIN (Adrien-Georges), classe 1915, mle 151 au recrutement de Montélimar, chasseur au 28e bataillon de chasseurs alpins: bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 3 juin 1917, à Craonne.

GAUTIER (Charles-François-Paul), classe 1902, mle 888 au recrutement de Dreux, chasseur au 26e bataillon de chasseurs à pied: bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 6 septembre 1914, à Courcelles-sur-Aire.

GEX (Georges-François), classe 1904, mle 1259 au recrutement de Chambéry, soldat au 97e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 3 octobre 1915, à Souchez.

GILLOT (Roger), classe 1906, mle 1050 au recrutement de Niort, soldat à la 9e section de commis et ouvriers militaires d'administration: a été très gravement intoxiqué par les gaz, le 6 novembre 1917, devant Verdun.

GODERE (Nicolas-Joseph), classe 1908, mle 691 au recrutement de Guingamp, soldat au 48e régiment d'infanterie: soldat énergique et courageux. A été grièvement blessé, le 8 juin 1915, près d'Arras. A été cité.

GOHIN (Clément-Arsène), classe 1914, mle 767 au recrutement de Laval, soldat au 20e escadron du train: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 27 février 1916, à Douaumont.

GOUGET (Julien-Georges-Florent), classe 1906, mle 1126 au recrutement de Montauban, caporal au 11e régiment d'infanterie: caporal d'un courage exemplaire. A été blessé grièvement à son poste, dans la forêt de Coucy, le 8 avril 1918.

GOULARD (Jean-Marie), classe 1915, mle 2261 au recrutement de Brest, soldat au 153e régiment d'infanterie: bon soldat. A été grièvement blessé, le 3 juin 1916, à Frise. Une blessure antérieure.

GRANGIER (Jean-Laurent), classe 1907, mle 1266 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat au 292e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 8 septembre 1914, à Puisieux (Marne).

GUERITTE (Auguste-Constant), classe 1917, mle 385 au recrutement d'Auxerre, soldat au 267e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 8 septembre 1917, au Bois-des-Fosséés.

HENNEQUIN (Jean-Mathieu-Clément), classe 1919, mle 1860 au recrutement de Lyon-Central, maréchal des logis fourrier au 13e régiment d'artillerie lourde: excellent sous-officier. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 18 juin 1918, dans l'Aisne.

HOSTIN (André-Auguste), classe 1917, mle 2377 au recrutement du Puy, chasseur au 69e bataillon de chasseurs alpins: a été très grièvement blessé, le 15 juillet 1918, à Nanteuil.

HOURCADE (Pierre-Ernest-Jean), classe 1914, mle 1712 au recrutement de Pau, maréchal des logis au 6e régiment de chasseurs d'Afrique: brave sous-officier. A été grièvement blessé, le 29 août 1918, à Courcy, au moment où il s'apprêtait à partir en patrouille.

HUGUET (Pierre-Antoine), classe 1911, mle 1521 au recrutement d'Aurillac, soldat au 92e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 3 juillet 1918, à son poste de combat. Une blessure antérieure.

HULIN (Lucien-Emile), classe 1916, mle 1435 au recrutement de Mamers, soldat au 53e régiment d'infanterie: bon soldat, courageux. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 1er août 1918, en Champagne. Une blessure, une citation antérieures.

JAQUILLARD (Jean), classe 1914, mle 5599 au recrutement de la Seine, 2e bureau, soldat au 90e régiment d'infanterie: bon et brave soldat. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 8 octobre 1915, à Loos (Belgique), en occupant son emplacement de combat.

JUILLARD (Marius), classe 1918, mle 3313 au recrutement de Lyon-Central, soldat au 97e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 23 juillet 1918, à la Montagne-de-Reims.

LACROIX (Jean-Baptiste), classe 1907, mle 188 au recrutement de Clermont-Ferrand, sergent au 92e régiment d'infanterie: bon gradé, a été très grièvement blessé, le 8 septembre 1914, au combat de Puisieux

LAPALU (Jean-Baptiste), classe 1916, mle 93 au recrutement de Toulouse, soldat au 63e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 2 septembre 1917, au Mont-Teton

LAPORTE (Etienne), classe 1904, mle 1353 B au recrutement de Pau, caporal au 7e régiment d'infanterie coloniale: brave et vaillant caporal sur le front depuis le début de la campagne, a pris part à tous les combats, faisant preuve en maintes circonstances de courage et du mépris du danger. A été très grièvement blessé, le 25 septembre 1915, aux attaques de Ville-sur-Tourbe.

LECHER (Pierre), classe 1913, mle 1483 au recrutement de Mâcon, soldat à la 15e section de commis et ouvriers militaires d'administration: a été grièvement blessé, le 28 août 1916, à Avocourt (Meuse)

LE FLOCH (Alphonse-Joseph-Marie), classe 1915, mle 1485 au recrutement de Lorient, soldat au 3e régiment de tirailleurs algériens: a été très grièvement blessé, le 19 octobre 1915, à Tahure.

LENEIL (Pierre-Léon-Célestin), classe 1915, mle 760 au recrutement de Nantes, soldat au 93e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 25 septembre 1915, à Beausé-jour.

LEPINE (Arsène-Georges), classe 1915, mle 2682 au 4e bureau de recrutement de la Seine, soldat au 28e régiment d'infanterie: bon soldat. Très grièvement blessé le 15 juillet 1915, est retourné au front, où il a été à nouveau blessé le 3 février 1916, à Foucaucourt.

LEPRETRE (Pierre-Marie-Joseph), classe 1906, mle 394 au recrutement de Rennes, soldat au 264e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 6 juin 1915, à Quennevières.

LEROUX (Auguste-Emile), classe 1905, mle 1082 au recrutement de Nancy, soldat au 299e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 26 août 1914, à Rozelieures (Meurthe-et-Moselle).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

LINEMANN (Lucien), classe 1916, mle 280 au recrutement de Constantine, sergent au 8e régiment de tirailleurs indigènes: excellent sous-officier. A été très grièvement blessé, le 15 décembre 1916, à la cote du Poivre.

LION (Jean-Marie-Toussaint), classe 1903, mle 878 au recrutement de Vitré, soldat au 161e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 2 septembre 1915, à Saint-Hilaire.

MARSY (Emile), classe 1914, mle 2173 au recrutement d'Arras, soldat au 1er régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 12 septembre 1915, à Sapigneul.

MARTINET (Louis-Jean), classe 1913, mle 438 au recrutement d'Aurillac, soldat au 403e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 29 mai 1918, devant Soissons.

MARTINON (Romain-Antoine-Joseph), classe 1914, mle 1406 au recrutement de Lyon-Central, sergent au 98e régiment d'infanterie: excellent sous-officier. A été très grièvement blessé, le 28 août 1914, à Saint-Maurice (Vosges).

MEAL (Louis-Eugène-Marie-Joseph), classe 1917, mle 1639 au recrutement de Rennes, soldat au 5e régiment d'infanterie: très bon soldat, d'une attitude très crâne au feu. A été grièvement blessé, le 20 juillet 1918, à la ferme d'Hedralles. Amputé de la cuisse droite.

MELON (Victor-Pierre), classe 1915, mle 136 au recrutement d'Agen, caporal au 3e régiment d'infanterie coloniale: bon gradé. A été très grièvement blessé, le 10 décembre 1916, à Monastir (Orient).

MERMET (Bouvier-Paul), classe 1915, mle 2767 au recrutement de Lyon, soldat au 158e régiment d'infanterie: bon soldat, courageux. A été très grièvement blessé, le 14 septembre 1915, à Notre-Dame-de-Lorette.

MEULIN (Colbert), classe 1914, mle 101 au recrutement d'Amiens, soldat au 9e régiment de zouaves: bon soldat. A été très grièvement blessé le 18 août 1916 à Maurepas.

MICHELIN (Paul-Louis-Henri), classe 1915, mle 306 au recrutement de Lyon-Central, sapeur à la compagnie 20/56 du 10e régiment du génie: bon sapeur. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 13 mars 1918, devant Verdun.

MILLON (Jean-Marie), classe 1914, mle 292 au recrutement de Grenoble, soldat du 22e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 26 septembre 1915, à Perthes.

MIRA (Célestin), classe 1913, mle 200 au recrutement de Nice, chasseur au 6e bataillon de chasseurs alpins: bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 19 août 1914, au combat de Dieuze-Verzaville (Belgique).

MOHAMED BEN EL MESSAI, classe 1916, mle 7147 au recrutement de Constantine, tirailleur au 3e régiment de tirailleurs algériens: tirailleur brave et dévoué. A été très grièvement blessé, le 10 mai 1918, à Villers-Bretonneux.

MOHAMED BEN HAMDA EL MEDJERI, classe 1915, mle 8114 au recrutement de Tunis, tirailleur au 8e régiment de tirailleurs indigènes: bon tirailleur. A subi une grave congélation des pieds, le 18 décembre 1916, devant Verdun. Une blessure antérieure.

MOHAMED BEN LEBECK BEN ALI, classe 1915, mle 9129 au recrutement de Tunis, tirailleur au 8e régiment de tirailleurs indigènes: bon tirailleur. A subi une grave congélation des pieds, le 18 décembre 1916, devant Verdun.

MONNIER (Albert-François), classe 1908, mle 148 au recrutement de Rouen-Nord, soldat au 21e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 23 septembre 1914, à Loivre.

MONTFORT (Louis-Yves-Marie), classe 1914, mle 1701 au recrutement de Quimper, sergent-major au 48e régiment d'infanterie: excellent sous-officier. A été grièvement blessé, le 8 septembre 1915, à la Harazée.

MOREL (Gaston-Michel-Théodore), classe 1915, mle 1900 au recrutement du Mans, soldat au 40e régiment d'artillerie. A été très grièvement blessé, le 28 septembre 1915, à la tranchée de Lubeck.

MORGAND (Alexandre-Adrien), classe 1906, mle 291 au recrutement d'Amiens, soldat au 130e régiment d'infanterie. A été gravement intoxiqué par les gaz, le 17 septembre 1915, à Mesnil-les-Hurlus.

MOSNIER (Lucien-Jules), classe 1913, mle 676 au recrutement de Grenoble, soldat au 30e régiment d'infanterie. A été très grièvement blessé, le 16 septembre 1916, à la Lauffée.

MOUSSA BEDANE SY, classe 1913, mle 7971 au recrutement du Soudan, tirailleur au bataillon de tirailleurs sénégalais n° 1: bon tirailleur. A été très grièvement blessé, le 14 décembre 1914 à Bakonko (Cameroun). Amputé de la jambe gauche.

MOUTARD (Edmond-Francis), classe 1913, mle 3039 au recrutement de la Seine, 1er bureau, soldat au 2e groupe d'aviation: a été très grièvement blessé, le 15 septembre 1915, à Boesinghe (Belgique).

NUTTE (Constant), classe 1907, mle 5551 au recrutement de Lille, soldat au 362e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 11 février 1915, au bois des Caures.

OUYED ADMED BEN AMARA, classe 1916, mle 1974 au recrutement d'Alger, tirailleur au 9e régiment de tirailleurs algériens: bon tirailleur. A été très grièvement blessé, le 3 octobre 1918, en Champagne.

PALLANT (Auguste-Octave), classe 1901, mle 33 au recrutement de Dijon, soldat au 48e régiment d'artillerie: bon soldat. A subi une très grave commotion par éclatement d'obus, le 25 juillet 1917, au Chemin-des-Dames.

PECH (Joseph), classe 1903, mle 157 au recrutement de Carcassonne, soldat au 42e régiment d'infanterie coloniale: a été très grièvement blessé, le 8 mars 1915, à Vauquois.

PELLATON (Marc-Maurice-Eugène), classe 1914, mle 541 au recrutement de Besançon, soldat au 171e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 21 novembre 1914, au bois le Prêtre.

PEPIOT (Vital-Charles), classe 1902, mle 1443 au recrutement de Vesoul, soldat au 101e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 1er octobre 1915, à Auberive. Amputé de la cuisse droite.

PERNOLLET (Joseph-Albert), classe 1909, mle 366 au recrutement d'Annecy, chasseur au 11e bataillon de chasseurs à pied: bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 27 août 1914, au combat de Saint-Dié. Amputé de la cuisse droite.

PETRARQUE (Camille), classe 1914, mle 803 au recrutement d'Angoulême, soldat au 107e régiment d'infanterie: bon soldat. A été grièvement blessé, le 7 avril 1915, au Bois-le-Prêtre.

PLANUS (Jean-Claude), classe 1915, mle 174 au recrutement de Lyon-Sud, soldat au 3e régiment de zouaves: excellent soldat, courageux et dévoué. Blessé grièvement à son poste de combat, le 19 avril 1917, au Mont-Haut.

POTIN (François), classe 1914, mle 1248 au recrutement de Moulins, soldat au 85e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très gravement intoxiqué par les gaz, le 30 octobre 1918, sur les bords de l'Avelle. Une blessure, une citation antérieures.

PRADEL (Félix-Laurent), classe 1904, mle 1450 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat au 305e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 20 septembre 1914, à Fontenay.

PRORIOL (Pierre-Adolphe), classe 1900, mle 64 au recrutement du Puy, soldat au 52e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 6 mai 1916, à la Fontaine (Meuse). Une blessure antérieure.

RAMEZ (Paul-Ernest), classe 1912, mle 1018 au recrutement de Lons-le-Saunier, soldat au 60e régiment d'infanterie: a subi une très grave commotion par explosion d'obus, en mars 1916, devant Verdun.

RENVOISE (Marc), classe 1912, mle 1165 au recrutement d'Orléans, caporal au 40e régiment d'infanterie: bon gradé. A été très grièvement blessé, le 30 octobre 1914, à la Chalade.

SALANON (Julien), classe 1904, mle 84 au recrutement de Saint-Etienne, soldat au 216e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 20 septembre 1914, dans l'Aisne.

SEIGNEUR (Léon-Michel), classe 1912, mle 5531 au 1er bureau de recrutement de la Seine, soldat au 54e régiment d'infanterie: a été très grièvement blessé, le 22 septembre 1914, à Nouilly (Meuse). Amputé de la cuisse gauche.

SOULA (Jean-Baptiste), classe 1917, mle 866 au recrutement de Bayonne, soldat au 76e régiment d'infanterie: a été très gravement intoxiqué par les gaz, le 3 septembre 1918, à Morlincourt.

TURPIN (Gustave), classe 1912, mle 1582 au recrutement d'Arras, caporal-fourrier au 73e régiment d'infanterie: bon gradé. A été très grièvement blessé en transmettant un renseignement, le 26 février 1915, à Mesnil-les-Hurlus.

VALETTE (Louis-Joseph), classe 1918, mle 5340 au 1er bureau de recrutement de la Seine, sapeur au 8e régiment du génie: a été très gravement intoxiqué par les gaz, le 22 mai 1918, au Banc-de-Pierre (Aisne).

VALLA (Raymond-Louis), classe 1902, mle 3110 au 4e bureau de recrutement de la Seine, soldat de 1re classe au 31e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 6 septembre 1914, à Laheycourt.

VIGUIER (Albert-Paul-Emile), classe 1916, mle 1549 au recrutement de Rodez, sergent fourrier au 161e régiment d'infanterie: excellent sous-officier, courageux et dévoué. Très gravement intoxiqué par les gaz, le 19 juillet 1918, à son poste de combat, est retourné au front où il a obtenu une citation.

WINGENDER (Simon-Jacques-Jean-Rémy), classe 1912, mle 115 au recrutement d'Epinal, soldat au 17e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 19 août 1914, à Wisch (Alsace).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 6 juin 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 juin 1947, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

BALLU (Eugène-Robert-Jean-Marie), classe 1936, mle 494 au recrutement de Laval, zouave de 1re classe au 8e régiment de zouaves: le 17 mai 1940, près de Namur (Belgique), pris en écharpe par le tir d'une arme automatique ennemie, a neutralisé cette arme pendant plus de 2 heures par un tir parfaitement ajusté. Restant à son poste malgré l'épuisement de ses munitions, a été grièvement blessé à la face.

BIDAULT (Marcel-Florent-Hippolyte), classe 1933, mle 77 au recrutement de Rouen-Nord, soldat au 56e bataillon de chasseurs mitrailleurs motorisés: soldat qui, faisant le coup de feu l'ennemi attaquant le 12 juin 1940 à Nantheuil, a été grièvement blessé par balle à son poste de combat. Amputé du bras gauche.

BRARD (Albert-Jean-Marie-Joseph), classe 1928, mle 250 au recrutement de Rennes-Vitré, canonnier au 207e régiment d'artillerie lourde: au cours d'un sévère bombardement aérien, le 13 juin 1940, dans la Marne, est resté courageusement à son poste où il a été très grièvement blessé.

BRUNET (Blaise-Georges), classe 1935, mle 628 au recrutement d'Agen, cavalier au 21e groupe de reconnaissance divisionnaire

d'infanterie: bon cavalier qui s'est toujours montré consciencieux et discipliné. A été très grièvement blessé par bombe d'avion, le 19 mai 1940, en gare du Meux. Amputé du bras gauche.

CHAPELAT (Marcel-Raymond), classe 1931, mle 17 au recrutement de Clermont-Ferrand, canonnier au 38e régiment d'artillerie divisionnaire: bon soldat, courageux et discipliné. A été très grièvement blessé le 16 mai 1940, à son poste de canonnier servant d'une pièce de 47 mm antichars, alors que sa section s'opposait vaillamment à l'avance d'un ennemi supérieur en nombre. Amputé du bras droit.

CHARLOPIN (Delphin - Constant - Georges), classe 1932, mle 2107 au recrutement de la Rochelle, soldat au 123e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 26 mai 1940, dans le secteur de Sedan, au cours d'une attaque ennemie.

COMTAT (Albert), classe 1922, mle 1541 au recrutement d'Avignon, caporal au 22e régiment d'infanterie coloniale: bon gradé qui a fait preuve en toutes circonstances, et notamment au cours des attaques des 28 et 29 mai 1940, de courage, de dévouement et d'esprit offensif. A été très grièvement blessé le 31 mai 1940, à Mareuil (Somme), en repoussant une contre-attaque ennemie.

CRETIEN (Louis-Edouard-Arsène), classe 1933, mle 1885 au recrutement de Besançon, soldat à la 13e compagnie de pionniers, 60e régiment d'infanterie: bon et brave soldat. A été gravement atteint par de nombreux éclats d'obus, le 4 juin 1940, alors que son unité avait reçu mission de tenir coûte que coûte à Ailly-sur-Somme.

DELMAS (Pierre-Joseph), classe 1933, mle 1239 au recrutement de la Rochelle, cavalier au 21e groupe de reconnaissance divisionnaire: bon cavalier qui a toujours fait preuve de courage et d'énergie dans l'accomplissement des missions délicates qui lui ont été confiées. A été très grièvement blessé le 16 juin 1940, près d'Orléans.

DENIER (Aimé-Albert), classe 1934, mle 290 au recrutement de Digne, alpin au 141e régiment d'infanterie alpine: alpin très courageux. A été gravement atteint par plusieurs éclats de bombe, le 5 juin 1940, à son poste de combat à Noyon.

DESROUFFET (Jean-Stéphane), classe 1934, mle 1980 au recrutement de Moulins, caporal au 121e régiment d'infanterie: bon gradé. A été très grièvement blessé, le 22 mai 1940, en s'élançant à l'attaque des positions ennemies dans les Flandres. Atteint de paralysie des jambes.

DREYER (André-Ernest), classe 1934, mle 1281 au recrutement de Mulhouse, canonnier au 4e régiment d'artillerie: bon canonnier dévoué. A été très grièvement blessé à son poste, le 14 juin 1940, à Arcis-sur-Aube, au cours d'un bombardement ennemi. Amputé de la cuisse droite.

ESNAULT (René - François - Gaston - Henri), classe 1932, mle 1403 au recrutement de Laval, soldat au 130e régiment d'infanterie: bon soldat, toujours volontaire pour les missions périlleuses. A été très grièvement blessé au cours d'une attaque, le 13 mai 1940, près de Volmerange (Moselle). Amputé du bras gauche.

FAGOT (Jean), classe 1936, mle 1084 au recrutement de Nancy, caporal au 174e régiment de mitrailleurs d'infanterie de forteresse: gradé de grande valeur, plein d'énergie et de cran. Chargé d'un poste d'arrêt à Aoste-Hau., le 14 juin 1940, a résisté pendant plusieurs heures avec vigueur et ténacité à une très forte pression ennemie appuyée de tirs d'artillerie violents et de bombardements par avions. S'est maintenu sur la position où il a été très grièvement blessé.

FEVER (Daniel), classe 1924, mle 1450 au recrutement de Dunkerque, soldat au 225e régiment d'infanterie: bon soldat, courageux. A été très grièvement blessé, le 2 juin 1940, alors que son régiment subissait le choc d'une attaque à Spycker.

FUKALIK (Etienne-Stéphan), classe 1938, mle 1292 au recrutement de Melun, soldat au 129e régiment d'infanterie: soldat d'un inlassable dévouement, animé du plus beau courage. Tireur au mortier de 60, a contribué puissamment, le 14 mai 1940, à Warmont (Belgique), par ses tirs précis à dégager les restes de sa compagnie, débordée par l'ennemi. Blessé très grièvement au cours de cette opération, ses camarades de pièce tués, son chef de pièce immobilisé par ses blessures, s'est refusé d'abandonner son mortier et l'appareil de pointage et les a amenés en lieu sûr avant de consentir à être évacué. Amputé du bras gauche.

GILLOT (François-Louis-Marie), classe 1933, mle 226 au recrutement de Guingamp, soldat au 71e régiment d'infanterie: a subi une très grave congélation des pieds, le 17 janvier 1940, dans la Sarre.

GISSELBRECHT (Auguste-Guillaume), classe 1929, mle 489 au recrutement de Sélestat, canonnier au 5e régiment d'artillerie divisionnaire: canonnier conducteur d'une très grande conscience et d'un courage exemplaire. A été blessé grièvement à son poste de combat au cours d'une attaque diurne par des avions ennemis, le 5 juin 1940, sur la route de Péronne, à Amiens (Somme). Amputé de la jambe gauche.

GRANET (Louis-Jean), classe 1938, mle 1499 au recrutement d'Angoulême, soldat au 4e régiment d'infanterie: soldat brave et courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, à son poste de combat, le 23 septembre 1939.

GUILLERM (Jean - Pierre), classe 1938, mle 3015 au recrutement de Brest, soldat au 41e régiment d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été très grièvement blessé par balle à la face, le 7 juin 1940, à son poste de combat, à Soyecourt.

HOFF (Alphonse - Marie), classe 1924, mle 1080 au recrutement de Mulhouse, soldat au 205e régiment d'artillerie divisionnaire lourde: excellent canonnier qui, pendant toute la campagne, avait toujours été apprécié de ses chefs. A été très grièvement blessé à son poste de combat en forêt d'Hélette, près de Sainte-Maxence, le 10 juin 1940, au cours d'un violent bombardement d'artillerie ennemie.

IMHOFF (Paul), classe 1926, mle 396 au recrutement de Metz, soldat au 160e régiment d'infanterie de forteresse: agent de transmission qui a donné les plus belles preuves de courage, d'abnégation, de mépris absolu du danger. Le 19 juin 1940, dans le bois de Malancourt, près de Nancy, a été chargé de porter un pli urgent au P. C.; alors que deux de ses camarades avaient disparu dans la même mission, s'est bravement offert pour essayer une troisième liaison malgré un bombardement violent; est tombé à son tour victime de son courage, la jambe droite arrachée.

LECLERE (André - Louis), classe 1936, mle 390 au recrutement de Nancy, cavalier au 2e escadron antichars de la 2e D. L. C. (3e régiment de dragons portés): conducteur d'une voiture chenillée, a fait preuve de courage, de décision et de sang-froid au cours d'un dur combat de rencontre, le 10 mai 1940, à Estelles (Belgique), où son peloton antichars, engagé pour appuyer le G. R. C. A. 16, a pu remplir sa mission malgré la mise hors de combat de trois de ses pièces sur quatre. A manœuvré son véhicule avec le plus grand mépris du danger sous un feu rapproché et nourri de l'ennemi. A été très grièvement blessé à son poste de combat. Amputé de la cuisse gauche.

LE GUILLOCHET (Arthur-Antoine, classe 1934, mle 1496 au recrutement de Saint-Lô, soldat au 119e régiment d'infanterie: bon soldat. A été très grièvement blessé, le 10 juin 1940, à Saint-Pierre-Mont (Ardennes). Amputé de la cuisse droite.

LE MOIGNE (Alain-François), classe 1938, mle 1235 au recrutement de Guingamp, soldat au 109e régiment d'infanterie alpine: alpin brave et dévoué. A été blessé grièvement par éclat de bombe d'avion, le 9 juin 1940, aux environs de Reims, alors qu'il accomplissait une mission de liaison.

LEROUX (Fernand-Frédéric-Eugène), classe 1931, mle 2894 au recrutement de Rouen, soldat au 72e régiment d'infanterie: soldat courageux. A été grièvement blessé par balle, le 18 mai 1940, au cours d'un engagement à Hautmont.

MALEVILLE (Jean-Gabriel-Ferdinand), classe 1927, mle 835 au recrutement de Cahors, soldat au 434e régiment de pionniers coloniaux: soldat brave et courageux, qui, au cours du repli de son unité, a fait preuve de belles qualités militaires et d'un absolu mépris du danger. A été très grièvement blessé, le 14 juin 1940, à Sauvage (Marne), en accomplissant une mission de reconnaissance. Amputé du bras droit.

MEZANI MOHAMED ou CHABANE, classe 1936, mle 2694 au recrutement d'Alger, tirailleur au 18e régiment de tirailleurs algériens: tirailleur calme et courageux. A été très grièvement blessé à l'avant-bras droit par éclat d'obus, le 27 mai 1940, sur le canal de l'Aa-lette, en repoussant un fort coup de main ennemi, alors que comme chargeur de fusil-mitrailleur il assurait le service de sa pièce. Est resté sur la position jusqu'à la fin du combat, puis a rejoint seul le P. S., donnant ainsi à ses camarades un bel exemple de ténacité et de courage.

MOUCHON (Louis), classe 1934, mle 557 au recrutement de Bourg, chasseur de 1re classe au 67e bataillon de chasseurs alpins: chasseur brave et courageux. A participé avec son bataillon aux opérations de Basse-Alsace, de Gamsos (Norvège) et de la Somme. A été grièvement blessé à son poste de combat le 7 juin 1940.

MULLER (Michel - Pierre - Georges), classe 1930, mle 1196 au recrutement de Colmar, caporal au 10e régiment du génie, 10e compagnie: caporal très courageux qui a rendu de grands services à son unité pendant la campagne 1939-1940, par ses connaissances techniques et militaires. A su, dans toutes les occasions, montrer le plus bel esprit d'abnégation et de dynamisme. A été grièvement blessé par un bombardement aérien au passage de son unité sur l'Aube, le 14 juin 1940. Amputé de la cuisse droite.

PARFONDIN (Maurice-Marcel), classe 1936, mle 432 au recrutement d'Evreux, caporal-chef au 119e régiment d'infanterie: caporal-chef téléphoniste plein d'allant et de bravoure; s'est distingué pour assurer le fonctionnement de sa ligne, le 18 mai 1940, au bois de Pâques, malgré des bombardements violents et répétés. A été très grièvement blessé, le 30 mai 1940, au bois de la Folie (Ardennes).

POIX (Victor-Julien), classe 1940, mle 2650 au recrutement de Besançon, brigadier au 10e régiment de cuirassiers: gradé brave et dévoué. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, avait été l'objet d'une citation pour sa belle conduite au feu aux combats des 19 et 20 mai 1940. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 24 juin 1940, à Champagne-Mouton, au cours d'une action retardataire menée par son unité. Une citation antérieure.

PUCHULU (Louis-Raymond), classe 1926, mle 294 au recrutement de Bayonne, chasseur au 9e bataillon de chasseurs pyrénéens: chasseur courageux et dévoué. Le 15 juin 1940, à Bilzheim, occupant un ouvrage des berges du Rhin violemment attaqué par un ennemi très supérieur en moyen de tous ordres, a, avec ses camarades de l'ouvrage, vaillamment résisté à tous les assauts et lutté avec une ardeur farouche jusqu'au moment où il a été très grièvement blessé et mis hors de combat par un éclat d'obus.

QUILLEVERE (Gabriel-Marie), classe 1932, mle 1780 au recrutement de Brest, soldat au 71e régiment d'infanterie alpine: soldat dévoué et discipliné. Le 8 juin 1940, au combat de la Croix-d'Arcy (Aisne), s'est particulièrement distingué par son courage, son mépris du danger. A été très grièvement blessé au cours de l'action. Amputé du bras droit.

RIVIERES (Albert-Elie), classe 1934, mle 164 au recrutement d'Albi, soldat de 1re classe au 15e régiment d'infanterie alpine: bon soldat qui s'est fait remarquer au cours de la campagne 1939-1940 par sa parfaite discipline et son excellent esprit. A toujours montré endurance et courage dans les diverses opérations auxquelles il a pris part, notamment aux avant-postes tenus du 1er mars au 20 mai 1940 dans le secteur de Volmunster (Moselle). A été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 4 juin 1940, alors qu'il montait à l'attaque près d'Abbeville.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ROLLIN (Raymond-André), classe 1932, mle 2452 au recrutement d'Evreux, soldat au 36e régiment d'infanterie: soldat d'un courage et d'un dévouement remarquables. S'est distingué les 14 et 15 mai 1940 à Sy (Ardennes), lors d'une brillante attaque et d'une manœuvre périlleuse. A été très grièvement blessé au cours de l'action. Amputé de la cuisse gauche.

ROULET (Daniel), classe 1932, mle 663 au recrutement de Mont-de-Marsan, caporal au 49e régiment d'infanterie: le 17 octobre 1939, à Grosserwald, a repoussé en terrain découvert, par un tir précis de grenades V. B., l'ennemi qui s'était infiltré dans les premières tranchées. A été grièvement blessé au cours de son action.

SAMPIERI (Etienne), classe 1927, mle 446 au recrutement de Marseille, canonnier au 29e régiment d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 8 juin 1940, à son poste de combat, à Blanzy, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie. Mutilé de la main gauche.

SCHLURAFF (Ernest-Joseph), classe 1933, mle 596 au recrutement de Mulhouse, caporal au 61e bataillon de chasseurs à pied: bon gradé, calme au feu et extrêmement courageux. Le 13 juin 1940, près de Dammartin, alors que sa compagnie encerclée tentait de se dégager, a combattu les armes à la main jusqu'au moment où il a été très grièvement blessé. Amputé du bras gauche.

SCHOUBERT (Joseph-Jean), classe 1935, mle 75 au recrutement de Thionville, sergent au 4e régiment de tirailleurs marocains: jeune chef de groupe plein d'allant et de courage. Le 12 mai 1940, encerclé dans le poste de Grosbliederstroff par un ennemi très supérieur en nombre, a fait preuve des plus belles qualités de sang-froid et du mépris du danger en assurant sous un feu violent la mission qui lui avait été confiée, se battant jusqu'au corps-à-corps, au cours duquel il a été très grièvement blessé. Amputé de la jambe gauche.

TAMINIAU (Reynold-Henri), classe 1928, mle 4226 au recrutement de la Seine (2e bureau), sergent-chef au 260e régiment d'infanterie: sous-officier d'un dévouement constant et à toute épreuve. A été très grièvement blessé à la face par éclats de minen, le 12 juin 1940, en assurant la liaison entre sa compagnie et le poste de commandement du bataillon.

THOMAS (Lucien-Michel-Joseph-Marie), classe 1933, mle 1132 au recrutement de Vannes, soldat de 1re classe au 137e régiment d'infanterie: le 25 septembre 1939, a été grièvement blessé en Sarre, au cours d'un bombardement violent, en accomplissant une mission difficile et périlleuse.

VERITE (Alexandre-François-Louis), classe 1930, mle 129 au recrutement de Cherbourg, soldat au 6e régiment d'infanterie coloniale: blessé au feu, à son poste de combat, dans l'accomplissement de sa mission, le 18 mai 1940, près de Rethel (Ardennes).

WESTERLYNCK (Marcel-André), classe 1932, mle 1172 au recrutement de Dunkerque, caporal-chef au 110e régiment d'infanterie: gradé brave et dévoué. A été grièvement blessé par une rafale de mitraillette, le 15 mai 1940, à Cortil-Noirmont, alors que son unité tentait de se dégager de l'encerclement ennemi.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 6 juin 1947 portant concession de la médaille militaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er — Sont décorés de la médaille militaire:

ABDERRAHMAN BEN MOHAMED, 2e classe, troupes du Maroc: tirailleur courageux qui s'est distingué à l'attaque du Pantano, le 26 décembre 1943, et à l'attaque Jumelles, le 29 décembre 1943. A été grièvement blessé par un éclat d'obus le 29 décembre 1943, au massif Mona-Casale, et fut évacué avec les deux pieds gelés. Impotence fonctionnelle du bras droit, amputation des orteils du pied droit.

ABDALLAH BEN KADDOUR, 2e régiment de tirailleurs marocains: tirailleur courageux et dévoué, a participé aux campagnes de France, d'Italie et d'Alsace. A été grièvement blessé par rafale de pistolet mitrailleur, le 5 mars 1945, à Chalampé. Amputé de la jambe gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 143.

BARDOT (Marcel), 2e classe: jeune patriote, engagé dès la libération après avoir participé aux combats de libération de l'Yonne. Toujours volontaire pour les patrouilles, a donné le plus bel exemple de courage et de volonté à ses camarades. S'est notamment distingué à l'attaque de Belverne (Haute-Saône), le 17 novembre 1944, en se portant hardiement à découvert pour attaquer un fort point d'appui et réussissant, à la grenade, à déloger l'ennemi. A été grièvement blessé à l'attaque de Michelbach (Haut-Rhin), le 7 décembre 1944, par mine, alors qu'il s'élançait à l'assaut de la cote 507 âprement défendue. A subi l'amputation de la jambe gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 561.

BENHADJ DJILLALI ABDELKADER, caporal, 1re division motorisée d'infanterie: excellent caporal, courageux et dévoué. A participé aux campagnes de Tunisie (cité), Italie et France. Lors de l'attaque du bois d'Elsenheim, le 25 janvier 1945, a été grièvement blessé en entraînant son groupe à l'assaut. Amputé de la cuisse droite.

BERGERIS (Robert), 1re classe: après avoir été remarqué dans la résistance, s'est engagé dès la libération. Soldat énergique et intrépide, toujours volontaire pour les missions les plus dangereuses, s'est distingué à maintes reprises et notamment devant Eboulet (Haute-Saône), menant des patrouilles profondes dans les lignes ennemies, à travers un terrain dangereusement piégé, faisant des prisonniers et ramenant d'importants renseignements. Le 23 janvier 1945 au cours de l'offensive d'Alsace, dans la forêt du Nonnenbruck (Haut-Rhin), a été blessé au cours d'une reconnaissance hardie dans une zone battue par l'artillerie. Enucléation de l'œil gauche. Déjà cité.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1035 du 4 mai 1945.

BERLIN (Raoul-Raymond), adjudant-chef: sous-officier de réserve, ayant rendu des services importants à la résistance. A la libération, bien que père de quatre enfants, s'est engagé au 1er régiment de volontaires de l'Yonne. D'un allant remarquable, s'est toujours distingué par son intrépidité et son sang-froid, sachant magnifiquement entraîner ses hommes et notamment les 18 et 19 novembre 1944 devant Etobon, où il fit des reconnaissances importantes dans le dispositif ennemi malgré un terrain piégé. A rapporté des renseignements précieux. A été grièvement blessé le 7 décembre 1944 devant Michelbach (Haut-Rhin), alors qu'à la tête de ses hommes, il montait à l'attaque des positions ennemies. Amputation de la jambe droite et blessures multiples.

BAT (Gabriel), chasseur, 3e division d'infanterie algérienne: tireur au fusil mitrailleur, s'est porté courageusement sur la crête 547 devant Thillot (Vosges) au cours du combat du 22 novembre 1944, a mis son arme en batterie sous un barrage intense d'artillerie et de mortiers, infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi. A été blessé grièvement à son poste de combat. Impotence fonctionnelle du bras droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 563.

BENAIS (Robert-William-Salomon), 2e classe, 1er régiment de cuirassiers: aide conducteur du char « Lynx », a fait preuve d'un courage magnifique le 2 février à Colmar, son chef de char ayant été grièvement blessé et le char étant hors de combat percé par un Panzerfaust a continué à utiliser sa mitrailleuse de capot, puis cédant aux demandes de son chef de char a tenté d'aller chercher du secours et a été lui-même grièvement blessé. Amputé du bras gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 48.

CHANTRENS (Raymond), caporal, 5e compagnie du bataillon de marche XI: est parti à la tête de son groupe lors de l'attaque de la 5e compagnie sur le bois du Pfifferwald malgré un violent tir d'artillerie ennemie, entraînant ses hommes par son exemple, a été blessé grièvement par éclat d'obus avant d'arriver sur l'objectif. Impotence fonctionnelle importante des deux jambes.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 322.

CHENEBLE (André-Pierre), sergent, 152e régiment d'infanterie: sous-officier courageux et dévoué, toujours volontaire pour les missions dangereuses. Excellent chef de groupe, s'est spontanément offert pour aller ramasser le corps d'un officier, blessé au cours du bombardement du 25 novembre 1944 près de Seppois (Haut-Rhin). A également assuré plusieurs missions aux sections avancées. Blessé grièvement le 16 janvier 1945 devant Lutterbach par éclats de mortiers en accomplissant une mission de liaison sous un tir de harcèlement ennemi. Perte presque totale de la vision de l'œil droit et blessures multiples.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 70.

CAMBON (Robert), 1re classe, 5e bataillon de choc: soldat courageux et brave, malgré le feu violent de l'ennemi, s'est porté au secours de camarades blessés au cours de la contre-attaque allemande dirigée contre le village d'Etzenbach le 25 avril 1945. A été très grièvement blessé au cours de cette mission.

Cette concession annule la citation accordée à l'occasion de ces faits.

CAUX (Roger), caporal, 8e régiment d'infanterie: chef de pièce de mitrailleuse, a fait preuve au cours de l'attaque de Tastatt d'un grand courage. A été blessé grièvement à son poste de combat le 12 avril 1945. Amputé de la cuisse gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 18.

DASSAUD (Henri), 2e classe, 152e régiment d'infanterie: jeune soldat toujours volontaire pour les missions périlleuses. Le 21 janvier 1945, à l'attaque de la sous-station électrique de Lutterbach, s'est courageusement porté en avant de la position assignée. A été blessé grièvement pendant l'action. Enucléation de l'œil gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 91.

DELASSUS (Claude), 2e classe, 33e régiment d'infanterie: soldat très courageux, a fait preuve d'un sang-froid remarquable, au cours des attaques des 10, 11 et 15 avril 1945. A été sérieusement blessé au cours du combat du 15 à la ferme Vermersh, alors qu'il était volontaire pour servir un canon sous un violent tir d'artillerie ennemie. Impotence fonctionnelle de la main gauche et blessures multiples.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 56.

DUPLESSIS (René), 2e classe, 2e commando de France: chasseur qui, après avoir participé à la résistance en France occupée, s'est engagé volontaire dans les commandos. A participé à tous les combats livrés par son unité en Allemagne depuis le 13 avril 1945 et y a fait preuve d'un courage exceptionnel et d'un dévouement admirable. Notamment au cours de la prise de Pfullingen le 22 avril, bien que pris à partie par une mitrailleuse lourde ennemie, a relevé deux blessés d'un autre commando et les a ramenés au poste de secours. S'est de nouveau distingué le 1er mai à Bregenz en partant en pointe pour reconnaître un pont tenu par l'ennemi. A été blessé grièvement par une balle au thorax et au bras gauche au cours de cette reconnaissance. Main gauche inutilisable.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 353.

DARGENT (René-Jean), sergent-chef, 152e régiment d'infanterie: sous-officier d'un courage exemplaire et d'un dévouement absolu. Le 15 novembre 1944, a été volontaire pour accompagner son commandant de bataillon lors d'une reconnaissance délicate dans un terrain excessivement coupé, très boisé, infesté d'ennemis et truffé de mines. A été grièvement blessé au moment où il se portait sous le feu vers un point d'observation. N'a voulu se laisser évacuer qu'après avoir appelé son chef auprès de lui et lui avoir transmis les précieux renseignements recueillis. Amputation de la jambe droite.

DJAIDER (Abdelkader ben Mohamed), 2e classe, division d'Oran: excellent tirailleur, courageux et dévoué. S'est particulièrement distingué lors de l'attaque de son bataillon, le 20 janvier 1945, dans la forêt de Nonnenbruck. A assuré avec zèle ses fonctions de brancardier, malgré un froid intense. N'a été évacué, pour pieds gelés, qu'après la relève de son unité. A subi l'amputation du pied gauche et des orteils du pied droit.

FOUQUEAU (Pierre), 2e classe: engagé dès la libération, a toujours fait preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid. S'est distingué à maintes reprises et notamment le 13 novembre 1944 devant Magny-d'Anigon (Haute-Saône), au cours d'un engagement avec une patrouille ennemie, la mettant en fuite à la mitraillette après lui avoir causé plusieurs morts et des blessés. Le 19 novembre 1944, devant Eboulet (Haute-Saône), est grièvement blessé par mine au retour d'un coup de main sur un point d'appui ennemi. Amputation du pied droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 495.

FERHANE (Sahraoui), 1re classe, 1re division motorisée d'infanterie: tirailleur courageux et dévoué. A participé aux campagnes de Tunisie, Italie et France. Au cours de l'opération du bois d'Elsenheim, a eu les pieds gelés à son poste de combat. Amputé des deux pieds.

FAISANT (Georges), 2e classe: combattant de la résistance, engagé volontaire dès la libération. A toujours donné les preuves les plus éclatantes de son patriotisme et de son esprit de sacrifice. S'est distingué à maintes reprises et notamment le 17 novembre 1944, au cours de l'attaque du Grand-Bois (Haute-Saône), en s'élançant hardiment à l'assaut des lignes allemandes, sous un violent tir d'armes automatiques, et à travers un terrain dangereusement piégé. A été grièvement blessé par une mine.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 673.

GROSCOLAS (Raymond), 2e classe, 1er régiment de cuirassiers: aide pilote d'un char médium, a participé aux campagnes de France et d'Alsace. Le 6 avril 1945, à Koenigsbach, près de Karlsruhe, lors d'une contre-attaque blindée allemande, est resté à son poste et a assuré son service malgré les dommages causés à l'appareil par un automoteur ennemi. A été blessé grièvement à l'intérieur de son engin et n'a été évacué que sur ordre de son chef, au moment où son char prenait feu. N'a cessé de donner l'exemple du calme et de la bravoure où se trouvait l'escadron.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 222.

GRUNBERG dit VERMONT (Jacques-Maurice, caporal, 2e régiment de chasseurs parachutistes: parachutiste d'un grand courage et d'une haute valeur morale. A pris part, en juin 1944, aux opérations de débarquement avec un détachement de parachutistes anglais. Pendant les opérations de Hollande, en avril 1945, a été très grièvement blessé au cours du combat de Godensholt, lorsque sa patrouille a été attaquée par un ennemi très supérieur en nombre. A subi l'amputation de la main droite.

GOURGUES (Jean), 1re classe, mle 150 du 7e régiment de spahis algériens: soldat dévoué et brave. Grièvement blessé par mine dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée, a dû subir l'amputation de la jambe gauche.

GORGE (Gaston), 2e classe, de la 9e compagnie de quartier général (D.C.R.): conducteur plein d'allant. A été très grièvement blessé par l'explosion d'un lot de mines, le 16 décembre 1944, à Fraize (Vosges). A dû subir une double trépanation.

GARCIA (Antoine), légionnaire de 2e classe, dépôt commun des régiments étrangers: légionnaire aussi gai au combat que dans la vie courante, s'est joyeusement lancé à l'attaque de la côte 458 le 20 novembre 1944 mettant sa mitrailleuse en batterie sur l'objectif et brisant aussitôt par son feu nourri et précis une contre-attaque menée vigoureusement par une section ennemie. A été blessé grièvement au moment où il neutralisait par son feu une lisière ennemie pour permettre la progression de son groupe.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 203.

GUTIERREZ (Laurent), 2e classe, régiment du Lomont: soldat courageux et dévoué, a été blessé très grièvement à son poste de combat au cours de l'attaque sur Longeville, le 14 novembre 1944.

Cette concession annule la citation à l'ordre accordée pour ces faits.

GUENNEC (Marcel), 2e classe, 11e régiment de marche du Tchad: le 10 août 1944, a fait preuve de courage dans la reconnaissance d'une batterie de 88 anti-chars. A été blessé grièvement à la tête, en s'approchant au plus près de la position ennemie sous un feu violent.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 48.

GUEGIN (Eugène), sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais: modèle de sous-officier, effacé mais obstiné et d'une grande bravoure. Adjoint au chef de section de mitrailleuses et d'engins a contribué pendant le combat du 11 novembre 1944 au maintien du mouvement en avant, assurant inlassablement la liaison entre les mitrailleuses et les mortiers. A été blessé grièvement alors qu'il se portait en avant pour récupérer les pièces ennemies camouflées. Amputé du bras droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 61.

GAUBE (Bernard), sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens: sous-officier d'élite aux brillantes qualités d'énergie et de sang-froid, chef de groupe franc, lors d'un coup de main extrêmement difficile effectué dans la vallée Etroite, dans la nuit du 23 au 24 novembre 1944, s'est porté en avant pour entraîner ses hommes malgré les feux violents d'une arme automatique sous casemate et un tir d'artillerie. Grièvement blessé à la face, à l'épaule et à la hanche, aveuglé par son sang, a fait preuve d'un magnifique courage en traversant seul un champ de mines, refusant de se faire porter afin de rejoindre le poste de recueil sans alourdir les hommes participant à l'action. Perte de la vision de l'œil droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 364.

GUIGNARD (Jean), caporal, 1er régiment de tirailleurs marocains: fonctionnaire chef de groupe calme et courageux. A particulièrement aidé son chef de section dans une délicate mission de liaison. A contribué par son initiative à la capture de trois prisonniers. A été blessé par mine en menant une action dans un terrain complètement surveillé et miné où plusieurs de ses camarades avaient déjà été blessés. Désarticulation du pied droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 56.

GALLISA (Marius-Emmanuel), sergent, division territoriale de Constantine: gradé ayant participé dans une section de voltigeurs à la plus grande partie de la campagne d'Italie et à toutes les campagnes de France. Courageux autant que calme, était un des piliers de sa section. Toujours volontaire pour les missions périlleuses, s'est particulièrement distingué au cours des combats de Marseille, où il entra un des premiers à Notre-Dame de la Garde, puis dans les Vosges à la tête des Cerfs. A été grièvement blessé le 3 décembre 1944 au Grielkopf par un éclat d'obus alors qu'il venait de participer à la reprise de contact, payant de sa personne à cette occasion. Amputé de la jambe droite.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 380.

GONCALVEZ DE BRITO (Cypriano), adjudant, régiment de marche de la légion étrangère: sous-officier d'une valeur éprouvée, son chef de section blessé, a pris le commandement de la section en tête de la compagnie, cherchant à percer la sortie ouest de Pforzheim, le 8 avril 1945, engageant le combat de la rue sanglant; blessé grièvement par balle a dû être amputé de la cuisse gauche. Deux fois cité antérieurement.

JEANNAKAKIS (Gilbert-Anastase), légionnaire de 2e classe, régiment étranger de cavalerie: jeune légionnaire calme et courageux, chef de pièce de mitrailleuse, chargé de couvrir la marche des éclaireurs devant Oeschelbronn, a rempli sa mission d'une façon parfaite. Ayant eu son tireur grièvement atteint, a continué à remplir sa mission en prenant sa place. Blessé très grièvement à son tour, a continué à tirer jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

KACCIER (Georges), aspirant: après avoir magnifiquement servi la cause de la résistance comme chef de corps franc, s'est engagé dès la libération. A affirmé ses qualités remarquables d'entraîneur d'hommes, galvanisant sa section par son allant et son sang-froid. S'est distingué à maintes reprises et notamment le 7 décembre 1944, lors de l'attaque de Michelbach (Haut-Rhin), où, après que sa position ait été violemment bombardée par l'artillerie, il galvanisa ses hommes et repoussa les assauts ennemis. Les 12 et 13 janvier 1945, sur les pitons de la vallée de la Thur, devant Viller (Haut-Rhin), a mené audacieusement des patrouilles profondes dans le dispositif ennemi, ramenant une documentation précieuse. Le 20 janvier 1945, dans la forêt du Nonnenbruck (Haut-Rhin), au cours de l'ultime offensive d'Alsace, a enlevé sa section à l'assaut des casemates ennemies. Après en avoir attaqué plusieurs, a été grièvement blessé en se portant hardiment à la tête de ses hommes à l'attaque d'un puissant fortin.

LABLANCHERIE (Lucien), caporal-chef, bataillon du génie: chef d'escouade aussi énergique que brave. Du 14 novembre au 18 décembre 1944, de jour et de nuit, avec les éléments d'extrême pointe, ouvrant à travers champs de mines et abatis la route aux chars, entraînant des sapeurs, a été un magnifique exemple pour tous jusqu'au jour où très grièvement blessé à Kayserberg, il dut abandonner la lutte. Déjà cité.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 50.

LAILLOT (Roger), 2e classe, combattant de la résistance engagé à dix-neuf ans dès la libération, a toujours donné des preuves éclatantes de son patriotisme et de son courage. D'un allant et d'un cran hors de pair, s'est distingué à maintes reprises et notamment le 16 novembre 1944 devant l'Etoile de Cherimont (Haute-Saône) où, sous un très violent tir d'armes automatiques, à travers un terrain piégé, il s'élança hardiment à l'assaut d'un fort point d'appui, l'attaquant à la grenade et permettant à son groupe d'enlever la position. Le 8 décembre 1944, à Michelbach (Haut-Rhin), a été grièvement blessé, alors qu'il s'élançait à l'assaut des positions ennemies sous un violent tir de barrage. Amputé de la jambe droite.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1274.

LAYRIS-VERGES (Henri), 1re classe, 1er régiment de marche du Tchad: jeune soldat évadé de France, ayant rejoint les forces combattantes par l'Espagne. Lors de la contre-attaque allemande sur le village de Doucelles, a fait preuve des plus belles qualités de sang-froid et de courage. Grièvement blessé à son poste de combat et n'ayant pu être évacué que plusieurs heures après sa blessure, a gardé en cette circonstance un calme admirable.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 785.

LOOS (Roger-Lucien), 2e classe, division d'Oran: zouave courageux, a été grièvement blessé le 30 septembre 1944 devant le village de l'Armet, alors qu'à sa pièce il s'employait à repousser la contre-attaque ennemie. Amputé de la jambe droite.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 87.

MASCAUX (Jacques), 1re classe: jeune combattant de la résistance ayant donné la preuve de son patriotisme. Engagé dès la

libération, a toujours été un exemple d'allant et de cran. S'est distingué à maintes reprises pendant la campagne de Belfort et d'Alsace, et notamment le 13 novembre 1944, devant Eboulet (Haute-Saône) où il attaque résolument à la mitraillette une patrouille ennemie et la met en fuite. Le 23 janvier 1945, dans la forêt de Nennenbruck (Haut-Rhin), est tombé grièvement blessé alors qu'il s'élançait à l'assaut d'un blockhaus ennemi. Perte de l'œil gauche. Cité et blessé antérieurement.

MEUNIER (Maurice), brigadier-chef, 11e régiment de chasseurs d'Afrique: chef de chasseurs de chars qui, depuis le début des opérations, fait preuve des plus belles qualités de calme et de mépris du danger. A Chatenois, le 18 novembre 1944, pris sous un très violent bombardement, a continué à combattre les objectifs qui lui étaient désignés. A été grièvement blessé au cours de cette mission par un minen qui a explosé sur son engin. Enucléation de l'œil gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 95.

MOHAMMED (Ben Lahcène), 2e classe, division de Fès: tirailleur d'un courage et d'un sang-froid exemplaires, s'est dépensé sans compter au cours d'une attaque le 16 décembre 1943, contribuant à l'anéantissement de plusieurs résistances. Grièvement blessé, n'a cessé d'encourager ses camarades, donnant pendant plus de deux heures les plus belles marques d'abnégation et de fidélité. Amputé du bras droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 10.

NOBLEAUX (Jean), 2e classe: entré dans la résistance depuis février 1944. Engagé dès la libération, a toujours magnifiquement donné l'exemple du patriotisme et de la bravoure. D'un cran et d'un allant hors de pair, s'est distingué à maintes reprises, notamment le 28 novembre 1944 devant Foussemagne (territoire de Belfort) ainsi que le 30 novembre 1944 devant Foussemagne-le-Bas, montrant au cours de cet engagement le mépris du danger le plus absolu. Le 7 décembre 1944, lors de l'attaque du village de Michelbach (Haut-Rhin), est tombé grièvement blessé, en s'élançant à l'assaut des positions allemandes, violemment défendues.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2.

PASTOR (Emile), caporal-chef, division d'Oran: chef de groupe de mitrailleuses qui, depuis le début de la campagne d'Italie, s'est constamment fait remarquer par son courage et son mépris du danger; le 25 janvier 1944, au Belvédère, a conduit son groupe à l'attaque de la cote 387 avec un cran admirable. A été blessé grièvement au cours de l'action. A subi l'amputation du bras gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 109.

PELIN (Armand-Vincent), 2e classe, division d'Oran: membre de l'équipage du char « Pau » a toujours fait preuve d'un solide esprit d'équipage. Le 19 novembre 1944, est entré le premier avec son char dans les villages de Mons et de Moernach. Le 21 novembre, à Battenheim, a participé à une patrouille qui est parvenue à dégager une unité voisine fortement accrochée. Ayant mis pied à terre, a participé à la capture de trois camions transportant trente-trois S.S. Le 24 novembre 1944, a été grièvement blessé alors que le véhicule dans lequel il se trouvait était pris à partie par l'artillerie ennemie.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 240.

RACHALEUX (André-Alphonse), maréchal des logis chef, 3e régiment de tirailleurs algériens: jeune et brillant sous-officier remarquable par son sang-froid. Le 22 juin 1944 à la Madona d'Overce a, au pied levé remplacé son chef de section blessé. A brillamment conduit en direction de la cote 411 une reconnaissance offensive au cours de laquelle il a été grièvement blessé. A refusé de se laisser évacuer jusqu'à l'arrivée de son commandant de compagnie auquel il a donné de précieux renseignements sur la position des lignes ennemies. Déjà blessé et 2 fois cité antérieurement.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 147.

ROUMEAS (Paul-René), caporal, de la compagnie de quartier général 75: engagé au corps franc d'Afrique début 1943 a, au cours des campagnes de Tunisie, d'Italie et de France fait preuve des plus belles qualités militaires. Volontaire pour monter en ligne avec le détachement de garde du 2e corps d'armée, a accompli comme agent de transmission de nombreuses missions sous le feu d'armes automatiques et de l'artillerie. A été grièvement blessé par éclats d'obus le 3 décembre 1944 au cours de la prise du Kohwald devant Thann.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 288.

RAOUL (Georges-Joseph), soldat, régiment d'infanterie coloniale du Maroc: voltigeur extrêmement courageux, faisant preuve de ténacité, volontaire pour toutes les missions périlleuses. A participé aux opérations de Haute-Alsace les 7 et 8 février 1945. A été grièvement blessé le 12 mars 1945 à Robertsau au cours d'une relève effectuée sous un violent tir d'artillerie ennemie.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 85.

REYNARD (Jean), soldat de 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale: chargeur de mortier de 81 mm qui, au cours de tous les combats a toujours fait preuve de bravoure et de sang-froid. Grièvement blessé à Ottersdorf le 12 avril 1945 par éclat de grenade, un bras presque coupé et ayant par ailleurs d'autres blessures, a stoïquement supporté la souffrance, donnant ainsi un bel exemple à ses camarades. Amputé du bras droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 82.

SLOTA (Jean), sergent, 5e bataillon de choc: le 22 novembre 1944 au Martinet a donné à tous un bel exemple de courage en se portant à l'assaut d'un groupe ennemi très supérieur en nombre. A été très grièvement blessé en cherchant à ramener dans nos lignes le corps de son chef de section. Ampulé de la jambe droite.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 744.

TROTTIN (Eugène-Léon-Joseph), maréchal des logis chef, 1er régiment étranger de cavalerie: chef de patrouille d'auto mitrailleuse, d'un grand sang-froid et d'un courage remarquable. S'est fait remarquer par son calme aux moments les plus difficiles dans les Vosges et en Alsace et a été deux fois cité. Le 16 décembre à Sentheim, alors que son peloton d'auto mitrailleuses était stoppé, a continué sa progression à pied, et a été grièvement blessé par mine. Type parfait du sous-officier, ayant un entier mépris du danger, apte à toutes les missions demandant un chef ardent. Amputé de la jambe droite.

THIERY (Marcel-Henry-Louis), caporal, 13e bataillon du génie: excellent gradé. A su gagner tout de suite l'estime de ses chefs par son esprit de discipline, ses connaissances techniques et l'autorité qu'il exerçait sur son groupe. Après s'être distingué au combat dans Anglement à la prise de Migneville, au pont de Kraft et de Rossfed, a témoigné d'une bravoure magnifique pendant les dures journées de Witternheim où il a rendu les plus grands services en conduisant des équipes de pose et de dépose de mines aux lisières du village sous le feu de l'ennemi. Grièvement blessé, le 20 décembre 1944 quelques heures avant la relève, a su puiser dans son patriotisme ardent une admirable résignation.

TEBIB SAID, soldat, division territoriale de Constantine: le 17 janvier 1944, lors des combats d'Aquafondana, a été très grièvement blessé. A continué à donner à ses camarades par son courage, le plus bel exemple de sang-froid.

TEYSSERE (Albert), 2e classe, bataillon d'infanterie maritime du Pacifique: jeune soldat, très méritant. Le 11 avril 1945, au cours de la campagne des Alpes, dans le massif de l'Authion, chargé de la protection d'un char, a tenu courageusement sa position jusqu'au moment où il a été gravement blessé à la cuisse gauche.

PERILLOU (Jacques), 2e classe, 4e division marocaine de montagne: jeune soldat courageux et toujours volontaire pour les missions périlleuses, a été blessé grièvement par l'explosion d'une mine lors d'une patrouille, le 20 janvier 1945, à Moosch (Haut-Rhin). Perte de l'œil droit.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3.

ROY (Georges-René), maréchal des logis.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3.

RAGOT (Francis), aspirant, 27e division d'infanterie algérienne: jeune aspirant énergique et courageux. Volontaire pour commander, le 22 novembre 1944, une patrouille difficile dans la région sensible du col de l'Echelle, a sauté sur une mine anti-personnel en exécutant sa mission devant les positions ennemies. Grièvement blessé, a été amputé du pied gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 364.

SAMOUTH (Ferdinand), 2e classe, 3e bataillon de zouaves portés: chargé de surveiller le mouvement d'un char ennemi, a été pris sous le feu de ses armes automatiques, tandis qu'il se rendait à son poste d'observation. Malgré sa blessure grave, refusant tout secours, ne s'est replié qu'après avoir accompli sa mission. Impotence fonctionnelle du bras droit.

SCHEUREN (Henry-Armand), adjudant-chef, bataillon de marche de l'Oubangui-Chari: sous-officier d'élite, chef de section des transmissions du B.M. 2, bataillon de marche de l'Oubangui-Chari, s'est distingué en maintes occasions par son sérieux, sa compétence et son courage au cours des opérations de l'unité en Egypte et Libye, de janvier à juin 1942. Toujours volontaire pour les missions des colonnes mobiles chargées de harceler l'ennemi, a assuré dans les circonstances les plus difficiles, de jour et de nuit, des liaisons radios dont le fonctionnement parfait a permis de mener à bien des opérations délicates. A Bir-Hacheim, du 27 mai au 11 juin 1942, a dirigé les transmissions du bataillon avec une admirable bravoure, n'hésitant jamais à se déplacer sous les plus violents mitraillages et bombardements pour rétablir les lignes téléphoniques continuellement hachées, actionner ses équipes et encourager son personnel indigène, forçant son activité dans les situations désespérées. Compte au premier rang du succès de la défense. Blessé grièvement au cours de la sortie de vive force de la position, dans la nuit du 10 au 11 juin 1942. Reste pour tous un grand exemple de valeur militaire. Amputé de la jambe droite.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 24.

VOLUCHENEDRE (Gabriel), 2e division d'infanterie du Maroc, régiment de Bourgogne: chef de groupe remarquable, a été blessé en entraînant son groupe à l'attaque le 15 novembre, à la lisière du bois de « Chenois ». Amputation de la cuisse droite.

Cette concession annule la citation à l'ordre accordée pour ces faits.

VERNIER (Joseph), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale: jeune engagé volontaire pour la durée de la guerre. A participé avec sa compagnie, depuis son incorporation, aux combats du Doubs et de Rechezy. S'est fait remarquer au cours des opérations de nettoyage de la forêt de la Hardt. Le 10 décembre 1944, a participé à l'attaque de Kembs-Loechle, a eu une conduite particulièrement digne d'éloges et a fait l'objet d'une proposition de citation. A participé à la prise de Dillzach, le 20 janvier, alors qu'il se portait avec sa pièce de mortiers en renfort vers une section durement accrochée. A fait l'admiration de tous par son courage et son abnégation. Amputé du bras droit.

Cette concession annule la citation accordée à l'occasion de ces faits.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 14 juillet 1945.)

M'HAMED BEN ABDALLAH BEN M'HAMED, caporal, 8e régiment de tirailleurs marocains: jeune tirailleur d'une valeur exceptionnelle. A participé à toute la campagne d'Italie, où il a été blessé au cours de l'attaque du Girofano. En France, continue à montrer à tous l'exemple du devoir. Le 20 janvier 1945, par le feu précis de son fusil-mitrail-

leur, a puissamment contribué à la capture de 22 prisonniers retranchés dans un blockhaus, en neutralisant le créneau de tir de l'adversaire. Déjà cité trois fois.

Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de l'armée n° 611.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

ARMAND (André), maréchal des logis-chef, 1er régiment d'artillerie coloniale: sous-officier courageux et plein d'allant. Maréchal des logis-chef artificier d'une unité d'artillerie de la 1re division française libre, a fait preuve, au cours des campagnes d'Italie et de France, des plus belles qualités militaires; a été deux fois cité, dont une fois à l'ordre de l'armée, pour sa vaillante conduite au feu dans les combats autour de Herbsheim (Alsace), du 6 au 10 janvier 1945. A été grièvement blessé en juillet 1945 par un engin explosif dans l'accomplissement d'une mission particulièrement dangereuse. A fait preuve d'un dévouement digne d'éloges. Amputé des deux bras et perte de l'œil gauche.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

A titre posthume.

ADIDA (René), de la 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: excellent tireur de fusil-mitrailleur, discipliné, volontaire pour toutes les missions périlleuses, a forcé l'admiration de tous par son cœur et son esprit de sacrifice. Au combat de Sedjenan le 26 février 1943, alors que les feux de l'assaillant se concentraient sur lui, a par la précision de son tir contribué à enrayer à plusieurs reprises la progression de l'ennemi. A été tué en pleine action à son poste de combat, alors que blessé une première fois, il continuait à se servir de son arme automatique donnant ainsi un bel exemple de volonté et d'abnégation.

ALLOUCHE (Alfred), de la 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: jeune voltigeur, ardent et brave. Par son esprit et son moral élevé avait su s'attirer l'estime de ses camarades et de ses chefs. A été tué, à son poste de combat le 26 février 1943, au cours de l'attaque allemande de Sedjenan alors que par le feu précis de son arme il contribuait à la défense du P. C. de sa compagnie encerclée et isolée.

ARSAUD (Eugène), adjudant de la 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: gradé énergique, brave et plein d'allant. Le 26 février 1943, au combat de Sedjenan, a subi le premier assaut ennemi et repoussé l'avdersaire à plusieurs reprises malgré son écrasante supériorité. Après une résistance désespérée au cours de laquelle il fit subir de lourdes pertes à l'ennemi, dut se replier avec le restant de la section sur le P. C. de sa compagnie où il fut tué après un combat acharné à la mitraillette et à la grenade.

BAYLE (André), aspirant, 23e régiment d'infanterie coloniale, 7e compagnie: très jeune aspirant évadé de France par l'Espagne pour reprendre la lutte avec les troupes d'Afrique du Nord. Plein de foi, d'allant, de calme et de sang-froid. Lors du débarquement à l'Ile-d'Elbe, le 17 juin 1944, a été tué glorieusement alors qu'avec le lieutenant commandant de sa compagnie, il rassemblait et installait des éléments pour arrêter une contre-attaque ennemie.

Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 219.

COULLEREAU, caporal-chef, de la 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: par ses belles qualités de bravoure et de sang-froid, avait su s'imposer à ses hommes et gagner l'estime de ses chefs. Au combat de Sedjenan le 26 février 1943, a tenu la position qui lui avait été assignée rejetant à plusieurs reprises les violentes attaques ennemies. A protégé, malgré le feu concentré des armes automatiques allemandes, le repli de la 2e section de son unité. Regroupé sur l'ordre de son commandant de compagnie au P. C. de celle-ci, a participé à la défense désespérée de ce point d'appui complètement isolé. A été mortellement blessé au cours des dernières phases de l'action.

DEVAUD (Michel-Lucien), aspirant, 5e régiment de tirailleurs marocains: chef de la section de transmissions du bataillon. N'a cessé de faire preuve d'un courage admirable et d'un dévouement sans limite. Payant continuellement de sa personne malgré le danger, a assuré personnellement dans les régions les plus dangereuses le fonctionnement des transmissions. A la fois courageux et modeste, a été tué dans l'accomplissement de son service le 12 janvier 1944 dans la région de Cardito. Déjà cité.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 076.

DRAY (Robert), 2e classe, 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: jeune soldat brave, discipliné, dévoué et toujours volontaire pour les missions dangereuses. A été tué à son poste de combat le 26 février 1943 au cours d'une défense farouche contre un ennemi très supérieur en nombre et en armement.

DUBOIS (Jean-François), 2e classe, des Forces françaises de l'Ouest: jeune volontaire d'un courage exemplaire. Le 15 avril 1945, a sauté sur une mine ennemie alors qu'il allait ravitailler en munitions les éléments avancés de la ligne de combat.

DUBAT (Raymond-Paul-Henri), aspirant, des forces françaises de l'Ouest: jeune saint-cyrien de la promotion « Croix de Provence ». Caractère de chef allant, courageux et toujours prêt pour toutes les missions périlleuses. Le 8 octobre 1944, dans la région de Vendays, a été mortellement blessé par une balle de mitrailleuse alors qu'il dirigeait une patrouille de reconnaissance chargée d'identifier un poste allemand.

DECREPT (Jean-Francis), sergent-chef, régiment de chasseurs parachutistes: sous-officier d'un cran et d'une valeur morale extraordinaire. Parachuté en Bretagne en juin 1944, prit part aux combats de Saint-Marcel, où il se fit remarquer par son courage. Fait prisonnier par les Allemands alors qu'il était instructeur dans le maquis breton, fut exécuté le 14 juillet 1944, à Trédion, en même temps que ses camarades et ses officiers.

FOURES (Jean-Etienne-Henri), sergent-chef: sous-officier d'élite, d'un courage exceptionnel. A participé à toutes les opérations du corps franc dont il était l'âme. A accompli de nombreuses destructions de prime importance dans les champs de mines ennemis. Le 7 décembre 1944, dans la région des Hourtins, a trouvé une mort glorieuse au cours d'une de ces opérations.

HARBINSON (Frédéric), parachutiste de 1re classe, 2e régiment de chasseurs parachutistes: soldat parachutiste d'un grand courage et d'un dévouement extraordinaire. Parachuté en Bretagne en juin 1944, prit part au combat de Saint-Marcel le 18 juin, combat où il força l'admiration de tous. Fait prisonnier par les Allemands il fut tué par ces derniers avec ses camarades de combat et ses officiers.

JARDEL (Jacques-Abel), 1er canonnier, 3/62e régiment d'artillerie d'Afrique: excellent canonnier, ardent, énergique et infatigable, s'était déjà fait remarquer pendant la campagne de Tunisie et pendant les campagnes d'Alsace et du Palatinat. Excellent chauffeur et remarquable radio sachant réaliser avec calme et intelligence les situations difficiles. A été mortellement blessé à Stuttgart le 21 avril 1945, au moment où sa voiture était prise à partie par une dizaine de tireurs de panzersfaust, il descendait et allait se poster avec sa mitraillette pour les abattre. Reste pour tous un superbe exemple de volonté, de ténacité, de bravoure et de conscience professionnelle.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée paru à la décision n° 1080.

JULIEN (Georges), caporal-chef, de la 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: excellent chef de groupe, intelligent, brave et énergique. Malade et évacué sur l'hôpital, a tenu à rejoindre son groupe dès qu'il apprit la mission assignée à celui-ci. Au cours du combat de Sedjanan, le 26 février 1943, a par son courage et son mordant, galvanisé ses hommes, dans les instants les plus critiques, contribuant ainsi à tenir en échec la pression ennemie de plus en plus violente.

LAVILLE (André), soldat de 1re classe: vieux soldat courageux, averti et discipliné. Au cours des attaques de la pointe de Grave, le 10 avril 1945, a été mortellement blessé alors qu'il progressait sous un violent tir de l'artillerie ennemie.

LAPEYRE (Emile), soldat de 2e classe des forces françaises de l'Ouest: jeune volontaire énergique et courageux. A été mortellement blessé le 1er avril 1945 au cours des attaques de la pointe de Grave alors qu'il progressait hardiment sous un violent tir de l'artillerie ennemie.

LAPEGUE (Jean), brigadier, 49e régiment d'infanterie: chef d'équipe technique, animé du plus bel esprit de sacrifice. Toujours volontaire pour réparer les lignes, a su donner à son équipe une conscience professionnelle et un sens du devoir absolument remarquables. A trouvé une mort glorieuse le 2 avril au soir à Neulussheim (Allemagne), en participant à la poursuite dans la région de Spire, à l'est du Rhin.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 287.

MARTIN (Pierre-André), soldat de 2e classe: jeune volontaire d'un magnifique courage. Le 15 avril 1945, au cours des attaques de la pointe de Grave, a été mortellement blessé alors qu'il allait ravitailler en munitions les éléments de la ligne de combat.

MARIANI (François), aspirant, 2e régiment de chasseurs parachutistes: parachuté en Bretagne avec le 2e régiment de chasseurs. Fut un des plus brillants combattants de Saint-Marcel. Surpris dans une carrière où il cachait des armes, par un ennemi infiniment supérieur en nombre, défendit pied à pied le dépôt qui lui avait été confié, [illegible] avec son groupe de combat à tuer plus de 40 Allemands. Fut blessé mortellement au cours de cette action.

MENOUEL (Pierre), soldat de 2e classe de la 22e compagnie du 27e régiment d'infanterie: jeune soldat magnifique de courage et d'entrain. Le 10 avril 1945, devant Vieux-Brisach, apris part à une manœuvre de traversée du Rhin. En tête de son détachement, a été mortellement blessé en tentant de mettre à l'eau une embarcation.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 159.

OLMOS (Marcellin), soldat de 2e classe: jeune volontaire animé des plus belles qualités militaires. Le 18 avril 1945, au cours des attaques de la pointe de Grave, est tombé au champ d'honneur alors qu'avec l'échelon de tête de sa compagnie, il progressait hardiment sous le feu de l'ennemi.

PERIOT, caporal-chef, de la 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: excellent chef de groupe, courageux et plein d'allant. Ancien combattant de la guerre 1914-1918. Au combat de Sedjenan, le 26 février 1943, participait à la défense de ses pièces au P. C. de la compagnie, encerclé et soumis au feu concentré de l'ennemi, a exalté par son exemple l'esprit de résistance et de sacrifice de ses hommes. A été tué à son poste de combat, après avoir épuisé ses munitions.

PLANGER (René), second canonnier servant, 40e régiment d'artillerie nord-africaine: engagé volontaire d'une très haute valeur militaire et morale et d'un courage à toute épreuve. Volontaire pour toutes les missions dangereuses. Chauffeur de l'Half-Track de l'observateur avancé de sa batterie, a succombé glorieusement et héroïquement des suites de ses blessures reçues le 23 novembre 1944 dans les rues de Strasbourg, tandis que son véhicule se portant sans protection en soutien d'un sous-groupement en difficulté, était pris à partie par deux chars ennemis tirant à bout portant.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 11.

RIBOT (Lucien), sergent-chef, 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: gradé énergique, au courage calme et réfléchi, aux décisions promptes dans les moments les plus critiques. Remarquable entraîneur d'hommes,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

chargé de tenir avec deux groupes de sa section un joint important de la position de son unité, a sous le feu intense et ajusté de l'ennemi, rejeté à plusieurs reprises les attaques de plus en plus meurtrières de ce dernier en lui infligeant des pertes très lourdes. S'est maintenu sur sa position jusqu'à l'ordre de repli sur le P. C. de la compagnie encerclée. A été tué, alors que les cartouches de sa mitraillette épuisées, il protégeait à la grenade le repli de ses hommes.

SABATTI (Pierre-Charles), 2e classe, des Forces françaises de l'Ouest: jeune volontaire engagé dès août 1944. Après huit mois de secteur est tombé glorieusement face à l'ennemi le 18 avril 1945, alors qu'en tête de l'échelon de combat de sa compagnie, il attaquait les derniers blockhaus du Verdon, dont la reddition devait quelques heures plus tard consacrer la libération totale du Médoc.

SIMON DE LA MORTIERE (René-Charles), sergent, régiment de tirailleurs tunisiens: excellent sous-officier brave et courageux. Malgré les pertes éprouvées par son groupe, a continué sous de violents bombardements ennemis à remplir sa mission. Resté avec deux tirailleurs à son arme automatique, a trouvé la mort héroïquement, le 30 janvier 1944, sur la cote 721 en Italie.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 41.

TOUBIANA (Georges), 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: volontaire, jeune et ardent, toujours prêt pour les missions les plus périlleuses. Par son mépris absolu du danger, a forcé à plusieurs reprises l'admiration de ses camarades et de ses chefs. A été tué à son poste de combat le 26 février 1943, au cours de l'attaque allemande de Sedjenan, alors que replié au P. C. de la compagnie encerclé par un ennemi supérieur en nombre et en armement il contribuait à soutenir une défense désespérée.

TOUBIANA (Robert), 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: jeune voltigeur courageux et discipliné, a toujours manifesté au feu de belles qualités de sang-froid et de décision, forçant ainsi l'admiration de tous. A été tué à son poste de combat au cours de l'attaque allemande de Sedjenan le 26 février 1943 alors que par le feu précis de son arme il participait à la défense du P. C. de sa compagnie encerclée et isolée.

TRIAY (Jacques), 7e compagnie, 2e bataillon du corps franc d'Afrique: jeune volontaire adroit et courageux, excellent tireur de fusil mitrailleur, a su manifester au feu des qualités de sang-froid et de mordant qui ont forcé l'admiration de tous. Au combat de Sedjenan le 26 février 1943, écrasé par un ennemi nombreux et supérieurement armé, a contribué par le feu précis et meurtrier de son arme automatique à contenir les assauts rejetés et toujours plus violents des Allemands. Encerclé au P. C. de la compagnie, à bout de munitions, a été mortellement blessé à son poste de combat dans l'ultime phase de l'action.

VASSAIL (César-Victor), canonnier de 1re classe, subdivision d'Oran, état-major: brave canonnier, servant d'un canon automoteur de 105. Depuis le débarquement, a fait preuve de courage et de calme. A été tué à son poste de combat, le 21 août 1944, dans la région de Bouilladisse, par un tir meurtrier de l'artillerie ennemie.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 455.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1947:

Page 5104, 3e colonne, au lieu de: « Delacourte (Serge-Léon), lire: « Delacourt (Serge-Léon) ».

Page 5105, 2e colonne, au lieu de: « Colisseau (Raymond) », lire: « Cousseau (Raymond) ».

Décret portant promotions et nominations dans l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 1947:

Page 4169, 2e colonne:

Arme blindée et cavalerie.

AU TITRE SAINT-CYR

(Pour prendre rang du 1er décembre 1945.)

Au lieu de: « Jochaux du Plessix (Jacques-Marie) », lire: « Jochaud du Plessix (Jacques-Marie) ».

Page 4170, 2e colonne:

Génie.

AU TITRE SAINT-CYR

(Pour prendre rang du 1er décembre 1945.)

Au lieu de: « Touigoat (Joël) », lire: « Toulgoat (Joël) ».

Même page, 3e colonne:

Transmissions.

AU TITRE SAINT-CYR

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

Au lieu de: « Roux (Pierre-André) », lire: « Roux (Pierre-René) ».

Dégagement des cadres d'un officier de l'armée de terre (active).

Le ministre de la guerre,

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu le décret n° 46-2955 du 31 décembre 1946 portant prorogation de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946;

Vu l'instruction n° 1165 CAB/MIL/GUE P. K. du 8 juin 1946 pour l'application des dispositions du titre II de la loi n° 46-607 susvisée;

Vu les arrêtés des 28 janvier et 1er avril 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. le lieutenant d'administration du service de l'intendance Sinse (Jean-Louis) est admis au bénéfice des dispositions de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation:

Le chef du cabinet militaire,

LIEUTENANT-COLONEL PIERRE LAMURE.

TROUPES COLONIALES

NOMINATIONS

Armée active.

Par décision en date du 9 juin 1947 1947 sont nommés aux grades ci-après, pour compter du 1er juin 1947:

EUROPÉENS

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Thiers (Jules), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Humbert (Maurice), régiment de tirailleurs sénégalais du Niger.

Leloutre (Prosper), bataillon sénégalais de la Côte française des Somalis.

Royer (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Filippi (Charles), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Barbe (Joseph), régiment de tirailleurs sénégalais du Niger.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

Baudin (Daniel), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Casanova (Michel), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Roy (Victor), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Imbert (Eugène), dépôt de transition de la Côte d'Ivoire.

Coulon (Gabriel), régiment de marche du Tchad.

Martin (Gaston), 2e régiment d'infanterie coloniale.

Moitier (Henri), régiment de tirailleurs sénégalais du Soudan.

Valeix (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Salurni (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

André (Louis), compagnie des services n° 1.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

Lipson (Léandre), bataillon d'infanterie coloniale des Antilles.

Gauthier (Jean), régiment de tirailleurs sénégalais du Soudan.

Robert (René), 1er régiment de tirailleurs sénégalais.

Bruyez (Ernest), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Gilbert (Jean), 1er régiment mixte de Madagascar.

Troeger (Roger), 1er régiment de tirailleurs sénégalais.

Fraisse (Gaston), bataillon autonome du Dahomey.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Simonet (Marcel), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Lacour (Jean), bataillon de tirailleurs du Congo-Gabon.

Ponama (Antoine), compagnie de Bourbon.

Lapeyronnie (André), direction régionale des prisonniers de guerre de l'axe.

Mozziconacci (Quilicus), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Leonzi (Jérôme), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Garcia (Alvarez), 9e régiment de tirailleurs sénégalais rapatriables.

Gonzalez (Sotéro), 1er régiment mixte de Madagascar.

Richard (Georges), 9e régiment de tirailleurs sénégalais rapatriables.

Grospellier (Gabriel), bataillon d'infanterie coloniale des Antilles.

Bourdin (René), régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

Loiseau (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Mailhe (Paul), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Baptizat (Henri), 7e régiment de tirailleurs sénégalais.

Adam (Maurice), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Bernard (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Artillerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Versini (Alexis), groupe d'artillerie coloniale de l'Emyrne.

Lefebvre (Désiré), 1er régiment d'artillerie coloniale.

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis chefs :

Nave (Louis), 6e régiment d'artillerie coloniale.

Henry (Sébastien), 5e groupement des compagnies coloniales de garde des prisonniers de guerre.

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs :

Le Brumant (Georges), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.

N'Dir (Saliou), groupement motorisé centre Afrique occidentale française.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis :

Chapelet (Charles), compagnie coloniale autonome du service du matériel.

Michoud (Claudius), 6e régiment d'artillerie coloniale.

Bourre (André), groupe d'artillerie coloniale de l'Emyrne.

Ricard (Georges), 6e régiment d'artillerie coloniale.

Sindicelli (Joseph), direction d'artillerie de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.

Saleix (Maurice), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.

Spécialistes.

CLAIRONS

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Pierre (Jules), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

TÉLÉGRAPHISTES

Au grade d'adjudant.

Le sergent-chef Pidolle (Paul), 51e compagnie de transmissions.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

Cazarre (Aimé), compagnie des télégraphistes coloniaux.

Supper (Léon), compagnie des transmissions coloniales de l'Afrique occidentale française.

Services généraux et particuliers de l'armée.

CHANCELLERIE COLONIALE

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Doyen (Robert), division d'infanterie coloniale de Dakar.

Bagate (Albert), compagnie des transmissions coloniales de Madagascar.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors :

Knieriemen (Guillaume), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

Apat (Paul), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs :

Trelcat (Pierre), division d'infanterie coloniale de Dakar.

Barbe (Paul), division d'infanterie coloniale de Dakar.

Service administratif des corps de troupe.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Delaby (Henry), centre administratif des troupes coloniales en Afrique française du Nord.

Labegorre (Omer), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables.

Bescond (Alain), bataillon autonome de Guinée.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors :

Bos (Maurice), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

Castella (Louis), division d'infanterie coloniale de Dakar.

Richasse (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Ferrere (Joseph), 1er régiment mixte de Madagascar.

Section des commis et ouvriers militaires d'administration.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Capitaine (Henri), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, le Val-d'Or.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors :

Mouty (Julien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de Madagascar.

Bouchet (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de l'Afrique équatoriale française.

Berthier (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de l'Afrique occidentale française.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs :

Cousin (Camille), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de l'Afrique occidentale française.

Brossard (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de l'Afrique occidentale française.

Bindel (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux du Val-d'Or.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

Sausseau (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de l'Afrique occidentale française.

Peyres (Léonce), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux du Val-d'Or.

Saludes (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux de l'Afrique occidentale française.

Section mixte des infirmiers militaires.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Giron (Louis), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de Marseille.

Riviere (Joseph), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors :

Gonthier (Louis), service de santé de la Côte française des Somalis.

Pouponneau (Emmanuel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Bousquet (Jean), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Rous (Jean), détachement mixte des infirmiers coloniaux de l'Afrique équatoriale française.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs :

Miquel (Pierre), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de Marseille.

Larroque (Jacques), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de Marseille.

François (Gaston), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de Marseille.

Martin (Henri), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

Rodriguez (Alphonse), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Muxant (Gabriel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Martineu (Joseph), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de l'Afrique occidentale française.

Antoine (Paul), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales de Marseille.

Service des matériels et bâtiments.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

Fournier (Jean), Afrique occidentale française.

Paoli (Joseph), direction d'artillerie de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.

Tramoni (Ange), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.

Bonifaci (Jean), compagnie coloniale autonome du service du matériel.

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis majors :

Blanchard (Arthur), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.

Emont' (Oscar), compagnie coloniale autonome du service du matériel.

Barjon (Louis), centre d'organisation colonial d'artillerie de côte et de F. T. A

Thomachot (Louis), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Espona (André), 3e régiment d'artillerie coloniale.

Au grade de maréchal des logis major.

Les maréchaux des logis chefs :

Provoost (Roger), compagnie coloniale autonome du service du matériel.

Simonin (René), direction d'artillerie de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.

Richalley (André), 3e batterie d'artillerie coloniale du Pacifique.

Loyer (Fernand), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française

Bourgeois (Paul), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis :

Le Dirach (Lucien), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Taillefer (Raymond), direction d'artillerie des Antilles.

Mainente (Jean), A. D. I. 6e région.

Chebroux (Albert), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.

Camuzet (Gabriel), compagnie coloniale autonome du service du matériel.
Guedez (Jean), direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.
Nonone (Gérard), direction d'artillerie des Antilles

SOUS-OFFICIERS (SÉNÉGALAIS)

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Amadou (Dieng), mle 39263, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Au grade d'adjudant.

Le sergent-chef Sayole (Komano), mle 42368, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:
Maknoka (Tata), mle 9892, 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Kavily (Ouédraogo), mle 3303, 9e régiment de tirailleurs sénégalais rapatriables.
Tiamba (Dosso), mle 92013, 5e groupement des compagnies coloniales de garde des prisonniers de guerre de l'Axe.

Admission à l'honorariat.

EX-CADRE SPÉCIAL DU SERVICE D'ÉTAT-MAJOR (RÉSERVE)

Par décision du 5 juin 1947 et en application des articles 23 de la loi du 8 janvier 1925 et 105 de l'instruction du 1er septembre 1936, M. le capitaine de réserve Deleau (Raymond-Jules-Alfred) est admis à l'honorariat de son grade, à compter de la date à laquelle il a été rayé des cadres.

TRAIN

Par décision du 31 mai 1947 prise en application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve ci-après désignés sont admis à la position d'officier honoraire, à compter du jour de leur radiation des cadres:

Avec le grade de chef d'escadron honoraire.

MM. Franc (Baptiste-Michel-Marius).
Negre (Georges-Ernest-Hippolyte).

Avec le grade de capitaine honoraire.

MM. Bloch (Jacques).
Bobet (Marcel-René).
Boucheny (Edmond-Charles).
Bourquin (Maurice-Georges).
Defarge (Jean-Gaston).
Douchez (Paul-Marie-Léon-Marcel).
Duclos (Paul-Marcel).
Gerard (Louis-Edouard-André).
Jourdan (Raymond-Alexis).
Laborde (Joseph-Octave).
Loizillon (Jean-Joseph-Bernard).
Navarro (Paul-Vincent).
Pinget (Robert-Charles).
Raimondi (François-Emile).
Raizon (Edgard-Germain).
Rivière (Camille).
Roland Gosselin (Paul-Henri-Jean).
Siegel (André-Philippe-Oscar).
Tabart (Jean-Marie-Gilbert).

Avec le grade de lieutenant honoraire.

MM. Busschaert (Jean-Marie).
Cayot (Charles).
Cluzet (Jean-Irénée-Joseph).
Contard (Lucien-Valentin).
Cordiola (Charles-Jean-Pierre).
Durocher (Etienne-Fernand).
Flamant (Robert-Emile).
Javault (Raymond).
MM. Lacombe (Pierre-Louis).
de Lazovert (Vladimir)
Marchou (Jacques-Georges).
Morice (Louis-Michel).
Penissault (Jean-Arthur).
Vuitton (Marius-Joseph).
Zapp (André-Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant honoraire.

MM. de Boisgelin (Tristan-Bruno-Marie-Michel).
Chazot (Pierre-Jean).
Daudet (Jean-Eugène).
Desouches (Claude-Maxime).
Douard (Louis-Théophile-Philippe).
Duroyon (Eugène).
Hardy (Julien).
Rossetti (Roger-Dominique-Edme).
Taddei (Etienne).
Verger (Marcel-Eugène).

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

Par décision du 21 mai 1947, en application de l'article 23 de la loi du 6 janvier 1925 et de l'article 105 de l'instruction ministérielle du 1er septembre 1936, M. le colonel de réserve Gouin (Victor-Gabriel-Georges), rayé des cadres de l'armée le 20 août 1940, est admis à la même date à l'honorariat de son grade.

Liste de classement des candidates reconnues aptes à la suite des épreuves définitives du concours pour l'emploi ou l'obtention d'un certificat d'aptitude à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militaires, ouvert le 26 février 1947.

1 Gallegos-Lamber (Marie).
2 Bleyer (Rachel).
3 Rival (Suzanne).
4 Loizil (Geneviève).
5 Wuillems (Gisèle).
6 Hirth (Anne-Marie).
7 Dardarin (Micheline).
8 Fixe (Suzanne).
9 Poupet (Jacqueline).
10 Gibault-Deswel (Alice).
11 Mauprivez (Clémence).
12 Romana (Maud).
13 Vignaux (Charlotte).
14 Avré (Anne-Marie) } *ex æquo*
14 Brunet (Aline) }
16 Arnaud (Yvette).
17 Médoc (Anne-Marie).
18 Guillaume (Gilberte).
19 Balanger (Louise).
20 Huron (Suzanne).
21 Semper (Simone).
22 Ropars (Lucienne).
23 Guillermet (Eliane).
24 Pelot (Bernadette).
25 Royer (Denise).
26 Lebrun (Arlette).
27 Argant (Cécile).
28 Faye (Jacqueline).
29 Mineau (Andrée).
30 Goineau (Geneviève).
31 Ackermann (Marie-Louise).
32 Basle (Stéphanie).
33 Francheschi (Lucie).
34 Lateuligne (Andrée).
35 Krafft (Denise).
36 Cagnon (Reine).
37 Cadiou (Anne).
38 Semper (Nelly).
39 Guilloux (Gisèle).
40 Vrillonneau (Reine).
41 Heimburger (Yvonne).
42 Nicoulaud (Anne-Marie).
43 Laffite (Colette).
44 Doumere (Félicie) } *ex æquo*
44 Serie (Suzanne) }
46 Court (Madeleine).
47 Clerc (Huguette).
48 Leberrurier (Marie).
49 Lajeunesse (Jacqueline).
50 Roques (Palmyre).
51 Pellier (Anaïs).
52 Bailly (Gisèle) } *ex æquo.*
52 Bellisson (Marie Josèphe) }
54 Gonon (Catherine).
55 Pahun (Anne-Marie).
56 Chambraud (Monique).
57 Thouvenin (Marie-Thérèse).
58 Marcq (Marie-Anne).
59 Valle (Renée).
60 Fargeot (Simone).
61 Laulan (Lucienne).
62 Dalmau (Suzanne).
63 Moulin (Paulette).
64 Blanchi (Andrée).
65 Lacome (Janine).
66 Delpeint (Jeanne).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 11 juin 1947 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 29 Ventôse an IX donnant deux suppléants à chaque juge de paix;

Vu la loi du 25 juillet 1923 sur l'organisation judiciaire dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé suppléant du juge cantonal de Dannemarie : M. Messerlin (Marcel), en remplacement de M. Hirschy, atteint par la limite d'âge.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret n° 47-815 relatif au tarif des notaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mai 1947: page 4367, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « législature », lire: « législation ».

Décret n° 47-817 relatif aux droits et émoluments des avocats postulants des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mai 1947:

Page 4368, 1re colonne, 56e ligne, au lieu de: « ou d'ordonner ces actes judiciaires », lire: « ou d'ordonner des actes judiciaires »; 2e colonne, 62e ligne, au lieu de: « 895 », lire: « 805 ».

Page 4369, 2e colonne, 28e ligne, lire: « ne peut percevoir ».

Jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 19 de la loi du 12 juillet 1905, modifiée par les lois des 14 juin 1918, 3 août 1926 et le décret du 5 novembre 1926;

Vu la loi du 11 avril 1946;

Vu les décrets des 4 juillet 1936 et 15 mars 1941;

Vu les arrêtés des 17 février et 15 mars 1947,

Arrête:

Article unique. — M. Cournet, conseiller à la cour de cassation, est nommé, pour la session du mois de juin 1947, membre du jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix, institué par le décret du 5 novembre 1926, en remplacement de M. Delerba.

M. Cournet remplira les fonctions de président du jury.

Fait à Paris, le 7 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Liste des candidats déclarés aptes à l'emploi de commis des établissements pénitentiaires.

Le garde des sceux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 16 janvier 1947 ouvrant un concours intérieur parmi le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires pour l'accession à l'emploi de commis desdits établissements;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés aptes à l'emploi de commis des établissements pénitentiaires à la suite du concours intérieur ouvert par l'arrêté du 16 janvier 1947:

MM.

1 Poquet (Marcel), surveillant à la maison d'arrêt de la Santé.
2 Grosjean (Bernard), surveillant chef adjoint au centre pénitentiaire de la Celle-Saint-Cloud.
3 Frenot (Robert), surveillant à la maison centrale d'Ensisheim.
4 Michel (Jean), surveillant chef adjoint au centre pénitentiaire de Mauzac.

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Médaille d'honneur des conseils de prud'hommes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mai 1947: page 4543, 3e colonne, au lieu de: « M. Charras », lire: « M. Chanas ».

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décret du 11 juin 1947 portant nomination du directeur général d' « Electricité de France » (service national).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'économie nationale et du ministre de la production industrielle,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment l'article 20 (9e alinéa);

Vu le procès-verbal de la réunion tenue le 7 juin 1947 par le conseil d'administration d' « Electricité de France » (service national);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Roger Gaspard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général adjoint d' « Electricité de France » (service national), est nommé directeur général de cet établissement, en remplacement de M. Pierre Simon, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de la production industrielle est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la production industrielle,

ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'économie nationale,

A. PHILIP.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 47-1045 du 11 juin 1947 relatif aux échéances des effets de commerce.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'économie nationale et du ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 31 août 1937 relatif aux échéances des effets de commerce;

Vu l'acte dit loi du 9 avril 1941 tendant à la suspension de l'application des articles 1er et 2 du décret du 31 août 1937 relatif aux échéances des effets de commerce;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter de la date de publication du présent décret, il est mis fin aux dispositions de l'acte dit loi du 9 avril 1941 tendant à la suspension de l'application des articles 1er et 2 du décret du 31 août 1937 relatif aux échéances des effets de commerce.

Art. 2. — Le ministre des finances, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'économie nationale et le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'économie nationale,

A. PHILIP.

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

JEAN LETOURNEAU.

Application aux sociétés par actions dont les titres sont cotés en Bourse des dispositions des articles 7, 9, 10 et 11 de la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et détermination des caractéristiques des parts bénéficiaires allouées aux anciens actionnaires et porteurs de parts de fondateur des sociétés d'assurances nationalisées.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France.

Arrête:

Art. 1er. — Les cours qui, lorsque les actions d'une société nationalisée sont cotées en Bourse, servent de base à la fixation de la valeur de rachat globale des parts bénéficiaires allouées aux ayants droit visés à l'article 7 de la loi du 25 avril 1946, sont ceux inscrits à la cote des agents de change de la Bourse de Paris.

Art. 2. — S'il y a dans une même société plusieurs séries d'actions inscrites à la cote sous des rubriques différentes, les cours servant de base pour le calcul de la valeur de rachat globale des parts bénéficiaires sont déterminés d'une manière distincte pour chaque série d'actions pendant la durée de cotation de celle-ci.

Art. 3. — Pour toute journée de cotation effective, il est établi, pour chaque série d'actions, un cours journalier égal à la moyenne arithmétique des cours inscrits à la cote de ce même jour pour les titres considérés.

Toutefois, le cours journalier à retenir pour le 4 juin 1945 est le cours moyen retenu pour le même jour par l'enregistrement en vue de l'assiette de l'impôt de solidarité nationale.

Art. 4. — Le calcul du montant de la valeur de rachat globale des parts bénéficiaires est établi pour chaque société:

1° En multipliant le nombre d'actions de chaque série admise à la cote avant le 1er mars 1945 par la moyenne arithmétique arrondie au franc le plus voisin des cours journaliers depuis le 1er septembre 1944 arrêtés comme il est dit aux articles précédents;

2° En majorant, le cas échéant, ce produit selon le rapport au 28 février 1945 des droits, en cas de liquidation de la société, des porteurs de parts de fondateur visés à l'article 11 de la loi du 25 avril 1946.

Art. 5. — Le montant de la valeur de rachat globale, établi comme il vient d'être dit, est majoré:

1° Du montant des versements complémentaires faits depuis le 1er mars 1945 sur les actions non libérées;

2° Du montant des augmentations de capital réalisées depuis la même date, sous forme de versements en espèces ou d'apports en nature et, éventuellement, du montant des primes d'émissions exigées des souscripteurs ou apporteurs.

Art. 6. — Le montant de la valeur de rachat globale des parts bénéficiaires de chaque société est, d'autre part, diminué:

1° Du montant des amortissements de la valeur nominale des actions réalisés depuis le 1er mars 1945;

2° Du montant des distributions de réserves faites depuis la même date qui n'ont pas été employées à une augmentation du capital;

3° Du montant des prélèvements faits sur les réserves pour acquitter l'impôt de solidarité nationale sous une forme autre que la dation en payement de titres nouveaux créés pour cet objet.

Art. 7. — La détermination de la valeur de rachat unitaire des parts bénéficiaires attribuées aux porteurs d'actions et aux porteurs de parts ayant des droits dans la liquidation, est faite par décision du ministre des finances, suivant le rapport des droits dans la liquidation des différentes séries d'actions entre elles et suivant le rapport des droits des actionnaires et des porteurs de parts.

Art. 8. — Lorsque la société a procédé à la création de titres nouveaux pour les remettre en payement de l'impôt de solidarité nationale, les droits dans la liquidation des porteurs de ces titres et des différentes catégories d'ayants droit énumérées à l'article précédent sont déterminés dans les conditions prévues à ce même article.

Art. 9 — Si, dans les cas visés ci-dessus, les droits des actionnaires et des autres participants éventuels de la liquidation n'ont pas été fixés par les statuts ou par une assemblée générale extraordinaire antérieure à la promulgation de la loi du 25 avril 1946, ils sont déterminés par la décision ministé-

rielle visée à l'article 7 ci-dessus par référence aux règles établies par les statuts pour la répartition des bénéfices annuels.

Art. 10. — Si, pour sauvegarder les droits des actionnaires empêchés de souscrire, dont le cas est prévu par la loi du 14 août 1941, les sociétés qui ont été nationalisées se sont bornées, lors d'une première augmentation de capital faite en dehors des prescriptions de cette loi, à reporter l'exercice des droits desdits actionnaires à une émission ultérieure qui leur serait réservée exclusivement, le nombre d'actions nouvelles auxquelles ils seront en droit de souscrire sera fixé d'après les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires qui a voté l'augmentation de capital.

Art. 11. — Les parts bénéficiaires remises aux porteurs d'actions et aux porteurs de parts ayant des droits dans la liquidation seront remboursées en cinquante ans à partir de 1947, par voie de tirage au sort annuel. Les tirages seront effectués le premier jour ouvrable du mois de mai par les soins de l'administration de chaque société. Toutefois, le premier tirage sera effectué dans le délai d'un mois à partir de la date de la décision ministérielle fixant la valeur de rachat unitaire des parts.

Il ne sera tiré au sort chaque année qu'un seul numéro à partir duquel le nombre des parts à racheter sera appelé dans la suite naturelle des nombres, en tenant compte des parts rachetées antérieurement et en considérant que le nombre 1 succède au dernier numéro.

Les tableaux d'amortissement des parts bénéficiaires seront publiés au *Journal officiel*.

La liste des numéros des parts amorties sera insérée dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ainsi qu'au *Journal officiel*.

Les titres désignés par le sort cessent de porter intérêt à compter du 1er juillet de l'année prévue par le tableau d'amortissement.

Art. 12. — Les certificats nominatifs d'actions actuellement existants pourront être transformés, par les soins de la société intéressée, en certificats nominatifs de parts, au moyen d'un simple estampillage. L'estampille apposée indiquera la transformation des actions en parts.

En cas de transfert, les sociétés pourront procéder à la confection de titres représentatifs des parts. Chaque titre devra mentionner notamment:

1° La raison sociale exacte de la société;

2° Le nombre et la valeur de rachat unitaire des parts qu'il représente;

3° La loi d'amortissement de ces parts;

4° La date du payement du coupon et du tirage au sort ainsi que les modalités du tirage;

5° La valeur de la répartition annuelle minima allouée aux parts et l'indication de la garantie de l'Etat accordée à cette répartition.

Fait à Paris, le 4 juin 1947.

SCHUMAN.

Recomplètement des fonds d'avances des unités administratives dans les armées de terre, de mer et de l'air.

Le ministre des finances,

Sur la proposition des ministres de la guerre, de la marine et de l'air,

Vu la loi n° 47-531 du 31 mars 1947 portant ouvertures de crédits provisoires au titre des dépenses militaires pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947, et notamment son article 13,

Arrête:

Art. 1er. — Par anticipation sur les dotations budgétaires ultérieures applicables à la solde des militaires non officiers et à l'alimentation de la troupe, les ministres de la guerre, de la marine et de l'air sont autorisés à déléguer les crédits nécessaires au recomplètement des fonds d'avance constitués dans les unités en application des dispositions réglementaires.

Ces délégations par anticipation sont limitées aux sommes fixées par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

SCHUMAN.

TABLEAU ANNEXE

CHAPITRES	LIBELLÉS	LIMITE FIXÉE pour les délégations par anticipation.
		francs.
	Air.	
105	Personnel militaire. — Sous-officiers et troupe. — Soldes et indemnités	543.000.000
300	Alimentation de l'armée de l'air	97.000.000
	Total pour l'air	640.000.000
	Guerre.	
	SECTION I. — MÉTROPOLE ET AFRIQUE DU NORD	
	A. — Armée.	
115	Solde de l'armée. — Troupes métropolitaines. — Sous-officiers et hommes de troupe	983.000.000
117	Solde de l'armée. — Affaires musulmanes. — Compagnies sahariennes. — Troupes supplétives. — Sous-officiers et hommes de troupe	72.800.000
119	Solde de l'armée. — Troupes coloniales. — Sous-officiers et hommes de troupe	146.000.000
300	Alimentation	357.000.000
7004	Solde des militaires rapatriés d'Extrême-Orient blessés, malades ou démobilisables	29.000.000
7005	Militaires autochtones rapatriables	30.000.000
701	Intendance. — Dépenses diverses résultant des hostilités	20.000.000
709	Gardiennage de dépôts de munitions à dénaturer	3.200.000
711	Unités de garde des prisonniers de guerre. — Soldes et indemnités	150.000.000
712	Unités de garde des prisonniers de guerre. — Entretien	45.200.000
713	Entretien des prisonniers de guerre. — Dépenses communes	57.000.000
714	Entretien des prisonniers de guerre. — Dépenses particulières aux camps de prisonniers	135.000.000
715	Entretien des prisonniers de guerre employés au désobusage	5.100.000
	Total pour l'armée	2.033.300.000
	B. — Gendarmerie.	
423	Gendarmerie. — Solde des sous-officiers	594.900.000
	Total pour la section I	2.628.200.000

CHAPITRES	LIBELLÉS	LIMITE FIXÉE pour les délégations par anticipation.
		francs.
	SECTION II. — OCCUPATION	
	A. — Armée.	
153	Solde de l'armée. — Sous-officiers et hommes de troupe	400.000.000
350	Alimentation	181.000.000
750	Entretien des prisonniers de guerre	19.000.000
	Total pour l'armée	600.000.000
	B. — Gendarmerie.	
153	Solde de la gendarmerie. — Sous-officiers	107.600.000
	Total pour la section II	107.600.000
	RECAPITULATION	
	Section I	2.628.200.000
	Section II	707.600.000
	Total pour la guerre	3.335.800.000
	Marine.	
102	Equipages de la flotte	550.000.000
	RECAPITULATION	
	Air	640.000.000
	Guerre	3.335.800.000
	Marine	550.000.000
	Total général	4.525.800.000

Nomination d'un agent de change près la Bourse de Paris.

Par arrêté en date du 6 juin 1947, M. Bonnet (René-Marie-Maurice), est nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Schultze (Pierre-Albert), décédé.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Récompenses aux professeurs des cours professionnels.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 14 juin 1921, relatif à l'attribution de récompenses au personnel enseignant des cours professionnels obligatoires;

Sur proposition du directeur de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille de vermeil de l'enseignement technique est attribuée pour services rendus dans l'enseignement professionnel à:

Mlle Elise Balpetre, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Jean Lachaux, chargé de la direction des centres et ateliers-écoles d'Ivry, Vitry et Orléans, de la Société nationale des chemins de fer français.

M. René Roquancourt, instructeur de cours d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Julien Fournier, instructeur des cours d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Georges Petit, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Eugène Corre, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Pierre Beaufort, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Philibert Lavenir, professeur à la Société d'enseignement technique du Rhône.

M. Marius Metay, professeur à la Société de comptabilité de France.

M. Georges Pradines, professeur à la Société de comptabilité de France.

M. Henri Lecompte, professeur à la Société de comptabilité de France.

M. Jean-Baptiste Vianet, professeur à la Société de comptabilité de France.

M. Antoine Dubreuil, professeur aux cours professionnels de la ville de Limoges.

Art. 2. — La médaille d'argent est attribuée pour services rendus dans l'enseignement professionnel à:

M. René-Jean Vivier, directeur de cours professionnels des apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Albert Chevrier, instructeur de cours professionnels d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Maurice Clée, instructeur de cours professionnels d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Georges Faure, instructeur de cours professionnels d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Marcel Rougier, instructeur de cours professionnels d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Henri Guiraud, professeur de cours du soir de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Lucien Neyrat, inspecteur de cours professionnels de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Maurice Favre, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Henri Compagnon, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. André Delamaison, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mlle Baptistine Joanin, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Jean-Bernard Pratx, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mlle Christiane Perrin, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Joannès Chaize, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Claudius Commarmond, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Eugène Favrey, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Jean-Baptiste Jond, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Jean Dupasquer, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mme Charlotte Mazoyer, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Marcel Blanchard, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Art. 3. — La médaille de bronze de l'enseignement technique est attribuée pour services rendus dans l'enseignement professionnel à:

M. René Lamit, instructeur aux cours d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Léonard Virolle, instructeur aux cours d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Henri Puibasset, instructeur aux cours d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Jean Hospital, instructeur aux cours d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Justin Prevost, instructeur aux cours d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Louis Guitton, chargé de la direction des cours supérieurs d'apprentis de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Jean-Louis Biard, professeur des cours du soir de la Société nationale des chemins de fer français.

Mme Marguerite Moyroud, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mme Jeanne Aurelle, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Francis Colombier, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mme Germaine Roussier, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Paul Boutes, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Auguste Romanet, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Charles Vauthier, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. André Bournas, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mlle Andrée Beraud, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Henri Chaput, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Joseph Finance, professeur de comptabilité aux cours professionnels de Gournay-en-Bray.

M. Gaston Marnières, professeur aux cours professionnels et de perfectionnement de la ville de Limoges.

M. Marius Metais, professeur à la Société de comptabilité de France, à Paris.

M. Georges Pradines, professeur à la Société de comptabilité de France, à Paris.

M. Lecompte (Henri), professeur à la Société de comptabilité de France, à Reims.

M. Vianet (Jean-Baptiste), professeur à la Société de comptabilité de France, à Clermont-Ferrand.

Art. 4. — Une lettre de félicitations pour services rendus dans l'enseignement professionnel est attribuée à:

M. Jeagly (Lucien), professeur à la Société de comptabilité de Paris.

M. Lyon (Auguste), professeur à la Société de comptabilité de Paris.

M. Garcia (Adrien), administrateur conférencier à la Société de comptabilité de Paris.

M. Chardonnet (Léopold), professeur à la Société de comptabilité de Paris.

M. de La Bachelerie (Michel), professeur à la Société de comptabilité de Paris.

M. Labouesse (Alfred), professeur à la Société de comptabilité de Paris.

M. Marlette (Jean), professeur à la Société de comptabilité de Paris.

M. Eclancher (Robert), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Gibeau (André), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Ladurantie (Yvan), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Loubet (Jean), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Morel (Georges), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Brachet (Eugène), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Bonnet (Jean), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Blanchard (Louis), professeur aux cours professionnels municipaux de la ville de Limoges.

M. Dumont (Marcel), instructeur au centre d'apprentissage de Bordeaux-Bastide.

M. de Saint-Esidor (Robert), instructeur au centre d'apprentissage de Bordeaux-Bastide.

M. Boutereau (André), instructeur au centre d'apprentissage de Bordeaux-Bastide.

M. Gallie (René), instructeur au centre d'apprentissage de Bordeaux-Bastide.

M. Revalor (Gaston), instructeur au cours des apprentis de la Société nationale des chemins de fer d'Annemasse.

M. Delmas (Alphonse), inspecteur principal au détachement d'occupation en Autriche.

M. Labaisse (Georges), instructeur au dépôt de la Société nationale des chemins de fer français d'Orléans.

M. Riboulet (Gaston), professeur des cours du soir au dépôt de la Société nationale des chemins de fer français de Limoges.

M. Lachaud (François), instructeur au cours d'enseignement général aux apprentis des ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Périgueux.

M. Egreteau (François), instructeur aux ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Périgueux.

M. Lachasse (Robert), instructeur aux ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Périgueux.

M. Gauiron (Roger), professeur aux ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Périgueux.

M. Malandre (Raymond), professeur aux ateliers-école d'apprentissage de la Société nationale de chemins de fer français de Besançon.

M. Ciot (Louis), instructeur à l'école d'arrondissement de Besançon.

M. Lunel (Jean), professeur au centre d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français de Nîmes.

M. Barroux (Jean), instructeur à l'école du mouvement de Nevers.

M. Livet (Francis), professeur à la Société nationale des chemins de fer français de Nevers.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

M. Tête (Jean-Claude), professeur aux ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Nevers.

M. Lencione (André), professeur au centre d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Vasseux (Edmond), professeur au centre d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Bonneau (Marcel), professeur au centre d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Bouillot (Lucien), professeur au centre d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Gallon (Régis), professeur au centre d'apprentissage de la Société nationale des chemins de fer français de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Cros (Henry), professeur à l'école de perfectionnement des services actifs de la Société nationale des chemins de fer français de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Chauvignac (André), instructeur des apprentis au dépôt de la Société nationale des chemins de fer français de Brive.

M. Brival (Albert), professeur au dépôt de la Société nationale des chemins de fer français de Brive.

M. Boisseau (Pierre), instructeur au dépôt de la Société nationale des chemins de fer français de Montluçon.

M. Hureaux (Emile), professeur à l'école régionale de perfectionnement de Reims.

M. Robillard (Jean), professeur à l'école régionale de perfectionnement de Reims.

M. Prévost (Henri), instructeur au dépôt de la Société nationale des chemins de fer français de Capdenac.

M. Schmitt (Jacques), professeur aux cours élémentaires et cours supérieurs à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Grillet (Pierre), professeur aux cours élémentaires et cours supérieurs de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Vidal (Robert), professeur aux cours élémentaires et cours supérieurs de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Rémy (Maurice), inspecteur principal adjoint de l'exploitation de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Cayon (Roger), professeur aux cours élémentaires et cours supérieurs de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Lamontre (Jean), professeur aux cours élémentaires et cours supérieurs de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Antoine (Gaston), professeur aux cours élémentaires et cours supérieurs de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Rucelle (Jean), professeur d'électricité à l'école des apprentis du S. E., à Pantin.

M. Petit (Léopold), professeur de technologie d'atelier à l'école des apprentis du S. E., à Pantin.

M. Bompois (Charles), moniteur aux centres de débrouillage d'enfants de cheminots d'Achères et de Nanterre.

M. Bandet (Laurent), professeur à l'école du service voie et bâtiments Sud-Est de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Chollet (Félix), professeur à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Terrier (Alphonse), professeur à l'entretien à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Bounaix (Germain), professeur à l'entretien à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Giri (Alexandre), professeur à l'entretien à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Puizillout (Jean), contrôleur technique, à Paris.

M. Bazinet (Pierre), contrôleur technique, à Paris.

M. Conduche (Jean), professeur de cours à l'école supérieure de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Roux (Paul), surveillant principal à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Caulon (Georges), inspecteur de 1re classe à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Lemale (Robert), contrôleur technique principal à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Olive (Ernest), ouvrier de 1re classe à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Surzur (René), inspecteur divisionnaire à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Vasseur (Jean), contrôleur technique adjoint à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Lamiable (Marcel), inspecteur de 2e classe à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Le Vaillant (Jean), inspecteur de 2e classe à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Thaize (Alexandre), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Pepin (Louis), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mlle Poncet (Emma), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mlle Rigoulet (Régina), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mlle Bery (Andrée), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Mme Mély (Mathilde), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Pajot (Louis), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Beiss (Charles), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Etienne (Robert), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Estrade (Joanny), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Marie (René), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Monin (Pierre), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Dumoulin (Lucien), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Raudrant (Marius), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Viard (Claudius), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Duny (Jean), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Art. 5. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mai 1947.

M.-E. NAEGELEN

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 7 juin 1947 portant déclassement et reclassement dans le réseau des chemins vicinaux de la commune de Jarménil une partie de la route nationale n° 59 « bis ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 30 septembre 1938, qui a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de suppression du passage à niveau situé sur la route nationale n° 59 *bis* à Jarménil et prononcé le classement dans la voirie nationale, à partir du jour de son ouverture à la circulation, de la déviation de la route;

Vu le rapport des ingénieurs du service des ponts et chaussées des Vosges du 28 novembre-15 décembre 1945 concernant l'affectation de la partie délaissée de la route nationale n° 59 *bis* comprise entre les P. K. 49,017 et 49,275, ainsi que la déviation provisoire créée dans le prolongement de cette section pour assurer la circulation au cours des travaux;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Jarménil en date du 15 novembre 1945 demandant le classement de la partie délaissée de la route nationale n° 59 *bis* et de la déviation provisoire y faisant suite dans voirie ordinaire de cette commune;

Vu le rapport des ingénieurs du service vicinal du département des Vosges en date des 2, 5, 6 août 1946 et le plan au un cinq centième y annexé;

Vu l'avis favorable de la commission départementale des Vosges en date du 7 novembre 1946;

Vu la loi du 24 mai 1842, modifiée par le décret-loi T. P. n° 12 du 30 octobre 1935,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclassée et reclassée dans le réseau des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Jarménil, la partie de la route nationale n° 59 *bis*, comprise entre les P. K. 49,017 et 49,275, délaissée à la suite des travaux de suppression du passage à niveau de ladite route à Jarménil.

La déviation provisoire est également classée dans la voirie vicinale ordinaire de la commune de Jarménil.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics et des transports,

JULES MOCH.

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 7 juin 1947 portant déclassement et reclassement dans le réseau des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Pouxeux une partie de la route nationale n° 59 « bis ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 30 septembre 1938 qui a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de suppression du passage à niveau situé sur la route nationale n° 59 *bis* à Pouxeux, et prononcé le classement dans la voirie nationale, à partir du jour de son ouverture à la circulation, de la déviation de la route;

Vu le rapport des ingénieurs du service des ponts et chaussées des Vosges du 28 novembre-15 décembre 1945 concernant l'affectation de la partie délaissée de la route nationale n° 59 *bis* comprise entre les P. K. 50,708 et 51,208;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pouxeux en date du 17 novembre 1945 demandant le classe-

ment de cette section de route dans la voirie vicinale ordinaire de la commune;

Vu le rapport des ingénieurs du service vicinal du département des Vosges en date des 2, 5, 6 août 1946 et le plan au un millième y annexé;

Vu l'avis favorable de la commission départementale des Vosges en date du 7 novembre 1946;

Vu la loi du 24 mai 1842, modifiée par le décret-loi T. P. n° 12 du 30 octobre 1935,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclassée et reclassée dans le réseau des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Pouxeux, la partie de la route nationale n° 59 *bis*, comprise entre les P. K. 50,708 et 51,208, délaissée à la suite des travaux de suppression du passage à niveau de ladite route à Pouxeux.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 juin 1947 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, du ministre de l'économie nationale et du ministre des travaux publics et des transports;

Vu le décret du 31 août 1937 portant réorganisation du régime des chemins de fer et la convention annexée audit décret;

Vu le texte dit loi du 10 octobre 1940 réorganisant le conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français;

Vu l'article 1er (§ *a*) de l'ordonnance du 19 octobre 1944 réorganisant le conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bloch-Lainé, directeur du Trésor au ministère des finances, est nommé membre du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français, en remplacement de M. Tron, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre des finances, le ministre de l'économie nationale et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 9 juin 1947 plaçant le directeur des douanes et régies de l'Indochine dans la position de mission en France.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et de séjour et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 61 de la loi de finances du 28 février 1934;

Vu le décret du 13 juillet 1946, déterminant le taux des indemnités de déplacement en France du personnel retribué sur les budgets généraux et locaux des territoires d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lesca, directeur des douanes et régies de l'Indochine, chargé par le haut commissaire de France pour l'Indochine de participer aux travaux de la commission d'intégration des agents des douanes et régies de l'Indochine dans le cadre métropolitain des douanes, est placé, pour une durée d'un mois, dans la position de mission, à compter du 25 avril 1947, date de son arrivée en France.

Art. 2. — L'intéressé aura droit pendant toute la durée de sa mission:

1° A la solde de grade qu'il percevait dans la position de service en Indochine, à la majoration des quatre dixièmes, ainsi qu'aux prestations familiales et à l'indemnité de zone applicables en Indochine; ces émoluments lui seront réglés en monnaie locale dans les conditions fixées pour les fonctionnaires en service en Indochine,

2° Aux indemnités de déplacement prévues par le décret du 13 juillet 1946, qui lui seront réglées en francs métropolitains.

La dépense est imputable au budget fédéral de l'Indochine.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Décret du 9 juin 1947 maintenant des fonctionnaires en service à Madagascar dans la position de mission en France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et de séjour et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 13 juillet 1946 déterminant le taux des indemnités de déplacement en France du personnel rétribué sur les budgets généraux et locaux des colonies;

Vu le décret du 30 janvier 1947 plaçant dans la position de mission en France, jusqu'au 31 janvier 1947, MM. Dijoux, Minjoz, Nalin, Razakarivony et Rakoto Mananjean, fonctionnaires en service à Madagascar, délégués des syndicats de ce territoire,

Décrète:

Art. 1er. — Sont maintenus dans la position de mission en France, à compter du 1er février 1947:

MM. Dijoux (Luçay), commis principal de 3e classe de la trésorerie de Madagascar.

Minjoz (Charles), ingénieur de 3e classe des travaux publics.

Nalin (Pierre), contrôleur central du cadre métropolitain des contributions directes, en service détaché à Madagascar.

Razakarivony, écrivain comptable principal de 3e classe des chemins de fer de Madagascar.

Rakoto Mananjean, receveur adjoint de 1re classe du cadre supérieur des domaines de Madagascar.

Art. 2. — Les intéressés auront droit aux émoluments et indemnités fixés par les articles 2 et 3 du décret du 30 janvier 1947 qui les a placés dans la position de mission, dans les conditions suivantes:

M. Dijoux jusqu'au 24 mars 1947 inclus.

M. Minjoz jusqu'au 21 mars 1947 inclus.

M. Nalin jusqu'au 14 mars 1947 inclus.

M. Razakarivony jusqu'au 14 mars 1947 inclus.

M. Rakoto Mananjean jusqu'au 31 mars 1947 inclus.

Art. 3. — Après les dates fixées ci-dessus pour chacun d'eux et jusqu'à leur départ pour Madagascar leur mission accomplie, les intéressés auront droit aux émoluments qu'ils percevraient dans la position de service à Madagascar, ainsi qu'aux indemnités de déplacement prévues par le décret du 13 juillet 1946.

La solde de grade et les indemnités de déplacement leur seront réglées en francs métropolitains.

La majoration des quatre dixièmes (pour ceux des fonctionnaires susvisés qui en bénéficient), les indemnités de zone et pour charges de famille applicables à Madagascar, leur seront réglées en francs C.F.A.

Art. 4. — La dépense est imputable au budget général de Madagascar.

Art. 5. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Classification des emplois dans certaines branches des industries de l'alimentation.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 21 mai 1945 relatif aux salaires dans les industries de l'alimentation, et notamment l'article 4;

Vu la décision du 19 juillet 1945 portant classification des emplois dans certaines branches des industries de l'alimentation;

Vu l'avis des organisations patronales et ouvrières intéressées,

Décide:

Art. 1er. — Les dispositions du chapitre III, fabriques de levure, figurant à l'annexe à la décision du 19 juillet 1945 portant classification des emplois dans certaines branches des industries de l'alimentation sont abrogées.

Art. 2. — Les emplois de l'industrie de la fabrique de levure sont classés dans les catégories définies par l'arrêté du 21 mai 1945 relatif aux salaires dans les industries de l'alimentation, conformément au tableau annexé à la présente décision.

Art. 3. — Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juin 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur de cabinet,
FERNAND SAMSON.

ANNEXE

Fabrique de levure.

Première catégorie.

a) Manœuvre ordinaire: nettoyeur de sol; balayeur; femme de ménage;

b) Manœuvre gros travaux: manutentionnaire de caisses vides ou pleines; manutention lourde; rouleur et gerbeur de sacs; chargeur et déchargeur de wagons, voitures et bateaux; manutention de fûts; travaux de terrassement; rouleur de charbon et de crasses; aide-chauffeur.

Deuxième catégorie.

Manœuvre spécialisé: aide-cuviste ou laveur de cuves; manœuvre de séchoirs et manœuvre de force des séchoirs; aide-cuiseur; aide-séparateur; badigeonneur; laveur de toiles permanent ou non; laveur de baquets lourds; monteurs de caisses et couvercles sur machines; manutentionnaire ordinaire et petite main de l'atelier d'emballage; manutention lourde de l'atelier d'emballage; ouvrier de presses désinfecteur de cuves; garçon de laboratoire; malaxeur

Troisième catégorie.

Ouvrier spécialisé:

1er échelon: séparateur; cuiseur de mélasses; basculeur; raccommodeur de toiles sur machine à coudre; aide de laboratoire; premier ouvrier de presses; ensemenceur; conducteur de machine à empaqueter; conducteur de machine Chambon; convoyeur responsable; scieur tronçonneur; conducteur de scie à ruban; déligneur; chauffeur de chaudière non commissionné; conducteur de portique à moteur électrique.

2e échelon (coefficient 139). Fermenteur: *a*) cuviste; *b*) culture.

Quatrième catégorie.

Ouvrier qualifié

1er échelon: ouvrier d'entretien des machines à empaqueter; machiniste conducteur de centrale;

2e échelon: chauffeur de chaudière commissionné.

Nota. — 1° Tous les manœuvres gros travaux qui seront appelés à remplir par intermittence des emplois de manœuvres spécialisés seront en permanence considérés comme tels;

2° Le classement des réparateurs de boîtes et caissettes fera, dans chaque usine, l'objet d'accords particuliers. Ces accords devront être soumis, avant leur application, à l'agrément du directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Circulaire relative au contrôle de l'hygiène des établissements de natation et autres lieux de baignade.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 25 mai 1947, page 4822:

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Article 5, 4e alinéa, deuxième phrase, lire: « La vidange... » au lieu de: « Le vidange... ».

Article 7, 5e alinéa, première phrase, lire: « Outre le contrôle bactériologique de l'eau de la baignade prescrit au moment de l'installation de celle-ci, des analyses annuelles devront être pratiquées au printemps avant l'ouverture de l'établissement de façon à déceler éventuellement toute souillure nouvelle.

« Lorsque la comparaison des analyses bactériologiques permet de supposer une pollution proche, il sera procédé à une nouvelle enquête sur place en vue de dépister l'origine de cette récente souillure et de prendre les mesures nécessaires à ce sujet ».

INSTRUCTIONS AUX DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX DE LA SANTÉ ET AUX INSPECTEURS DE LABORATOIRE CHARGÉS DE FAIRE LES ANALYSES

Deuxième paragraphe, 2e alinéa, lire: « Le dosage des chlorures... », au lieu de: « Le dosage de chlorure... ».

Analyse de la vase.

Deuxième phrase, lire: « Un fond noir est à proscrire absolument ».

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 47-1046 du 10 juin 1947 modifiant le décret n° 46-1344 du 6 juin 1946 portant organisation de l'inspection générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et du ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 46-1341 du 6 juin 1946,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 du décret du 6 juin 1946 est complété par un alinéa final ainsi conçu:

« Les places d'adjoints à l'inspection générale mises au concours dans les conditions fixées ci-dessus et qui, faute de candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours, ne seront pas attribuées pourront être confiées sur avis favorable de la commission prévue à l'article 7, à des administrateurs adjoints du corps des administrateurs civils, placés dans la position de détachement de longue durée prévue par le titre VI, chapitre II, de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. Un arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances déterminera les modalités d'application de cette disposition ».

Le premier alinéa de l'article 8 est complété de la façon suivante:

« Toutefois, ce minimum est réduit à deux années pour l'avancement au grade d'inspecteur de 3e classe des adjoints à l'inspection générale ».

L'article 11 est complété par le paragraphe suivant:

« Au-dessous des limites d'âge fixées ci-dessus, il ne pourra être mis fin aux fonctions des inspecteurs généraux, inspecteurs et des adjoints à l'inspection générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme que sur l'avis conforme d'une commission composée du procureur général près la cour des comptes, président, du chef de service de l'inspection générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, d'un conseiller d'Etat désigné par le garde des sceaux, ministre de la justice, d'un inspecteur général des finances désigné par le ministre des finances, de l'un des inspecteurs généraux, membres de la commission prévue à l'article 7 du présent décret, désigné par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme ».

L'article 20 est abrogé et remplacé par des dispositions suivantes:

« A titre transitoire et jusqu'au 31 juillet 1947, les vacances pouvant se produire dans les grades d'inspecteur général et d'inspecteur pourront être pourvues dans les conditions prévues par l'article 9 de l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945. Il pourra également être fait appel, dans la limite de trois unités, à des personnalités ne remplissant pas les conditions ci-dessus et particulièrement qualifiées en raison de leur compétence et de leur expérience professionnelle.

« L'arrêté de nomination fixera, en ce qui concerne les inspecteurs recrutés dans les conditions prévues au présent article, la classe et l'échelon des intéressés, ainsi que l'ancienneté dont ils jouiront dans cette classe et cet échelon ».

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du commerce,
de la reconstruction et de l'urbanisme,
JEAN LETOURNEAU.
Le ministre des finances.
SCHUMAN.

Décret du 11 juin 1947 nommant un membre du bureau national des poids et mesures.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 8 octobre 1880 créant à Paris un bureau national des poids et mesures;

Vu l'article 1er du décret du 12 avril 1947 modifiant l'article 3 du décret du 8 octobre 1880 fixant le nombre des membres de ce bureau,

Décrète:

Art. 1er. — M. Monnerville, président du Conseil de la République française, conseiller de la République pour la Guyane française, est nommé membre du bureau national des poids et mesures.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

JEAN LETOURNEAU.

Délégation de signature.

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 9 mai 1947 portant nomination de nouveaux membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 14 mai 1947 portant délégations de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 14 mai 1947 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Délégation permanente est donnée à:

« MM. Cahen-Salvador, commissaire général aux dommages de guerre;

Le Beau, commissaire général adjoint aux dommages de guerre;

De Peyster, inspecteur général, chef du service de l'inspection générale;

Prothin, directeur général de l'urbanisme et de l'habitation;

Brunot, directeur des travaux;

Cadet (Roland), directeur des services juridiques,

à l'effet de signer au nom du ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme dans la limite de leurs attributions et à l'exclusion des décrets tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Prothin, cette délégation est étendue à M. Salaun, directeur, adjoint au directeur général de l'urbanisme et de l'habitation ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1947.

JEAN LETOURNEAU.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté en date du 9 juin 1947, M. Scherrer (Emile), vérificateur des poids et mesures en retraite, a été nommé vérificateur honoraire des poids et mesures.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Cabinet du ministre.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Vu les arrêtés des 24 janvier, 28 et 29 mars, 15 avril et 24 mai 1947 portant composition du cabinet du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Arrête:

Article unique. — M. Amédée Curial de Brevannes est nommé chef de cabinet du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres, en remplacement de M. Marcel Lemaire, démissionnaire pour raison de santé.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

PIERRE BOURDAN.

Délégation de signature.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Vu l'arrêté du 28 mai 1947 portant nomination au cabinet du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Amédée Curial de Brevannes, chef de cabinet, de signer tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exception des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

PIERRE BOURDAN.

Décret du 11 juin 1947 portant nominations à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu les lois concernant la Légion d'honneur;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 3 juin 1947 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade de chevalier.

M. Lemaire (Marcel), chef du cabinet du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres; 21 ans de services militaires et civils. Titres exceptionnels: au cours de vingt années de services civils, a consacré son activité et son dévouement à la cause du sport et de la radiodiffusion française à divers titres et notamment comme membre de la commission périodique du groupement des clubs sportifs autorisés et comme vice-président de l'association des auditeurs de la radiodiffusion. Pendant l'occupation, représentant à Paris de diverses sociétés israélites, a contribué, au péril de sa vie, à la protection et à l'évasion de nombreux Français pourchassés par l'ennemi.

M. Favre (Jean), chef de section à la radiodiffusion française; 17 annuités. Titres exceptionnels: membre actif de la résistance. Dès 1940 chef d'une organisation locale clandestine et d'un groupe de radio clandestin, fut emprisonné en 1941 pour son activité. Relâché faute de preuves quelques mois plus tard, se remit immédiatement au service de la résistance et assuma avec efficacité nombre de missions et d'activités périlleuses. A la libération, assura avec les groupes locaux dont il était le chef la défense des installations du studio de radiodiffusion de la ville de Nice avec le plus grand mépris du danger.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

PIERRE BOURDAN.

Conseil supérieur des entreprises de presse.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information, et notamment l'article 26 de ladite loi;

Vu le décret n° 46-1979 du 6 septembre 1946 relatif à l'organisation et au fonctionnement du conseil supérieur des entreprises de presse;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1946, modifié par l'arrêté du 6 mars 1947, portant désignation des membres du conseil supérieur des entreprises de presse;

Vu le décret du 6 février 1947 transférant au ministre de la jeunesse, des arts et des lettres certaines attributions relatives à l'information.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrête :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 14 octobre 1946, modifié par l'arrêté du 6 mars 1947, portant désignation des membres du conseil supérieur des entreprises de presse, est modifié comme suit :

« *Art.* 1er. — Sont désignés conformément aux dispositions de l'article 1er du décret susvisé du 6 septembre 1946 en qualité de :

Président du conseil des entreprises de presse.

« M. Blondel, conseiller d'Etat.

Membres du conseil supérieur des entreprises de presse.

« M. Weinberger, directeur adjoint du cabinet du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres.

« M. Marion, représentant le garde des sceaux, ministre de la justice.

« M. Massaloux, représentant le ministre des finances.

« M. Jean Quinard, représentant le ministre de l'économie nationale.

« Mme Moureau, représentant le ministre du travail.

« M. André Schmit, directeur des services de la presse du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

« M. Fernand Terrou, chef du service juridique et du contentieux du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

« MM. Molina, Bensan, Gueze, Mme Souvageot, représentant la fédération de la presse.

« M. Camille Schmidt, représentant la fédération du livre.

« M. Capocci, représentant la fédération des cadres et employés.

« M. Flachat, représentant le syndicat national des journalistes ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1947.

PIERRE BOURDAN.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du jeudi 12 juin 1947.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles). (Nos 1180-1556. — M. Charles Barangé, *rapporteur général.*)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles). (Nos 1180-1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séances du jeudi 12 juin 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

Galeries. — Depuis M. Grenier, jusques et y compris M. Guillon.

Tribunes. — Depuis M. Guillon, jusques et compris M. Houphouet.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Archidice, Barel, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Catrice, Cerclier, Chausson, Duforest, Gaillard, Gazier, Girardot, Gozard, Joubert, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Krieger (Alfred), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Mauroux, Médecin, Mme Nédelec, MM. Palewski, Pflimlin, Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Rigal (Albert) (Loiret), Taillade, Villard.

Excusés. — MM. Bergasse, Maurice Guérin, Solinhac.

Suppléante. — Mme Douteau (de Mlle Rumeau).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Aragon (d'), Aumeran (général), Bardoux (Jacques), Biscarlet, Bonnefous (Edouard), Bouhey (Jean), Boysson (de), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Devinat, Dezarnaulds, Dhers, Fajon (Etienne), Fonlupt-Esperaber, Gorse, Jouve (Géraud), Marin (Louis), Martine, Moustier (de), Pourtalet, Raymond-Laurent, Rivet, Rosenblatt, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, M. Vendroux.

Excusé. — M. Paul Bastid.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Bas, Baurens, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Caron, Castera, Chevallier (Pierre) (Loiret), Delcos, Durroux, Gros, Guille, Guillou (Louis) (Finistère), Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Mabrut, Marlineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Moussu, Paumier, Pirot, Pouyet, Rochet (Waldeck), Roulon, Sesmaisons (de), Signor, Terpend, Valay, Vée, Zunino.

Excusé. — M. Lamarque-Cando.

Suppléant. — M. Orvoen (de M. Caron).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Airoldi, Binot, Boysson (de), Calas, Cayol, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doyen, Farine (Philippe), Finet, Garaudy, Giovoni, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Hamon, Jules-Julien (Rhône), Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Lhuissier, Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Petit (Eugène) dit Claudius, Rincont, Mlle Rumeau, MM. Sissoko (Fily-Dabo), Viatte, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Coulibaly Ouezzin, Marc-Sangnier, Schauffler.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Barbier, Barrot, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Dezarnaulds, Dubois, Duprat (Gérard), Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze, Mazuez, Poinso-Chapuis, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Savard, Segelle, Thamier, Vergès, Vuillaume.

Excusé. — M. Boulet (Paul).

Suppléant. — M. Finet (de Mme Peyroles).

Commission des finances.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Pierre Abelin, Albert Aubry, Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Blocquaux, Maurice Bourges-Maunoury, André Burlot, Robert Buron, Georges Cogniot, Léon Dagain, Joseph Denais, Jacques Duclos, Joannès Dupraz, Roger Dusseaulx, Pierre Gabelle, Félix Garcia, Gilles Gozard, Jacques Gresa, Mme Rose Guérin, MM. André Guilland, Jean-Raymond Guyon, Jean-Moreau, René Lamps, Joseph Laniel, Max Lejeune, Maurice-Petsche, René Mayer, Pierre Mendès-France, Pierre Meunier, Bernard Paumier, Christian Pineau, René Pleven, Arthur Ramette, Pierre Schneiter, Lionel de Tinguy, Auguste Tourtaud, Pierre Truffaut, Maurice Violette.

Excusé. — M. Auguste Allonneau.

Suppléants. — M. Rosenblatt (de M. Marc Dupuy), M. Dumet (de M. Félix Garcia), M. Guitton (de M. Albert Aubry).

Assistaient en outre à la séance. — M. Gosset, délégué de la commission de la presse, et M. L'Huillier, rapporteur de la commission de l'intérieur.

Commission de l'intérieur.

1re *séance du mercredi 11 juin 1947.*

Présents. — MM. Astier de La Vigerie (d'), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Beauquier, Borra, Bouret (Henri), Chevalier (Fernand) (Alger), Demusois, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Godin, Jaquet, Jeanmot, Kuehn, L'Huillier (Waldeck), Marcellin, Mokhtari, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Rencarel, Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléant. — M. Rigal (de M. Mont).

2e *séance du mercredi 11 juin 1947.*

Présents. — MM. Aragon (d'), Astier de La Vigerie (d'), Barrachin, Beauquier, Biondi, Borra, Bouret (Henri), Chevalier (Fernand) (Alger), Cristofol, Demusois, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Flévez, Fonlupt-Esperaber, Godin, Jeanmot, Kuehn, L'Huillier (Waldeck), Marcellin, Mokhtari, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Rencurel, Serre, Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléants. — MM. Poimbœuf (de M. Viard), Pierre Brisset (de M. Ballanger), Palewski (de M. Sigrist).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — Mlle Archimède, MM. Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Courant, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Guesdon, Mme Hertzog-Cachin, MM. Juge, Mabrut, Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Péron (Yves), Peyrat, Rollin (Louis), Tinaud (Jean-Louis), Valentino.

Excusés. — MM. Amiot, Defos du Rau.

Assistait à la séance. — M. Noguères, président de la Haute Cour de justice.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Aubame, Binot, Bissol, Calas, Cance, Cayol, Cermolacce, Chevalier (Jacques) (Alger), Colin, Coudray, Courant, David, Félix (colonel), Gaborit, Gavini, Gervoline, Gouge, Guiguen, Guillon, Hamon, Benheguel'e, Laurelli, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Pieven (René), Reeb, Mme Reyraud, MM. Rousseau, Siefridt, Signor, Teitgen (Henri) (Gironde).

Suppléants. — MM. Marcellin (de M. Bergasse); Thiriet (de M. Fouyet); Lambert (de M. Gaui); Duquesnes (de M. Guilbert); Villard (de M. Yvon).

Commission des moyens de communication.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Barbier, Barthélemy, Beaucquier, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bianchini, Billat, Bour, Bouret (Henri), Bruyneel, David (Jean) (Seine-et-Oise), Degoulte, Evrard, Geoffre (de), Lécrivain-Servoz, Livry-Level, Marlocheau, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Moynet, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Rousseau, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Taillade, Vuillaume.

Excusé. — M. Midol.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Aubry, Brusset, Mme Darras, MM. Darou, Devemy, Braveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Forcinal, Hamani-Diori, Ihuel, Lambert (Emile) (Doubs), Le Coutaller, Macouin, Mekki, Michel, Mondon, Mouton, Nisse, Mme Péri, MM. Pinçon, Poirot, Pouyet, Ramonet, Roucaute (Roger) (Ardèche), Mme Schell, M. Touchard, Mlle Weber.

Suppléants. — Mme Méty (de M. Cherrier); MM. Goudoux (de M. Roucaute); Doyen (de M. Tourné); Lareppe (de M. Casanova).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Boccagny, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Catoire, Charlot (Jean), Couston, Degoulte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Farine (Philippe), Fievez, Furaud, Gavini, Goudoux, Krieger (Alfred), Lecœur, Lescorat, Loustau, Louvel, Marcellin, Mehaignerie, Michel, Mudry, Penoy, Peyrat, Peytel, Rincent, Sion.

Suppléants. — MM. Joubert de M. Bouvier-O'Cottereau); Dufour (de M. Maton); Airoldi (de M. Marcel Paul); Billat (de M. Roucaute (Gabriel)); Mlle Rumeau (de Mme Schell).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Audequil, Aujoulat, Boganda, Boisdon, Castellani, Césaire, Defferre, Devinat, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Duveau, Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Gosnat, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Horma ould Babana, Juglas, Laurelli, Lozeray, Malbrant, Martine, Monjaret, Ninine, Noël, Reille-Soult, Tony Révillon, Senghor, Silvandre, Sourbet, Temple, Thibault.

Suppléants. — MM. Aubame (de M. Lamine-Gueye), Apithy (de M. Aku), Aumeran (de M. Ramarony).

Assistait en outre à la séance. — M. Joannès Dupraz, rapporteur du budget de la France d'outre-mer.

Convocations de commissions.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 12 juin 1947, à neuf heures trente (local de la commission de la reconstruction, n° 203):

I. — Rapport de M. Michel sur la proposition de loi (n° 265) de M. Airoldi tendant à la nationalisation des usines automobiles Berliet.

II. — Rapport de M. Louvel sur la proposition de loi (n° 1455) de M. Denis tendant à l'adoption d'un statut définitif des usines automobiles Berliet.

La commission d'enquête sur le vin se réunira le vendredi 13 juin 1947, à neuf heures trente (local de la commission, n° 232):

Audition de MM. Tanguy Prigent et Longchambon, anciens ministres du ravitaillement.

Rectificatif.

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 12 juin 1947, à dix heures, au lieu de dix heures trente (local de la commission, n° 262):

Même ordre du jour.

Rectificatif.

La commission du ravitaillement se réunira le jeudi 12 juin 1947, à quatorze heures trente, au lieu de dix heures (local de la commission, n° 232):

Même ordre du jour.

Réunions des commissions du jeudi 12 juin 1947.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures trente. — Local n° 262.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission de la production industrielle, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission du ravitaillement, à quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du jeudi 12 juin 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Nomination d'un membre de la commission de comptabilité.

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Leuret et des membres de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, tendant à inviter le Gouvernement à procurer d'extrême urgence à tous ceux et à toutes celles, médecins, chirurgiens, sages-femmes, qui ont la charge de la santé des Français, les moyens de transports nécessaires à l'accomplissement de leur mission sociale. (Nos 145 et 269, année 1947. — M. Leuret, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bernard Lafay et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 27 du décret du 31 décembre 1934 maintenu en application de l'ordonnance du 9 août 1944, en vue de faciliter la pratique de la kératoplastie, susceptible de rendre la vue à un bon nombre de malades. (Nos 260 et 286, année 1947. — M. Bernard Lafay, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Julien tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre au plus tôt les moyens matériels et de personnel nécessaires à un contrôle aérien efficace. (Nos 89 et 248, année 1947. — M. Paul Jouve, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Devaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prolonger le bénéfice de l'allocation familiale pour certaines catégories d'étudiants. (Nos 147 et 263, année 1947. — Mme Devaud, rapporteur; et n° 298, année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. Rebervori, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Germain Pontille et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à procéder d'extrême urgence à l'aménagement des magasins, annexes et entrepôts des ex-magasins Dufayel, rue de Clignancourt, à Paris. (Nos 174 et 294, année 1947. — M. Léo Hamon, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Charlet, jusques et y compris M. Jules Decaux.

Tribunes. — Depuis M. Defrance, jusques et y compris M. Philippe Gerber.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 12 juin 1947.

N° 223. — Proposition de résolution de M. Saint-Cyr tendant à supprimer le plafond des dépenses d'électrification rurale subventionnables par le fonds d'amortissement.

N° 250. — Proposition de résolution de M. Duchet tendant à développer la circulation routière.

N° 267. — Proposition de loi de Mme Oyon tendant à accorder aux prisonniers et déportés certains avantages en cas de divorce.

N° 268. — Proposition de loi de Mme Oyon tendant à accorder aux mères qui élèvent seules leurs enfants des avantages particuliers.

N° 271. — Proposition de résolution de M. Rotinat tendant à réunir la commission consultative de la revalorisation de la retraite du combattant.

N° 275. — Proposition de résolution de M. de Menditte tendant à récompenser les passeurs ayant aidé les prisonniers et résistants pendant l'occupation.

N° 276. — Proposition de résolution de M. Carles tendant à étudier certains aménagements fiscaux en faveur des sinistrés.

N° 277. — Proposition de résolution de M. Paul Duclercq tendant à appliquer à toutes les expéditions de librairie un tarif spécial de transport.

(Supplément. — Fin.)

N° 278. — Proposition de résolution de Mme Rollin tendant à verser les allocations familiales et de salaire unique entre les mains de la mère de famille.

N° 281. — Proposition de loi de M. Paul Duclercq relative aux cotisations des membres des associations régulièrement déclarées.

N° 282. — Proposition de loi de M. Leuret sur l'organisation des travailleuses familiales.

N° 283. — Proposition de loi de Mme Rollin relative aux congés payés des concierges.

N° 285. — Proposition de résolution de M. Baron tendant à faciliter les voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger.

N° 286 (1). — Rapport de M. Bernard Lafay sur la proposition de résolution tendant à faciliter la pratique de la kératoplastie.

N° 287. — Proposition de résolution de Mme Yvonne Dumont tendant à permettre aux femmes seules chargées d'enfants d'assurer à leur foyer un niveau de vie normal.

N° 288. — Proposition de résolution de M. Janton tendant à relever le taux de rémunération des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré.

N° 290. — Demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République.

N° 293. — Proposition de résolution de M. Laffargue tendant à créer une commission de simplification des réglementations et contrôles économiques.

N° 294 (2). — Rapport de M. Léo Hamon sur la proposition de résolution tendant à procéder à l'aménagement des ex-magasins Dufayel.

(1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République le 10 juin 1947.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République, le 11 juin 1947.

Commission des affaires économiques des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 11 juin 1947

Présents. — MM. Armengaud, Charles-Cros, Coste (Charles), Duclercq (Paul), Gadoin, Gazonmy, Gnénin, Merle (Toussaint), Molinié, Rochereau, Sauer, Mlle Trinquier, Mme Vialle.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Brizard, Colardeau, Cozzano, Debray, Le Coent, Le Contel, Liénard, Longchambon, Mermet-Guyennet, Noval, Ou Rabah, Paquirissamypoulié, Pontille, Romain (André), Siaut, Sollani.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 11 juin 1947

Présents. — MM. Aguesse, Baron, Mme Brossolette, MM. Brunot, Buard, Chatagner, Colonna, Gaiuing, le général Delmas, Mlle Dumont (Yvonne), MM. Gasser, Jacques-Destrée, Mme Lefaucheux, MM. Léonetti, Ott, Paul-Boncour, Ernest Pezet, Sérot (Robert), Willard (Marcel), Zwomski.

Excusés. — M. Juilien, Mme Patenôtre, M. Grumbach.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Braine (Charles), Cardin (René), Chochoy, Coudé du Foresto, Dadu, David (Léon), Dulin, Félice (de), Henry, Laurenti, Montalembert (de), Prévost, Sempé, Simard (René), Tognard.

Excusé. — M. Saint-Cyr.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents — MM. Amiot (Edouard), Barré (Henri) (Seine), Boyer (Max), Cherrier (René), le général Delmas, Gerber (Marc), Guirriec, Legeay, Le Sassier-Boisauné, Mercier (François), Meyer, Monnet, Paul-Boncour, Rosset, Southon, le général Tubert.

Excusés. — MM. Alric, Clairefond, Debray, Djaument, Jaumeau, Knecht, Mahdad, Plaloux, Poicault, Rogier, Rotinat, Serrure, Vanrullen, Westphal.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Baron, Djaument, Mme Eboué, MM. Grangeon, Janton, Ott, Mme Pacaut, MM. Pajot (Hubert), Pujol, Mme Saunier, MM. Southon, Victoor.

Excusés. — MM. Champeix, Amédée Guy, La Gravière, Poisson.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Borgeaud, Couteaux, Mme Devaud, M. Duplé, Mme Eboué, MM. Hamon (Léo), Marintabouret, Meyer, Sablé, Tréminlin, général Tubert, Vanrullen, Vergnole, Vignard (Valentin-Pierre).

Excusé. — M. Benoit (Alcide).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre deux membres du Conseil de la République.

Séance du mercredi 11 juin 1947.

Présents. — MM. Max André, Chaumel, Georges Pernot, Sarrien, Willard.

Excusé. — M. Salomon Grumbach.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 12 juin 1947, à neuf heures (local n° 214):

I. — Examen et nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 133) de M. Longchambon, relative aux mesures nécessaires pour remédier au déséquilibre et au déficit de la production en céréales prévisibles pour la campagne 1947-1948.

II. — Rapport de M. Simard sur la proposition de résolution (n° 224) concernant la dévolution successorale des exploitations agricoles.

III. — Examen de l'avant-projet de M. Simard relatif à l'encouragement de la culture du seigle.

IV. — Questions diverses.

(Rectificatif)

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 12 juin 1947, à la suspension éventuelle de séance de l'après-midi, au lieu de dix heures (local n° 221):

Même ordre du jour.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 13 juin 1947, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 215) de M. Charles Bosson, tendant à la nomination d'une commission exceptionnelle de la réforme administrative.

II. — Désignation d'une sous-commission chargée de l'examen des pétitions.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 12 juin 1947, à la première suspension de la séance publique (local n° 213):

Discussion et nomination d'un rapporteur du projet de loi tendant à accorder des indemnités aux agents et courtiers d'assurances par suite du transfert de la gestion du risque « accidents du travail » aux organismes de sécurité sociale, voté en discussion d'urgence le mardi 10 juin 1947 à l'Assemblée nationale.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre deux membres du Conseil de la République se réunira le jeudi 12 juin 1947, un quart d'heure après la fin de la séance publique (local n° 175):

Suite de l'examen du dossier d'instruction.

Réunions du jeudi 12 juin 1947.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à neuf heures. — Local n° 271.

Commission de l'agriculture, à neuf heures. — Local n° 214.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures, et à la première suspension. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication et des transports, à dix heures. — Local n° 213.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à la première suspension. — Local n° 213.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre deux membres du Conseil de la République, un quart d'heure après la fin de la séance publique. — Local n° 175.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale.

Avis aux exportateurs.

Additif à l'avis aux exportateurs du 10 février 1946:

A compter de la date de publication du présent avis, les vins de marque (n° Ex. 171 *bis* du tarif des douanes) pourront être exportés sans licence, dans les conditions prévues par l'avis aux exportateurs du 10 février 1946.

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES RECOUVREMENTS BUDGETAIRES OPERES POUR LE COMPTE DE L'ETAT AU COURS DU MOIS DE MARS ET DES TROIS PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 1947

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES PRODUITS	MOIS DE MARS 1947	TROIS PREMIERS MOIS de l'année 1947.	TROIS PREMIERS MOIS de l'année 1946.
I. — Impôts et monopoles:			
Produits des contributions directes	7.958	32.285	20.636
Produits de l'enregistrement	2.490	8.514	5.012
Produits du timbre	486	1.554	924
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	117	417	105
Produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	472	2.985	1.187
Produits de l'impôt de solidarité nationale	1.498	8.726	8.129
Produits des douanes	2.440	7.158	1.708
Produits des contributions indirectes	1.735	5.509	3.046
Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	12.173	35.517	16.646
Produits de la taxe sur les transactions	4.230	13.542	8.477
Produits du monopole des poudres à feu	60	161	136
Total du paragraphe 1er	33.659	116.368	66.006
II. — Exploitations industrielles	16	41	52
III. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	619	1.879	1.960
IV. — Produits divers (2) et produits recouvrables en Algérie	2.478	6.917	15.776
V. — Ressources exceptionnelles	»	1	177
Total général	36.772	125.206	83.961

(1) Déduction faite de 1.204 millions de francs imputés en 1946 à un compte d'attente (versements provisionnels).
(2) Non comprises les recettes effectuées à titre de « Reversements de fonds sur les dépenses des ministères » dont le montant exact ne sera imputé aux « Produits divers » que lors de l'arrêté définitif des écritures de l'exercice.

SITUATION RESUMEE DE LA DETTE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT A LA DATE DU 31 MARS 1947

(En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION au 1er janvier 1947.	SITUATION au 31 mars 1947.
I. — Dette intérieure:		
Dette perpétuelle	181.897	181.897
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	354.676	353.611
Dette remboursable par annuités	106.157	106.576
Dette à moyen terme et à court terme	798.625	826.874
Dette envers les banques d'émission	533.622	548.120
Total de la dette intérieure	1.974.977	2.017.078
II. — Dette extérieure:		
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	7.863	7.749
Dette remboursable par annuités	207.729	230.973
Dette à moyen terme et à court terme	5.074	55.058
Total de la dette extérieure	220.666	293.780
Total général de la Dette	2.195.643	(1) 2.310.858

(1) Les augmentations ou diminutions du montant des diverses catégories de Dette ne se traduisent pas toutes par des recettes ou des dépenses pour le Trésor. Entre le 1er janvier et le 31 mars 1947, les opérations sans effet sur la trésorerie ont déterminé une diminution nette de 4.882 millions, qui se décompose comme suit :

	DIMINUTIONS	AUGMENTATIONS
I. — Dette intérieure :		
a) Dette amortissable :		
Amortissements	1.048	»
Remboursements de rentes 4 0/0 1917, 4 0/0 1918 et 4 1/2 0/0 1932 (tranches A et B) pris en charge par la caisse autonome d'amortissement	17	»
	1.065	»
b) Dette remboursable par annuités :		
Amortissements	870	»
Variation de la dette contractée par la S. N. C. F.	»	1.040
	870	1.040
c) Dette à moyen terme et à court terme :		
Remboursements de bons du Trésor 4 0/0 1935 pris en charge par la caisse autonome d'amortissement	743	»
Variation des valeurs échues restant à rembourser	1.916	»
Opérations en instance de régularisation	182	»
	2.841	»
II. — Dette extérieure :		
a) Dette amortissable :		
Amortissements	114	»
b) Dette remboursable par annuités :		
Amortissements	1.090	»
Perte de change	»	58
	1.090	58
c) Dette à moyen terme et à court terme :		
Amortissements	36	»
Variation des valeurs échues restant à rembourser	»	36
	36	36
Total général	6.016	1.134
Diminution nette	4.882	»

Il faut majorer de cette somme l'augmentation totale qui apparaît à la situation de la Dette ci-dessus pour retrouver le montant des ressources d'emprunts tel qu'il figure à la situation résumée des opérations du Trésor publiée d'autre part.

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR EFFECTUEES ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MARS 1947

(En millions de francs.)

Au 1er janvier 1947, les encaisses du Trésor s'élevaient à 48.082 millions. Pendant les trois premiers mois de l'année, les recettes et les dépenses ont été les suivantes:

	OPERATIONS du mois de mars 1947.		OPERATIONS du 1er janvier au 31 mars 1947.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
I. — *Budget général:*				
Exercice précédent	— 122	12.464	— 786	51.531
Exercice courant	38.771	41.874	130.194	95.779
Total	38.649	54.338	129.408	147.310
II. — *Opérations du Trésor:*				
Avances du Trésor à vue et à court terme	3.321	4.899	15.709	21.003
Participation de la France au capital de la Banque internationale et au fonds monétaire international	»	»	»	65.651
Dépenses financées au moyen de ressources spéciales, opérations de reconstruction et d'équipement, opérations de liquidation et prêts divers	17.571	33.951	50.623	83.877
Total	20.892	38.850	66.332	170.531
III. — *Emprunts:*				
A. — Dette intérieure:				
Amortissables	»	»	»	»
Remboursables par annuités	231	»	249	»
A moyen terme et à court terme	63.584	62.287	221.641	190.551
Auprès des banques d'émission	34.075	10.338	73.871	59.373
B. — Dette extérieure:				
Amortissables	»	»	»	»
Remboursables par annuités	9.044	»	24.276	»
A moyen terme et à court terme	268	194	50.178	194
Total	107.202	72.819	370.215	250.118
IV. — *Opérations des correspondants:*				
Opérations effectuées pour le compte des services d'Etat dotés d'un budget annexe	39.360	46.708	127.626	137.717
Opérations effectuées pour le compte des services d'Etat dotés d'un budget autonome	66.295	59.130	166.937	142.455
Opérations des collectivités administratives	98.286	98.380	231.521	231.434
Opérations effectuées sur l'ordre et pour le compte de tiers	28.705	28.347	90.597	101.948
Total	232.646	232.865	616.681	613.554
V. — *Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés*	1.822	1.331	8.075	17.790
Total général	401.211	400.203	1.190.711	1.199.303
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente			» 1.852	8.592 »
Excédent de dépenses			»	6.740

Au 31 mars 1947, les encaisses du Trésor, diminuées de cet excédent, s'élevaient à 41.342 millions.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Compagnie générale du Gaz pour la France et l'Etranger

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 315.700.000 F
SIÈGE SOCIAL :
A PARIS, 24, BOULEVARD DES CAPUCINES
R. C. : Seine n° 74524

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 3 3/4 p. 100 1945 (août 1945) sont informés que la compagnie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée à l'émission, a procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er septembre 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage en juillet 1947.

L'amortissement de l'année 1946 a été également effectué par voie de rachats en Bourse.

Compagnie de Chemins de Fer secondaires

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 12 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 33, RUE MIROMESNIL, PARIS
R. C. : Seine 8490.

Tirage du 20 mai 1947.

Liste des 64 obligations Chemins de Fer de la Banlieue de Reims 4 0/0 (émission 1934) amorties au tirage du 20 mai 1947 et remboursables le 1er juillet 1947 à 500 F sous déduction de l'impôt.

7	57	72	93	124	200	210	224
300	417	499	716	788	796	810	864
865	907	918	961	978	1.128	1.156	1.167
1.295	1.371	1.453	1.546	1.677	1.689	1.722	1.768
1.803	1.841	1.922	1.976	2.285	2.296	2.305	2.432
2.455	2.462	2.487	2.536	2.592	2.682	2.742	2.800
2.839	2.848	2.901	2.966	2.967	2.972	2.992	3.020
3.095	3.120	3.124	3.149	3.157	3.171	3.242	3.260

Liste des 47 obligations Chemins de Fer de la Banlieue de Reims 4 0/0 (émission 1907) amorties au tirage du 20 mai 1947 et remboursables le 1er juillet 1947 à 500 F sous déduction de l'impôt.

3.546	3.596	3.665	3.782	3.841	3.843	3.859	3.891
3.896	3.947	3.949	4.123	4.142	4.278	4.316	4.343
4.358	4.366	4.396	4.433	4.504	4.642	4.690	4.720
4.852	4.923	4.968	5.014	5.129	5.189	5.322	5.349
5.365	5.397	5.432	5.461	5.522	5.550	5.681	5.688
5.719	5.791	5.798	5.882	5.884	6.010	6.014	

Liste des 43 obligations Chemins de Fer de la Banlieue de Reims 4 0/0 (émission 1911) amorties au tirage du 20 mai 1947 et remboursables le 1er juillet 1947 à 500 F sous déduction de l'impôt.

6.115	6.184	6.224	6.334	6.364	6.398	6.500	6.514
6.675	6.760	6.820	6.829	6.830	6.874	6.956	6.972
6.975	7.018	7.119	7.253	7.322	7.396	7.403	7.449
7.450	7.461	7.559	7.660	7.687	7.732	7.741	7.745
7.758	7.777	7.821	7.890	7.911	7.924	8.086	8.089
8.104	8.254	8.298					

Obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Tirage 1946.

155	358	481	518	552	567	763	806
853	950	1.033	1.049	1.051	1.189	1.224	1.359
1.373	1.432	1.560	1.625	1.728	1.738	1.810	1.832
2.049	2.144	2.173	2.236	2.275	2.358	2.376	2.425
2.436	2.476	2.556	2.600	2.775	2.927	3.180	3.210
3.275	3.290	3.295	3.392	3.425	3.475	3.530	3.535
3.657	3.741	3.777	3.903	4.077	4.092	4.134	4.160
4.255	4.260	4.314	4.406	4.420	4.435	4.499	4.512
4.555	4.592	4.695	4.962	5.079	5.183	5.287	5.378
5.495	5.625	5.734	5.842	6.008	6.072	6.093	6.291
6.331	6.351	6.375	6.410	6.510	6.571	6.662	6.789
6.850	6.864	6.905	6.964	6.969	7.025	7.070	7.188
7.255	7.317	7.414	7.481	7.735	7.826	7.856	7.914
7.919	8.057	8.096	8.306				

Tirage 1945.

150	159	218	284	320	501	749	752
829	928	949	1.177	1.441	1.611	1.750	1.852
1.957	1.977	2.080	2.093	2.269	2.441	2.509	2.743
2.885	3.055	3.295	3.372	3.500	3.746	3.801	3.827
3.836	4.182	4.222	4.553	4.602	4.729	5.192	5.288
5.406	5.471	5.614	5.660	5.747	5.726	5.917	5.918
6.012	6.032	6.211	6.401	6.787	6.836	6.885	6.920
6.949	7.001	7.023	7.017	7.346	7.356	7.361	7.435
7.578	7.754	7.837	8.026	8.038	8.153	8.245	8.260

Tirage 1944.

56	80	258	414	1.163	1.710	1.765	1.918
2.139	2.663	3.216	3.568	4.624	4.931	5.045	5.109
5.266	5.803	5.899	5.980	6.034	6.097	6.131	6.210
6.315	6.744	7.158	7.162	7.400	7.513	7.652	7.816
7.936							

Tirage 1943.

1.594	1.731	3.374	5.055	5.087	5.957	6.053	6.174
			6.198	7.420	8.031		

Tirage 1942.

801	2.363	3.713	4.118	4.397	5.131	5.227	5.241
	5.856	6.030	6.392	6.489	7.614	7.913	

Tirage 1941.

974 1.227 5.796 5.839 5.861 7.912

Tirage 1940.

1.872 2.380 4.151 6.275 8.158

Tirage 1939.

437 2.549 3.556 8.106

Tirage 1938.

1.883 2.017 4.051 5.870 6.390

Tirage 1937.

440 3.417 3.980 7.616

Tirage 1936.	*Tirage* 1933.
3.333	2.757 3.277 5.576
Tirage 1935.	*Tirage* 1932.
987 3.238	5.232
Tirage 1934.	*Tirage* 1929.
4.191	4.090

Tirage 1928.

3.729 3.921 4.957 5.191 7.488

Tirage 1927.	*Tirage* 1921.
7.739	5.195
Tirage 1924.	*Tirage* 1918.
4.579	5.313

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1942
DE LA
Compagnie d'électricité industrielle.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la Compagnie d'électricité industrielle, société anonyme au capital de 147.364.000 F, dont le siège social est à Paris, 9, rue Louis-Murat, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 25 mai 1947. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

2.241	2.248	3.091	3.092	3.093	3.094	3.095	3.096
3.097	3.698	4.027	4.028	4.029	4.030	5.161	5.162
7.091	7.092	7.302	7.306	7.307	7.310	8.271	8.272
8.277	8.278	8.279	8.280	8.565	8.566	8.567	8.568

CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME
COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS
R. C. : Seine 29122.

Avis à MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1942.

La société Les Chargeurs réunis au capital de 100 millions de francs, dont le siège est à Paris, 3, boulevard Malesherbes, informe MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1942, qu'usant de la faculté à elle réservée lors de l'émission desdites obligations, elle a racheté en Bourse 210 (deux cent dix) obligations 4 0/0 1942 correspondant aux 210 obligations que la société était tenue d'amortir pour l'année 1947.

Numéros des obligations sorties au tirage du 31 mai 1945, remboursables depuis le 1er juillet 1945 à 10.000 F (coupon n° 7 attaché).

251 — 642 — 3.131 — 3.138 — 4.312 — 4.711 à 717 — 4.719 et 720 — 5.071 et 072 — 5.074 — 5.077 à 080 — 5.191 à 194 — 5.231 à 235 — 5.238 à 240 — 5.622 — 5.625 à 627 — 6.268 à 270 — 6.323 à 329 — 6.333 à 340 — 6.691 — 6.693 et 694 — 8.376 à 378 — 8.380 — 9.122 — 9.124 à 126 — 9.128 et 129.

Société coopérative châlonnaise de consommation

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL:
45, RUE JEAN-JAURÈS, A CHALONS-SUR-MARNE
R. C.: Châlons 31.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 3,75 0/0 1945 de 1.200.000 F représenté par 170 obligations de 1.000 F et 206 obligations de 5.000 F amortissables en 13 ans.

	DATES de remboursement.	CAPITAL obligations à rembourser.	NOMBRE d'obligations de 1.000 F.	NOMBRE d'obligations de 5.000 F.
1	1er juin 1947...	48.000	8	8
2	— 1948...	49.000	9	8
3	— 1949...	51.000	6	9
4	— 1950...	54.000	9	9
5	— 1951...	56.000	6	10
6	— 1952...	58.000	8	10
7	— 1953...	60.000	10	10
8	— 1954...	62.000	7	11
9	— 1955...	64.000	9	11
10	— 1956...	66.000	11	11
11	— 1957...	69.000	9	12
12	— 1958...	72.000	12	12
13	— 1959...	75.000	10	13
14	— 1960...	77.000	12	13
15	— 1961...	80.000	10	14
16	— 1962...	83.000	13	14
17	— 1963...	86.000	11	15
18	— 1964...	90.000	10	16
		1.200.000	170	206

Société coopérative châlonnaise de consommation

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL:
45, RUE JEAN-JAURÈS, CHALONS-SUR-MARNE
R. C.: Châlons 31.

Emprunt de 1.200.000 *F.* 3,75 0/0 1945.

Obligations sorties au tirage au sort du 25 février 1947, remboursables à partir du 1er juin 1947.

Obligations à 1.000 F.

23 28 47 52 64 65 98 **167**

Obligations à 5.000 F.

286 304 305 310 312 315 341 376

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
40 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON
R. C.: Lyon B-9932.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.100 obligations 4 0/0 1941, dont le deuxième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1947.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1941 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées à la date du 12 mai 1947.

50 à 60 — 2.372 et 373 — 2.377 et 378 — 2.380 — 2.961 et 962 — 3.727 à 740 — 4.901 à 918 — 4.920 et 921 — 4.924 à 928 — 4.930 à 940 — 7.341 à 343 — 7.360 — 9.701 à 720 — 10.401 à 406 — 10.408 et 409 — 10.420 — 10.542 à 546 — 10.549 et 560 — 10.781 et 782 — 10.784 à 800 — 11.441 à 446 — 11.454 à 460 — 11.521 à 540 — 11.681 — 11.694 à 696 — 11.698 à 700 — 11.861 à 865 — 11.876 à 880 — 16.628 à 632 — 18.901 à 909 — 18.942 à 920 — 19.721 à 724 — 19.729 — 19.737 et 738 — 24.601 — 24.605 à 607 — 24.610 et 611 — 28.182 à 186 — 30.245 à 256 — 30.808 et 809 — 30.814 à 817 — 30.961 à 967 — 30.969 — 31.004 — 31.007 à 011 — 31.641 — 31.647 à 650 — 31.654 — 31.657 et 658 — 31.660 — 32.741 à 751 — 32.753 à 760 — 35.341 à 350 — 35.352 — 35.356 à 359 — 35.661 —35.664 à 666 — 35.673 à 679 — 36.221 à 227 — 36.229 à 240 — 37.301 — 37.303 à 315 — 38.440 — 39.461 à 467 — 39.469 et 470 — 41.544 et 545 — 41.556 à 558 — 41.723 à 725 — 41.861 à 868 — 41.875 — 41.877 à 879 — 43.341 à 356 — 44.814 à 819 — 45.042 à 050 — 45.053 et 054 — 45.056 à 058 — 45.060 — 45.208 à 211 — 45.213 et 214 — 45.217 à 220 — 45.502 à 509 — 47.701 à 704 — 47.718 à 720 — 49.001 à 008 — 49.501 à 509 — 55.641 à 646 — 55.648 à 660 — 59.898 à 900.

Société Saint-Raphaël

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.963.000 F
SIÈGE SOCIAL: 8, RUE DU PARC-ROYAL, PARIS (3e)
Registre commerce Seine: n° 89038.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 360 obligations 3 3/4 0/0 1945, dont le deuxième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1947.

Liste de rappel des obligations 3 3/4 0/0 1945, sorties au tirage de juillet 1946 et non encore remboursées à la date du 23 avril 1947.

2.338 à 340 — 2.524 à 530 — 2.661 à 670 — 3.681 — 3.684 à 690 — 3.891 à 897 — 4.121 à 123 — 4.126 et 127 — 4.130 — 4.501 — 5.181 à 183 — 5.501 à 510 — 5.751 à 760 — 5.861 à 870 — 5.921 à 930 — 6.691 à 700 — 7.131 à 140 — 7.251 à 260 — 7.272 à 280 — 7.731 à 740 — 8.111 à 120 — 8.431 à 440 — 9.401 à 410 — 9.501 à 510 — 9.531 à 540 — 9.561 à 570 — 9.701 à 710.

Société anonyme de l'Hôtel Continen'al à Nice

CAPITAL: 2 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE ROSSINI, NICE
R. C.: Nice 28786.

Obligations 7 0/0 1930.

Liste des obligations sorties au tirage du 24 mai 1947 (8e tirage) remboursées à 1.000 F.

871 1.131 1.164 1.390 2.252

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

229 589 2.273

Société française Gardy

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
32 ET 34, RUE CHARDON-LAGACHE, PARIS (16e)
R. C.: Seine n° 317643 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 2 obligations 4 0/0 1945.

En conséquence le tirage au sort a porté sur 98 obligations dont les numéros suivent.

Liste numérique des 98 obligations 4 0/0 1945, sorties au premier tirage (2e amortissement), effectué le 28 mai 1947.

281 à 290 — 1.161 à 1.170 — 1.681 à 1.690 — 1.701 à 1.703 — 1.841 à 1.850 — 2.761 à 2.770 — 3.641 à 3.643 — 3.649 à 3.650 — 3.751 à 3.760 — 3.781 à 3.790 — 3.791 à 3.800 — 3.881 à 3.890.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er juillet 1947.

L'amortissement précédent a été réalisé par voie de rachats en Bourse.

Etablissements DELATTRE et FROUARD réunis

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 80 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 84326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 130 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le troisième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1947.

Liste de rappel des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties aux tirages antérieurs et non remboursées à la date du 24 mai 1947.

2.341 2.342 2.731 2.732 2.733 2.734 2.842 2.844 2.845 2.846 2.847 2.848 2.849 2.850 2.861 2.862 2.863 2.864 2.865 2.866 2.867 2.868 2.869 2.870 5.353 5.354 5.591 5.592 5.593 5.594 5.595 5.596 5.597 5.598 5.599 5.600 6.551 6.552 6.585 6.586 6.587 6.588 6.589 6.658 6.659 6.660 6.877

SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE SAINT-GABRIEL, CAEN
R.C.: Caen n° 760.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1942 sorties au tirage du 21 mars 1947 remboursables le 1er juillet 1947 à 2.000 F, coupon n° 11 attaché.

76 à 80 — 146 à 150 — 396 à 400 — 446 à 450 — 561 à 565 — 726 à 730 — 736 à 740 — 856 à 860 — 891 à 895 — 901 à 905 — 916 à 920 — 986 à 990 — 1.141 à 1.145 — 1.266 à 1.270 — 1.441 à 1.445.

Obligations sorties aux tirages antérieurs au 21 mars 1947 et non présentées au remboursement à cette date.

Obligations 6 0/0 1919.

956 (coupon 40 attaché).
966 (sans coupon).

Obligations 6 0/0 1920.

1.584 (coupon 37 attaché).
1.911 (sans coupon).

Obligations 7 0/0 1923.

2.464 2.779 2.782 2.844 3.874 3.991 3.994 3.995 3.996 (coupon 39 attaché).

Obligations 4 1/2 0/0 1942.

30 266 267 268 269 601 (coupon 5 attaché).
36 37 38 39 40 85 291 292 293 294 295 361 496 497 498 499 500 924 925 1.396 1.397 1.398 1.399 1.400 1.406 1.408 1.409 1.410 (coupon 7 attaché).
60 206 207 208 209 210 281 282 283 284 285 471 472 473 474 475 566 567 568 569 570 1.171 1.172 1.173 1.174 1.175 1.391 1.392 1.393 1.394 1.395 1.436 1.437 1.438 1.439 1.440 1.451 1.452 1.453 1.454 1.455 (coupon 9 attaché).

Ces obligations sont remboursables à la Société générale.

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES COURRIÈRES-KUHLMANN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE DE LA BAUME, PARIS

Registre du commerce : Seine 227698 B.

Liste des 1.945 obligations 5 0/0 1930 sorties au tirage du 29 avril 1947.

6	2.194	5.404	8.187	11.039	14.460	17.634	20.052	22.147	24.871	27.541	29.978	32.367
38	2.207	5.437	8.213	11.101	14.484	17.637	20.090	22.152	24.952	27.548	30.003	32.369
49	2.227	5.516	8.244	11.152	14.538	17.639	20.094	22.195	24.967	27.551	30.105	32.375
99	2.272	5.542	8.245	11.245	14.611	17.650	20.100	22.200	25.015	27.572	30.109	32.398
164	2.334	5.548	8.260	11.247	14.634	17.660	20.104	22.210	25.020	27.578	30.110	32.407
211	2.336	5.578	8.285	11.252	14.726	17.663	20.107	22.285	25.077	27.609	30.125	32.412
254	2.349	5.585	8.307	11.240	14.771	17.676	20.157	22.298	25.159	27.624	30.178	32.413
269	2.383	5.606	8.345	11.318	14.832	17.755	20.159	22.341	25.188	27.727	30.221	32.417
362	2.385	5.708	8.369	11.345	14.836	17.770	20.164	22.356	25.216	27.739	30.271	32.428
388	2.447	5.818	8.376	11.359	14.857	17.787	20.232	22.360	25.222	27.747	30.286	32.463
395	2.500	5.959	8.383	11.600	14.845	17.824	20.218	22.378	25.252	27.775	30.317	32.470
414	2.501	6.123	8.492	11.617	14.930	17.825	20.275	22.411	25.315	27.795	30.349	32.483
565	2.598	6.257	8.507	11.743	14.931	17.844	20.293	22.498	25.315	27.800	30.525	32.527
576	2.692	6.267	8.536	11.748	15.010	17.862	20.310	22.500	25.366	27.885	30.532	32.529
596	2.727	6.357	8.597	11.763	15.074	17.876	20.312	22.524	25.440	28.005	30.551	32.531
609	2.752	6.366	8.606	11.767	15.139	17.901	20.326	22.588	25.525	28.010	30.577	32.540
616	2.768	6.367	8.615	11.808	15.206	17.983	20.328	22.630	25.527	28.055	30.605	32.547
632	2.773	6.398	8.703	11.852	15.216	18.014	20.434	22.666	25.537	28.189	30.612	32.548
666	2.781	6.428	8.716	11.861	15.258	18.062	20.437	22.729	25.542	28.194	30.680	32.549
674	2.883	6.440	8.828	11.873	15.269	18.072	20.442	22.759	25.556	28.234	30.718	32.557
706	2.902	6.451	8.832	11.930	15.270	18.082	20.474	22.816	25.715	28.248	30.752	32.562
720	2.962	6.470	8.854	11.948	15.300	18.117	20.491	22.914	25.721	28.286	30.753	32.607
745	2.998	6.472	8.866	12.030	15.305	18.133	20.527	22.945	25.742	28.329	30.758	32.615
747	3.007	6.482	8.869	12.070	15.308	18.147	20.541	22.997	25.744	28.331	30.759	32.663
765	3.013	6.485	8.912	12.099	15.340	18.156	20.563	23.020	27.751	28.333	30.765	32.633
786	3.085	6.500	8.918	12.111	15.331	18.174	20.614	23.073	25.815	28.335	30.774	32.634
798	3.087	6.509	9.002	12.151	15.338	18.183	20.651	23.075	25.824	28.308	30.784	32.704
799	3.270	6.542	9.084	12.198	15.397	18.193	20.671	23.080	25.894	28.428	30.791	32.709
818	3.374	6.556	9.093	12.202	15.412	18.238	20.673	23.118	25.908	28.444	30.802	32.756
885	3.402	6.568	9.130	12.288	15.421	18.300	20.682	23.187	25.956	28.454	30.823	32.761
904	3.418	6.584	9.173	12.289	15.471	18.361	20.705	23.206	25.957	28.558	30.833	32.884
913	3.466	6.609	9.213	12.455	15.499	18.403	20.759	23.224	25.965	28.572	30.835	32.887
918	3.537	6.615	9.267	12.476	15.529	18.421	20.773	23.234	26.004	28.584	30.879	32.971
925	3.574	6.625	9.300	12.507	15.557	18.425	20.809	23.320	26.028	28.607	30.915	33.054
956	3.588	6.646	9.354	12.515	15.563	18.440	20.869	23.345	26.062	28.706	30.927	33.063
973	3.616	6.664	9.460	12.534	15.579	18.469	20.879	23.367	26.065	28.723	30.980	33.083
998	3.624	6.729	9.490	12.543	15.603	18.516	20.913	23.370	26.071	28.741	31.021	33.107
1.007	3.646	6.769	9.499	12.583	15.607	18.523	21.002	23.386	26.083	28.753	31.052	33.139
1.010	3.674	6.787	9.556	12.657	15.642	18.541	21.019	23.397	26.100	28.757	31.125	33.219
1.011	3.729	6.792	9.597	12.677	15.741	18.594	21.089	23.410	26.136	28.789	31.140	33.232
1.031	3.753	6.808	9.611	12.689	15.733	18.601	21.092	23.424	26.147	28.834	31.142	33.242
1.039	3.763	6.834	9.630	12.711	15.758	18.631	21.094	23.426	26.179	28.849	31.149	33.250
1.060	3.770	6.848	9.645	12.754	15.893	18.657	21.098	23.429	26.248	28.867	31.177	33.280
1.098	3.788	6.876	9.663	12.787	15.895	18.765	21.138	23.447	26.254	28.886	31.209	33.286
1.149	3.796	6.882	9.727	12.806	15.902	18.773	21.150	23.452	26.269	28.889	31.222	33.305
1.164	3.880	7.018	9.749	13.020	16.018	18.783	21.177	23.498	26.373	28.897	31.252	33.319
1.191	3.904	7.079	9.811	13.030	16.078	18.788	21.187	23.560	26.403	28.938	31.293	33.320
1.199	4.005	7.188	9.813	13.090	16.126	18.828	21.192	23.605	26.414	28.942	31.295	33.328
1.212	4.083	7.209	9.829	13.093	16.132	18.901	21.235	23.619	26.465	28.952	31.300	33.330
1.213	4.106	7.229	9.860	13.148	16.160	18.905	21.243	23.628	26.505	28.961	31.302	33.402
1.215	4.107	7.293	9.880	13.163	16.199	18.936	21.272	23.707	26.607	29.080	31.314	33.435
1.250	4.124	7.300	10.038	13.183	16.229	18.949	21.310	23.788	26.670	29.035	31.319	33.490
1.283	4.224	7.309	10.039	13.188	16.265	18.960	21.336	23.883	26.671	29.101	31.377	33.545
1.294	4.226	7.317	10.069	13.235	16.290	18.974	21.391	23.890	26.694	29.106	31.386	33.624
1.324	4.228	7.327	10.145	13.291	16.305	18.995	21.460	23.897	26.705	29.167	31.403	33.630
1.326	4.245	7.337	10.274	13.297	16.393	19.085	21.471	23.930	26.739	29.192	31.406	33.645
1.341	4.249	7.339	10.284	13.308	16.394	19.098	21.532	23.961	26.765	29.344	31.492	33.649
1.351	4.333	7.412	10.305	13.315	16.565	19.099	21.545	23.967	26.785	29.361	31.528	33.693
1.374	4.339	7.451	10.315	13.317	16.659	19.135	21.604	24.011	26.818	29.400	31.573	33.705
1.385	4.347	7.453	10.326	13.367	16.695	19.195	21.614	24.027	26.834	29.461	31.589	33.775
1.509	4.418	7.473	10.399	13.486	16.775	19.258	21.620	24.056	26.910	29.496	31.639	33.787
1.522	4.501	7.489	10.498	13.576	16.816	19.260	21.629	24.085	26.915	29.517	31.669	33.791
1.524	4.562	7.509	10.520	13.582	16.901	19.271	21.646	24.108	26.923	29.530	31.715	33.811
1.582	4.513	7.534	10.536	13.614	16.936	19.277	21.647	24.109	26.938	29.531	31.771	33.882
1.620	4.519	7.541	10.537	13.650	17.005	19.278	21.649	24.153	27.006	29.564	31.809	33.906
1.650	4.567	7.593	10.545	13.661	17.038	19.284	21.729	24.165	27.011	29.569	31.831	33.921
1.705	4.599	7.623	10.618	13.716	17.042	19.363	21.760	24.183	27.017	29.571	31.834	33.959
1.726	4.627	7.639	10.661	13.864	17.051	19.373	21.767	24.199	27.081	29.573	31.843	33.966
1.759	4.634	7.669	10.689	13.897	17.213	19.403	21.768	24.212	27.131	29.630	31.921	33.993
1.777	4.649	7.685	10.699	13.911	17.214	19.425	21.793	24.229	27.163	29.631	31.974	34.018
1.811	4.695	7.797	10.701	13.989	17.258	19.522	21.796	24.262	27.185	29.640	31.989	34.119
1.816	4.746	7.826	10.723	14.047	17.280	19.576	21.816	24.293	27.192	29.673	31.997	34.136
1.832	4.750	7.889	10.764	14.058	17.310	19.578	21.826	24.356	27.214	29.712	32.039	34.213
1.849	4.757	7.920	10.784	14.067	17.338	19.621	21.898	24.394	27.226	29.771	32.124	34.227
1.911	4.819	7.958	10.788	14.125	17.384	19.788	21.910	24.413	27.230	29.865	32.155	34.229
1.929	4.867	7.997	10.789	14.133	17.410	19.797	21.915	24.453	27.235	29.890	32.164	34.271
1.930	4.903	7.908	10.821	14.160	17.411	19.820	21.937	24.458	27.298	29.906	32.173	34.282
1.945	4.943	8.031	10.826	14.264	17.429	19.824	21.957	24.491	27.324	29.907	32.199	34.319
1.955	5.016	8.046	10.829	14.284	17.480	18.889	21.975	24.585	27.342	29.910	32.213	34.334
2.068	5.406	8.054	10.834	14.307	17.487	19.958	22.020	24.671	27.355	29.923	32.229	34.360
2.096	5.439	8.075	10.840	14.316	17.512	19.974	22.098	24.718	27.382	29.947	32.265	34.364
2.126	5.448	8.084	10.845	14.357	17.526	19.996	22.106	24.789	27.432	29.955	32.288	34.391
2.129	5.464	8.137	10.973	14.358	17.586	20.000	22.119	24.833	27.442	29.957	32.318	34.431
2.157	5.219	8.153	10.995	14.366	17.599	20.004	22.120	24.846	27.456	29.970	32.332	34.515
2.167	5.357	8.156	11.016	14.380	17.632	20.008	22.140				32.366	34.524
2.173	5.379	8.160	11.026	14.395								34.649

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

34.650	36.696	38.643	40.600	42.992	44.885	46.903	49.067	50.660	52.344	54.333	56.196	57.988
34.696	36.705	38.656	40.606	43.008	44.886	46.943	49.094	50.673	52.362	54.355	56.276	58.002
34.706	36.799	38.664	40.653	43.022	44.907	46.947	49.104	50.707	52.441	54.363	56.278	58.007
34.731	36.840	38.698	40.661	43.048	44.929	46.978	49.136	50.719	52.497	54.417	56.294	58.046
34.734	36.860	38.704	40.725	43.069	44.964	46.999	49.147	50.722	52.546	54.418	56.306	58.052
34.765	36.889	38.705	40.743	43.079	45.029	47.055	49.156	50.725	52.718	54.425	56.313	58.078
34.834	36.917	38.754	40.776	43.097	45.073	47.068	49.206	50.747	52.743	54.441	56.328	58.117
34.837	36.968	38.827	40.826	43.144	45.234	47.159	49.394	50.756	52.767	54.494	56.462	58.286
34.879	36.994	38.874	40.914	43.147	45.240	47.178	49.398	50.759	52.790	54.504	56.468	58.301
34.894	37.009	38.882	40.993	43.158	45.339	47.209	49.404	50.776	52.869	54.561	56.482	58.502
34.921	37.098	38.886	40.998	43.180	45.363	47.279	49.416	50.785	52.875	54.583	56.505	58.325
34.969	37.197	38.964	41.048	43.193	45.470	47.371	49.444	50.849	52.676	54.609	56.521	58.336
34.984	37.214	38.986	41.064	43.196	45.516	47.377	49.445	50.855	52.902	54.622	56.530	58.337
35.033	37.224	39.083	41.077	43.201	45.517	47.384	49.481	50.857	52.922	54.628	56.539	58.359
35.096	37.264	39.112	41.083	43.202	45.534	47.399	49.501	50.862	53.022	54.731	56.554	58.396
35.099	37.311	39.129	41.106	43.208	45.547	47.413	49.554	50.885	53.027	54.742	56.573	58.418
35.104	37.333	39.149	41.134	43.296	45.688	47.574	49.557	50.889	53.029	54.811	56.624	58.428
35.105	37.412	39.203	41.281	43.305	45.699	47.605	49.561	50.904	53.069	54.829	56.673	58.443
35.132	37.415	39.221	41.285	43.321	45.706	47.606	49.585	50.926	53.095	54.841	56.714	58.476
35.148	37.418	39.318	41.305	43.384	45.714	47.639	49.621	50.994	53.097	54.966	56.775	58.509
35.158	37.436	39.321	41.403	43.489	45.725	47.646	49.635	51.125	53.113	54.978	56.811	58.599
35.170	37.442	39.328	41.416	43.528	45.759	47.678	49.665	51.151	53.153	54.987	56.879	58.629
35.181	37.495	39.364	41.461	43.530	45.787	47.684	49.733	51.226	53.160	55.022	56.905	58.647
35.186	37.512	39.437	41.722	43.546	45.805	47.708	49.738	51.235	53.168	55.073	56.921	58.659
35.234	37.560	39.438	41.740	43.556	45.806	47.713	49.746	51.246	53.174	55.139	56.945	58.740
35.244	37.565	39.444	41.883	43.586	45.836	47.719	49.789	51.251	53.177	55.145	57.005	58.745
35.305	37.572	39.465	41.895	43.595	45.863	47.723	49.801	51.256	53.222	55.164	57.048	58.794
35.342	37.577	39.485	41.919	43.602	45.881	47.744	49.827	51.275	53.228	55.293	57.052	58.855
35.416	37.638	39.510	41.950	43.668	45.909	47.937	49.828	51.285	53.256	55.323	57.101	58.863
35.434	37.660	39.638	41.982	43.707	45.949	47.954	49.838	51.296	53.273	55.325	57.107	58.864
35.436	37.677	39.736	42.001	43.747	45.963	47.966	49.845	51.330	53.326	55.374	57.124	58.865
35.463	37.690	39.740	42.002	43.759	45.982	48.011	49.913	51.401	53.327	55.376	57.128	58.913
35.469	37.711	39.759	42.004	43.803	46.009	48.046	49.919	51.424	53.328	55.425	57.147	58.963
35.487	37.770	39.778	42.025	43.808	46.085	48.058	49.925	51.444	53.346	55.451	57.161	58.966
35.520	37.780	39.785	42.048	43.828	46.125	48.064	49.950	51.493	53.368	55.475	57.206	58.981
35.535	37.805	39.808	42.058	43.855	46.127	48.079	49.957	51.515	53.386	55.488	57.215	59.014
35.581	37.814	39.814	42.070	43.940	46.165	48.085	49.961	51.519	53.390	55.496	57.243	59.052
35.626	37.923	39.825	42.092	43.941	46.177	48.107	50.000	51.566	53.424	55.497	57.289	59.140
35.716	37.935	39.845	42.121	43.943	46.230	48.221	50.019	51.601	53.429	55.511	57.305	59.232
35.758	37.944	39.874	42.136	44.003	46.235	48.239	50.070	51.665	53.488	55.546	57.314	59.369
35.792	37.968	39.876	42.224	44.014	46.247	48.242	50.071	51.697	53.511	55.582	57.338	59.372
35.889	37.978	39.880	42.246	44.035	46.249	48.359	50.073	51.698	53.584	55.609	57.347	59.384
35.907	37.996	39.830	42.342	44.052	46.252	48.388	50.121	51.804	53.602	55.617	57.363	59.392
35.953	38.026	39.988	42.345	44.075	46.324	48.398	50.152	51.809	53.658	55.625	57.398	59.425
35.965	38.034	39.997	42.397	44.139	46.327	48.401	50.223	51.812	53.699	55.626	57.403	59.437
36.013	38.036	40.002	42.415	44.147	46.348	48.420	50.243	51.819	53.728	55.629	57.422	59.454
36.051	38.076	40.039	42.506	44.150	46.381	48.429	50.258	51.863	53.741	55.655	57.460	59.481
36.121	38.078	40.093	42.513	44.155	46.459	48.466	50.265	51.876	53.743	55.666	57.481	59.498
36.168	38.085	40.127	42.562	44.204	46.486	48.512	50.270	51.883	53.835	55.706	57.528	59.528
36.195	38.113	40.150	42.590	44.216	46.488	48.519	50.279	51.910	53.852	55.744	57.578	59.554
36.207	38.183	40.160	42.619	44.253	46.589	48.626	50.283	51.931	53.899	55.814	57.580	59.558
36.235	38.223	40.181	42.620	44.319	46.615	48.629	50.326	51.942	53.932	55.877	57.630	59.592
36.306	38.229	40.182	42.652	44.321	46.628	48.636	50.358	51.944	53.971	55.895	57.664	59.616
36.330	38.272	40.204	42.683	44.354	46.674	48.768	50.403	51.990	54.036	55.964	57.667	59.618
36.333	38.346	40.416	42.709	44.367	46.689	48.792	50.405	52.110	54.092	55.965	57.701	59.656
36.358	38.355	40.423	42.732	44.408	46.706	48.809	50.406	52.164	54.099	55.976	57.706	59.675
36.359	38.434	40.437	42.733	44.431	46.750	48.821	50.418	52.171	54.108	55.982	57.717	59.679
36.397	38.474	40.440	42.828	44.473	46.787	48.873	50.455	52.204	54.115	56.037	57.718	59.816
36.433	38.476	40.465	42.842	44.479	46.818	48.917	50.468	52.246	54.117	56.040	57.726	59.882
36.465	38.501	40.473	42.860	44.543	46.840	48.974	50.491	52.251	54.124	56.052	57.729	59.911
36.474	38.615	40.476	42.938	44.592	46.845	49.028	50.492	52.252	54.138	56.058	57.830	59.915
36.497	38.616	40.486	42.954	44.616	46.864	49.038	50.505	52.254	54.170	56.073	57.923	59.923
36.631	38.633	40.541	42.955	44.670	46.876	49.060	50.556	52.256	54.233	56.113	57.924	59.931
36.650	38.636	40.561	42.957	44.876	46.887	49.065	50.592	52.284	54.258	56.117	57.933	59.931
								52.326	54.275	56.176	57.973	59.941

Ces obligations seront remboursables, coupon 1er décembre 1947 attaché, à partir du 1er juin 1947, à raison de 1.000 F pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
58	1946	642	1946	954	1946	1.237	1946	1.694	1945	2.196	1945
134	»	702	»	980	»	1.274	»	1.697	1944	2.197	1943
145	1945	820	»	1.002	»	1.415	1944	1.701	1945	2.202	1946
401	»	828	»	1.017	»	1.417	1946	1.975	»	2.205	»
419	1946	832	»	1.046	»	1.464	1945	1.980	1946	2.213	»
442	»	868	»	1.049	»	1.501	»	2.120	»	2.217	1945
529	»	881	1944	1.062	»	1.528	1946	2.122	1944	2.224	1946
530	1945	882	1946	1.083	»	1.530	»	2.143	1946	2.229	»
585	1946	891	»	1.184	»	1.551	1945	2.145	1944	2.313	1945
594	»	897	»	1.221	1945	1.680	»	2.189	1941	2.319	»
637	1945	951	»	1.228	1944	1.693	1943	2.191	1944	2.320	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
2.340	1946	5.193	1946	7.825	1945	9.554	1945	11.955	1946	14.436	1945
2.347	»	5.196	1945	7.832	1946	9.560	1943	11.973	»	14.443	1946
2.354	»	5.225	1946	7.836	1945	9.573	1946	11.987	»	14.448	1945
2.357	»	5.247	1945	7.837	1946	9.594	1945	12.025	»	14.451	»
2.389	1943	5.289	1946	7.849	1945	9.600	1946	12.037	»	14.452	»
2.421	1946	5.291	1945	7.862	1945	9.621	1945	12.061	»	14.453	1946
2.422	1945	5.296	1946	7.877	»	9.638	1946	12.067	»	14.455	»
2.423	»	5.408	»	7.892	1945	9.641	»	12.185	»	14.482	1944
2.424	1946	5.457	»	7.912	»	9.648	1945	12.239	1945	14.583	1945
2.430	1945	5.460	1944	7.925	1946	9.667	»	12.240	1944	14.609	1944
2.452	1946	5.461	»	7.930	»	9.704	»	12.247	1945	14.632	1946
2.541	»	5.470	1943	7.931	»	9.705	1944	12.274	»	14.671	»
2.711	1945	5.574	1944	7.943	1943	9.706	1946	12.321	1946	14.704	»
2.753	1946	5.636	1946	7.970	1944	9.722	»	12.370	»	14.754	»
2.808	»	5.637	1945	7.980	1945	9.746	»	12.371	»	14.761	»
2.811	»	5.641	1946	8.003	1943	9.755	1945	12.372	1942	14.762	»
2.869	1945	5.666	»	8.008	1945	9.882	1946	12.379	1945	14.780	1945
2.871	1946	5.723	»	8.018	»	9.914	1945	12.384	1943	14.785	1946
2.872	»	5.790	»	8.048	»	9.922	1946	12.385	1944	14.790	1944
2.910	1942	5.808	»	8.066	1946	9.980	1945	12.388	1945	14.791	1942
2.920	1946	5.820	1945	8.079	»	9.996	1946	12.390	1943	14.796	1944
2.957	»	5.825	1946	8.092	»	10.060	1944	12.439	1945	14.802	1943
3.121	»	5.828	1944	8.108	1944	10.003	1945	12.452	»	14.804	1944
3.271	»	5.841	1946	8.112	1946	10.045	»	12.465	1946	14.827	1946
3.379	»	5.862	»	8.114	1945	10.054	1946	12.506	1945	14.833	»
3.481	1945	5.901	1946	8.167	»	10.139	»	12.511	1946	14.838	1945
3.482	1945	5.902	»	8.176	1946	10.155	»	12.529	1945	14.894	»
3.484	»	5.907	1945	8.177	»	10.191	»	12.586	1944	14.895	»
3.489	»	5.916	»	8.190	1946	10.202	»	12.604	1946	14.897	1946
3.512	1946	5.960	»	8.204	»	10.231	1944	12.758	»	14.912	»
3.534	1945	6.014	1946	8.207	1944	10.251	1945	12.802	1945	14.913	»
3.551	1946	6.087	»	8.208	»	10.313	1946	12.809	»	15.023	1942
3.575	»	6.121	1945	8.209	»	10.324	»	12.843	1943	15.024	1946
3.583	»	6.217	1946	8.221	1942	10.400	1944	12.863	1945	15.042	1945
3.600	»	6.220	»	8.222	1946	10.432	1945	12.875	1945	15.047	»
3.678	1945	6.243	1944	8.337	1945	10.434	1942	12.896	1946	15.065	1946
3.680	»	6.421	1945	8.338	»	10.439	1946	12.898	1945	15.134	»
3.700	»	6.424	1946	8.243	1946	10.493	»	12.909	1946	15.189	1946
3.854	1946	6.426	1945	8.362	1944	10.500	»	12.931	1943	15.195	1945
3.901	»	6.446	1946	8.403	1943	10.575	1945	12.946	1946	15.196	1946
3.918	»	6.480	»	8.425	1945	10.576	»	12.975	1945	15.203	»
3.921	»	6.519	1945	8.515	»	10.580	1946	12.978	1946	15.205	1945
3.949	1945	6.548	1946	8.519	»	10.601	»	12.979	1945	15.222	1946
3.952	1944	6.555	1945	8.531	1946	10.626	»	12.991	1946	15.223	1944
4.006	1946	6.562	»	8.535	1941	10.630	1945	13.000	»	15.225	1946
4.020	»	6.573	1946	8.543	1943	10.640	1946	13.004	»	15.237	»
4.031	»	6.581	1944	8.568	1946	10.655	1944	13.041	1945	15.245	»
4.053	»	6.605	1945	8.612	1945	10.669	1945	13.129	1946	15.268	»
4.056	»	6.606	1946	8.608	1944	10.675	1946	13.131	1945	15.273	»
4.133	»	6.614	»	8.618	1946	10.678	1945	13.133	1946	15.330	1945
4.137	»	6.617	»	8.621	1945	10.702	»	13.141	»	15.393	1946
4.153	»	6.633	1945	8.643	1946	10.707	»	13.154	»	15.439	1945
4.169	»	6.649	1946	8.691	1944	10.718	»	13.179	1944	15.532	»
4.180	»	6.645	1945	8.706	1946	10.720	»	13.189	1946	15.553	1946
4.182	1945	6.657	1946	8.709	1944	10.760	»	13.208	1943	15.556	»
4.195	»	6.663	»	8.714	»	10.766	»	13.223	1945	15.608	1945
4.219	1946	6.788	1945	8.722	1946	10.783	1946	13.255	»	15.618	»
4.243	»	6.828	1946	8.744	»	10.798	»	13.311	1944	15.621	1946
4.304	1944	6.845	»	8.745	»	10.833	»	13.314	»	15.656	»
4.310	1946	6.867	1942	8.779	»	10.859	»	13.321	1946	15.689	1945
4.374	»	6.868	1946	8.840	»	10.867	»	13.322	1945	15.691	»
4.381	1944	6.887	»	8.848	»	10.979	»	13.336	1946	15.743	»
4.385	»	7.176	1945	8.863	»	10.992	1945	13.346	1945	15.744	»
4.387	1943	7.192	1946	8.864	»	10.993	1944	13.430	»	15.760	»
4.394	1946	7.221	»	8.881	»	10.999	»	13.433	1946	15.763	»
4.397	»	7.226	1944	8.886	1944	11.047	1946	13.502	1945	15.790	»
4.421	»	7.266	1945	8.980	1946	11.073	»	13.605	1946	15.834	»
4.495	1944	7.287	1946	8.983	»	11.089	1945	13.664	1945	15.840	»
4.516	»	7.299	1944	8.986	1945	11.120	»	13.793	»	15.862	»
4.532	1945	7.338	1946	8.993	1946	11.169	»	13.799	1946	15.889	1946
4.564	1946	7.397	»	9.005	1945	11.173	1946	13.833	»	15.940	1945
4.565	»	7.417	1944	9.031	1946	11.230	1944	13.836	»	15.962	1946
4.566	1946	7.420	1946	9.055	»	11.248	1945	13.868	»	16.016	»
4.618	»	7.436	1946	9.058	1945	11.258	»	13.922	»	16.026	»
4.621	»	7.480	1945	9.077	1946	11.307	»	13.935	»	16.030	1944
4.623	»	7.505	1946	9.083	1945	11.317	»	13.947	1945	16.034	»
4.625	1944	7.510	1944	9.114	1945	11.323	1946	13.975	1946	16.040	1945
4.633	»	7.512	1945	9.119	»	11.601	»	14.085	1945	16.104	1946
4.682	1946	7.592	1946	9.127	1946	11.626	»	14.130	1944	16.117	1945
4.701	1945	7.627	»	9.208	»	11.641	1944	14.161	1945	16.131	»
4.825	»	7.632	»	9.215	1945	11.653	1946	14.194	1944	16.155	»
4.866	1946	7.641	1944	9.257	1946	11.704	»	14.215	1946	16.175	1946
4.874	»	7.642	1945	9.432	»	11.745	»	14.221	1946	16.184	»
4.876	1945	7.655	1946	9.436	»	11.754	1945	14.283	1945	16.186	1945
4.924	1946	7.657	1944	9.456	»	11.764	»	14.300	»	16.195	1946
4.939	»	7.676	1946	9.461	»	11.766	»	14.310	1944	16.220	1946
4.959	1945	7.677	»	9.462	»	11.784	1946	14.342	1945	16.252	1945
5.001	1946	7.723	1945	9.466	1945	11.789	»	14.343	»	16.274	»
5.034	»	7.739	1944	9.496	1946	11.857	»	14.352	1946	16.292	1944
5.052	»	7.741	1946	9.524	»	11.875	»	14.373	1945	16.317	1946
5.055	1943	7.756	1945	9.532	1942	11.880	1945	14.374	»	16.402	»
5.056	1944	7.812	»	9.536	1946	11.911	1946	14.397	»	16.409	»
5.059	1943	7.822	1946	9.546	1945	11.944	»	14.434	1946	16.432	»

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
16.450	1946
16.475	»
16.521	»
16.525	»
16.564	1945
16.567	1943
16.568	1942
16.569	1946
16.609	»
16.618	»
16.757	»
16.770	»
16.772	1945
16.782	1944
16.817	1946
16.822	»
16.851	1942
16.853	1943
16.858	1945
16.867	1946
16.870	1944
16.878	1945
16.893	1946
16.920	1944
16.930	»
16.970	1946
16.976	»
16.979	1945
16.993	1946
17.060	»
17.164	1945
17.169	1946
17.174	1945
17.179	1946
17.204	»
17.301	»
17.428	»
17.450	»
17.563	»
17.577	»
17.584	1945
17.585	1944
17.606	1942
17.657	1945
17.658	1946
17.693	»
17.710	»
17.734	1945
17.739	1946
17.761	1944
17.768	1946
17.772	»
17.778	1945
17.779	»
17.798	1946
17.808	»
17.816	1945
17.835	1946
17.842	1945
17.846	1946
17.893	»
17.898	1945
17.908	»
17.941	1944
17.945	1946
17.947	»
17.963	»
17.966	1945
17.968	1946
17.977	»
18.025	1945
18.076	1946
18.084	1945
18.085	»
18.093	1946
18.096	»
18.124	1945
18.144	1946
18.176	1944
18.213	1946
18.231	»
18.235	»
18.273	1945
18.275	1946
18.280	»
18.292	»
18.298	1945
18.372	1946
18.378	»
18.383	1946
18.385	»
18.396	1945
18.399	1946
18.407	1946
18.422	»
18.463	»
18.465	»
18.494	»
18.503	1945
18.504	1946
18.507	1945
18.508	»
18.530	»
18.576	1946
18.654	»
18.691	»
18.717	»
18.739	1945
18.758	1946
18.763	»
18.766	»
18.796	»
18.835	»
18.853	1945
18.856	1946
18.931	1945
18.935	1946
18.939	»
18.948	»
18.962	»
19.046	»
19.057	1945
19.062	»
19.070	»
19.093	1944
19.097	»
19.119	1946
19.127	»
19.146	»
19.158	»
19.169	1944
19.194	1946
19.236	»
19.264	1944
19.319	1945
19.390	1943
19.402	1946
19.415	1946
19.422	1945
19.430	»
19.438	1946
19.483	1945
19.486	»
19.497	1946
19.502	1945
19.504	»
19.514	»
19.516	»
19.526	»
19.529	»
19.556	1946
19.563	1945
19.622	1944
19.630	1946
19.647	»
19.659	1945
19.674	»
19.680	1946
19.682	1945
19.733	1946
19.817	»
19.836	1945
19.842	»
19.861	»
19.878	»
19.879	1944
19.880	1943
19.882	»
19.956	1946
19.975	»
20.003	1945
20.011	»
20.035	1942
20.039	1946
20.066	1945
20.074	»
20.075	1946
20.077	»
20.092	»
20.102	»
20.127	1945
20.151	»
20.156	»
20.171	»
20.178	1945
20.187	
20.205	1946
20.260	»
20.267	1945
20.295	1946
20.339	»
20.345	1945
20.413	1944
20.422	1946
20.441	1944
20.451	1946
20.477	»
20.478	»
20.497	1945
20.532	»
20.550	1943
20.553	1945
20.566	1946
20.568	»
20.570	»
20.683	»
20.689	1945
20.701	1946
20.707	»
20.711	1945
20.720	1941
20.732	1946
20.718	1943
20.754	1944
20.758	1945
20.779	1946
20.791	»
20.799	1945
20.880	1946
20.881	»
20.883	1945
20.884	1946
21.010	1945
21.038	1946
21.062	»
21.104	»
21.154	»
21.217	»
21.222	1944
21.260	1946
21.268	1945
21.275	1943
21.277	1946
21.300	1944
21.398	1946
21.437	»
21.456	1945
21.467	1946
21.569	»
21.589	1945
21.593	1944
21.615	1946
21.648	1945
21.732	»
21.754	1946
21.755	»
21.773	»
21.783	»
21.787	1944
21.848	»
21.859	1946
21.885	1945
21.892	1946
21.945	»
21.965	»
21.994	1944
21.997	1943
22.008	1946
22.021	1945
22.041	1944
22.082	1945
22.088	1946
22.125	»
22.166	»
22.169	»
22.201	»
22.203	»
22.279	»
22.350	»
22.375	»
22.382	»
22.418	»
22.474	1945
22.490	1946
22.556	1944
22.557	»
22.564	1946
22.613	1944
22.616	1946
22.617	1944
22.636	1945
22.680	1946
22.687	»
22.694	1945
22.696	1946
22.707	»
22.720	1945
22.734	1946
22.761	»
22.767	1945
22.799	1946
22.802	1944
22.855	1942
22.901	1945
22.903	»
22.910	»
22.953	1946
23.011	1945
23.014	1946
23.057	1944
23.058	1946
23.064	»
23.085	»
23.111	»
23.126	»
23.136	1945
23.194	»
23.209	1946
23.292	»
23.214	»
23.217	»
23.238	»
23.253	1945
23.258	1944
23.270	1945
23.271	»
23.289	1946
23.303	1945
23.305	»
23.322	1946
23.323	1944
23.358	1946
23.382	1945
23.404	1946
23.412	1945
23.416	1946
23.442	»
23.461	1943
23.465	1944
23.469	1944
23.495	1946
23.505	»
23.507	»
23.554	1945
23.575	1946
23.578	1945
23.665	1946
23.671	1945
23.736	»
23.745	»
23.804	»
23.821	1946
23.852	1945
23.853	1946
23.892	1945
23.916	1946
23.932	»
23.954	»
23.983	»
23.984	»
24.021	»
24.037	»
24.063	»
24.067	»
24.073	»
24.090	»
24.110	»
24.130	»
24.155	1945
24.164	1946
24.175	»
24.185	»
24.215	»
24.221	1945
24.248	1946
24.260	»
24.275	1945
24.295	1946
24.306	1945
24.310	1946
24.345	»
24.341	»
24.349	1946
24.371	»
24.383	»
24.414	1945
24.463	1946
24.476	1946
24.555	»
24.556	»
24.575	»
24.657	»
24.672	»
24.673	»
24.700	»
24.726	»
24.740	»
24.757	»
24.759	»
24.767	»
24.790	1945
24.792	1946
24.800	»
24.805	1942
24.807	1943
24.809	»
24.910	1946
24.931	»
24.942	»
24.948	»
24.971	»
24.972	»
24.987	»
25.005	»
25.012	»
25.017	»
25.047	1945
25.074	1946
25.085	»
25.106	1945
25.108	»
25.110	»
25.135	1946
25.150	»
25.458	»
25.160	»
25.179	1944
25.200	1945
25.225	»
25.226	1942
25.228	1945
25.253	1946
25.260	1945
25.275	»
25.280	1946
25.320	1946
25.321	»
25.336	»
25.363	»
25.372	1945
25.381	1946
25.400	»
25.533	1943
25.539	»
25.677	1946
25.698	»
25.699	1945
25.701	1944
25.758	1946
25.765	»
25.768	»
25.774	1945
25.777	1946
25.782	1945
25.787	»
25.807	1943
25.808	1945
25.812	1942
25.832	1946
25.836	»
25.844	»
25.862	»
25.886	»
25.888	»
25.889	»
25.914	»
25.920	1945
25.964	1946
26.021	1945
26.061	1944
26.074	1945
26.076	1946
26.078	1945
26.133	1946
26.167	1944
26.182	1946
26.183	1945
26.193	»
26.194	»
26.215	»
26.233	»
26.238	1944
26.264	1945
26.305	1945
26.310	1946
26.311	1944
26.358	»
26.385	1945
26.399	1944
26.405	1946
26.440	»
26.442	1944
26.480	1945
26.481	1942
26.491	1946
26.506	»
26.517	»
26.536	»
26.540	»
26.552	1945
26.587	1946
26.604	1944
26.627	1946
26.630	»
26.638	»
26.643	1945
26.732	»
26.734	»
26.756	»
26.763	1946
26.766	1945
26.794	»
26.795	1944
26.796	1946
26.798	1944
26.799	1945
26.885	1943
26.926	1944
26.934	»
26.937	»
26.955	1942
26.956	1946
27.012	1943
27.033	1945
27.074	»
27.085	1946
27.181	»
27.228	»
27.233	»
27.239	1945
27.285	1944
27.375	1945
27.385	»
27.454	1946
27.461	»
27.480	»
27.481	»
27.483	»
27.485	1943
27.488	1944
27.607	1946
27.673	»
27.730	»
27.751	»
27.752	»
27.757	»
27.833	»
27.840	1944
27.847	1945
27.848	»
27.855	»
27.865	1946
27.873	1944
27.883	1945
27.886	1946
27.989	»
28.000	1945
28.076	1946
28.078	»
28.155	1945
28.162	1946
28.163	1945
28.185	1946
28.243	»
28.258	»
28.271	»
28.275	1945
28.279	1946
28.282	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
28.295	1946	30.156	1946	31.704	1946	33.789	1945	35.713	1945	37.192	1945
28.334	»	30.158	»	31.711	1944	33.856	1946	35.714	1946	37.501	1946
28.317	»	30.175	1945	31.734	1946	33.860	»	35.722	1944	37.509	»
28.255	»	30.188	1946	31.743	1945	33.897	»	35.725	1946	37.527	»
28.306	1944	30.189	»	31.746	1946	33.919	»	35.730	1944	37.531	»
28.369	»	30.203	»	31.778	1944	33.948	1945	35.745	1945	37.535	1945
28.413	1945	30.265	»	31.828	1946	33.957	»	35.753	1944	37.542	1946
28.417	1946	30.279	»	31.829	1945	34.019	1946	35.757	»	37.635	»
28.431	1945	30.289	»	31.830	1946	34.042	»	35.760	1946	37.645	»
28.476	1946	30.301	1943	31.881	1945	34.062	1944	35.769	»	37.650	»
28.458	1946	30.305	1946	31.885	»	34.110	1946	35.776	»	37.661	»
28.459	1945	30.314	1944	31.887	1946	34.126	1945	35.780	1944	37.708	1945
28.460	1946	30.318	1946	31.905	1945	34.129	1946	35.806	1945	37.725	1946
28.475	»	30.325	1942	31.915	1946	34.130	»	35.831	1946	37.727	1945
28.476	»	30.332	1943	31.954	»	34.137	1942	35.843	1945	37.826	1944
28.480	1945	30.348	1945	31.960	1945	34.152	1945	35.849	1944	37.830	1946
28.483	1946	30.377	1943	31.983	1944	34.175	1946	35.854	1946	37.887	»
28.498	»	30.382	1944	32.063	1946	34.179	»	35.862	1945	37.893	»
28.555	1944	30.388	1946	32.082	1944	34.181	»	35.891	1946	37.896	»
28.566	1945	30.399	»	32.134	1946	34.199	1943	35.941	»	37.898	»
28.606	»	30.423	»	32.156	»	34.200	1945	35.985	1944	37.901	»
28.615	»	30.435	»	32.166	1945	34.201	1944	36.003	1943	37.905	1945
28.684	1944	30.462	1945	32.238	1946	34.204	»	36.006	1945	37.912	1946
28.688	1943	30.467	»	32.249	1944	34.205	1946	36.085	1946	38.002	»
28.693	1942	30.473	1942	32.252	1946	34.287	1942	36.119	»	38.021	»
28.714	1946	30.481	1946	32.289	1945	34.317	1946	36.225	»	38.139	»
28.722	»	30.494	1945	32.291	1946	34.333	1945	36.244	1945	38.143	»
28.738	»	30.503	»	32.295	1945	34.355	»	36.256	»	38.160	1946
28.747	1945	30.527	1944	32.320	1946	34.375	1946	36.261	1946	38.198	»
28.750	1946	30.542	»	32.359	1945	34.386	»	36.272	»	38.199	1945
28.760	1944	30.556	1945	32.380	1946	34.403	»	36.275	»	38.226	1946
28.775	1946	30.565	1946	32.383	»	34.406	1945	36.299	»	38.243	»
28.784	»	30.583	1945	32.385	1945	34.411	»	36.266	»	38.245	»
28.813	»	30.587	1944	32.397	»	34.425	1946	36.387	1945	38.327	»
28.820	1945	30.608	1945	32.430	1946	34.447	1945	36.388	1946	38.310	»
28.880	1946	30.647	1946	32.456	»	34.463	1946	36.460	»	38.318	»
28.882	1944	30.657	»	32.461	1945	34.471	1945	36.409	»	38.351	»
28.883	1943	30.661	»	32.462	1946	34.488	1946	36.422	»	38.413	1944
28.891	1945	30.676	1944	32.466	1944	34.522	»	36.427	»	38.453	1945
29.020	1946	30.677	1943	32.471	1945	34.540	»	36.438	1944	38.532	1946
29.059	»	30.769	1946	32.477	1946	34.584	1944	36.495	1946	38.573	»
29.107	1945	30.780	»	32.501	»	34.595	1945	36.513	»	38.604	1945
29.157	1946	30.786	»	32.565	1944	34.598	1942	36.554	1945	38.629	1946
29.174	1945	30.798	1943	32.604	»	34.655	1945	36.572	»	38.670	1945
29.196	»	30.806	1946	32.609	»	34.657	»	36.577	»	38.713	1946
29.215	1942	30.814	»	32.613	1946	34.659	1946	36.582	1946	38.726	1945
29.260	1946	30.833	1944	32.619	1945	34.824	»	36.583	1945	38.779	»
29.278	»	30.856	1946	32.634	1946	34.828	1944	36.658	1946	38.781	»
29.289	»	30.917	1943	32.644	»	34.861	1946	36.663	»	38.804	1946
29.293	»	30.926	»	32.730	»	34.865	»	36.687	»	38.822	»
29.305	»	30.954	1945	32.732	»	34.878	1944	36.697	»	38.851	»
29.331	1945	30.961	1946	32.733	1943	34.882	1945	36.708	»	38.887	»
29.337	1946	30.962	»	32.734	1944	34.883	»	36.719	»	38.991	»
29.340	1945	31.001	1944	32.737	1945	34.905	1946	36.751	»	38.977	»
29.345	1944	31.077	1946	32.767	1946	34.909	1945	36.794	»	38.998	»
29.352	»	31.094	»	32.769	»	34.964	1946	36.821	»	39.087	»
29.356	1945	31.102	1945	32.771	»	34.997	»	36.843	1945	39.092	1944
29.357	»	31.123	1944	32.772	»	35.030	»	36.858	1946	39.094	1945
29.365	1946	31.138	1945	32.822	»	35.058	1945	36.897	»	39.096	1946
29.369	1941	31.174	1946	32.851	1945	35.059	1946	36.962	»	39.132	1944
29.373	1944	31.182	1945	32.873	»	35.065	1945	36.982	1945	39.180	1946
29.374	1941	31.191	1945	32.892	1946	35.088	»	37.015	1946	39.201	1945
29.386	1945	31.192	1946	32.939	»	35.109	1946	37.045	»	39.205	»
29.390	»	31.204	1945	32.942	1945	35.138	»	37.061	»	39.225	1944
29.462	»	31.208	1942	32.954	1945	35.164	»	37.073	»	39.289	1946
29.529	1946	31.210	1945	32.979	1946	35.184	1945	37.095	»	39.331	»
29.538	1945	31.213	1946	32.992	1944	35.198	1946	37.101	1945	39.344	1944
29.584	1946	31.226	1943	32.995	1946	35.203	»	37.119	1946	39.345	1945
29.632	1945	31.227	1945	33.013	1941	35.214	1946	37.120	»	39.383	1946
29.647	1944	31.243	»	33.052	1946	35.241	»	37.127	»	39.387	»
29.657	1946	31.251	»	33.075	»	35.268	»	37.132	1944	39.407	»
29.665	1945	31.257	1946	33.085	»	35.294	1945	37.134	1945	39.420	»
29.690	1946	31.265	1945	33.113	»	35.309	1946	37.160	1946	39.422	1945
29.719	1945	31.268	»	33.116	»	35.314	»	37.163	1945	39.471	1946
29.844	1946	31.297	1946	33.121	1944	35.282	»	37.194	»	39.479	»
29.880	1945	31.306	1945	33.132	1945	35.288	»	37.198	1944	39.488	1946
29.897	1946	31.311	»	33.179	1946	35.403	1943	37.211	1946	39.507	»
29.919	1945	31.359	»	33.209	1941	35.419	1946	37.221	1945	39.555	1945
29.922	»	31.366	1946	33.228	1946	35.423	1945	37.225	»	39.556	1946
29.972	»	31.384	»	33.248	1943	35.424	1944	37.246	1941	39.565	1945
29.975	»	31.469	»	33.258	1946	35.498	1946	37.310	1946	39.567	»
29.976	»	31.481	1944	33.267	1944	35.515	»	37.322	»	39.586	1946
30.001	»	31.482	1946	33.278	»	35.536	»	37.403	»	39.662	1945
30.002	1944	31.484	»	33.291	1945	35.597	»	37.405	»	39.745	1946
30.005	»	31.487	»	33.323	»	35.622	»	37.407	»	39.806	1945
30.015	1945	31.504	»	33.353	1946	35.655	»	37.419	»	39.812	1943
30.034	1946	31.507	1945	33.420	1945	35.661	»	37.423	»	39.829	1945
30.095	1945	31.575	»	33.448	1946	35.680	1945	37.441	1945	39.831	1946
30.099	»	31.585	»	33.449	»	35.683	»	37.456	1946	39.837	»
30.106	1946	31.587	1946	33.540	»	35.684	1946	37.461	1944	39.847	»
30.121	1945	31.591	1945	33.611	1945	35.693	»	37.466	1943	39.887	»
30.135	»	31.593	1944	33.781	1946	35.697	1944	37.470	1945	39.901	»
30.147	1946	31.670	1946			35.700	1946			39.934	»

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
39.945	1945	41.954	1945	43.885	1945	46.014	1946	48.191	1945	50.473	1944
39.949	1946	41.975	»	43.890	»	46.051	»	48.272	1946	50.474	1946
39.965	»	41.998	1946	43.922	»	46.057	1945	48.275	»	50.478	»
39.967	»	42.000	»	43.944	1946	46.067	1946	48.276	1945	50.548	»
39.976	»	42.006	»	43.945	»	46.092	»	48.369	1946	50.590	1945
39.980	»	42.025	»	43.949	»	46.118	1943	48.413	»	50.597	1946
40.059	»	42.055	1943	43.955	»	46.128	1946	48.455	»	50.598	1945
40.074	»	42.106	1946	43.969	»	46.149	»	48.516	1945	50.638	»
40.115	»	42.131	»	43.980	»	46.176	»	48.518	»	50.684	1946
40.135	»	42.188	»	44.051	»	46.185	»	48.524	»	50.771	»
40.168	»	42.213	»	44.054	1944	46.186	»	48.544	»	50.775	1945
40.185	1945	42.257	1945	44.157	1946	46.218	1945	48.551	1946	50.784	»
40.192	1942	42.277	1943	44.183	»	46.220	»	48.553	»	50.786	1946
40.221	1944	42.281	1946	44.210	»	46.222	1946	48.555	1942	50.816	1944
40.248	»	42.340	1944	44.219	1945	46.255	»	48.557	1945	50.820	1946
40.268	1946	42.358	1946	44.261	1946	46.279	»	48.560	1944	50.832	»
40.335	1944	42.375	1945	44.280	»	46.283	1943	48.561	1941	50.883	1945
40.343	1945	42.385	»	44.350	1945	46.378	1946	48.564	1943	50.943	1946
40.349	»	42.387	»	44.365	1946	46.388	1945	48.601	1945	50.958	»
40.355	»	42.389	1946	44.395	»	46.402	1946	48.603	1946	50.970	»
40.367	1941	42.391	»	44.401	1945	46.405	1944	48.651	1945	50.996	»
40.385	1944	42.437	1944	44.447	»	46.406	1942	48.765	»	51.034	1944
40.404	1946	42.443	1943	44.448	»	46.454	1946	48.800	1946	51.404	»
40.408	»	42.483	1946	44.475	1946	46.467	1945	48.815	»	51.435	1946
40.448	1944	42.487	1945	44.533	1945	46.485	1946	48.903	»	51.472	»
40.497	1946	42.503	1946	44.593	1946	46.515	1943	48.924	1945	51.475	1945
40.519	»	42.512	1945	44.602	»	46.522	»	48.958	1944	51.493	1946
40.534	1945	42.522	1946	44.605	1945	46.525	1944	49.010	1945	51.278	1945
40.539	»	42.540	1945	44.609	»	46.530	»	49.010	1946	51.287	1946
40.550	1944	42.545	1944	44.613	1946	46.548	1945	49.042	»	51.373	»
40.668	1946	42.546	1946	44.614	1945	46.571	1944	49.048	1942	51.409	»
40.671	»	42.547	»	44.672	1946	46.575	1945	49.058	1946	51.430	»
40.760	1942	42.551	1944	44.698	»	46.592	1946	49.089	1945	51.450	1945
40.790	1946	42.564	1946	44.702	»	46.600	»	49.098	1946	51.461	»
40.833	»	42.586	»	44.749	»	46.605	»	49.102	»	51.478	1946
40.849	1945	42.607	1945	44.750	»	46.612	1944	49.182	»	51.528	»
40.851	1946	42.611	1946	44.765	1945	46.614	1946	49.188	»	51.543	»
40.864	1943	42.622	1944	44.847	»	46.638	»	49.222	»	51.636	1945
40.865	1945	42.623	1946	44.849	1946	46.658	»	49.231	1945	51.655	»
40.866	1941	42.630	»	44.851	1945	46.710	1945	49.284	»	51.661	1946
40.885	1946	42.634	»	44.853	»	46.714	»	49.286	1946	51.662	1945
40.899	»	42.647	»	44.865	»	46.828	1943	49.472	»	51.672	1943
40.913	»	42.666	»	44.867	»	46.830	»	49.498	1945	51.689	1945
40.926	1944	42.753	1943	44.900	1941	46.856	1945	49.500	1942	51.712	1946
40.927	1945	42.788	1945	44.915	1945	46.901	1944	49.518	1945	51.779	»
40.929	»	42.802	»	44.919	1946	46.905	1946	49.526	1946	51.781	»
40.964	1946	42.804	1946	44.928	»	46.922	»	49.602	1944	51.786	»
40.970	»	42.847	1943	44.936	»	46.931	1945	49.627	1945	51.810	1945
40.985	1944	42.884	1946	44.956	»	46.938	1946	49.636	»	51.818	»
41.022	1946	42.885	»	44.961	1945	46.952	»	49.652	1946	51.832	»
41.024	»	42.962	»	45.014	1946	46.954	»	49.660	1945	51.833	»
41.031	»	42.963	»	45.033	1945	46.977	»	49.661	1944	51.834	»
41.046	»	42.994	»	45.057	1946	47.077	1945	49.677	1946	51.845	1946
41.051	1945	42.995	»	45.136	1945	47.146	1946	49.684	»	51.858	»
41.058	»	43.027	1945	45.143	1944	47.176	1944	49.688	»	51.875	1945
41.062	1946	43.046	»	45.145	1945	47.183	1946	49.705	1945	51.899	1946
41.069	»	43.052	»	45.146	1944	47.197	»	49.716	»	51.917	»
41.092	»	43.089	»	45.165	1946	47.205	»	49.718	1943	51.923	1943
41.093	1945	43.094	»	45.204	1945	47.278	»	49.745	1946	51.928	1945
41.141	»	43.133	1946	45.205	1946	47.318	1945	49.777	»	51.945	1946
41.172	1946	43.141	1944	45.208	»	47.320	1946	49.788	»	51.950	1945
41.190	1945	43.149	1946	45.212	»	47.329	1945	49.806	1945	51.975	»
41.303	1946	43.168	»	45.219	»	47.353	1946	49.808	1946	51.991	1946
41.304	1944	43.185	1945	45.224	»	47.413	»	49.822	1945	52.032	»
41.307	1946	43.206	1946	45.225	1945	47.484	1945	49.826	»	52.050	»
41.313	1944	43.254	»	45.226	1946	47.492	1946	49.854	»	52.120	1945
41.316	1946	43.277	»	45.311	»	47.501	1944	49.855	»	52.163	1946
41.343	»	43.282	1945	45.312	1945	47.502	1945	49.872	1944	52.178	»
41.346	1943	43.331	1944	45.336	1944	47.513	1946	49.887	1946	52.189	1944
41.353	1946	43.398	1945	45.364	1946	47.514	»	49.901	»	52.192	1946
41.381	»	43.423	»	45.439	1945	47.534	1943	49.926	1945	52.195	1944
41.454	»	43.430	1946	45.464	»	47.561	1946	49.940	1946	52.213	1946
41.471	»	43.484	»	45.471	1946	47.595	»	49.962	»	52.243	»
41.495	»	43.485	»	45.498	»	47.626	1945	49.974	»	52.290	1945
41.500	»	43.510	»	45.554	1943	47.672	1946	49.990	1945	52.330	1946
41.548	1945	43.544	1945	45.557	1945	47.676	1945	49.997	1943	52.369	1943
41.561	1946	43.559	»	45.559	1942	47.702	1946	50.028	1944	52.370	»
41.574	1945	43.566	1946	45.562	1943	47.714	1943	50.040	1946	52.413	1946
41.577	1946	43.568	»	45.564	1946	47.726	1946	50.074	»	52.430	»
41.613	1945	43.572	1944	45.659	1945	47.734	»	50.075	»	52.434	1942
41.615	»	43.601	1946	45.670	1946	47.737	1945	50.078	»	52.493	1944
41.694	1942	43.626	1944	45.674	»	47.742	»	50.079	»	52.513	1945
41.700	1946	43.690	1946	45.682	»	47.756	1946	50.115	1945	52.539	»
41.712	»	43.692	1945	45.734	1945	47.771	»	50.254	»	52.576	1946
41.716	»	43.701	1946	45.739	1945	47.787	»	50.255	»	52.579	»
41.719	»	43.732	»	45.747	1946	47.789	»	50.269	1946	52.672	»
41.720	»	43.736	»	45.749	1944	47.991	1944	50.311	»	52.684	1945
41.729	»	43.737	1945	45.784	1946	47.994	1946	50.334	1941	52.723	1946
41.863	»	43.784	1946	45.961	1944	48.013	»	50.341	1946	52.751	1945
41.868	1943	43.844	»	45.980	1945	48.015	1945	50.357	»	52.764	1946
41.870	1946	43.850	1945	45.981	1944	48.059	»	50.407	»	52.766	1943
41.875	»	43.864	1946	45.989	1946	48.118	1946	50.435	1946	52.773	1946
41.922	1945	43.880	»	45.992	1945					52.780	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
52.783	1944	53.936	1946	54.975	1945	56.374	1946	57.661	1946	59.015	1945
52.806	1945	53.944	»	54.985	1944	56.386	1945	57.663	1945	59.025	1946
52.879	1946	53.955	»	55.089	1946	56.387	1946	57.697	1946	59.035	1944
52.883	»	54.002	»	55.127	1945	56.429	»	57.716	1945	59.036	»
52.963	»	54.005	1943	55.134	1946	56.439	»	57.741	1946	59.047	1946
52.983	»	54.021	1946	55.152	»	56.469	»	57.764	1945	59.086	»
53.049	»	54.065	1944	55.222	»	56.471	1944	57.778	1943	59.089	»
53.050	»	54.066	1946	55.229	1945	56.473	»	57.779	1946	59.109	»
53.084	»	54.077	1944	55.245	1946	56.489	1946	57.838	»	59.132	»
53.115	1944	54.089	1945	55.257	»	56.523	»	57.863	»	59.134	»
53.145	1945	54.130	1944	55.261	1945	56.536	»	57.866	1945	59.135	»
53.159	1946	54.158	1946	55.289	1946	56.578	»	57.937	»	59.137	»
53.163	1944	54.212	»	55.306	»	56.579	»	57.990	1944	59.164	»
53.164	1943	54.260	»	55.319	»	56.589	1942	58.026	1946	59.214	1945
53.171	1946	54.262	1945	55.347	»	56.678	1946	58.034	1945	59.215	1943
53.197	»	54.263	1946	55.363	»	56.689	»	58.075	1944	59.222	1944
53.198	»	54.284	»	55.388	1944	56.695	1945	58.092	»	59.230	1946
53.210	1944	54.298	»	55.389	1945	56.741	»	58.097	1945	59.248	1945
53.219	1945	54.353	1945	55.395	1946	56.764	1946	58.109	1946	59.270	1946
53.232	»	54.358	»	55.401	1945	56.773	1945	58.119	1945	59.287	»
53.267	1944	54.359	1946	55.407	1946	56.826	1943	58.149	»	59.335	1945
53.272	»	54.373	1945	55.421	»	56.830	1945	58.151	»	59.344	»
53.308	1945	54.401	1946	55.498	1944	56.838	1946	58.216	»	59.396	1946
53.317	»	54.434	»	55.502	1946	56.840	»	58.228	»	59.405	1945
53.366	1946	54.454	»	55.521	»	56.876	1946	58.243	»	59.414	1946
53.370	»	54.458	»	55.525	»	56.895	»	58.252	1946	59.448	»
53.378	1944	54.511	»	55.538	»	56.903	1945	58.257	1945	59.454	»
53.388	1946	54.513	1945	55.555	»	56.904	1946	58.282	1944	59.473	»
53.389	1944	54.535	1946	55.589	»	57.004	»	58.284	»	59.482	1945
53.391	1945	54.564	»	55.597	»	57.022	»	58.310	1946	59.495	1944
53.432	1946	54.594	1943	55.643	»	57.061	»	58.318	1943	59.507	»
53.494	»	54.596	1945	55.660	»	57.077	1944	58.324	1945	59.509	1942
53.438	»	54.600	1946	55.683	»	57.099	1942	58.326	1944	59.520	1946
53.456	1945	54.603	1944	55.847	»	57.103	1944	58.333	1946	59.539	»
53.494	1946	54.673	1946	55.861	»	57.120	1946	58.348	1945	59.542	»
53.495	1945	54.674	1945	55.866	»	57.121	»	58.357	1946	59.555	»
53.522	1944	54.709	»	55.871	»	57.128	1943	58.380	1945	59.567	»
53.526	1946	54.720	»	55.882	1945	57.156	1946	58.477	1946	59.566	1945
53.531	»	54.755	1946	55.887	1946	57.263	»	58.626	»	59.629	»
53.559	»	54.757	»	55.900	»	57.299	1945	58.632	»	59.674	1944
53.562	»	54.770	»	55.969	»	57.337	1946	58.640	1945	59.718	1946
53.582	»	54.771	»	55.971	»	57.362	»	58.662	1946	59.739	»
53.587	»	54.810	1944	56.021	»	57.386	1944	58.669	1945	59.779	1944
53.595	»	54.847	»	56.137	1944	57.402	1946	58.701	1946	59.807	1945
53.605	»	54.854	1945	56.154	1946	57.410	»	58.750	1944	59.809	»
53.607	»	54.871	»	56.183	»	57.411	»	58.756	1945	59.916	1944
53.618	»	54.879	1946	56.260	»	57.415	1945	58.770	1946	59.943	1946
53.673	1945	54.893	»	56.312	»	57.502	1944	58.797	1945	59.965	1945
53.688	»	54.947	»	56.329	1945	57.509	»	58.830	1946	59.989	1946
53.740	1944	54.961	»	56.357	1946	57.547	1945	58.844	»	59.996	»
53.806	1946	54.964	»	56.368	»	57.609	»	58.854	»	59.998	»
53.830	1941					57.657	1946	59.008	1945		

Les Coopérateurs de Champagne

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL:

48, GRANDE-RUE, A CHATEAU-THIERRY (AISNE)

Registre du commerce: 1297 Château-Thierry.

Douzième tirage du 28 mai 1947, effectué au titre de l'année 1947, sur l'émission d'obligations 5,50 0/0 juillet 1931.

La société Les Coopérateurs de Champagne, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 5,50 0/0 juillet 1931, a racheté directement 5 obligations, ce qui fait que l'amortissement prévu pour 1947 ne portera que sur 129 titres au lieu de 134, ou:

Titres à amortir.....	134
Titres rachetés.....	5
Reste à amortir.....	129

Les 129 obligations dont les numéros suivent sont remboursables à 500 F, à partir du 1er juillet 1947:

8	56	104	152	201	248	296	344
392	440	491	536	584	632	680	681
682	683	684	685	686	687	688	689
1.160	1.208	1.256	1.304	1.352	1.400	1.448	1.496
1.544	1.592	1.640	1.688	1.736	1.784	1.832	1.880
1.928	1.976	2.024	2.072	2.120	2.168	2.220	2.276
2.277	2.278	2.279	2.280	2.503	2.553	2.600	2.648
2.696	2.744	2.792	2.840	2.889	2.936	2.984	3.032
3.080	3.128	3.176	3.224	3.272	3.320	3.368	3.416
3.464	3.512	3.560	3.608	3.656	3.704	3.752	3.800
3.848	3.896	3.944	3.992	4.059	4.088	4.167	4.184
4.252	4.280	4.328	4.376	4.424	4.472	4.520	4.568
4.616	4.664	4.740	4.760	4.808	4.856	4.910	4.952
5.000	5.048	5.096	5.144	5.192	5.240	5.288	5.336
5.384	5.432	5.480	5.547	5.576	5.624	5.673	5.798
5.800	5.816	5.864	5.865	5.866	5.996	5.997	5.998
5.999							

Les titres ci-dessus peuvent être présentés au remboursement, après payement du coupon n° 32 à échéance du 1er juillet 1947, à notre siège social, 48, Grande-Rue, à Château-Thierry (Aisne), à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris, et, enfin, à tous les guichets de la Société générale.

Titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à ce jour:

20	68	89	356	814	1.174	1.180	1.191
1.250	1.268	1.307	1.364	1.604	2.388	2.584	2.708
3.140	3.236	3.380	3.498	3.559	3.572	3.764	3.908
3.917	3.955	3.977	4.004	4.100	4.196	4.207	4.230
4.240	4.244	4.323	4.438	4.739	4.772	4.787	4.961
4.964	5.204	5.425	5.428	5.492	5.540		

Le président du conseil d'administration directeur général,

E. COUVRECELLE.

Les Coopérateurs de Champagne

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL:

48, GRANDE-RUE, A CHATEAU-THIERRY (AISNE)

Registre du commerce: 1297 Château-Thierry.

Neuvième tirage du 28 mai 1947, effectué au titre de l'année 1947, sur l'émission d'obligations 5 0/0 1934.

La société Les Coopérateurs de Champagne, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 5 0/0 1934, a racheté directement 43 obligations de 500 F et 3 obligations de 100 F, ce qui fait que l'amortissement, prévu pour 1947, ne portera que sur 65 titres de 500 F, ou:

	Titres de 500 F	Titres de 100 F
Titres à amortir.....	108	3
Titres rachetés.....	43	3
Reste à amortir....	65	néant

Les 65 obligations de 500 F, désignées ci-après, sont remboursables à partir du 1er juillet 1947:

26.032	26.091	26.150	26.209	26.268	26.327	26.386
26.445	26.504	26.563	26.622	26.684	26.740	26.799
26.858	26.917	26.976	27.035	27.094	27.153	27.212

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

27.273 27.330 27.389 27.448 27.507 27.566 27.625 27.684 27.743 27.802 27.861 27.920 27.979 28.038 28.098 28.156 28.216 28.274 28.333 28.392 28.451 28.510 28.569 28.628 28.687 28.747 28.805 28.864 28.923 28.982 29.041 29.100 29.159 29.219 29.275 29.276 29.277 29.278 29.520 29.570 29.571 29.572 29.573 29.574

Les titres ci-dessus peuvent être présentés au remboursement, après payement du coupon n° 125, à échéance du 1er juillet 1947, à notre siège social, 48, Grande-Rue, à Château-Thierry (Aisne), à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris, et, enfin, à tous les guichets de la Société générale.

Titres sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

Titres de 500 F.

26.025 26.111 26.153 26.195 26.297 26.365 26.370 26.450 26.620 26.705 26.790 26.875 26.962 27.130 27.216 27.351 27.449 27.470 27.555 27.725 27.737 27.810 27.931 27.980 28.047 28.065 28.150 28.226 28.296 28.313 28.320 28.385 28.533 28.575 28.660 28.673 28.723 28.745 28.746 28.870 28.904 28.915 29.085 29.170 29.255 29.257 29.339 29.340 29.478 29.537 29.663 29.664 29.765 29.780 30.529 30.616 30.700 30.785 30.870 30.955 31.121 31.380 31.864 31.975 32.129 32.145 32.230 32.315 32.325

Titres de 100 F.

35.001 35.125 35.163 35.161.

Le président du conseil d'administration directeur général,

E. COUVRECELLE.

BOZEL-MALETRA

SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 315.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: 38, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 21607.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944).

Tirage au sort annuel des obligations à rembourser le 10 juillet 1947.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 10 juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Ces rachats effectués, 19.621 obligations restent en circulation.

Ce remboursement est le premier prévu au tableau d'amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 15 août 1944.*)

Compagnie Immobilière Française

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 106, RUE RÉAUMUR, PARIS

Registre du commerce: Seine 277071 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 160 obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu au 15 juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 23 septembre 1945.*)

Liste des obligations sorties au premier tirage et non encore présentées au remboursement.

901 à 908 — 910 — 1.901 à 1.905 — 4.075 à 4.080 — 4.091 à 4.100 — 4.891 à 4.900 — 6.871 à 6.880 — 7.521 à 7.530 — 10.651 à 10.654 — 10.821 à 10.830 — 13.481 à 13.490 — 13.791 à 13.800 — 13.931 à 13.940 — 14.181 à 14.188 — 14.791 à 14.800.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

EMPRUNT ALGÉRIEN 5 °/₀ 1934

(Lois des 5 août 1920, 23 juillet 1921, 30 mars 1922, 20 avril 1932, 31 mars 1932 et 22 juillet 1932 et décret du 19 mai 1934.)

Liste des obligations sorties au vingt-sixième tirage d'amortissement du 1er avril 1947.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

701 à 705 — 708 à 716 — 723 à 729 — 732 à 736 — 740 à 750 — 2.436 à 2.450 — 8.501 à 8.550 — 16.401 — 16.407 à 16.417 — 20.151 — 20.153 à 20.199 — 22.601 à 22.650 — 24.451 à 24.482 — 24.485 à 24.500 — 27.501 — 27.515 à 27.550 — 27.601 à 27.615 — 27.617 à 27.643 — 27.645 à 27.650 — 29.001 à 29.023 — 29.026 et 29.027 — 29.029 à 29.050 — 29.251 à 29.267 — 29.269 à 29.300 — 33.054 à 33.056 — 33.062 — 33.067 à 33.071 — 33.082 à 33.100 — 45.501 à 45.515 — 46.901 à 46.950 — 56.001 et 56.002 — 56.004 à 56.015 — 56.021 à 56.050 — 59.802 à 59.821 — 59.828 à 59.850 — 60.153 à 60.159 — 60.163 — 60.165 à 60.200 — 61.351 à 61.392 — 63.451 à 63.500 — 65.301 à 65.307 — 65.313 — 65.316 à 65.341 — 69.301 à 69.350 — 78.622 à 78.628 — 80.351 à 80.400 — 80.911 à 80.916 — 80.926 à 80.935 — 80.937 à 80.941 — 80.943 à 80.950 — 88.651 à 88.700 — 93.501 à 93.510 — 93.512 à 93.532 — 93.534 à 93.550 — 97.051 à 97.059 — 97.061 à 97.092 — 97.095 à 97.100 — 98.401 et 98.402 — 98.406 à 98.410 — 98.413 à 98.450 — 99.951 à 100.000 — 105.151 à 105.155 — 105.159 à 105.162 — 105.167 à 105.200 — 106.051 à 106.100 — 108.101 à 108.107 — 108.110 à 108.119 — 108.123 à 108.150 — 109.101 — 109.109 — 109.112 — 109.114 à 109.130 — 109.137 à 109.143 — 109.145 — 109.147 à 109.150 — 109.951 à 109.996 — 109.998 à 110.000 — 112.903 à 112.916 — 112.922 à 112.950 — 114.951 à 114.964 — 114.968 — 114.970 à 114.973 — 114.975 à 114.980 — 114.988 à 115.000 — 115.351 — 115.359 et 115.360 — 115.362 à 115.369 — 115.377 à 115.400 — 119.451 à 119.500 — 121.151 à 121.187 — 121.193 à 121.197 — 121.199 et 121.200 — 124.601 — 124.603 à 124.606 — 124.609 à 124.646 — 124.650 — 125.562 et 125.563 — 125.587 et 125.588 — 125.596 à 125.600 — 142.251 à 142.300 — 143.160 à 143.200 — 145.551 à 145.600 — 147.951 à 148.000 — 152.601 à 152.647 — 154.851 à 154.900 — 160.353 à 160.400 — 162.401 à 162.416 — 162.418 — 162.420 à 162.427 — 162.429 à 162.450 — 163.201 à 163.229 — 163.233 à 163.250 — 177.605 — 177.607 à 177.636 — 177.639 à 177.650 — 177.651 à 177.700 — 178.301 à 178.308 — 178.317 à 178.331 — 178.342 — 178.344 — 178.346 à 178.350 — 178.451 à 178.500 — 179.801 à 179.805 — 179.808 et 179.809 — 179.812 à 179.850 — 184.801 à 184.806 — 184.808 à 184.850 — 186.601 à 186.630 — 186.634 à 186.644 — 186.646 à 186.650 — 187.651 à 187.671 — 187.674 et 187.675 — 187.679 à 187.700 — 189.651 à 189.760 — 197.801 à 197.820 — 197.823 à 197.846 — 197.848 à 197.850 — 200.501 à 200.528 — 200.530 à 200.532 — 200.535 à 200.546 — 200.548 à 200.550 — 205.501 à 205.515 — 205.517 à 205.550 — 205.601 à 205.650 — 205.951 à 205.969 — 205.973 à 205.987 — 205.990 à 206.000 — 206.301 — 206.327 à 206.350 — 207.751 à 207.800 — 210.801 à 210.804 — 210.809 à 210.850 — 212.451 à 212.500 — 215.001 à 215.050 — 216.451 à 216.500 — 216.861 à 216.877 — 216.889 à 216.899 — 217.251 à 217.287 — 217.293 à 217.300.

220.804 à 220.824 — 220.826 à 220.837 — 220.840 à 220.850 — 222.401 à 222.450 — 226.451 à 226.459 — 226.461 à 226.463 — 226.465 à 226.500 — 227.401 à 227.435 — 227.483 à 227.450 — 228.001 à 228.031 — 228.034 à 228.050 — 229.801 à 229.808 — 229.814 et 229.815 — 229.826 et 22.827 — 229.838 à 229.850 — 230.651 et 230.652 — 230.654 — 230.659 à 230.671 — 230.679 à 230.683 — 230.686 à 230.700 — 234.901 à 234.950 — 238.001 à 238.030 — 238.040 à 238.042 — 238.047 à 238.050 — 243.251 à 243.295 — 243.296 à 243.300 — 244.202 à 244.205 — 244.210 à 244.250 — 24..701 à 244.712 — 244.714 à 244.740 — 244.743 à 244.747 — 244.750 — 248.301 à 248.350 — 251.101 à 251.116 — 251.127 à 251.136 — 251.148 à 251.150 — 256.101 à 256.106 — 256.108 à 256.111 — 256.131 à 256.150 — 258.701 et 258.702 — 258.704 à 258.747 — 258.749 — 258.751 à 258.779 — 258.792 à 258.797 — 258.800 — 268.101 à 268.135 — 268.137 à 268.150 — 269.851 à 269.867 — 269.873 à 269.900 — 271.001 à 271.050 — 271.851 à 271.865 — 271.871 à 271.900 — 275.901 à 275.931 — 275.934 à 275.950 — 276.451 à 276.500 — 281.601 à 281.632 — 281.637 à 281.650 — 283.601 à 283.650 — 284.951 à 284.963 — 284.983 à 284.990 — 284.993 à 284.995 — 291.006 à 291.025 — 291.036 à 291.038 — 292.776 à 292.800 — 294.301 à 294.310 — 294.315 à 294.322 — 294.324 à 294.350 — 298.110 à 298.121 — 298.124 à 298.150 — 298 651 et 298.652 — 298.654 à 298.656 — 298.659 et 298.700 — 301.451 à 301.469 — 301.473 à 301.500 — 301.751 à 301.800 — 302.901 à 302.914 — 302.918 à 302.935 — 302.941 à 302.944 — 302.946 à 302.950 — 303.601 à 303.650 — 305.401 à 305.450 — 313 851 à 313.861 — 313.864 à 313.897 — 313.899 et 313.900 — 316.001 à 316.040 — 316.042 à 316.050 — 321.451 à 321.463 — 321.474 à 321.477 - 321.483 et 321.484 — 321.493 à 321.200 — 321.501 à 321.506 —321.508 à 321 510 — 321.517 à 321.550 — 324.951 à 324.975 — 324.979 à 324.991 — 324.994 et 324.995 — 324.997 à 325.000 — 327.202 à 327.250 — 327.451 à 327.500 — 327.501 à 327.550 — 329.451 à 329.472 — 329.476 à 329.480 — 329.483 à 329.500 — 329.951 à 329.987 — 329.996 à 330.000 — 331.551 à 331.578 — 331.580 à 331.600 — 338.051 à 338.066 — 338.072 à 338.100 — 342.851 à 342.861 — 342.872 à 342.900 — 345.651 à 345.682 — 345.683 à 345.700 — 345.901 à 345 950 — 351.801 à 351.850 — 352.369 à 352.400 — 355.901 à 355.950 — 361.151 à 361.170 — 361.172 à 361.200 — 363.901 à 363.932 — 363.934 à 363.950 — 367.251 à 367.288 — 367.296 à 367.300 — 367.771 à 367.793 — 369.117 à 369.136 — 369.139 à 369.142 — 369.148 — 369.150 — 369.301 — 369.304 à 369.350 — 371.451 à 371.480 — 371.486 à 371.500 — 372.903 à 372.907 — 372.927 à 372.943 — 372.946 à 372.950 — 381.951 à 381.960 — 381.971 à 382.000 — 391.101 à 391.150 — 391.451 à 391.200 — 394.501 à 394.549 — 398.251 à 398.293 — 398.601 à 398.613 — 398.622 à 398.624 — 398.628 à 398.642 — 398.648 à 398.650 — 401.651 à 401.700 — 405.301 à 405.332 — 405.335 à 405.343 — 405.345 à 405.350 — 410.551 à 410 555 — 410.557 à 410.561 — 410.563 à 410.595 — 412.751 à 412.791 — 412.799 et 412.800 — 413.001 à 413.050 — 413.201 à 413.229 — 413.231 à 413.250 — 413.851 à 413.856 — 413.859 à 413.862 — 413.868 à 413 900 — 416.751 à 416.800 — 417.101 à 417.139 — 417.143 à 417.150 — 419.501 à 419.508 — 419.510 à 419.516 — 419.518 à 419.550 — 424.501 à 424.519 — 424.524 à 424.550 — 426.801 à 426.850 — 428.901 — 428.917 à 428.922 — 428.925 à 428.948 — 428.950 — 429.651 à 429.666 — 429.669 à 429.681 — 429.687 à 429.691 — 433.401 et 433.402 — 433.405 à 433.411 — 433.413 à 433.418 — 433.427 à 433.441 — 433.447 à 433.450 — 439.901 à 439.950.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

442.046 à 442.055 — 442.366 à 442.375 — 442.586 à 442.595 — 442.626 à 442.635 — 442.896 à 442.905 — 443.136 à 443.141 — 443.347 à 443.350 — 443.355 — 443.476 à 443.485 — 444.200 à 444.205 — 444.596 à 444.602 — 444.605 — 444.896 à 444.905 — 445.446 à 445.455 — 445.916 à 445.925 — 446.216 — 446.219 et 446.220 — 447.481 à 447.485 — 447.536 à 447.545 — 447.646 à 447.649 — 447.654 — 447.776 à 447.785 — 447.826 à 447.835 — 448.696 à 448.699 — 448.786 à 448.793 — 448.836 à 448.845 — 448.956 à 448.965 — 449.493 à 449.495 — 451 226 — 451.229 à 451.232 — 451.326 à 451.335 — 451.396 à 451.402 — 451.404 et 451.405 — 451.526 à 451.533 — 451.535 — 451.806 à 451.811 — 451.814 et 451.815 — 452.836 à 452.845 — 454.258 à 454.260 — 454.262 à 454.265 — 454.386 à 454.395 — 454.422 à 454.425 — 454.606 à 454.615 — 456.566 et 456.567 — 456.570 — 456.606 à 456.615 —

456.967 — 456.969 à 456.975 — 457.096 à 457.105 — 457.266 à 457.275 — 458.796 à 458.805 — 459.616 à 459.625 — 460.186 et 460.187 — 460.189 à 460.192 — 460.195 — 460.826 à 460.835 — 461.546 à 461.554 — 461.706 et 461.707 — 461.710 à 461.715 — 462.326 à 462.331 — 462.334 et 462.335 — 463.383 à 463.385 — 463.906 à 463.915 — 464.566 à 464.570 — 464.574 et 464.575 — 465.286 à 465.295 — 466.006 à 466.014 — 466.516 et 466.517 — 466.522 à 466.525 — 469.065 — 469.516 à 469.519 — 469.522 à 469.525 — 471.006 à 471.015 — 471.556 à 471.563 — 471.565 — 472.176 — 472.178 à 472.184 — 472.256 à 472.260 — 472.354 et 472.355 — — 472.665 — 473.116 à 473.125 — 474.376 à 474.383 — 476.766 à 476.775 — 476.876 à 476.885 — 477.496 à 477.505 — 478.126 à 478.135 — 478.186 à 478.191 — 478.195 — 478.817 à 478.818 — 478.823 à 478.825 — 478.838 à 478.845 — 479.226 et 479.227 — 479.229 à 479.235 — 480.338 à 480.343 — 480.345 — 480.386 à 480.395 — 481.551 à 481.555 — 481.610 et 481.611 — 481.615 — 481.696 à 481.700 — 481.705 — 483.356 à 483.362 — 483.796 à 483.800 — 483.803 à 483.805 — 484.166 à 484.175 — 484.596 à 481.605 — 484.728 à 484.735 — 484.807 — 484.813 et 484.814 — 484.896 à 484.905 — 486.696 — 486.698 à 486.705 — 486.736 à 486.745 — 486.846 à 486.855 — 487.706 à 487.715 — 487.856 à 487.865 — 488.366 à 488.375 — 488.456 à 488.465.

490.016 à 490.025 — 490.086 à 490.092 — 490.108 — 490.110 à 490.115 — 490.326 à 490.335 — 491.006 — 491.008 à 491.015 — 491.016 à 491.019 — 491.021 à 491.025 — 491.186 à 491.188 — 491.494 et 491.495 — 491.816 à 491.825 — 493.166 à 493.169 — 493.173 — 497.156 à 497.165 — 497.556 à 497.565 — 498.483 à 498.485 — 498.916 à 498.925 — 498.936 à 498.945 — 499.766 et 499.767 — 499.769 à 499.775 — 499.856 à 499.865 — 500.057 à 500.062 — 500.065 — 500.776 à 500.785 — 501.156 à 501.165 — 501.886 à 501.895 — 502.006 à 502.015 — 502.756 à 502.765 — 504.156 et 504.157 — 504.159 et 504.160 — 504.165 — 505.081 à 505.085 — 507.316 à 507.325 — 509.796 à 509.800 — 509.892 à 509.895 — 509.860 et 509.861 — 509.863 à 509.865 — 510.266 à 510.275 — 510.386 à 510.395 — 510.416 à 510.425 — 510.426 à 510.435 — 511.926 à 511.932 — 511.934 et 511.935 — 512.256 à 512.268 — 512.273 à 512.275 — 512.386 à 512.395 — 512.786 à 512.795 — 513.250 à 513.255 — 513.456 et 513.457 — 514.166 à 514.175 — 514.496 à 514.499 — 514.501 et 514.502 — 514.504 et 514.505 — 515.336 à 515.338 — 515.340 à 515.345 — 515.646 à 515.648 — 515.653 à 515.655 — 517.186 à 517.195 — 518.090 à 518.095 — 519.806 à 519.808 — 519.810 à 519.815 — 520.046 à 520.055 — 520.236 à 520.245 — 520.356 à 520.360 — 520.364 et 520.365 — 520.436 à 520.439 — 520.444 et 520.445 — 520.556 à 520.565 — 521.166 à 521.175 — 521.686 à 521.695 — 521.826 à 521.830 — 521.832 à 521.835 — 522.266 à 522.269 — 522.271 à 522.275 — 522.406 à 522.415 — 522.576 à 522.585 — 522.876 à 522.885 — 523.186 à 523.195 — 523.718 à 523.725 — 524.606 à 524.610 — 524.613 à 524.615 — 524.846 à 524.855.

La présente liste comprend 6.700 obligations à 1.000 F et 1.223 obligations à 5.000 F. Ceci porte à 272.698 le total des obligations amorties depuis l'origine des tirages et réduit à 587.852 le total des obligations restant à rembourser jusqu'à l'amortissement définitif de l'emprunt.

Le remboursement des obligations et le payement des coupons auront lieu, à dater du 10 mai 1947, aux caisses des établissements ci-après:

Comptoir national d'escompte de Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Crédit lyonnais;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Crédit algérien;
Compagnie algérienne;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Banque industrielle de l'Afrique du Nord;
Caisse de la Trésorerie générale de l'Algérie.

ELECTRICITE DE FRANCE

Ex-Compagnie d'électricité d'Angers et extensions.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A ANGERS
R. C.: Angers n° 4815.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Liste des 136 obligations 5 0/0 1933 sorties au tirage du 20 mai 1947.

11	52	54	88	116	151	175	221
258	269	304	306	516	325	349	373
433	459	497	545	523	559	579	589
619	621	656	689	695	711	717	719
757	793	825	829	859	885	889	904
916	947	986	1.003	1.019	1.031	1.039	1.040
1.049	1.122	1.123	1.201	1.226	1.241	1.264	1.267
1.288	1.290	1.314	1.341	1.781	1.412	1.450	1.462
1.505	1.521	1.528	1.543	1.556	1.607	1.610	1.650
1.663	1.675	1.728	1.763	1.794	1.871	1.904	1.947
1.996	2.000	2.027	2.034	2.055	2.050	2.106	2.150
2.151	2.171	2.172	2.174	2.216	2.264	2.283	2.295
2.303	2.364	2.385	2.400	2.418	2.429	2.447	2.482
2.556	2.570	2.599	2.645	2.678	2.701	2.706	2.736
2.773	2.801	2.818	2.820	2.822	2.824	2.849	2.881
2.918	2.936	2.953	3.022	3.039	3.080	3.090	3.111
3.114	3.143	3.158	3.175	3.193	3.205	3.208	3.253
3.282	3.314	3.321	3.324	3.354	3.363	3.412	3.547
3.599	3.675	3.695	3.703	3.730	3.750	3.755	3.761
3.767	3.784	3.787	3.794	3.806	3.838	3.863	3.879
3.897	3.901	3.903	3.957	3.984	3.987		

Ces obligations seront remboursables à partir du 1er juillet 1947, coupon au 1er janvier 1948 attaché, à raison de 491,90 F pour les obligations nominatives et au porteur aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris;
Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial, 4, rue Auber, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

Liste des obligations à rembourser sur tirages antérieurs.

9 (année 1946) — 29 (1945) — 36, 79 (1944) — 145 (1946) — 146, 247 (1945) — 300, 345 (1946) — 404 (1943) — 432 (1946) — 461 (1944) — 464 (1946) — 496 (1945) — 499 (1946) — 503 (1945) — 530, 532, 537, 563 (1946) — 580 (1945) — 604 (1944) — 625 (1946) — 630 (1944) — 631, 638 (1946) — 663 (1945) — 701, 710 (1946) — 718 (1945) — 722 (1944) — 731 (1945) — 734 (1946) — 755 1945) — 762 (1946) — 781 (1944) — 797, 821 (1946) — 834 (1944) — 835 (1945) — 853, 876 (1946) — 881, 886, 895 (1945) — 902 (1946) — 906, 908 (1945) — 930 (1944) — 932 (1945) — 933 (1946) — 934 (1945) — 951 (1943) — 954 (1945) — 966, 967 (1946) — 970 (1945) — 981 (1946) — 995 (1945) — 1.006 (1944) — 1.035 (1939) — 1.036 (1946) — 1.037 (1942) — 1.041, 1.044, 1.077, 1.080, 1.126 (1946) — 1.171 (1944) — 1.174, 1.181, 1.197 (1946) — 1.230, 1.237 (1945) — 1.243 (1946) — 1.245 (1945) — 1.339 (1946) — 1.360 (1940) — 1.373 (1942) — 1.408, 1.413, 1.426 (1946) — 1.546, 1.575 (1945) — 1.632 (1942) — 1.634 (1944) — 1.635, 1.638 (1943) — 1.666 (1944) — 1.683 (1945) — 1.690 (1944) — 1.734 (1945) — 1.746, 1.760 (1946) — 1.775 (1945) — 1.809 (1938) — 1.816 (1946) — 1.865 (1945) — 1.942 (1946) — 1.951 (1945) — 2.011 (1944) — 2.026 (1946) — 2.084 (1945) — 2.089 (1946) — 2.110 (1944) — 2.125 (1939) — 2.127 (1944) — 2.162 (1945) — 2.184, 2.189, 2.191 (1946) — 2.196, 2.239 (1945) — 2.265 (1944) — 2.271, 2.313, 2.346, 2.373 (1946) — 2.386 (1945) — 2.389 (1941) — 2.401, 2.452, 2.493 (1946) — 2.557 (1940) — 2.558, 2.560 (1944) — 2.597, 2.609, 2.726 (19[illegible] — 2.851 (1942) — 2.853 (1946) — 2.855 (1941) — 2.874, 2.875, 2.920, 2.926 (1945) — 2.929 (1941) — 2.934 (1946) — 2.938 (1945) — 2.948 (1946) — 2.958 (1945) — 2.981 (1945) — 2.993, 3.002 (1946) — 3.005 (1945) — 3.057 (1943) — 3.060 (1945) — 3.070, 3.081, 3.095, 3.150 (1946) — 3.153 (1945) — 3.162, 3.184, 3.218, 3.223 (1946) — 3.243, 3.251 (1944) — 3.315, 3.327 (1945) — 3.334 (1946) — 3.367, 3.368 (1944) — 3.398 (1946) — 3.409 (1945) — 3.430 (1936) — 3.421, 3.428 (1944) — 3.454 (1945) — 3.458 (1944) — 3.595, 3.601, 3.626, 3.627 (1945) — 3.651, 3.685, 3.718, 3.722, 3.758 (1946) — 3.842 (1944) — 3.847 (1945) — 3.862 (1944) — 3.922 (1946) — 3.959 (1941) — 3.963 (1941) — 3.969 (1942) — 3.971, 3.976 (1944) — 3.980 (1940) — 3.992 (1946).

ELECTRICITE DE FRANCE

Ex-Société du Grand Doron.

SIÈGE ADMINISTRATIF:
38, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1942 de 2.000 F (émission 1942).

Tirage au sort annuel des obligations à rembourser le 1er juillet 1947.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F 1942, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 1er juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Ces rachats effectués, 10.820 obligations restent en circulation.

Les obligations amorties antérieurement ont été également rachetées en Bourse.

ENTREPRISES THIREAU-MOREL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 29.700.000 F
SIÈGE SOCIAL:
2, RUE DES RAFFINERIES, LE HAVRE
Registre du commerce: le Havre B 280.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 3/4 0/0 1947 de 20 millions de francs nominal représenté par 4.000 obligations de 5.000 F nominal amortissables en vingt ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	15 avril 1948.....	124
2	— 1949.....	130
3	— 1950.....	136
4	— 1951.....	143
5	— 1952.....	149
6	— 1953.....	157
7	— 1954.....	164
8	— 1955.....	172
9	— 1956.....	180
10	— 1957.....	189
11	— 1958.....	198
12	— 1959.....	207
13	— 1960.....	217
14	— 1961.....	227
15	— 1962.....	238
16	— 1963.....	249
17	— 1964.....	261
18	— 1965.....	273
19	— 1966.....	286
20	— 1967.....	300
Total.....		4.000

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ciments PORTLAND artificiels d'Origny-Sainte-Benoîte

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 84.208.000 F

SIÈGE SOCIAL :
ORIGNY-SAINTE-BENOITE (AISNE)
R. C. : Saint-Quentin n° 2250.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission des obligations 3 3/4 0/0 1945, cette société a procédé au rachat de 80 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 1er juin 1947. En conséquence, le tirage au sort pour l'année 1947 n'a pas été effectué.

Le précédent amortissement, qui était le premier, a été également effectué par rachats en Bourse.

Société nouvelle des établissements Silvestre

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 14 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A LYON, 6, PLACE BELLECOUR

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat des obligations 5 0/0 1931 dont l'amortissement est prévu pour le 1er juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage en 1947.

Les amortissements antérieurs ont été également effectués par voie de rachats en Bourse.

Demandes de changement de nom

M. André-Charles-Emile Cohen-Nenamia, étudiant, né à Paris (16e), le 20 octobre 1925, domicilié 23, avenue Théophile-Gautier, Paris (16e), présente une requête au garde des sceaux pour obtenir le changement de son nom patronymique en celui de Namia, sous lequel il est connu.

M. Jean Neviajski, notaire à Amiens, 15, rue de la République, né à Breteuil (Oise), le 2 septembre 1902, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de se faire appeler Neviaski.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOCIETE NATIONALE DE CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES DU CENTRE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250.037.500 F

SIEGE SOCIAL : 12 *bis*, Avenue Bosquet, PARIS

Bilan au 31 décembre 1946 (avant répartition).

ACTIF

I. — Immobilisations:		
Immobilisations	311.040.007 92	
A déduire: amortissements	139.028.716 42	
		172.011.291 50
II. — Frais d'établissements:		
Frais d'augmentation de capital	3.230.000 »	
A déduire: amortissements	3.230.000 »	
III. — Valeurs engagées:		
Prêts à plus d'un an d'échéance	500.000 »	
Titres de participation	32.232.783 50	
Dépôts et cautionnements	7.819.158 »	
		40.551.941 50
IV. — Valeurs d'exploitation:		
Magasins	537.032.073 78	
Travaux en cours de fabrication	1.996.403.505 23	
		2.533.435.579 01
V. — Valeurs réalisables à court terme:		
Travaux livrés non facturables	118.720.908 »	
Clients	486.563.249 70	
Débiteurs divers	465.390.050 79	
Ministère de l'armement	110.184.304 74	
Caisse nationale des marchés de l'Etat	527.702.787 »	
		1.700.561.300 23
VI. — Valeurs disponibles:		
Caisses et banques		17.980.161 10
VII. — Comptes d'ordre:		
Biens appartenant à l'Etat français	95.443.375 47	
Divers	3.568.927 79	
		99.012.303 26
		4.563.552.579 60

PASSIF

I. — Capital et réserves:		
Capital	250.037.500 »	
Réserve légale	45.939 85	
Réserve spéciale de réévaluation	59.107.792 46	
Prime à l'émission	50.007.500 »	
		359.198.732 31
II. — Dettes à long terme:		
Emprunts à plus d'un an d'échéance (ministère des finances)		11.835.557 »
III. — Dettes à court terme:		
Effets avalisés par la caisse nationale des marchés	869.992.222 »	
Fournisseurs	379.972.465 74	
Avances sur commandes en cours	1.930.202.754 56	
Liquidation des commandes allemandes	59.226.811 83	
Autres créanciers	515.587.591 52	
		3.754.981.845 65
IV. — Provisions:		
a) Pour renouvellement, amortissement ou payement de la location des biens appartenant à l'Etat français, et à l'E. A. A. de Cravant	64.229.775 44	
b) Pour risques de pertes sur liquidation des marchés résiliés et sur dommages de guerre (juin 1940)	20.014.119 45	
c) Pour risques de pertes sur dommages de guerre	55.406.053 61	
d) Pour perte de matériel appartenant à l'Etat français	1.048.370 82	
e) Pour créances douteuses	13.512.961 01	
f) Pour renouvellement des stocks de départ	655.394 94	
g) Pour risques de pertes sur convention de maintien de potentiel 1945	61.686.411 22	
h) Pour risques de pertes sur travaux en cours	20.000.000 »	
		236.553.086 49
V. — Comptes d'ordre:		
Contre-partie des biens appartenant à l'Etat français	95.443.375 47	
Divers	56.108.815 62	
		151.552.191 09
Pertes et profits de l'exercice	41.277.108 77	
Différence sur exercices antérieurs	5.154.058 29	
		46.431.167 06
		4.563.552 579 60

Compte des pertes et profits.

			PERTES	PROFITS
Exploitation:				
Clientèle aéronautique en France		74.522.294 67		
Extra aéronautique en France		3.383.783 12		
Etudes	893.160 79			
Déchets		2.739.159 85		
Accessoires et financières	2.979.609 78			
Différence sur répartition des frais		820 99		
Différence sur prix standard	1.220.906 67			
Dépréciation sur études	221.381 78			
Boni d'inventaire		5.710.912 52		
Ristournes et rabais fournisseurs		804.601 95		
Réduction sur ventes	102.907 30			
	5.418.266 32	87.196.573 10		
Résultats d'exploitation				81.778.306 78
Provisions pour créances douteuses			786.294 75	
Annulation des provisions:				
Pour risques de pertes sur liquidation des marchés résiliés et sur dommages de guerre (juin 1940)				30.092.074 32
Pour risques de pertes sur dommages de guerre: 10 avril, 23 mai, 4 et 25 juin 1941				20.887.638 08
Pour risques de pertes sur convention de maintien de potentiel				70.000.000 »
Provisions :				
Pour risques de pertes sur liquidation des marchés résiliés et sur dommages de guerre (juin 1940)			20.044.119 35	
Pour risques de pertes sur dommages de guerre: 10 avril, 23 mai, 4 et 25 juin 1941			12.280.209 84	
Pour risques de pertes sur dommages de guerre (usines d'Issy-les-Moulineaux)			177.430 »	
Pour risques de pertes sur dommages de guerre (usines de Déols)			31.501.156 17	
Pour risques de pertes sur convention de maintien de potentiel			61.686.411 22	
Complément pour amortissement des biens en apport de l'Etat			1.909.194 18	
Pour risques de pertes sur travaux en cours			20.000.000 »	
Pertes et profits exceptionnels			9.926.094 80	
			161.180.910 41	202.758.019 18
Résultat de l'exercice				41.277.108 77
Différences sur exercices antérieurs				5.154.058 29
Bénéfice au 31 décembre 1946				46.431.167 06

Rapport du Conseil d'Administration

Messieurs,

Le conseil d'administration vous a convoqués en assemblée générale ordinaire afin de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes de l'exercice 1946.

Nous vous rappelons que nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire le 24 juillet et le 23 octobre 1946.

Au cours de la première de ces assemblées, vous nous avez autorisés à porter le capital social de 50.007.500 F à 700 millions de francs au maximum et cela avant le 24 juillet 1951. La seconde assemblée a ratifié la première tranche de cette augmentation, qui a porté le capital à son chiffre actuel de 250.037.500 F. Cette augmentation a été souscrite en totalité par l'Etat, par compensation d'avances, qui nous avaient été consenties par le Trésor public.

Au cours de l'exercice 1946, et comme nous l'avions indiqué lors de la dernière assemblée générale du 22 mai 1946, nous avons d'abord poursuivi activement la reconstruction de nos usines. L'ensemble des travaux exécutés par notre société depuis la libération, pour la reconstruction des dommages de guerre immobiliers et professionnels, correspondant aux bâtiments et matériel appartenant à la société, s'élève à fin décembre 1946 à 188 millions 478.913 F sur lesquels 19.050.000 F seulement nous ont été remboursés.

Nous avons pu, d'autre part, nous mettre d'accord avec la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest sur le montant des différents biens mobiliers et immobiliers repris par notre société à la date du 1er juin 1945 dans les usines d'Issy-les-Moulineaux et de Châteauroux. Le montant de ces reprises s'élève à 115.206.263,72 F.

Les chiffres ci-dessus montrent l'effort fait par notre société depuis le 1er juin 1945 pour reconstruire et développer ses usines.

Nous avons, au cours de l'année 1946, instauré une nouvelle comptabilité industrielle, qui nous permet de suivre nos prix de revient d'une façon précise et rapide, et de réduire par conséquent au maximum nos dépenses, en agissant sur celles qui se révèlent anormales.

Au cours de l'exercice 1946, nous avons poursuivi la fabrication de nos appareils Martinet NC. 701, NC. 702. L'expérience des derniers mois confirme les qualités de ces appareils qui, loin de justifier les critiques violentes dont ils furent l'objet, donnent satisfaction aux utilisateurs civils et militaires. Notre personnel a suivi jusque dans les formations ce matériel, dont nos usines assurent la réparation dans des conditions qui garantissent la sécurité.

Ces efforts se trouvent actuellement récompensés par différentes commandes qui viennent de nous être adressées récemment tant par des sociétés civiles françaises que par des sociétés étrangères ou par nos colonies.

Les fabrications d'avions torpilleurs 175 ont été poursuivies activement et les avions tête de série ont déjà été livrés.

Notre société avait en commande, d'autre part, les empennages pour Languedoc 161, dont la livraison s'effectue dans les délais prévus.

La série des planeurs Castel 301 S est sortie normalement, 170 planeurs étaient livrés à fin décembre; des accessoires fournis par l'Etat sont attendus pour permettre la livraison du solde de la commande.

Nous avons reçu pendant l'année 1946 diverses commandes d'avions prototypes, dont un prototype de Cargo conçu par nos bureaux d'études. Cet appareil NC. 211 dit « Cormoran », dont le fuselage a été exposé au salon de l'aéronautique, est actuellement en cours de fabrication. L'avion stratosphérique NC. 3021 a fait ses premiers essais, ainsi que le prototype Allar 06 et la maquette volante de notre hélicoptère NC. 2001.

Enfin, nous avons reçu en 1946 diverses commandes de prototypes, qui sont encore à l'état d'études.

Nous avons, en accord avec le ministère de l'armement, créé un département de trains d'atterrissage qui est actuellement déjà fortement chargé, tant par les trains destinés à notre société, que par ceux que nous avons en commande pour d'autres sociétés nationales. Pour l'usinage de ces trains, nous avons pu récupérer d'Allemagne, ou acquérir, un nombre important de machines récentes.

Au point de vue extra-aéronautique, en dehors des fabrications de mobiliers, d'articles de ménage, etc., notre société a pu mettre en chantier la fabrication d'une série de trolleybus.

A la fin de l'année 1946, le ministère de l'armement nous a fait part de son désir d'abandonner l'exploitation par ses soins de l'atelier aéronautique de Colombes et après rachat à la société S. E. C. M. nous a confié, en location, tous les biens exploités par l'atelier de l'air de Colombes.

C'est pour permettre à notre société d'avoir un fonds de roulement suffisant pour faire face à l'augmentation des dépenses résultant de l'absorption de cet ancien atelier de l'air, que notre société a demandé qu'une somme de 160 millions soit mise à sa disposition, et c'est ce prêt qui a été sanctionné par la loi de finances votée fin 1946.

Les principaux travaux exécutés par notre nouvelle usine de Colombes sont les suivants:

Terminaison d'une fabrication de Junkers 52;

Construction d'empennages S. E. 2.000;

Construction de pointes AV. et ailes extrêmes SO. 94 et 95.

Cette usine est, d'autre part, déjà titulaire d'un certain nombre de commandes extra-aéronautiques intéressantes.

La fabrication d'une série de 8.000 tracteurs « Percherons », pour lesquels nous avons un écoulement assuré par l'intermédiaire de l'Union générale des coopératives agricoles, est actuellement en cours de lancement.

Le bilan que nous vous soumettons fait ressortir, pour 1946, un bénéfice de 46 millions 431.167,06 F, sur lequel il conviendrait de déduire une provision pour impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux de 11.140.000 F.

Le bénéfice distribuable s'élèverait à 35 millions 291.167,06 F, que nous vous proposons de répartir comme suit:

5 0/0 à la réserve légale, soit 1.764.558,35 F;

5 0/0 au capital social, suivant article 46 des statuts, depuis la constitution de la société le 15 décembre 1936 jusqu'au 31 décembre 1946, soit 22.485.943 F.

Le solde se monte à 11.040.665,75 F.

Nous vous proposons de répartir 2 0/0 supplémentaires aux actions pour l'année 1946, soit 1.756.427 F, et sur le solde, d'affecter 5 millions à l'achat et à l'aménagement d'un

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

domaine qui serait utilisé comme colonie de vacances et réservé aux enfants de notre personnel et 4 millions de francs au poste de réserves générales. Le solde 284.238,71 F serait reporté à nouveau.

Le résultat de cet exercice permet à notre société, en payant les intérêts statutaires depuis l'origine de sa formation en société nationale, de montrer tout l'effort obtenu par son personnel, au cours de l'année 1946; l'importance de ce résultat doit d'ailleurs être comparée à la faiblesse de notre capital jusqu'en octobre 1946.

Nous vous proposons, après avoir entendu le rapport de vos commissaires aux comptes, d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés.

Vous aurez, en outre, conformément à la loi, à délibérer:

1° Sur le quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 1946;

2° Sur le quitus spécial à donner aux administrateurs visés par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous avons reçu le 27 septembre 1946 la démission de notre administrateur, M. André Deprez. Nous vous demandons d'en prendre acte et de donner à cet administrateur quitus définitif et sans réserves de sa gestion.

Dans sa séance du 23 octobre 1946, notre conseil a nommé administrateur, en remplacement de M. Deprez, M. Georges Hereil. Nous vous demandons, conformément à l'article 20 des statuts, de procéder à sa nomination définitive pour une durée égale au temps restant à courir pour le mandat de M. Deprez, qui devait prendre fin le 30 août 1950.

Le 26 février 1947, M. Georges Hereil nous a donné la démission de son poste d'administrateur. Nous vous demandons de prendre acte de cette démission.

Le remplaçant de M. Hereil doit être un représentant des actionnaires présenté par le ministère de l'air, conformément au décret du 23 juillet 1945. Cette présentation n'a pas encore été faite.

Dans sa séance du 25 septembre 1946, notre conseil d'administration a coopté, sur présentation du ministère des finances et de l'économie nationale, la caisse des dépôts et consignation. Nous vous demandons de procéder à sa nomination définitive au poste d'administrateur de votre société pour une durée de six ans à dater du 25 septembre 1946.

Nous vous demandons enfin, par application de l'article 12 des statuts, de fixer à 600 F, le prix de négociation des actions de votre société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans exprimer la satisfaction de votre conseil qui a pu au cours de l'année 1946 apprécier l'effort soutenu développé par tout le personnel de votre société. Tous, depuis les créateurs du bureau d'études jusqu'aux réalisateurs des ateliers de prototypes ou des usines de série, se sont dévoués à leur tâche de façon remarquable. Les résultats obtenus sont dûs à l'efficacité de l'action combinée des dirigeants et des exécutants.

De nombreux exemples pourraient être cités, qui mettraient en lumière cette activité et cette efficacité. Nous nous bornerons à rappeler la vitesse avec laquelle a été étudié et réalisé le cargo « Cormoran ». Le premier trait de crayon a été dessiné en novembre 1945 et le fuselage a pu être présenté, muni de son empennage, au salon de novembre 1946. Il volera au cours de l'été 1947, soit moins de deux ans après la décision qui a entraîné son étude.

Un autre exemple peut être fourni par le « Chardonneret » avion quadriplace, dont l'étude a été démarrée le 1er mai 1946. Les différents éléments ont été construits à mesure de l'achèvement des dessins correspondants et l'avion a fait son premier vol le 27 juillet 1946.

Tous ceux qui sont habitués au travail industriel savent que la rapidité des opérations est un facteur essentiel de la rentabilité d'une entreprise. Cette rapidité conduit en effet à une utilisation optimum de la surface couverte, de la main-d'œuvre, des matières. En un mot, elle entraîne une accélération de la rotation du capital, donc un accroissement du rendement de ce capital.

Les résultats à cet égard sont, comme nous l'avons dit, dûs à l'activité intelligente de tout notre personnel et à la collaboration des délégués, du comité mixte à la production et des comités d'entreprise.

Nous sommes d'autre part amenés à vous signaler la situation sérieuse dans laquelle se trouve actuellement dans son ensemble l'industrie française et en particulier la branche aviation.

Les ressources de l'Etat dépendent directement de l'importance des échanges, donc de la production. Le manque de charbon freinant pour un temps cette production, force est à l'Etat de comprimer ses dépenses et de limiter au minimum ses commandes. Cette limitation risque d'atteindre durement notre industrie.

Il nous semblerait cependant que les enseignements de la dernière guerre devraient porter leurs fruits et prouver que dans l'organisation d'une armée l'effort principal doit porter sur le matériel, et non sur les effectifs. C'est-à-dire, pour ce qui concerne l'aviation, que l'effort militaire de notre pays devrait conduire à augmenter le nombre des avions dans une proportion plus importante que celle des hommes sous les drapeaux.

Quoi qu'il en soit, la situation faite à l'industrie aéronautique n'a pas manqué d'attirer l'attention des dirigeants de votre société, qui sont obligés d'étudier l'adaptation de vos usines à certains travaux de reconversion destinés à maintenir à peu près intact le potentiel de ces usines. Celui-ci, laborieusement créé et mis au point après des années d'effort persévérant, ne doit pas s'effondrer sous le prétexte que nous traversons une crise que tout Français, confiant dans les destinées de son pays, sait être de durée limitée.

Qu'est-ce-qu'un potentiel ? Ce n'est pas seulement une combinaison de terrains, de bâtiments et d'outillage. C'est aussi et surtout un groupement de personnes ayant acquis l'habitude d'œuvrer ensemble, d'élaborer des méthodes modernes de travail, un groupement humain constituant une équipe, ayant un esprit de corps, un esprit d'équipe. On peut envisager aisément des remaniements d'installations matérielles. Il ne faut toucher qu'avec la plus grande prudence aux éléments humains d'une entreprise. Quand on a eu la chance d'avoir pu grouper ces éléments de façon que l'entreprise soit prospère, il faut soigneusement se garder d'en bouleverser l'organisation.

Laissez-nous vous citer à cette occasion cette phrase de Carnegie qui fut un grand industriel et qui savait ce qu'est la gestion d'une entreprise:

« Si j'étais mis en demeure de perdre ou mes usines ou mon organisation, je n'hésiterais pas à sacrifier mes usines que je pourrais reconstruire, tandis que je ne pourrais en une génération refaire mon organisation, c'est-à-dire, un personnel bien choisi, bien formé, dont chaque membre a été orienté dans la voie où il peut rendre le plus de services, a été habitué à collaborer avec son chef, avec ses collègues, avec ses subordonnés ».

C'est pourquoi la reconversion, au moins partielle, de vos usines est indispensable pour maintenir ce potentiel humain, si difficilement établi une première fois, et qui seul permet la fourniture de produits répondant à la triple condition:

Qualité la meilleure;
Prix de revient le plus bas;
Délai le plus réduit,

le tout devant être couronné par la rentabilité de la société.

Votre société, qui est une société anonyme régie par la loi de 1867 a déjà, conformément à la loi du 27 avril 1946, publié le bilan pour 1945 et le rapport des commissaires aux comptes au *Journal officiel* du 14 juillet 1946. Le présent bilan sera également publié dans les délais fixés par la loi du 21 mars 1947.

Ces considérations exposées, nous pouvons vous indiquer, pour terminer, que l'avenir de votre société se présente favorablement. Votre direction technique étudie déjà des avions devant succéder au cargo « Cormoran ». Tout laisse espérer que la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre aura dans l'avenir, une activité féconde.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires

DE LA

Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Centre

12 *bis*, AVENUE BOSQUET, PARIS (7e).

Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de votre société arrêtés à la date du 31 décembre 1946.

Les vérifications et sondages auxquels nous avons procédé, nous ont permis de constater que le bilan au 31 décembre 1946 — reproduit en annexe — exprime la situation de votre société à la date précitée, telle qu'elle ressort des livres comptables et documents justificatifs soumis à votre examen.

L'analyse des divers postes du bilan à fin 1946 et leur comparaison avec ceux du bilan à fin 1945 appellent les explications ci-après:

ACTIF

I. — IMMOBILISATIONS	311.040.007 92	
A déduire: amortissements	139.028.716 42	
Valeur nette à l'actif		172.011.291 50

Le chapitre des immobilisations comprend, à fin 1946, les postes ci-après:

	VALEUR A L'ACTIF au 31 décembre 1946.	AMORTISSEMENTS au 31 décembre 1946.	VALEUR NETTE au 31 décembre 1946.
	francs.	francs.	francs.
Terrains et constructions	64.128.937 22	13.443.627 98	50.985.309 24
Matériel et outillages	111.147.791 36	58.910.063 53	52.237.727 83
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	70.131.860 71	26.808.627 59	43.323.233 12
Immobilisations incorporelles d'exploitation	18.680 »	»	18.680 »
Immobilisations entièrement amorties	39.916.553 32	39.866.397 32	50.156 »
Immobilisations en cours	25.396.185 31	»	25.396.185 31
Totaux	311.040.007 92	139.028.716 42	172.011.291 50

La valeur à l'actif des immobilisations enregistre, par rapport à son montant, à fin 1945, une augmentation nette de 78.813.454,40 F se décomposant comme suit:

	MONTANT A FIN 1946	AUGMENTATION EN 1946	DIMINUTION EN 1946
	francs.	francs.	francs.
Terrains et constructions	64.128.937 22	9.877.620 53	»
Matériel et outillages	111.147.791 36	14.380.987 73	»
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	70.131.860 71	»	2.336.552 05
Immobilisations incorporelles d'exploitation	18.680 »	»	899.654 61
Immobilisations entièrement amorties	39.916.553 32	39.837.212 42	»
Immobilisation en cours	25.396.185 31	17.953.820 38	»
	311.040.007 92	82.049.641 06	3.236.186 66
Augmentation nette		78.813.454 40	

L'augmentation de 9.877.620 53 concernant la rubrique des « Terrains et constructions » se répartit ainsi qu'il suit:

Terrains	2.017.836 »
Constructions et bâtiments	7.145.202 85
Constructions légères	195.067 92
Voies	219.513 76
	9.877.620 53

L'accroissement du poste « Terrains » résulte des acquisitions de l'exercice, comprenant:

Un terrain sis à Fourchambault, pour	300.000 »
Les terrains dépendant de l'usine de Châteauroux, cédée à votre société par la S.N.C.A. du Sud-Ouest, pour	1.617.836 »
Un terrain en annexe de ladite usine et cédé dans les mêmes conditions, pour	70.000 »
	2.017.836 »

L'augmentation afférente aux « constructions et bâtiments » provient notamment:

A concurrence d'un total de 4.804.662 73 F de l'incorporation des bâtiments dépendant des usines d'Issy-les-Moulineaux et de Châteauroux, dont la S.N.C.A. du Sud-Ouest vous a effectué la cession en 1946;

Des travaux de reconstruction exécutés à vos usines de Billancourt et de Châteauroux.

Les constructions de l'usine d'Issy sont édifiées sur des terrains appartenant à la S.N.C.A. Ouest (en liquidation), mais l'apport de ces terrains à votre société est envisagé.

La rubrique « Matériel et outillage » ressort en augmentation nette de 14.380.987 73 F résultant des fluctuations ci-après:

	MONTANT A FIN 1946	AUGMENTATION EN 1946	DIMINUTION EN 1946
	francs.	francs.	francs.
Machines et gros outillage	56.223.882 45	9.562.220 19	»
Matériel d'usine	21.356.954 90	7.823.416 12	»
Instruments de mesure	6.540.618 02	1.536.027 71	»
Petit outillage, non consommable	22.046.930 99	»	4.298.659 24
Outillages spéciaux de fabrication	4.779.405 »	»	242.077 05
	111.147.791 36	18.921.724 02	4.540.736 29
Augmentation nette		14.380.987 73	

Les mouvements qui affectent les quatre premiers postes dont l'énumération précède, peuvent se résumer comme suit:

	INVESTISSEMENTS nouveaux et virements.	VENTES, VIREMENTS et destructions.	ÉLÉMENTS entièrement amortis.	FLUCTUATIONS NETTES
	francs.	francs.	francs.	francs.
Machines et gros outillages	14.087.289 22	4.503.239 03	21.870 »	+ 9.562.280 19
Matériel d'usine	8.171.693 73	348.277 61	»	+ 7.823.416 62
Instruments de mesure	4.602.580 71	535.400 84	2.591.152 16	+ 1.536.027 71
Petit outillage non consommable	5.422.607 20	4.128.827 87	5.592.198 57	— 4.293.659 24

Les investissements nouveaux résultent à la fois des achats et des fabrications de l'exercice, ainsi que de l'adjonction des éléments compris dans les cessions d'usines faites par la S.N.C.A. du Sud-Ouest.

Quant aux « Outillages spéciaux de fabrication », repris en compte à fin 1945 par suite de la réévaluation, ils étaient entièrement amortis à fin 1946 et, comme tels, à virer aux « Immobilisations entièrement amorties ».

Le groupe des « Autres immobilisations corporelles d'exploitation » s'établit en diminution nette de 2.336.532 05 F s'analysant de la façon suivante:

	MONTANT A FIN 1946	AUGMENTATION EN 1946	DIMINUTION EN 1946
	francs.	francs.	francs.
Mobilier	12.749.047 07	3.367.977 07	»
Matériel de bureau	7.861.862 37	2.917.692 83	»
Agencements et aménagements	16.327.619 36	9.264.485 09	»
Installations	12.880.409 54	1.450.285 51	»
Voitures et camions	16.880.268 75	5.093.813 16	»
Matériel roulant d'usine	1.843.868 19	378.493 97	»
Petit matériel d'infirmerie	406.309 23	73.296 73	»
Cantine	1.179.576 20	678.950 99	»
Caisse de décentralisation	»	»	25.578.557 40
	70.131.860 71	23.242.025 35	25.578.557 40
Diminution nette			2.336.532 05

La plupart des augmentations survenues dans le montant des postes ci-dessus énumérés, proviennent essentiellement d'achats et de réalisations — auxquels sont venus s'ajouter les éléments en provenance de la S.N.C.A. du Sud-Ouest, — sous déduction de quelques ventes ou destructions, et de virements d'éléments entièrement amortis.

L'importante diminution constatée sous la rubrique « Caisse de décentralisation » est purement théorique, car elle résulte uniquement du virement au compte « Immobilisations entièrement amorties », d'anciens éléments repris dans les immobilisations d'exploitation comme conséquence de la réévaluation de fin 1945, et conservés sous le même libellé qu'à l'époque où ils étaient la propriété de la caisse de décentralisation.

A fin 1946, les « Immobilisations incorporelles d'exploitation » ne comprennent plus que la valeur en compte des « Brevets », de 18.630 F, restée sans changement depuis fin 1945.

Le compte « Etudes et recherches générales », qui figurait pour 899.654.61 F au bilan à fin 1945, se trouve en effet soldé à fin 1946, dans les conditions ci-après:

Frais d'études exposées en 1946		44.650.692 24
Frais en compte à fin 1945		899.654 61
Virement au travaux en cours:		
En 1946	870.238 80	
A fin 1946	44.458.726 27	
Dépréciation sur études, débitée au compte de pertes et profits de 1946	221.381 78	
	45.550.346 85	45.550.346 85

La modification ainsi apportée à la présentation des frais d'études au bilan, a pour objet d'exclure des immobilisations, les études non terminées ou non susceptibles d'exploitation.

Les « Immobilisations entièrement amorties » ressortent en augmentation de 39 millions 837.212,42 F provenant en grande partie de ce que, par suite de la réévaluation globale des postes à fin 1945, certains éléments compris dans cette réévaluation en bloc, sont apparus, à fin 1946, comme se trouvant entièrement amortis.

Le total en compte des éléments entièrement amortis à fin 1946, soit 39.916.553,32 F, se répartit comme suit:

Matériel et outillage	12.970.273,51
Autres immobilisations corporelles	1.367.722 41
Caisse de décentralisation	25.578.557 40
	39.916.553 32

En fait, les outillages spéciaux de fabrication — également amortis en totalité à fin 1946, — viennent s'ajouter au total ci-dessus pour 1.779.195 F.

L'augmentation de l'ordre de 18 millions de francs qui apparaît aux « Immobilisations en cours » s'applique quasi exclusivement à des travaux de reconstruction des bâtiments détruits ou endommagés de votre usine de Billancourt, pour lesquels l'autorisation de reconstruire dans le cadre de la législation des dommages de guerre n'a été donnée qu'à titre provisoire, en raison de l'existence du plan d'aménagement de Boulogne-Billancourt.

Les « Amortissements », dont le total à fin 1946 s'établit en augmentation nette de 31.286.268,65 F par rapport à fin 1945, enregistrent les fluctuations ci-après:

Amortissements de l'exercice 1946		38.986.634 97
A déduire:		
Reprise d'amortissements sur éléments vendus, détruits ou devenus inutilisables		7.700.366 32
Différence en augmentation.		31.286.268 65

Les amortissements de l'exercice ont été décomptés uniquement aux taux prévus pour les éléments réévalués, même en ce qui concerne les immobilisations non réévaluées, entrées en compte en 1946. Les taux normaux d'amortissement étant légèrement supérieurs à ceux prévus pour les éléments réévalués, il en résulte une insuffisance théorique d'amortissement.

Vos services nous ont précisé qu'un travail considérable eût été nécessaire pour tenir compte des deux catégories d'amortissements dans l'imputation des frais de sections pour le chiffrage des prix de revient. Une régularisation aura pu néanmoins intervenir en fin d'exercice, par le débit du compte de pertes et profits, en vue d'éviter une insuffisance d'amortissement dont le montant pourrait d'ailleurs s'accroître notablement en 1947. Toutefois, nous verrons, au moment de l'examen des provisions, que l'imputation de l'une d'entre elles a été génératrice d'un excédent d'amortissement qui dépasse de beaucoup l'insuffisance visée plus haut.

II. — Frais d'établissement

Ce chapitre n'existait pas à fin 1945. Son montant, de 3.230.000 F, représente les frais de l'augmentation de capital réalisée par votre société en 1946. Ces frais ont été amortis en totalité à fin 1946.

III. — Valeurs engagées

Les trois postes groupés sous ce chapitre ont enregistré les fluctuations ci-après:

	MONTANT A FIN 1946	AUGMENTATION EN 1946	DIMINUTION EN 1946
	francs.	francs.	francs.
Prêts à plus d'un an d'échéance	500.000 »	»	70.000 »
Titres de participation.	32.232.783 50	940.000 »	»
Dépôts et cautionnements	7.819.158 »	»	1.126.764 »

Les « Prêts à plus d'un an d'échéance » comprennent des avances consenties à la société coopérative de la S. N. C. A. C. pour 380.000 F (chiffre en diminution de 70.000 F sur celui de 1945) et des avances faites à la société « Athlétic club » de Bourges, pour un montant de 120.000 F resté sans changement.

L'augmentation de 940.000 F relative au poste « Titres de participation » provient de la souscription en 1946, savoir:

De 34 parts de 10.000 F de la société civile de réalisations sociales de l'industrie aéronautique.	340.000 »
De 120 parts de 5.000 F de la société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont	600.000 »
Ensemble.	940.000 »

De même qu'à fin 1946, le montant du portefeuille comprend pour 28.395.282,50 F la valeur de 14.950 actions de la société immobilière et industrielle de Fourchambault, chiffrée après réévaluation du bilan de ladite société (la plus-value dégagée par cette réévaluation est comprise pour 16.157.960,50 F dans la réserve de réévaluation qui figure au passif).

Cependant, en raison des pertes subies en 1946 par la société dont il s'agit, la valeur des actions d'après le bilan au 31 décembre 1946 s'établit en moins-value de l'ordre de 2 millions et demi par rapport à l'estimation réévaluée de 1945.

Cette moins-value aurait été de nature à justifier, soit la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille, soit l'imputation d'une partie correspondante de la réserve de réévaluation des titres de participation. Mais vos services considèrent, au résultat d'une expertise immobilière, que la valeur réelle des actions susvisées est bien supérieure à l'estimation chiffrée sur la base du bilan à fin 1946.

La diminution enregistrée sur les « Dépôts et cautionnements » résulte principalement d'une réduction du montant du dépôt de garantie versé à la caisse de compensation des allocations familiales, pour votre usine de Fourchambault.

IV. — Valeurs d'exploitation

Magasins 587.032.073,78

Cette rubrique accuse, par rapport au chiffre de 1945, une augmentation globale de 248.872.167, 47 F, provenant des achats d'approvisionnements effectués dans l'exercice écoulé, sous déduction des prélèvements opérés pour les besoins des fabrications et des cessions de matières faites aux sous-traitants.

Le total de 537 millions qui figure au bilan en représentation des stocks des différentes usines de votre société comprend, à concurrence de près de 255 millions, la valeur au prix de revient de pièces usinées, fabriquées tant par vos usines que les sous-traitants.

De même que précédemment, il a été procédé à des inventaires partiels des quantités existantes, en cours d'exercice et, par ailleurs, à vos usines de Châteauroux et de Bourges, l'inventaire a été fait à la date du 31 décembre 1946.

Le chiffrage des divers éléments des stocks a eu lieu à des prix de revient moyens, mais il convient de signaler qu'il n'a plus été tenu compte de la revalorisation effectuée en 1941

et visée à nos précédents rapports. Les derniers éléments revalorisés ont, en effet, été vendus ou utilisés pour des commandes soldées en 1946, et la reprise de la revalorisation y afférente a eu lieu par imputation de la totalité du reliquat de la « Provision pour risques de pertes sur revalorisation des stocks au 31 décembre 1941 » qui était comprise pour 5.616.170, 87 F à fin 1945, dans la « Provision pour risques de pertes sur marchés résiliés et dommages de guerre » du passif.

Travaux en cours de fabrication	1.996.403.505 23

se décomposant comme suit:

Travaux en cours:	
De fabrication.....	1.948.811.916 01
Contrat de démarrage...—	2.084.293 43
Au titre de la reconstruction	45.507.295 79
Ensemble.	1.996.403.505 23

Cet important chapitre ressort en augmentation nette de 998.483.961,26 F sur son montant à fin 1945, et par ailleurs, les « Travaux livrés non facturables », qui étaient inclus en 1945 dans les « Travaux en cours », figurent à fin 1946, dans les « Valeurs réalisables à court terme », pour près de 111 millions.

L'augmentation susvisée résulte principalement:

De l'accroissement du montant des prix de revient, consécutif à la majoration appliquée aux salaires horaires;

D'une augmentation des fabrications provenant du fait que les usines d'Issy-les-Moulineaux et de Châteauroux, ont été à la disposition de votre société pendant l'année entière, contre sept mois seulement en 1945;

De l'incorporation dans les travaux en cours, de frais d'études d'un montant de l'ordre de 44 millions de francs, antérieurement inclus dans les « Immobilisations incorporelles d'exploitation ».

Le solde du poste « Travaux en cours » représente le prix de revient comptable des travaux en cours, frais généraux et amortissements compris, avec application de coefficients pour l'imputation des frais généraux.

La particularité signalée à notre précédent rapport, relativement aux frais de maintien du potentiel, n'existe plus dans les comptes établis en 1946, les frais généraux réels ayant été effectivement imputés, pour leur totalité, au prix de revient des travaux en cours, compte tenu des ajustements pratiqués en fin d'exercice et motivés par l'emploi des coefficients.

D'autre part, le chiffrage des travaux en cours ne comporte plus une déduction du prix de revient de la partie facturée sur les ordres en cours, laquelle avait lieu en raison de l'impossibilité de procéder à une ventilation du prix de revient avant la fabrication totale du marché, par suite du lancement des fabrications sur la base des ordres s'appliquant à l'ensemble des commandes. Vos services effectuent maintenant le lancement de la fabrication par appareil, ce qui permet d'obtenir un prix de revient unitaire, au fur et à mesure des fabrications.

Le montant des travaux en cours à fin 1946, comprend principalement:

Pour 1.300 millions, en chiffre rond, des fabrications concernant quasi exclusivement des marchés passés par l'Etat français postérieurement à la libération, tant à votre société qu'à d'autres sociétés nationales;

Pour 250 millions, des travaux inter-usines;

Pour 135 millions, des frais d'études et de recherches générales se rapportant en majeure partie à des commandes de l'Etat;

Pour 44 millions, des frais d'études considérés antérieurement comme des immobilisations incorporelles d'exploitation;

Pour 43 millions, le coût de la fabrication de pièces de stocks;

Pour 96 millions, des fabrications extra-aéronautiques entreprises notamment comme conséquence de la reconversion des usines (ce poste ne comprend plus le montant des travaux de réparations des dommages causés par un incendie à votre usine de Bourges en 1944, montant qui y était inclus à fin 1946 pour 17.827.148,64 F).

Des frais résultant de l'arrêt de l'usine de Cravant, survenu en février 1946 et des travaux effectués au titre du contrat de démarrage concernant ladite usine, sont également incorporés dans les travaux en cours.

A fin 1946, le prix de revient des travaux de reconstruction et de réparation des dommages subis dans les usines lors des bombardements — travaux effectués dans le cadre de la législation des dommages de guerre — a été viré à un poste spécial du chapitre des travaux en cours, dont le montant ressort à 45.507.295,79 F.

La provision de 20.014.119,45 F qui figure au passif du bilan, s'applique pour une quote-part de 4 millions aux risques de pertes sur un ancien marché résilié (cette provision couvrait, en outre, à fin 1945, des pénalités éventuelles de 4.461.484 F dont la remise a été obtenue en 1946).

D'autre part, une provision nouvelle de 20 millions de francs a été constituée à fin 1946, à l'effet de tenir compte des risques de pertes afférents aux frais d'études et de fabrication d'appareils construits sans marchés.

Au résultat des renseignements qui nous ont été fournis par vos services, le surplus des travaux en cours ne comporterait aucune éventualité de perte en puissance, même en ce qui concerne les études et les fabrications extra-aéronautiques réalisées sans marchés, ainsi qu'un appareil accidenté avant réception.

La comparaison entre les prix prévus aux marchés et le montant des dépenses incluses dans le prix de revient des travaux en cours, ne fait apparaître (compte tenu des avenants demandés et encore en discussion) aucun risque de perte, mais ce risque est, en outre, fonction, tant de l'état d'avancement quantitatif et qualitatif des travaux, que de considérations d'ordre technique.

Par ailleurs, le chiffrage des prix de revient a, dans certains cas, été l'objet de régularisations et de rectifications effectuées au moment des facturations.

V. — Valeurs réalisables a court terme

Travaux livrés non facturables	110.720.908 »

Ce poste nouveau, dont le montant se trouvait antérieurement inclus dans les travaux en cours, a été créé pour exprimer la valeur au prix de revient des fabrications et travaux qui, bien que livrés, n'étaient pas encore facturés en fin d'exercice, soit en l'absence de prix définitifs (commandes avec prix provisoires ou sans prix fixés), soit par suite d'impossibilité de facturations avant terminaison de la totalité du lot en commande, ou encore à défaut d'approbation des devis relatifs à des travaux de réparations.

Vos services ne prévoient aucune éventualité de perte sur les « Travaux livrés non facturables ».

Clients	486.563.249 70

Ce chapitre ressort en augmentation de 424.613.680,62 F sur le chiffre de 1945. Il englobe, à concurrence de 3.368.981,77 F, des sommes en instance de facturation aux clients à fin 1946 et, par contre, une déduction de 3.812.600,60 F a été faite au titre d'un avoir sur facturation à régulariser en 1947.

Le montant porté au bilan se décompose comme suit:

Clients Etat.....	470.264.038 02
Clients divers.....	16.199.211 68
	486.563.249 70

Le poste « Clients Etat » enregistre une augmentation nette de 432.783.908,20 F provenant notamment des facturations faites en 1946, sur deux importants marchés.

La rubrique des « Clients divers » s'établit en régression de 8.170 227,58 F résultant principalement des imputations d'acomptes reçus et des recouvrements effectués sur les clients en règlement de facturations.

Nous rappelons que les sommes dues en compte clients par des débiteurs allemands et non couvertes par des versements d'acomptes, sont incluses au poste « Créances douteuses ».

Débiteurs divers.....	465.390.050 79

Le total de ce chapitre se répartit de la façon suivante:

Prêts à moins d'un an d'échéance		5.383.265 »
Effets à recevoir.		3.161.572 »
Créances douteuses		13.312.961 01
Avances aux fournisseurs ..		230.310.132 63
Autres débiteurs:		
a) Divers	45.461.381 27	
b) Ministère de l'air	61.627.328 »	
c) Compagnie d'assurances L'Union	18.263.200 »	
d) Actions d'administrateurs déposées en garantie	82.500 »	
e) Dommages de guerre:		
Repli juin 1940..	16.014.119 55	
Bombardement 3 mars 1942	15.970.505 04	
Bombardement 4 avril 1943	3.138.602 80	
Bombardement 15 septembre 1943	43.156 99	
Bombardement 22 juin 1944.....	31.757 57	
Période insurrectionnelle 1944.	63.235 20	
Bombardements des 10 avril, 23 mai, 4 et 25 juin 1944	20.280.209 81	
Usine d'Issy-les-Moulineaux ...	117.420 »	
Usine de Déols..	34.701.156 17	
		215.907.562 43
Avances au personnel		7.081.537 72
Total égal:		465.390.050 79

Par rapport à son montant à fin 1945, le chapitre des « Débiteurs divers » ressort en augmentation de 260.649.186,32 F résultant des fluctuations ci-après:

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	francs.	francs.
Prêts à moins d'un an d'échéance.....	5.271.594 »	»
Effets à recevoir.....	1.657.559 70	»
Créances douteuses.....	786.294 75	»
Avances aux fournisseurs.....	123.398.836 40	»
Autres débiteurs:		
a) Divers.....	11.809.415 59	»
b) Ministère de l'air.....	61.627.328 »	»
c) Compagnie d'assurances l'Union.....	18.263.200 »	»
d) Actions d'administrateurs déposées en garantie.....	82.500 »	»
e) Dommages de guerre:		
Bombardements des 10 avril, 23 mai, 4 et 25 juin 1944.....		607.428 24
Usine d'Issy-les-Moulineaux.....	117.420 »	»
Usine de Déols.....	34.701.156 17	»
Avances au personnel.....	3.481.299 95	»
	261.256.614 56	607.428 24
Augmentation nette.....	260.649.186 32	

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Les « Prêts à moins d'un an d'échéance », dont le montant en compte à fin 1945 a été remboursé, concernent les prêts suivants, consentis en 1946:

A la Société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont: 5 millions de francs (les fonds nécessaires à ce prêt ont été fournis à votre société par la Caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique, qui figure de ce chef dans les créditeurs divers du passif, pour la même somme de 5 millions);

A la Société civile de réalisations sociales de l'aéronautique: 100.000 F;

A la coopérative de votre usine de Bourges: 250.000 F (ce prêt a été remboursé en février 1947);

A du personnel de votre société pour 33.265 F (prêts en cours de remboursement).

Les « Effets à recevoir », d'un montant de 3.161.572 F, étaient à recouvrer sur le Crédit national et ont été escomptés en 1947.

Nous signalerons que, par suite de l'escompte en banque des effets remis à votre société par le Crédit national, par d'autres sociétés nationales et par des clients du secteur privé, ainsi que des effets avalisés par la Caisse des marchés, il existait au 31 décembre 1946 un total d'effets escomptés et non encore arrivés à échéance, de 1.221 millions de francs en chiffre rond. La partie de ces effets, concernant le secteur privé, a été intégralement réglée en 1947.

Le poste « Créances douteuses » enregistre une augmentation de 786.294,75 F, s'appliquant:

Pour 723.429,55 F à 50 0/0 des avances consenties en 1946 à la Société d'habitations à bon marché « Les Révériens »;

Et pour 62.865,20 F à la contre-valeur d'avoir en banque allemande qui était inclus dans les disponibilités à fin 1945.

Au 31 décembre 1946, la rubrique des « Créances douteuses », de 13.512.961,01 F se trouve comprendre:

La partie de la créance sur la société « Les Révériens », considérée comme d'un recouvrement douteux, pour...	7.154.995 13
Les avances et sommes dues par les fournisseurs et clients allemands débiteurs, ainsi que l'avoir en banque allemande, pour	6.357.965 88
Total égal.....	13.512.961 01

Une dotation complémentaire de 786.294,75 F a été faite, à fin 1946, à la « Provision pour créances douteuses », en vue d'en porter le montant à un total couvrant exactement celui du poste « Créances douteuses » de l'actif;

Les « Avances aux fournisseurs » ressortent en augmentation nette de 123.393.836,40 francs, résultant principalement de l'accroissement des avances faites aux entrepreneurs chargés des travaux de reconstruction des usines de Bourges et de Châteauroux. A fin 1946, le montant des avances aux entrepreneurs était compris pour 114 millions et demi, en chiffre rond, dans le total des « Avances aux fournisseurs », de 220.340.132,63 F.

Les anciens comptes d'avances qui, à fin 1945, se trouvaient couverts, en principe, par les inventaires de liquidation des sous-traitants, n'existent plus à fin 1946, par suite des règlements intervenus.

La rubrique « Divers » du groupe des « Autres débiteurs » s'établit en augmentation nette de 11.809.115,59 F, résultant de nombreuses fluctuations, tant débitrices que créditrices, parmi lesquelles nous signalerons celles ci-après:

1° Un compte nouveau a été ouvert au nom du ministère de l'armement, dont le solde débiteur de 5 millions de francs exprime le montant d'une cotisation exceptionnelle versée à l'office professionnel de l'aéronautique et remboursable en vertu d'une convention portée en 1947;

2° Un autre compte nouveau, qui accuse un solde débiteur de 1.710.087,30 F, a été ouvert au nom du ministère des finances, en représentation de la partie recouvrable sur les salaires versés au titre de l'indemnité de fermeture des usines en fin d'année;

3° Le solde débiteur du compte de l'atelier aéronautique d'Issy ressort en augmentation de l'ordre de 1.150.000 F, résultant du virement des facturations antérieurement débitées au compte « Clients » de cet organisme;

4° Le solde débiteur du compte de la Société d'habitations à bon marché dite « Les Révériens », qui était de 5.782.913,75 F à fin 1945, se trouve porté à 6.505.343,35 F à fin 1946, l'augmentation enregistrée s'appliquant à la partie des avances de 1946 — soit 50 p. 100 — qui est considérée comme recouvrable;

5° Des comptes d'attente dont les soldes forment un total de près de 21 millions de francs (concernant pour 20 millions en chiffre rond la S. N. C. A. du Sud-Ouest) ont été créés à fin 1946, en vue de grouper les opérations restant en instance de régularisation avec les autres sociétés nationales de constructions aéronautiques, en fin d'exercice. La partie des opérations pour laquelle l'accord définitif a été réalisé, figure à des comptes distincts qui, à fin 1946, se trouvent inclus dans les « Créditeurs divers »;

6° Le montant des avances sur cotisations versées au titre des allocations familiales accuse, par rapport à 1945, une régression de l'ordre de 3.800.000 F, provenant de ce qu'en 1946, les cotisations ont été décomptées par la caisse à l'échéance fixée;

7° Le poste relatif à un versement de 1.900.000 F, effectué en 1945, entre les mains d'un notaire pour le compte d'un comité, a été soldé en 1946, par suite du remboursement de la somme versée.

La rubrique des « Débiteurs divers » reste comprendre, à fin 1946:

Un compte de la société H. M. D. Farman, dont le solde débiteur de 1.629.764,25 F (en augmentation de 150.000 F, en chiffre rond) représente le reliquat de travaux de réparation de dommages de guerre, effectués par votre société aux immeubles de la Société Farman, dont elle est locataire; vos services nous ont indiqué avoir l'accord de la Société Farman pour le remboursement de ces sommes;

Un compte de la Société des avions Hanriot, dont le solde débiteur de 832.933,28 F, sans changement depuis 1944, s'applique à des opérations pour lesquelles une instance judiciaire était en cours en 1946. Cependant, une transaction est intervenue en 1947 et la créance dont il s'agit a été réduite à une somme de 422.500 F encaissée par votre société. Dans ces conditions, la différence entre le montant en compte et la somme recouvrée, soit 410.433,28 F, aurait justifié la constitution d'une provision de même montant au bilan de fin 1946.

Le poste « Ministère de l'air », de 61 millions 627.328 F, constitue une rubrique nouvelle, dont le montant correspond à des retenues effectuées à tort par le ministère de l'air, sur le payement des acomptes relatifs à un marché repris par l'Etat français. La contre-partie dudit poste a été incluse, au passif, dans les « Avances reçues des clients ».

Le compte « Compagnie d'assurances L'Union » est également nouveau et représente l'indemnité d'assurances à recevoir par votre société au titre des dommages relatifs à l'incendie de votre usine de Bourges, survenu en 1944.

La rubrique nouvelle « Actions d'administrateurs déposées en garantie », dont l'absence avait été signalée à nos précédents rapports, exprime la valeur nominale des actions déposées par vos administrateurs en garantie de leur gestion. La contrepartie de ce compte existe au passif, au compte « Administrateurs créditeurs pour actions en garantie ».

Le chapitre des « Dommages de guerre » appelle les précisions ci-après:

Le poste « Repli de juin 1940 », resté sans changement, est intégralement couvert par une provision de 16.014.119,55 F comprise dans la provision totale de 20.014.119,45 F du passif;

Les postes relatifs aux bombardements des usines de Billancourt et de Bourges (dont le montant à l'actif exprime le chiffre des dommages et reste le même qu'à fin 1945, sauf pour l'un d'eux) continuent d'être provisionnés à 100 0/0, sous déduction des sommes reçues du commissariat à la reconstruction. Ces sommes sont incluses au compte du passif « Avances pour reconstruction », en tant que considérées comme revêtant le caractère d'avances remboursables, jusqu'à la fixation de l'indemnité à recevoir.

La diminution de 607.428,24 F, constatée au poste « Bombardements des 10 avril, 23 mai, 4 et 25 juin 1944 », s'explique comme suit:

Dommages sur fabrications, considérés comme irrécouvrables et virés au débit d'une commande soldée en 1946.....	2.622.407 48
Dommages remboursés par la préfecture du Cher.....	329.061 »
Ensemble.....	2.951.468 48
A déduire: Travaux de remise en état, frais d'inventaire et régularisations de 1946.....	2.344.040 24
Différence en diminution nette	607.428 24

La provision de 20.887.628,08 F, qui couvrait ledit poste à fin 1946, a été annulée et remplacée par une provision nouvelle de 12.280.209,84 F, correspondant à la différence entre le chiffre des dommages restant en compte à l'actif, soit 20.280.209,84 F et le montant d'une avance de 8 millions de francs reçue au titre de la reconstruction en 1946.

Les nouveaux postes de dommages de guerre concernant l'usine d'Issy-les-Moulineaux pour 177.420 F et l'usine de Déols pour 34.701.156,17 F s'appliquent à des dommages entrés en compte en 1946, comme conséquence de la cession de ces usines faite à votre société par la S. N. C. A. S. O., y compris le droit à la participation de l'Etat. Les deux postes dont il s'agit sont intégralement provisionnés au passif.

Quant au poste « Avances au personnel », de 7.081.537,72 F (en augmentation nette de 3.481.299,75 F sur le chiffre de 1945), il comprend pour 3.819.192,82 F des avances sur bons de travail en cours, débitées aux commandes lors de l'entière exécution du travail, et pour le surplus, des acomptes et avances sur salaires et appointements.

Ministère de l'armement.....	110.181.301 74

Cette rubrique, qui concerne le montant des sommes à recouvrer au titre des frais de maintien de potentiel, enregistre une diminution globale de 240.116.717,64 F, résultant:

D'une part, de modifications apportées au chiffrage desdits frais, conformément aux instructions du contrôle financier;

D'autre part, de l'imputation en déduction des frais dont il s'agit, du montant des avances encaissées sur les sommes à recouvrer (avances antérieurement incorporées dans le poste « Avances reçues des clients » du passif).

Les modifications relatives à la fixation des frais de maintien de potentiel ont eu essentiellement pour objet d'éliminer du montant des sommes à recouvrer au titre de ces frais, à la fois le bénéfice théorique inclus dans les prix des marchés, pour la période pendant laquelle des frais de maintien de potentiel ont été décomptés, et la majoration horaire de 15 0,0, qui avait été appliquée à tort aux taux fixés par le ministère, pour la période allant du 15 mars au 31 décembre 1945. La double reprise ainsi opérée sur les frais de maintien de potentiel porte sur un total de 107.116.717,64 F (dont 58.512.396,09 F réintégrés dans le prix de revient des travaux en cours et 48.604.321,55 F virés au débit d'une commande facturée en 1946).

Les avances imputées en déduction des frais de maintien de potentiel ressortent à 133 millions et comprennent, pour 40 millions les avances de 1945, et pour 93 millions celles encaissées en 1946.

La provision de 70 millions constituée à fin 1945, relativement aux frais de maintien de potentiel, a été annulée et remplacée par une provision nouvelle de 61.686.411,22 F chiffrée sur les instructions du contrôle financier, en vue d'en ajuster le montant avec le risque de réduction et la marge prévue aux conventions.

Caisse nationale des marchés	527.702.787 »

Ce nouveau poste de l'actif correspond à un compte transitoire auquel on a intégré, en fin d'exercice, le montant de sommes versées par l'Etat à la caisse des marchés, en vertu de la délégation de certains marchés, et encore en instance d'affectation au règlement d'effets avalisés par la caisse, à la date du 31 décem-

bre 1946. Les sommes débitées à ce compte viennent en déduction du passif envers la caisse des marchés, compris dans le chapitre des « Dettes à court terme » du passif.

VI. — Valeurs disponibles

Caisses et banques.....	17.980.161 10
se décomposant comme suit:	
Comptes de banques et chèques postaux	14.107.861 20
Caisses	3.872.302 90
	17.980.161 10

En diminution de 21.115.456,95 F sur le chiffre de 1945.

Le montant des disponibilités a été trouvé en concordance avec les justifications représentées, compte tenu des chevauchements habituels d'écritures en ce qui concerne les avoirs en banques.

VII. — Compte d'ordre

Biens appartenant à l'Etat français	95.443.375 47

Cette rubrique, dont le montant ressort en diminution de 4.559.271 F s'applique aux biens de l'Etat français mis à la disposition de votre société, savoir:

Au titre des conventions d'outillage, pour.....	44.119.509 58
Sans convention, pour.....	37.941.098 78
Au titre de contrat de démarrage, pour.....	43.382.767 11
Total égal.....	95.443.375 47

La diminution totale de 4.559.271 F se répartit comme suit:

Biens sous convention d'outillage	838.760 78
Biens sans convention.....	3.720.510 22
Ensemble	4.559.271 »

La diminution constatée provient du fait qu'une convention de rachat, portant sur un total de 4.559.271 F, est intervenue en 1946, relativement à un petit outillage compris, tant dans les biens avec convention que sans convention.

Il y a lieu de rappeler:

Que le matériel livré sans convention a été entré en compte à une valeur approximative chiffrée par les services de votre société;

Que le montant des biens appartenant à l'Etat comprend toujours, pour 1.496.756,25 F la valeur de machines enlevées par les allemands et non récupérées par votre société.

Divers	3.568.927 79

Ce compte d'ordre concerne exclusivement des « Dépenses payées d'avance » et imputables à l'exercice 1947. Il enregistre une augmentation nette de 3.009.851,09 F s'appliquant, pour partie aux prorata d'assurances et pour 1.332.614,19 F à des taxes à la production et de transaction, acquittées relativement à des factures *pro forma* établies à l'occasion de travaux exécutés pour le compte de la S. N. C. A. S. O. et recouvrables sur cette dernière au moment des facturations définitives.

Le bilan au 31 décembre 1946 ne fait plus mention de la perte de l'exercice 1945 qui figurait pour 32.727.443,70 F à l'actif du bilan précédent; cette perte fut entièrement amortie par un prélèvement effectué sur la réserve spéciale de réévaluation des immobilisations.

PASSIF

I. — Capital et réserves

Capital	250.037.500 »

En augmentation de 200.030.000 F correspondant au montant nominal des 400.060 actions représentatives de l'augmentation de capital réalisée par votre société et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 1946. Cette augmentation de capital a eu lieu avec une prime d'émission de 125 F par action. Les actions nouvelles ont été intégralement libérées à la souscription, par compensation avec des avances consenties par l'Etat français à votre société.

Réserve légale	45.939 85

Sans changement.

Réserve spéciale de réévaluation	59.107.792 46

La diminution de 32.727.443,70 F qui affecte cette réserve correspond au montant du prélèvement opéré sur la plus-value de réévaluation des immobilisations, à l'effet d'amortir la perte de l'exercice 1945, conformément à la résolution adoptée à cet égard par votre assemblée générale ordinaire du 22 mai 1946.

Le montant de la réserve de réévaluation restant en compte à fin 1946, est constitué:

Par le solde de la plus-value de réévaluation des immobilisations, à concurrence de	42.949.831 96
Par la plus-value de réévaluation des titres de participation, pour.....	16.157.960 50
Total égal.....	59.107.792 46
Prime à l'émission.....	50.007.500 »

Ce poste nouveau représente le montant de la prime d'émission de 125 F par action sur les 400.060 actions de l'augmentation de capital réalisée par votre société au cours de l'exercice 1946.

II. — Dettes a long terme

Emprunts à plus d'un an d'échéance, ministère des finances	14.835.557 »

Les avances consenties par le Trésor public ressortent en diminution nette de 154 millions 419.200 F, se décomposant comme suit:

Avances affectées à la libération par compensation des actions de l'augmentation de capital de 1946.....	250.037.500 »
Avances remboursées par voie de retenues sur mandats de payement.....	4.381.700 »
Ensemble	254.419.200 »
A déduire:	
Avance du Trésor reçue en 1946 au titre de la loi du 31 décembre 1945, art 7....	100.000.000 »
Différence en diminution...	154.419.200 »

III. — Dettes a court terme

Ce chapitre s'établit en augmentation massive de 2.124.864.118, 06 F se répartissant comme suit:

	MONTANT A FIN 1946	AUGMENTATION SUR 1945
	francs.	francs.
Effets avalisés par la Caisse nationale des marchés.....	869.992.222 »	519.992.222 »
Fournisseurs.....	379.972.465 74	121.039.647 31
Avances sur commandes en cours.....	1.930.202.754 56	1.167.368.560 58
Liquidation des commandes allemandes.....	59.226.811 83	59.226.811 83
Autres créanciers.....	515.587.591 52	257.236.876 34
	3.751.981.845 65	2.124.864.118 06

Le poste « Effets avalisés par la caisse nationale des marchés » (antérieurement libellé « Caisse nationale des marchés ») représente le montant d'effets à payer, avalisés par ladite caisse et souscrits en contrepartie d'avances bancaires comportant des échéances renouvelables. L'augmentation qu'enregistre ce poste, au passif, n'est qu'apparente, la caisse des marchés ressortant débitrice en compte d'actif de 527.702.787 F, non encore imputés à fin 1946, sur le montant des effets à payer; de sorte que le passif réel de cette rubrique se trouvait, en fait, ramené à 342 millions, chiffre en légère diminution sur celui de 1945.

Le poste « Fournisseurs » comprend:

Les soldes créditeurs des comptes des fournisseurs, pour	305.958.232 62
Les effets à payer aux fournisseurs au 31 décembre 1946, pour.....	74.014.233 12
Ensemble	379.972.465 74

Les sommes dues aux fournisseurs accusent un accroissement de l'ordre de près de 89 millions qui trouve sa contrepartie dans l'augmentation des stocks et des fabrications.

Les effets à payer aux fournisseurs, en augmentation de 32 millions en chiffre rond sur la somme en compte à fin 1945, ont été intégralement réglés depuis fin 1946.

Les « Avances sur commandes en cours », d'un total de 1.930.202.754, 56 F, se décomposent ainsi qu'il suit:

Avances reçues des clients.	1.911.152.754 56
Avances pour reconstruction (loi du 1er juillet 1941)	19.050.000 »
	1.930.202.754 56

L'augmentation globale de l'ordre de 1.167 millions afférente à l'ensemble des avances, s'applique pour 1.159 millions (en chiffre arrondi) aux « Avances reçues des clients », et pour 8 millions aux « Avances pour reconstruction ».

Les fluctuations relatives aux « Avances reçues de clients » se résument comme suit:

Augmentation résultant:

a) Des avances nouvelles de 1946, sous déduction des avances soldées par des facturations de l'exercice:	
Sur marchés d'Etat en cours de fabrication.....	1.182 millions
Sur marchés du secteur privé	15 millions
	1.197 millions
b) Du virement des retenues sur acomptes faites en trop par le ministère de l'air, sur marché de reprise (étant fait observer que les sommes correspondantes restent à encaisser effectivement par votre société)....	61 millions
Ensemble	1.258 millions
Diminution provenant:	
a) Du virement de l'avance reçue en 1945 sur frais de maintien de potentiel.....	40 millions
b) Du virement des avances reçues au titre des commandes allemandes à un poste nouveau du passif, dit « Liquidation des commandes allemandes ».	59 millions
	99 millions
Différence en augmentation	1.159 millions

Cet accroissement du montant des avances est en corrélation avec l'augmentation enregistrée sur le volume des fabrications en cours au 31 décembre 1946.

Nous préciserons que le total des avances reçues des clients, porté en compte à fin 1946, soit 1.911.152.754,56 F, comprend notamment, pour 1.151 millions, des avances sur marchés d'Etat en cours postérieurs au 1er septembre 1944; pour 33 millions environ, des avances relatives à d'anciens marchés ré-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

sillés, et pour 23 millions en chiffre rond, des avances sur fabrication du secteur privé.

L'augmentation de 8 millions de francs portant sur les « Avances pour reconstruction » correspond au montant de l'avance reçue en 1946 au titre de la reconstruction et dont il a été question à propos des « Dommages de guerre » de l'actif.

Le poste nouveau « Liquidation des commandes allemandes », de 59.226.811,83 F, est constitué uniquement par le montant des avances sur commandes allemandes, virées du compte « Avances reçues des clients », examiné plus haut.

La rubrique des « Autres créanciers » englobe les comptes ci-après:

Emprunts à moins d'un an d'échéance	5.000.000 »
Banques	67.378.450 98
Créanciers divers	438.856.068 24
Retenues pour compte de tiers	4.180.872 30
Cautionnements reçus	100.000 »
Administrateurs créditeurs pour actions déposées en garantie	82.500 »
Total	515.587.591 52

Le compte nouveau « Emprunts à moins d'un an d'échéance » s'applique exclusivement à l'emprunt consenti à votre société par la Caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique et visé au cours de l'examen des « Débiteurs divers » de l'actif.

Le poste « Banques », qui se trouvait soldé à fin 1945, exprime le montant du découvert envers les banques à fin 1946.

Le groupe des « Créanciers divers » s'établit en augmentation nette de 184.287.015,06 F résultant de nombreuses fluctuations et notamment de celles ci-après:

1° Le compte de la S. N. C. A. du Sud-Ouest présente un solde créditeur de 129 millions 166.700,53 F, en augmentation de 106 millions sur celui à fin 1945, résultant notamment de la reprise par votre société des stocks des usines de Châteauroux et d'Issy, ainsi que de crédits relatifs aux prix de cession des immobilisations et dommages de guerre des mêmes usines, compte tenu des fournitures, travaux et versements à valoir, intervenus avec votre société dans l'exercice écoulé;

2° Deux comptes créditeurs de, respectivement 5.186.396,60 F et 1.231.572,67 F, concernent la S. N. C. A. Nord et la S. N. C. A. Sud-Est, et s'appliquent essentiellement à des fournitures de matières faites à votre société.

(Il est rappelé que la partie des opérations restant en instance de régularisation avec les autres sociétés nationales se trouve incluse dans les débiteurs divers de l'actif);

3° Les comptes relatifs aux taxes à la production et de transaction restant dues en fin d'exercice sur les opérations de décembre 1946 ressortent en augmentation de près de 50 millions, résultant de l'accroissement des facturations par rapport à celles de décembre 1945;

4° Un compte nouveau a été ouvert au « Comité d'entreprise » et présente un solde créditeur de 10.908.311,25 F correspondant au montant de l'allocation de 5 0/0 perçue sur les salaires et appointements, au profit du Comité d'entreprise, sous déduction des versements opérés à ce dernier;

5° Un autre compte nouveau a été ouvert au nom de l'administration des domaines et crédité de 4.636.681,75 F, en représentation du montant de l'estimation provisoire des sommes dues par votre société au titre de l'achat de machines récupérées en Allemagne;

6° Les comptes relatifs aux assurances sociales, au régime de prévoyance des cadres et aux salaires restant à régler en fin d'exercice, s'établissent en augmentation totale de l'ordre de 2 millions de francs;

7° Les sommes dues par votre société, du chef de prélèvements de matières et de pièces sur les stocks appartenant à l'Etat, ressortent en augmentation de 2 millions et demi en chiffres arrondis.

La rubrique des créditeurs divers reste comprendre, pour un montant de près de 177 millions, une créance déjà signalée à fin 1945.

Les « Retenues pour compte de tiers », en augmentation de 389.210,30 F, sont constituées, pour la majeure partie, par des retenues d'impôt sur les salaires de décembre 1946 et à reverser au Trésor.

Le poste nouveau « Cautionnements reçus », de 100 000 F, exprime le montant d'un cautionnement reçu d'un tiers à l'occasion d'une location de tracteur.

Enfin, le poste également nouveau « Administrateurs créditeurs pour actions déposées en garantie » constitue la contrepartie exacte du poste « Actions d'administrateurs déposées en garantie », dont il a été question à l'actif.

IV. — Provisions

Provision pour renouvellement des biens appartenant à l'Etat français... 10.689.890 35

En diminution de 1.997.163,32 F provenant de la reprise de la partie de la provision s'appliquant à des biens sous convention d'outillage, cédés par l'Etat à votre société.

La dotation afférente à l'exercice 1946 se trouve maintenant incorporée dans la « Provision pour amortissement des biens en apport de l'Etat », qui sera visée plus loin.

Provision pour risques de pertes sur liquidation des marchés résiliés et sur dommages de guerre (juin 1940)..... 20.011.119 45

La provision antérieure, qui était de 30 millions 92.071,32 F, a été annulée et remplacée par cette nouvelle provision dont le montant s'applique:

Aux risques de pertes sur un marché résilié, pour	4.000.000 »
Aux dommages de guerre de juin 1940, pour	16.011.119 45
Ensemble	20.011.119 45

La diminution de 10.077.954,87 F, qui affecte cette provision, résulte de la reprise:

a) Du montant de pénalités éventuelles dont la remise a été accordée en 1946, pour	4.461.484 »
b) Du solde de la revalorisation des stocks effectués en 1941, dont il a été question à propos du poste « Magasins », de l'actif, pour	5.616.470 87
Total en diminution...	10.077.954 87

Provisions pour risques de pertes sur dommages de guerre..... 55.406.053 61

Ces provisions concernent les dommages de guerre ci-après:

Du 3 mars 1942	6.970.505 04
Du 4 avril 1943	4.128.602 80
Du 15 septembre 1943	43.156 99
Du 22 juin 1944	31.757 57
Période insurrectionnelle de 1944	63.235 20
Des 10 avril, 23 mai, 4 et 25 juin 1944	12.280.209 81
Usine d'Issy-les-Moulineaux	177.430 »
Usine de Déols	31.701 156 17
	55.406.053 61

Les fluctuations intervenues sur l'une de ces provisions et la prise en compte des provisions nouvelles concernant les dommages des usines d'Issy et de Déols, ont été signalés au cours de l'examen des postes de dommages de guerre de l'actif du bilan

Provision pour amortissement ou payement de la location des biens appartenant à l'Etat français 43.607.620 73

En diminution nette de 1.242.423,28 F s'expliquant comme suit:

Reprise de la partie de la provision s'appliquant à des « Biens sans convention » cédés par l'Etat à votre société.... 3.137.629 38

A déduire:

Dotation de l'exercice 1946, imputé aux frais généraux industriels et décomptés sur la valeur des biens compris à la convention de démarrage	1.895.197 10
Différence en diminution	1.242.423 28

La dotation de l'exercice 1946 concernant les « Biens sans convention », est maintenant incluse dans la « Provision pour amortissement des biens en apport de l'Etat », nouvellement constituée, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Il y a lieu d'observer que les reprises de provision pour amortissements, afférentes aux biens rachetés à l'Etat, furent supérieures à la valeur en compte desdits biens, en raison d'un excédent de provision pour amortissements.

Provision pour perte de matériel appartenant à l'Etat français..... 1.048.370 82

Sans changement.

Provisions pour créances douteuses 13.512.961 01

Cette provision a été augmentée d'un complément de 783.291,75 F constitué à fin 1946, pour en ajuster le montant avec celui du poste « Créances douteuses » de l'actif.

Provisions pour renouvellement des stocks de départ..... 655.391 94

Sans changement.

Provision pour risques de pertes sur convention de maintien de potentiel 61.686.411 22

L'annulation de l'ancienne provision de 70 millions et son remplacement par la provision actuelle, ont été signalés à propos du poste de l'actif concernant les sommes à recouvrer au titre de frais de maintien de potentiel.

Provision pour location ou amortissement des biens de l'atelier aéronautique de Cravant 152.264 36

Cette provision nouvelle a été chiffrée sur la valeur du matériel mis à la disposition de votre société par l'atelier aéronautique de Cravant, du 1er avril 1945 au 16 février 1946 (date de la fermeture de l'usine de Cravant). La valeur dudit matériel a été fixée par les services de votre société.

Provision pour amortissement des biens en apport de l'Etat..... 9.780.000 »

Cette autre provision nouvelle concerne les biens de l'Etat, sous convention d'outillage et sans convention, considérés comme devant être apportés à votre société.

Elle a été constituée sur la valeur nette desdits biens, en compte au 31 décembre 1946, après réévaluation effectuée dans le cadre du décret du 15 août 1945, et imputée comme suit:

Provision passée en cours d'exercice aux frais généraux industriels	7.870.805 82
Complément de provision débité au compte de pertes et profits	1.909.194 18
	9.780.000 »

Nous observerons que les biens à apporter par l'Etat continuent à figurer en compte d'ordre pour une valeur non réévaluée.

Provision pour risque de perte sur travaux en cours..... 20.000.000 »

Cette provision nouvelle a été constituée à fin 1946 par le débit du compte de pertes et profits, dans les conditions précisées lors de l'examen des travaux en cours de l'actif. —

La « Provision pour location ou amortissement des biens des usines de Déols », figurait au passif du bilan à fin 1945 pour 1 million 380.370 F et fut portée à un total de 2.939.612,15 F par les dotations faites en 1946 et imputées aux frais généraux. Cette provision n'existe plus au bilan à fin 1946, son montant ayant été considéré comme devant être viré aux amortissements, par suite de l'achat de l'usine, effectué de la S. N. C. A. S. O. en décembre 1946. Cependant, une indemnité d'occupation, de 960.930 F, ayant été fixée amiablement au profit de la société cédante, il y avait lieu, en principe, de solder cette indemnité par affectation d'une partie correspondante de la provision et d'effectuer la reprise du surplus de cette dernière. L'affectation du total de la provision aux amortissements, se trouve constituer un excédent d'amortissement qui dépasse de beaucoup l'insuffisance dont il a été question au chapitre des immobilisations.

Ainsi que vous l'indique votre conseil dans son rapport, la provision nécessaire pour couvrir le montant de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, — dont le montant est de l'ordre de 11 millions de francs, — n'a pas été constituée, de sorte que le résultat bénéficiaire dégagé au compte de pertes et profits, correspond à un bénéfice fiscal.

V. — Comptes d'ordre

Contre-partie des biens appartenant à l'Etat français.....	95.443.375 47

Ce poste représente la contre-partie exacte du compte d'ordre de l'actif « Biens appartenant à l'Etat français ».

Divers	56.108.815 62

Les comptes d'ordre du passif inclus dans cette rubrique, sont les suivants:

Dépenses à payer	55.777.815 62
Engagements pour souscriptions de titres	331.000 »
	56.108.815 62

Les « Dépenses à payer » en fin d'exercice s'établissent en légère diminution par rapport à celles de 1945, bien que présentant de nombreuses différences résultant principalement:

De l'absence de salaires et appointements restant à fin 1946, alors qu'il en existait pour 21 millions en 1945 (en raison notamment du rappel des appointements des cadres);

D'une augmentation d'ensemble de plus de 45 millions sur les allocations familiales, congés payés, assurances, loyers et cotisations diverses;

De l'existence de comptes de dépenses portant sur près de 5 millions de francs et concernant des travaux à façon, ainsi que des frais exposés pour le salon de l'aéronautique.

Les « Engagements pour souscriptions de titres », ressortent en diminution de 375.000 F résultant de la libération des trois quarts restant à régler sur 500 actions de 1.000 F de la société nationale d'études et de recherches aéronautiques.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Le compte de pertes et profits de l'exercice 1946, reproduit en annexe, fait ressortir un bénéfice net de 46.431.167,06 F, se décomposant ainsi qu'il suit:

Bénéfice de l'exercice 1946....	41.277.108 77
A ajouter:	
Différences sur exercices antérieurs	5.154.058 29
Bénéfice net total.....	46.431.167 06

Le lit compte de pertes et profits appelle notamment les précisions ci-après:

1° Le bénéfice d'exploitation de 71 millions 522.294 67 F, relatif à la « Clientèle aéronautique en France », s'applique principalement à la facturation faite sur un important marché repris par l'Etat, et a été déterminé, compte tenu d'une réintégration de l'ordre de 48 millions et demi de frais de maintien de potentiel;

2° Le bénéfice d'exploitation de 3 millions 388.783,12 F concernant la « Clientèle extra-aéronautique en France », est constitué: à concurrence de 2.800.000 F en chiffres ronds, par le solde bénéficiaire de ventes de matières premières, de déchets, d'articles ménagers ou utilitaires; et pour le surplus, soit environ 600.000 F par le bénéfice réalisé à l'occasion de services et prestations de main-d'œuvre;

3° La perte de 893.160,79 F, afférente aux « Etudes », résulte des facturations faites en 1946, tant au ministère de l'air qu'à d'autres sociétés nationales;

4° Le poste « Déchets », créditeur de 2 millions 739.159,85 F exprime le produit de la vente de vieux déchets et concerne notamment vos usines de Paris et de Bourges;

5° La perte de 2.979.609,78 F, mentionnée sous la rubrique « Exploitations accessoires et financières », se décompose comme suit:

Perte sur exploitation financière	3.203.361 76
Bénéfice sur exploitations accessoires	223.751 98
Différence en perte nette....	2.979.609 78

Le déficit concernant l'exploitation « Financière » résulte de l'intégration à ce poste, des frais d'augmentation de capital de 3 millions 200.000 F, sous déduction d'escompte obtenus des fournisseurs.

Quant au bénéfice relatif à l'exploitation « Accessoires », il est constitué notamment par des intérêts créditeurs et le produit de sous-locations diverses;

6° La « Différence sur prix standard », débitée pour 1.220.906,67 F aux résultats d'exploitation, correspond à un ajustement opéré à fin 1946, sur les sorties de pièces en magasins effectuées en cours d'exercice, à des prix standard. Toutefois, le débit précité comprend également des régularisations concernant les sorties de l'exercice 1946;

7° La perte de 221.381,78 F, s'appliquant aux « Dépréciations sur études », a été visée au cours de l'examen du compte « Etudes et recherches générales » de l'actif;

8° Le « Boni d'inventaires », de 5 millions 710.912,52 F représente le solde créditeur de différences constatées lors des inventaires réels auxquels il a été procédé, soit partiellement, soit totalement, dans les usines;

9° Les « Ristournes et rabais », obtenus des fournisseurs, sont sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent et la « Réduction sur ventes », de 102.907,30 F, correspond à des escomptes et rabais accordés par votre société;

10° Les diverses annulations de provisions anciennes et constitutions de provisions nouvelles, mentionnées au compte de pertes et profits, ont déjà fait l'objet de commentaires au cours de l'examen du bilan.

11° Les « Pertes et profits exceptionnels », d'un montant net de 9.926.021,83 F, sont constitués principalement par la différence entre:

D'une part, des frais exposés à l'occasion du Salon de l'aéronautique, auxquels s'ajoutent des versements effectués aux familles des fusillés, déportés et disparus, ainsi que des pertes de matériel;

D'autre part, des profits réalisés sur des ventes de machines et sur une indemnité à encaisser.

12° Les « Différences sur exercices antérieurs », créditées pour un montant net de 5.154.058,29 F, comprennent:

a) Au titre des « Ventes », un solde créditeur de 3.898.909,67 F qui exprime la balance de nombreux redressements et régularisations d'opérations concernant les exercices 1945 et antérieurs (compléments et annulations de facturations faites par votre société, rectification de prix par elle appliqués, récupération de droits d'enregistrement perçus sur un ancien marché résilié, etc.);

b) Du chef de « Divers », un solde bénéficiaire de 1.255.148,62 F, résultant notamment de la récupération du solde débiteur d'un ancien compte de fournisseur et sous-traitant, ainsi que de reprises effectuées sur des frais de l'exercice 1945 qui avaient fait l'objet d'estimations, sous déduction de frais généraux du même exercice et du règlement d'une ancienne dette litigieuse.

Les diverses modifications visées au cours du présent rapport et apportées, tant à la présentation des chiffres du bilan qu'aux modalités d'évaluation, devront faire l'objet, en tant que de besoin, d'une approbation par votre assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par l'article 8 du décret-loi du 31 août 1937.

Le rapport de votre conseil d'administration nous a été communiqué en temps utile et les informations qui y sont données sur les comptes de votre société n'appellent aucune remarque de notre part.

Sous le bénéfice des diverses observations qui précèdent, et en conclusion de nos investigations, nous avons l'honneur de vous proposer, messieurs, d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1946, qui vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Vous aurez, en outre, à vous prononcer — compte tenu des précisions fournies en ce qui concerne les travaux en cours et les provisions — sur la distribution de dividende qui vous est proposé par votre conseil d'administration.

Fait à Paris, le 25 avril 1947.

Les commissaires aux comptes,
E. Buhiat, L. Retail.

RAPPORT SPECIAL

SUR LES OPÉRATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret-loi du 8 août 1935, se référant à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par l'article 10 de la loi du 4 mars 1943, nous avons l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution des stipulations des paragraphes 1er et 2 de l'article 10 précité, votre conseil d'administration nous a donné avis, en date des 26 avril 1946 et 9 janvier 1947, de sa ratification de divers marchés, conventions et avenants signés avec l'Etat français; ainsi que des commandes reçues ou passées à d'autres sociétés nationales au cours de l'exercice 1946.

Les marchés, conventions et avenants intervenus avec l'Etat français s'appliquent, à la fois, à des fabrications nouvelles, à des modifications de marchés antérieurs (tant au point de vue des fabrications, qu'à l'égard de la fixation des prix y relatifs) ainsi qu'à l'octroi d'indemnité au titre de la liquidation des marchés résiliés.

Des commandes de travaux et des fournitures réciproques ont continué d'avoir lieu, entre votre société et d'autres sociétés nationales avec lesquelles vous avez des administrateurs communs.

Nous estimons qu'en principe, ces diverses opérations peuvent être considérées comme rentrant dans le cadre des « conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients », au sens du paragraphe 3 de l'article 10 de la loi du 4 mars 1943.

Toutefois, nous croyons devoir signaler les opérations et particularités ci-après:

1° *Règlement par la S. N. C. A. S. O. du prix de cession de divers éléments de votre bureau d'études.*

Ce compte a été entièrement apuré en 1946, comme conséquence, notamment de la reprise d'une partie des études par le ministère de l'air, en exécution d'une convention de 1943.

2° *Opérations avec la société immobilière et industrielle de Fourchambault et la société « Les Révériens ».*

De même qu'au cours des exercices précédents, votre société a effectué des travaux d'entretien et de réparations pour le compte de ces deux sociétés, dont elle est administrateur.

Les avances consenties par la S. N. C. A. C. aux deux sociétés dont il s'agit, en 1946, ont été, savoir:

De 1.446.859,10 F pour la société « Les Révériens », dont 50 p. 100, soit 723.429,56 F, ont été virés aux « Créances douteuses » et provisionnés à ce titre;

De 1.817.182 F, pour la société immobilière et industrielle de Fourchambault (ladite somme récupérable par imputation des loyers dus à cette société).

Nous rappelons que les travaux et avances ainsi effectués par votre société, sont la conséquence de sa location de l'usine de Fourchambault et qu'elle possède la plus grande partie des actions du capital de la S. I. I. F.

3° *Cession de l'usine de Châteauroux par la S. N. C. A. S. O.*

Cette cession a été réalisée, au profit de votre société, en dates des 20 et 21 décembre 1946, sous condition suspensive de l'agrément du ministère de la reconstruction — obtenu depuis — et avec stipulation que la réitération de l'acte aurait lieu ultérieurement devant notaire.

Ladite cession a eu lieu moyennant un prix total de 42.688.517,38 F s'appliquant:

Aux immobilisations, biens mobiliers et annexes de l'usine pour	7.987.361 21
Au droit de la participation de l'Etat dans les dépenses à exposer pour la réfection des dommages résultant de faits de guerre, pour.....	34.701.156 17
	42.688.517 38

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ce prix a été stipulé payable comptant, lors de la réitération de la vente.

Nous préciserons:

Que la S. N. C. A. S. O. a néanmoins été créditée en compte avec son accord, du montant du prix dont il s'agit;

Que la réitération de l'acte n'a pas encore eu lieu à ce jour;

Que le droit à la participation de l'Etat dans les dommages de guerre, a été provisionné intégralement par votre société, bien que compris pour 34.701.166, 17 F dans le prix par elle à verser.

4° Cession de l'usine d'Issy-les-Moulineaux par la S. N. C. A. S. O.

Cette cession a été faite à la date du 23 décembre 1944 sous la même condition suspensive et avec les mêmes stipulations de réitération et du règlement du prix qu'en ce qui concerne la cession susvisée.

Elle a été consentie moyennant un prix total de 6.973.762, 16 F, s'appliquant:

Aux constructions et installations (édifiées sur un terrain appartenant à la S. N. C. A. Ouest) pour	6.796.332 16
Au droit à la participation de l'Etat dans les dommages de guerre, pour	177.430 »
	6.973.762 16

Cette deuxième cession comporte des particularités analogues à celles précisées relativement à la cession précédente.

Enfin, nous indiquerons:

Que votre société reste locataire de l'usine d'Issy-les-Moulineaux appartenant à la S. N. C. A. de l'Ouest, dans les mêmes conditions que précédemment;

Qu'en ce qui concerne l'usine de Cravant, un loyer approximatif a été prévu de même qu'en 1945;

Que les sommes en litige avec la compagnie des avions Hanriot ont été réglées, ainsi qu'il a été exposé dans notre rapport principal, à propos de la rubrique des « Débiteurs divers ».

Les travaux et avances faits par votre société, tant à la S. I. I. F. qu'à la société « Les Lévériens », et les cessions d'usines faites par la S. N. C. A. S. O. à votre société, ne paraissant pas susceptibles d'être considérés comme ayant eu lieu au titre de « Conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients », il semble opportun que ces opérations soient soumises à l'approbation de votre assemblée générale, en vue de satisfaire — si besoin est — aux prescriptions de l'article 40 nouveau, alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1867.

Tels sont, messieurs, les résultats de nos investigations.

Paris, le 25 avril 1947.

Les commissaires aux comptes,
E. Buriat, L. Retail.

Bilan au 31 décembre 1946 (après répartition.

ACTIF

I. — Immobilisations:		
Immobilisations	311.040.007 92	
A déduire: amortissements	139.028.716 42	
		172.011.291 50
II. — Frais d'établissements:		
Frais d'augmentation de capital	3.230.000 »	
A déduire: amortissements	3.230.000 »	
III. — Valeurs engagées:		
Prêts à plus d'un an d'échéance	500.000 »	
Titres de participation	32.232.733 50	
Dépôts et cautionnements	7.819.158 »	
		40.551.941 50
IV. — Valeurs d'exploitation:		
Magasins	537.032.073 78	
Travaux en cours de fabrication	1.996.403.505 23	
		2.533.435.579 01
V. — Valeurs réalisables à court terme:		
Travaux livrés non facturables	110.720.908 »	
Clients	486.563.249 70	
Débiteurs divers	465.290.050 79	
Ministère de l'armement	110.184.304 74	
Caisse nationale des marchés de l'Etat	527.702.787 »	
		1.700.561.300 23
VI. — Valeurs disponibles:		
Caisses et banques		17.980.164 10
VII. — Comptes d'ordre:		
Biens appartenant à l'Etat français	95.443.375 47	
Divers	3.568.927 79	
		99.012.303 26
		4.563.552.579 60

PASSIF

I. — Capital et réserves:		
Capital	250.037.500 »	
Réserve légale	1.810.498 20	
Réserve spéciale de réévaluation	59.107.792 46	
Réserve générale	4.000.000 »	
Réserve œuvres sociales	5.000.000 »	
Prime à l'émission	50.007.500 »	
Report à nouveau	284.233 71	
		370.247.529 37
II. — Dettes à long terme:		
Emprunts à plus d'un an d'échance (ministère des finances)		14.835.557 »
III. — Dettes à court terme:		
Effets avalisés par la caisse nationale des marchés	869.992.222 »	
Fournisseurs	379.972.465 74	
Avances sur commandes en cours	1.930.202.754 56	
Liquidation des commandes allemandes	59.226.811 83	
Autres créanciers	545.587.591 52	
Dividendes à payer	24.242.370 »	
		3.779.224.215 65
IV. — Provisions:		
a) Pour renouvellement, amortissement ou payement de la location des biens appartenant à l'Etat français et à l'E. A. A. de Cravant	64.229.775 44	
b) Pour risques de pertes sur liquidation des marchés résiliés et sur dommages de guerre (juin 1940)	20.014.119 45	
c) Pour risques de pertes sur dommages de guerre	55.406.053 61	
d) Pour pertes de matériel appartenant à l'Etat français	1.048.370 82	
e) Pour créances douteuses	13.512.961 01	
f) Pour renouvellement des stocks de départ	655.394 94	
g) Pour risques de pertes sur convention de maintien de potentiel	61.686.411 22	
h) Pour risques de pertes sur travaux en cours	20.000.000 »	
i) Pour impôts B. I. C.	11.140.000 »	
		247.693.086 49
V. — Comptes d'ordre:		
Contre-partie des biens appartenant à l'Etat français	95.443.375 47	
Divers	56.108.815 62	
		151.552.191 09
		4.563.552.579 60

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de la conclusion d'un marché sur appel d'offres.

Une consultation par voie de marché sur appel d'offres sera ouverte vraisemblablement courant juin 1947 en vue de l'attribution du lot de peinture-vitrerie-tentures relatif à la construction du centre d'amplification de Brive (Corrèze), 17, rue Marcellin-Berthelot.

Cet immeuble comporte 4 étages. — Montant approximatif du lot de peinture-vitrerie-tentures: 7.800.000 F.

Les entrepreneurs qui seraient désireux de prendre part à cette consultation devront remettre ou faire parvenir par lettre recommandée à M. l'inspecteur général, directeur du service des lignes à grande distance, 21, rue Bertrand, Paris (7e), avant le 15 juin 1947, à midi, dernier délai:

1° Une note indiquant la constitution de leur entreprise, ses moyens financiers et en matériel (préciser en particulier le nombre et la nature des camions, le nombre des bétonnières, etc);

2° Une liste des travaux récemment effectués ou en cours par leur entreprise, avec indication du montant et des ingénieurs ou architectes sous la direction desquels ils ont été ou sont effectués;

3° Deux certificats de capacité établis sur papier timbré et délivrés par des hommes de l'art. Ces certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date. Ils seront restitués sur demande. Ces deux certificats de capacité pourront éventuellement être remplacés par une liste de référence aux travaux déjà exécutés par l'entreprise pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones;

4° Une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de la consultation;

5° Une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent;

6° Un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministre du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale;

7° Une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Les entrepreneurs intéressés seront informés ultérieurement de la suite réservée à leur candidature.

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS TECHNIQUE

Un concours technique sera ouvert en vue de la fourniture et de l'installation de chaudières de chauffage central dans l'immeuble des services électriques de Grenoble.

Les demandes d'admission à concourir, établies sur papier libre, devront parvenir au directeur régional des postes, télégraphes et téléphones, service des bâtiments B, 10, place Antonin-Poncet, à Lyon, le 28 juin 1947 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales, et notamment:

a) De deux certificats de capacité ayant moins d'un an de date délivrés sur timbre par les hommes de l'art;

b) D'une pièce justificative de la patente pour l'année en cours;

c) D'une pièce authentique constatant la qualité de Français;

d) D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale;

e) D'une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Les personnes admises à concourir seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée de leur admission et recevront à ce moment le programme du concours technique.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être demandés à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, 10, place Antonin-Poncet, à Lyon, service des bâtiments B, salle 253, de neuf heures à onze heures et de quinze heures à dix-sept heures, tous les jours non fériés.

Lyon, le 10 juin 1947.

Le directeur régional,
BAURES.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Prince, avoué à Grenoble,
12, rue de Bonne.

Par jugement en date du 14 mai 1947, le tribunal civil de Grenoble a donné acte à Mme Marguerite-Jeanne-Françoise Girard, veuve Conte, ménagère, demeurant à Grenoble, 2, rue Vauban, de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari, André-Constant Conte, en son vivant ingénieur, demeurant à Grenoble, 2, rue Vauban, où il est décédé *intestat*, le 13 janvier 1947, et avant de faire droit à cette demande a prescrit l'exécution des formalités de publication prescrites par la loi.

Pour extrait:

P. PRINCE, avoué.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 21 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Base (Willi), ressortissant allemand, ayant demeuré à Colmar (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Ohnescheid (Elfriede), ressortissante allemande, ayant demeuré à Rodern (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Schlierenkemper, ressortissante allemande, ayant demeuré à Turckheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Schick (Waldemar) et (Erika), née Hornbeck, ressortissants allemands, ayant demeuré à Muhlbach-sur-Munster (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Riedesser, ressortissant allemand, ayant demeuré à Wintzenheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Obergfell (Maria), ressortissante allemande, ayant demeuré à Wettolsheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Muller (Wilhelm), ressortissant allemand, ayant demeuré à Wintzenheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Herrmann, ressortissant allemand, ayant demeuré à Colmar (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la firme allemande Süddeutsches Karbid-Kontor, autrefois à Mannheim (Allemagne), actuellement à Radolfzell (Allemagne), ayant laissé des biens à Colmar (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Guthmann (Erika), ressortissante allemande, ayant demeuré à Turckheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la per-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

sonne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Winckler, épouse de Hablaub (Wilhelm), ressortissante allemande, ayant demeuré à Chatenois (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Hess (Gertrude), ressortissante allemande, ayant demeuré à Muhlbach-sur-Munster (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Timmer (Hilda), ou Timmer, ressortissante allemande, ayant demeuré à Wintzenheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour emplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Wochner (Mathieu) et Abel (Frédérique), ressortissants allemands, ayant demeuré à Sondernach-Landersbach (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin), a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Stiehler (Ella), ressortissante allemande, ayant demeure à Breitenbach (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin), a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Senger (Emmy), ressortissante allemande, ayant demeuré à Soultzbach-les-Bains (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin), a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Schönke (Elisabeth), ressortissante allemande, ayant demeuré à Griesbach-au-Val (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administration séquestre.

Par ordonnance en date du 5 mai 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin), a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la société anonyme Carrières de Rimbach-Zell, ayant son siège social à Rimbach-Zell (Haut-Rhin), ressortissant allemand, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin), a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 20 mai 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Kibler (Maria), à Ribeauvillé (Haut-Rhin), résidant actuellement régulièrement en France.

Par ordonnance en date du 30 avril 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Olmeda (Marthe), dite Mme Ballner (Herbert), 46, rue de Ponthieu, à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 30 avril 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines, en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Weissemberg (Eberhard), née Chaudet (Hélène), 211 *bis*, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-Billancourt (Seine); 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 5 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme à responsabilité limitée, Société Thermoplastique, 30 *bis*, rue des Solitaires, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 3 juin 1946).

Par ordonnance en date du 5 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Kirstiuck (Johann), 30 *bis*, rue des Solitaires, à Paris, (ordonnance de mise sous séquestre du 3 juin 1946).

Par ordonnance en date du 5 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme à responsabilité limitée, Etablissements Robert Brunet, 91, rue de Prony, à Paris, (ordonnance de mise sous séquestre du 24 avril 1946).

Par ordonnance en date du 6 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à la Société anonyme niortaise de constructions mécaniques, 12, rue de Presbourg à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 6 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont fait l'objet un appartement situé a Paris, 12, quai de la Mégisserie, appartenant à Mme Mauclair (René), née Dufour (Odette) (ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945).

Par ordonnance en date du 6 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Hego de Sainfleve, par application de l'ordonnance du 5 octobre 1944 (ordonnance de mise sous séquestre du 28 décembre 1945).

Par ordonnance en date du 6 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Lang (Max), habitant à Paris, 27, rue Navarin (ordonnance de mise sous séquestre du 3 janvier 1945).

Par ordonnance en date du 7 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre en ce qui concerne les cent cinq (105) actions de la société Martini et Rossi, appartenant à la dame Spinola (Elena), habitant à Fontenay - sous - Bois, 12, avenue de la Dame-Blanche (ordonnance de mise sous séquestre du 11 janvier 1946).

Par ordonnance en date du 7 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre en ce qui concerne les cent cinq (105) actions de la société Martini et Rossi, appartenant à la dame Morra di Lavriano, habitant à Fontenay-sous-Bois, 12, avenue de la Dame-Blanche (ordonnance de mise sous séquestre du 11 janvier 1946).

Par ordonnance en date du 7 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à:

La Compagnie européenne et américaine de commerce, 31, avenue de l'Opéra à Paris;

M. Duque (Ricardo), 34, quai de Passy à Paris;

La succession Lemoine (Gaston) à Avignon-Montfavet (Vaucluse);

La Société française immobilière et mobilière, 31, avenue de l'Opéra à Paris;

Mlle Hurtes (Marie), 31, avenue de l'Opéra à Paris,

et donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 7 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à M. Baume (Pierre) et à Mme Baume (Pierre), née Corteggiani (Renée-Marie), 7 *bis*, rue Scheffer à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 7 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à M. Louis Houbolte, 72, rue Jean-Jaurès, à Levallois-Perret (Seine); 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à M. Joinovici (Avraeli), 62, rue Lauriston à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, ordonné ce qui suit: les biens détenus par M. Mazuelle (Albert), demeurant à Paris, 23 *bis*, avenue Niel, membre de la société de fait Mazuelle frères, de Varennes-les-Nevers, sont placés sous séquestre, la gestion en est confiée à l'administration des domaines séquestre, représentée par son directeur départemental, qui exercera ses fonctions conformément aux textes susvisés. L'inventaire à établir sera dressé par un agent de l'administration des domaines, en présence du juge de paix ou de son suppléant.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Heimer (Robert, 92 et 94, avenue de Saint-Ouen à Paris (18e); 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947, le président du tribunal civil de la Seine a au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Rudetzki (Joseph), née Lipack, 55 *bis*, quai de Valmy à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Rudetzki (Paul), née Echenne, 55 *bis*, quai de Valmy, à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites : 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à M. Rudetzki (David), 55 *bis*, quai de Valmy à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 8 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites : 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Kochova (Marketa), dite Koch (Greta), 120, avenue Mozart, à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 12 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre apposé par son ordonnance, en date du 14 mai 1945, sur les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Sartore, veuve Bianco (Prospérine), de nationalité italienne.

Par ordonnance en date du 12 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Fournier (André), 71, avenue Marceau, à Paris (ordonnance de mise sous séquestre du 12 janvier 1946).

Par ordonnance en date du 17 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites : 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à M. Destruel (Jean-Joseph), 90, rue Raymond-Poincaré, à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 17 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à la Société Perfecta Annexe, sise à Paris, 35, rue Turbigo; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 17 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites : 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à M. Behmoras (Joseph), 1, passage du Jeu-de-Boules, à Paris; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 17 mai 1947 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites : 1° nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à la société à responsabilité limitée La Couture confectionnée, 60, rue de Provence, Paris ; 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis, notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 17 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant uniquement à Mme Ravieskind (Marie), née Riehl, 22, rue des Foulons à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Mlle Zwahr (Erna), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 23 mai 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Mlle Zwahr (Hélène), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 23 mai 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Rcopfenstein (Charles), à Merkwiller, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 11 mars 1947.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Eber, à Plobsheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 22 janvier 1947.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Schlick (Emile), marché aux bestiaux, Haguenau, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 13 août 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Rientzel (Antoine), 59, rue de Bitche, Haguenau, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 août 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant M. Bienapfel, 9, place de l'Hôpital, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 13 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Mme veuve Hermine Bisch, 186, route du Polygone, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Mme veuve Noack (Oscar), 29, rue des Ormes, Strasbourg-Cronenbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Wohlmuter (René), 9, quai Roch, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 23 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Ch. Heil, 54, allée de la Roberis, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 27 février 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Riehl (René), 3, rue Stimmer, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 11 janvier 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Meyer (Alphonse), 2, rue des Roses, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 12 décembre 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 mai 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Haas (Charles), 9, rue des Frères, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 7 août 1945.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par ordonnance en date du 17 avril 1947, le président du tribunal de première instance de Montdidier a ordonné la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à la dame de Rouge (Madeleine), à Chaussoy-Epagny, et dont l'administration avait été confiée à l'administration des domaines, prise en la personne de son directeur du département de la Somme, en qualité d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 avril 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la personne ci-après désignée et réputée ennemie: Benedetti (Joseph), 35, rue Pairolière, Nice, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 avril 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux personnes ci-après désignées et réputées ennemies:

Mlle Cerri (Annette), actuellement en Italie);

Bottinelli (Pierre-Joseph), 12, rue Beaumont, à Nice;

Pizzio (Pierre), 1, rue Malbousquet, à Beausoleil,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 16 avril 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux personnes ci-après désignées et réputées ennemies:

Pons (Fanny), épouse Leoncini, 1, rue Saussure, à Nice;

Leoncini (Jean-Charles), 2, rue des Lucioles, à Beausoleil;

Société Vente Lancia Côte-d'Azur, 52, rue de France, à Nice,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux personnes ci-après désignées et réputées ennemies:

De Palo (Joseph), 4, montée du Souvenir, à Menton;

Banfi (Mario), 15, avenue Shakespeare, à Nice,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 avril 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux personnes ci-après désignées et réputées ennemies:

Reichenberger, sans domicile connu;
Weiss (Anna), sans domicile connu;
Czarnikon (Marthe), sans domicile connu;
Lawischka (Berthe), sans domicile connu,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 mai 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux personnes ci-après désignées et réputées ennemies:

Goldenthal (Pauline), sans domicile connu;
Mundi (Léon), sans domicile connu;
Adler (Gérard), sans domicile connu;
Kœnigsberg (Hans), sans domicile connu;
Levi (Richard), sans domicile connu;
Vitali (Eliakim), sans domicile connu;
Borger (Richard), sans domicile connu;
Gareis (Wilhelna), sans domicile connu;
Jacob (Arthur), sans domicile connu;
Stiel (Friedrich), sans domicile connu;
Ostrogorsky (Serge), sans domicile connu;
Schiffan (Hermann), sans domicile connu,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 mai 1947, le président du tribunal civil de Nice a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux personnes ci-après désignées et réputées ennemies: Lorenzi (Rosa) et ses héritiers, 6, avenue Général-de-Gaulle, à Menton, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Alpes-Maritimes, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 19 mai 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Weissmann, de nationalité allemande, ayant demeuré à Uckange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 mai 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mayer (Albert), ressortissant allemand, demeurant en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 mai 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Gstoettner (Paul), née Wack (Anne-Marie-Hélène-Adèle), ressortissante allemande, demeurant en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 mars 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées et qui doivent être réputées ennemies:

Bermond (Ange), campagne Léopold-d'Or, Sainte-Marthe;
Berzano (Françoise-Marie), 18, boulevard Capus, Saint-Barnabé;
Locicero (Angelo), villa Rose, Parc-des-Lices, Mazargues;
Scannapiecco (Antoine), 7, rue d'Alexandrie;
Santoriello (Magdeleine), 17, rue de la Prison;
Mazella (Sauveur-François), 8, rue de la Croix-d'Or;
Salomone (Lucie), femme Francesco Gaberand, 26, rue Guichard;
Bottaini (Gino), 9, rue Meissonnier;
Bizzaro (Ursule), 2, rue de Bourgogne;
Chiri (Catherine), femme Pierre Musso, rue d'Aboukir, les Caillols, par Saint-Barnabé;
Maccario (Joséphine), 8, rue Vivaux;
Gonnet (Maria), femme Pierre Chauvie, 50, avenue de la Valbarelle, Saint-Marcel;
Felisini (Fermaine), 24, boulevard Foscolombe;
Muller (Armand), rue Série, Saint-Barnabé;
Ciofini (Catérina), femme Angiolo Rossi, carrière Pichon, Estaque;
Della Mula (Jean-Carle), chez Clerc, bar Constantinople, Estaque;
Esposito (Ida), femme Jean Berardi, boulevard Pascal, 47, Valbarelle;
Lorenzati (Bartoloméo), traverse Picaron, Saint-Henri;
Gasparino (Dominique), 11, boulevard Bary, Saint-Just;
Martorelli (Thérèse), femme Dominique Curinga, 5, Grand'Rue, Estaque-Gare;
Acquarone (Marie), femme Laurent Garibbo, 8, traverse Château-Verty;
Mijno (Ernestina), femme Bartoloméo Lorenzati, traverse Picaron, Saint-Henri;
Lore (Carmelo), 9, rue Garnier;
Caputo (Arturo), 242, route Nationale, Saint-Louis;
Agotani (Olga), femme Giovanni Bellotti, rue Chabert, la Treille,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 10 mars 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Calvia (Maria-Thérèse), femme Bastiani Deruda, 59, rue Danton;
Pierraccini (Arturo), villa Saint-Martin, montée Iris, Estaque;
Santagels (Francisco), rue Moulet, 21;
Gerel (Marianne), 39, rue Curiol;
Sanna (Thérésa), femme Salvatore Pischeddu, maison des ponts et chaussées, Estaque;
Ambrini (Marina), femme Louis Raiteri, 14, avenue Benjamin-Delessert;
Ruscelli (Silvio), 7, rue de Bourgogne;
Giordano (François-Louis), rue Alphonse-Gaudot, Saint-Henri;
Pastorino (Nicolette), femme Ferdinand Bertalotto, 22, quai du Port;
Villatini (Thérèse), veuve Antoine Pin, 1, rue Janetin;
Cecchi (Sylvio), 12, boulevard de Castellane, Verduron, Saint-Antoine;
Ventino (Marie-Thérèse), 22, boulevard des Italiens;
Polo (Elise), 36, rue Château-Pavan;
Lazzerini (Francesco), château Bovis, Estaque Gare;
Ciancheiti (Imelide), femme René Gautier, 2, impasse Icare, Estaque;
Cabassa (Angiolina), femme Henri Giuenti, impasse Barthélemy, Saint-Louis;
Cabras (Davino-Joseph), 302*a*, boulevard National;
Pelvino (Pétronilla), femme Guiseppe Dragoni, 15, rue Barthélemy;
Rapini (Charles), 65, rue des Grands-Carmes, bar de la Véranda;
Bianchimani (Salvatore), 9, place du Sud;
Freddi (Pierre), 9, cité ouvrière, Rio Tinto, Estaque;
Fossati (Ange), 26, rue Borde;
Siffredini (Maria), femme Giorgi Pietre, rue de la Forbine, Saint-Marcel;
Galli (Madeleine), 43, rue de la République;
Loi (Dominique), maison Blanc, Petite Viste, Saint-Louis;
Bes (Joseph-Jacques), 47, rue Alphonse-Daudet;
Pennacchi (Annunziata), 550, rue Paradis;
Pontenzano (Anna), femme Antonio Di Leo, 8, impasse la Lorraine;
Romano (Nicolas), 9, rue du Traverson, Mazargues;
Fabi (Volfango), 38, rue Sainte-Beaume;
Molinenzo (Marie-Marguerite), campagne Arlou, route Nationale, Saint-Loup;
Agnello (Antonina), veuve Francesco Lenbo, 18, rue Tapis-Vert;

Rozentoula (Alexandre), 100, bar du Littoral, Estaque;

Biarese (Marie), veuve Barthélemy Baudino, les Quatre-Saisons, les Camoins;

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

AVIS DIVERS

Compagnie Fermière des Chemins de fer tunisiens
(Anciennement BONE-GUELMA.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE LAVOISIER, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 120260.

MM. les actionnaires de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens (anciennement Bône-Guelma) sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 30 juin 1947, à quinze heures, au siège social, 8, rue Lavoisier, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1946 comportant réévaluation du bilan. Fixation du dividende;
2° Approbation du onzième avenant, en date du 14 octobre 1946, à la convention d'affermage du 22 juin 1922;
3° Nomination d'administrateurs;
4° Nomination de commissaires aux comptes;
5° Approbation des opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Aux termes de l'article 26 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Nul ne peut se faire représenter à l'assemblée que par un mandataire, lui-même actionnaire.

Les actionnaires possesseurs d'actions nominatives recevront par la poste une formule de pouvoir qui leur permettra de se faire représenter à l'assemblée dans les conditions ci-dessus rappelées.

Pour les actions au porteur, les actionnaires devront déposer au siège social les certificats constatant le dépôt de leurs titres à la caisse centrale de dépôts et de virements de titres au moins trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Service des titres.

Les mardis 15 et 29 juillet 1947, à quatorze heures, il sera procédé publiquement dans la salle des titres de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, aux tirages au sort des titres désignés ci-après:

Tirage du 15 juillet 1947.

1.600 titres Etat 3 0/0 1921.
7.653 titres Lyon 2 1/2 0/0.
6.600 titres Lyon 4 0/0.
3.752 titres Midi 2 1/2 0/0.
7.500 titres Midi 3 0/0 1921.
11.300 titres Midi 4 0/0.
11.600 titres Midi 5 0/0.
7.800 titres Orléans 4 0/0 1921 de 1.000 F.
600 titres Orléans 4 0/0 1921 de 5.000 F.
7.100 titres Orléans 5 0/0.
322 titres Nord 6 0/0 1922 Sterling.

Tirage du 29 juillet 1947.

208.629 titres Lyon 3 0/0 anciennes.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C.: Seine n° 276418 B.

SERVICE DES TITRES: 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e).

ÉCHÉANCE DU 1er JUILLET 1947

Prix nets des coupons et des remboursements.

VALEURS	NUMÉROS des coupons.	PRIX NETS des coupons.	MONTANTS NETS des remboursements.
Alsace-Lorraine 4 0/0 1921	23	11	948,8
Est 2 1/2 0/0	103	4,4	470,2
Est 4 0/0 1921	32	11	936,6
Lyon 3 0/0 anciennes	168	5,2	»
Lyon 5 0/0	57	8,7	469
Midi 3 0/0 anciennes	183	5,2	441,1
Nord 3 0/0 anciennes série 1947	192	5,2	441,3
Nord 3 0/0 anciennes série 1950	192	5,2	455,9
Nord 4 0/0	68	7	477
Orléans 3 0/0 anciennes	189	5,2	»
Ouest 3 0/0 anciennes	184	5,2	439,5
Ouest 4 0/0	184	7	500
Ouest 5 0/0	»	»	1.175
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 (500 F)	9	8,7	500
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 (2.000 F)	9	35	2.000
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 (10.000 F)	9	175	10.000
Ardennes 3 0/0	177	5,2	»
Bourbonnais 3 0/0	184	5,2	»
Dauphiné 3 0/0	180	5,2	430,9
Départementales du Midi, actions (1re série)	33	6,6	»
Départementales du Midi, actions (2e série)	33	7,1	»
Dieuze 3 0/0	170	5,2	»
Genève 3 0/0 1855	185	5,2	»
Genève 3 0/0 1857	181	5,2	»
Grand-Central 3 0/0	184	5,2	»
Grande ceinture 5 0/0 1921	35	17,5	968,1
Méditerranée 3 0/0 1852	190	5,2	461,4
Méditerranée 3 0/0 1855	184	5,2	431,8
Médoc 3 0/0 (émission 1868)	157	5,2	420,2
Médoc 3 0/0 (émission 1870)	157	5,2	431,9
Médoc 3 0/0 (émission 1871)	157	5,2	434,5
Médoc 3 0/0 (émission 1876)	157	5,2	448,1
Picardie 3 0/0	155	5,2	426,8
Pyrénées-Orientales 3 0/0	36	10,5	470,7
Rhône et Loire 3 0/0	188	5,2	»
Rhône et Loire 4 0/0	190	8,7	»

Le payement des coupons et le remboursement des titres amortis seront effectués, dans les conditions habituelles, à partir du 1er juillet 1947, aux guichets de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, aux guichets des établissements de crédit agréés ainsi qu'aux guichets des comptables du Trésor.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

12 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DES EDITIONS DE MINUIT. But: créer un lien entre les amis de la première heure des Editions de minuit. Siège social: 26, rue Vavin, Paris.

12 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES ANCIENS DU 149e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE FORTERESSE (R. I. F.) ET DES 128e, 132e ET 139e R. I. F. But: maintien de l'esprit d'entr'aide et de camaraderie entre les camarades de ces régiments. Siège social: 17, rue du Pont-Neuf, Paris.

13 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. CERCLE DES BOULOMANES. But: toutes pratiques du sport et du jeu de boules. Siège social: chez le gérant, M. Roméo Nobili, à Nessa.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DU GROUPEMENT PAROISSIAL DE GUER. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: chez M. de Raguenel, président, à Guer.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. LA CHAROLLAISE. But: achat et répartition d'animaux de boucherie. Siège social: 375, rue des Pyrénées, Paris.

14 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA MERLATIÈRE. But: défense des droits matériels et moraux des familles rurales de la Merlatière. Siège social: mairie de la Merlatière.

14 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. COMITÉ PERMANENT DES FÊTES DE CITÉ. But: organisation des fêtes de bienfaisance. Siège social: 16, rue Chanzy, à Narbonne.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DE CHASSE DES AMIS DE MONTPARNASSE. But: pratique de la chasse. Siège social: 215, boulevard Raspail, Paris.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

17 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. Foyer rural de Cuffies-Vauxrot. But: création d'un centre plaisant ouvert à tous; étude des questions touchant la vie rurale; développement de l'éducation, cours, conférences; pratique de l'éducation physique et des sports; développement des loisirs éducatifs, théâtre, cinéma. Siège social: mairie de Cuffies.

19 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Association des parents des élèves de l'école libre de Saint-Pierre. But: entr'aide entre les familles et toutes démarches qui pourraient apporter une collaboration utile aux maîtres chargés de l'école. Siège social: 18, rue Fructidor, Chalon-sur-Saône.

19 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des travailleurs sociaux juifs. But: cultiver l'esprit social et la conscience professionnelle, créer des liens de solidarité et d'amitié, défendre les intérêts moraux en général, ainsi que certains intérêts matériels dans la mesure où ceux-ci sont déterminés par l'activité sociale des intéressés. Siège social: 70, rue Cortambert, Paris.

20 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association familiale rurale de Vix. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales de Vix. Siège social: mairie de Vix.

21 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. Association des anciennes élèves de l'école laïque du Lude. But: maintenir les bons rapports entre les anciennes élèves et aider pécuniairement l'école. Siège social: école laïque des filles, 27, rue des Ailreaux, le Lude.

21 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Foyer rural de Beaubec. But: achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: foyer municipal et école, Beaubec-la-Rosière.

21 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. Comité d'entr'aide sociale du quartier Saint-Sauveur. But: venir en aide aux déshérités de la vie du quartier Saint-Sauveur (vieux travailleurs, veuves et veufs, orphelins, etc.). Siège social: 144, rue G.-Delory, à Lille.

21 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Union amicale des chasseurs de Crézancy. But: protection des récoltes, aménagement de la chasse. Siège social: mairie de Crézancy.

22 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Amicale des javelots d'Argenteuil. But: aide aux vieillards d'Argenteuil. Siège social: 7, rue du Troupeau, Argenteuil.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Commune libre de Saint-François, à Sully-sur-Loire. But: organiser des divertissements publics pour soulager les misères et infortunes. Siège social: salle Chabosy, faubourg Saint-François, Sully-sur-Loire.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cantal. Amicale des anciens élèves de l'école laïque de Cassaniouze. But: resserrer les liens d'amitié des anciens élèves. Siège social: école publique des filles de Cassaniouze.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cantal. Association sportive de Cassaniouze. But: pratique des sports. Siège social: école publique de Cassaniouze.

23 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Association familiale rurale de Derval. But: grouper et défendre les familles. Siège social: salle de la mairie, à Derval.

23 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Association familiale rurale de Fleury-la-Montagne. But: grouper et défendre les familles. Siège social: mairie de Fleury-la-Montagne.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Association familiale rurale d'Arnières-sur-Iton et de ses environs. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie d'Arnières-sur-Iton.

23 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Association familiale rurale de Coutouvre. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: salle Lafay, Coutouvre.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Association familiale du canton de Vic. But: groupement des familles et défense de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: mairie de Vic-Bigorre.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Société des amis de Combray. But: entretenir le souvenir de Marcel Proust. Siège social: 26, rue du Docteur-Galopin, Illiers.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Œuvre des colonies scolaires de vacances de Bagneux. But: organisation de séjours d'enfants à la campagne. Siège social: mairie de Bagneux.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis de l'école laïque a Bagneux. But: organisation des loisirs de l'enfant pendant les congés scolaires. Siège social: groupe scolaire, rue d'Arcueil, à Bagneux.

24 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Comité officiel des fêtes, des sports et arts et loisirs de Valbonne. But: organisation des fêtes patronales et autres manifestations sportives, théâtrales et récréatives. Siège social: salle des fêtes, Valbonne.

24 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Foyer rural de Thil-Manneville. But: éducation, information technique de ses membres. Siège social: école de garçons de Thil-Manneville.

27 mai 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association La Ruche. But: éducation populaire. Siège social: la Ruche, à Chanciaz-Village, à Chaneins.

27 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Syndicat des chasseurs et propriétaires de la Serre. But: pratique de la chasse. Siège social: chez M. Marly (Justin), à Anglars.

28 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. Société de parrainage des vieux de Saint-Aignan. But: rechercher les vieillards délaissés, leur apporter toute aide matérielle et morale et généralement faire tout ce qui sera en son pouvoir pour les soulager. Siège social: mairie de Saint-Aignan.

28 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Saint-Amand. Comité local d'épargne de Venesmes. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Venesmes.

28 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. Comité local d'épargne de Flavigny. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Flavigny.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aimbert. Association familiale rurale La Forie. But: défense des intérêts des familles rurales. Siège social: mairie de la Forie.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Association La Fraternelle. But: création d'un lien de camaraderie entre les boulomanes d'Aix. Siège social: bar Saint-Eutrope, quartier Saint-Eutrope, Aix-en-Provence.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Association familiale rurale de Saint-Gervais-en-Vallière. But: grouper et défendre les familles. Siège social: mairie de Saint-Gervais-en-Vallière.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Groupe théâtral d'amateurs charlieudins. But: pratique et divulgation de l'art théâtral. Siège social: rue Charles-de-Gaulle, Charlieu.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. Familiale et rurale d'Ille-sur-Tet. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: rue du Comte, Ille-sur-Tet.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. Les Martinets et les mouettes de Pontchartrain. But: développer la gymnastique et les sports. Siège social: 8, route de Chevreuse, Pontchartrain.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. Comité local d'épargne de Sarlat. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Sarlat.

29 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Belleville. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Belleville.

29 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Brécy. But: propagande du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Brécy.

29 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. Comité local d'épargne des Pieux. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie des Pieux.

30 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. Association des industriels, commerçants, artisans et membres des professions libérales de l'arrondissement d'Issoire. But: défendre les intérêts communs aux artisans, commerçants, industriels, membres des professions libérales. Siège social: mairie d'Issoire.

31 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Association Lou Prouvençau a l'escolo. But: développer et faciliter l'enseignement du provençal dans les établissements scolaires publics des premier et second degrés. Siège social: école publique de garçons, à Saint-Rémy-de-Provence.

31 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. La Caisse de secours immédiat du 5e bureau de la liquidation du ministère des pensions change son titre et devient: Caisse de secours immédiat de la direction des pensions du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. Siège social: 139, rue de Bercy, Paris.

2 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. Comité local d'épargne de Saint-Hilaire-en-Lignières. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-en-Lignières.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. Fevi-Sports. But: football-association, athlétisme, boules, cyclotourisme, marche. Siège social: 36, rue Pierre-Dupont, Saint-Etienne.

3 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dôle. Amicale des anciens du 41e B. C. P. But: entr'aide sociale entre les membres et leur famille, culte de la mémoire des anciens morts pour la France, resserrer les liens de fraternité qui unissent les anciens du bataillon, maintien des traditions des chasseurs. Siège social: chez M. Henri Bertin, 62, rue des Arènes, à Dôle.

4 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. Association familiale des familles nombreuses d'Althen-les-Paluds. But: défense des familles auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie d'Althen-les-Paluds.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. Comité local d'épargne de Bourg-Argental. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Bourg-Argental.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Cercle des arts plastiques de l'administration des finances. But: développer le goût des arts et organiser des expositions. Siège social: ministère des finances, 93, rue de Rivoli, Paris.

5 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Amicale du vingt-quatrième régiment d'artillerie, filiale de Toulouse. But: réunion des anciens militaires ayant appartenu aux vingt-quatrième et deux cent vingt-quatrième régiments d'artillerie. Siège social: 4, rue Lieutenant-Colonel-Pélissier, Toulouse.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.